



Bodleian Libraries

UNIVERSITY OF OXFORD

This book is part of the collection held by the Bodleian Libraries and scanned by Google, Inc. for the Google Books Library Project.

For more information see:

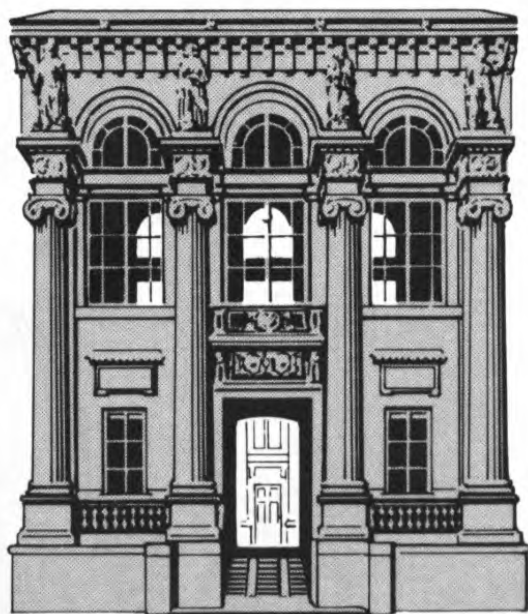
<http://www.bodleian.ox.ac.uk/dbooks>



This work is licensed under a Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 2.0 UK: England & Wales (CC BY-NC-SA 2.0) licence.



TAYLOR
INSTITUTION
LIBRARY



ST. GILES · OXFORD

VOLTAIRE FOUNDATION FUND

Se vend à
Chez Bouc
Libraire

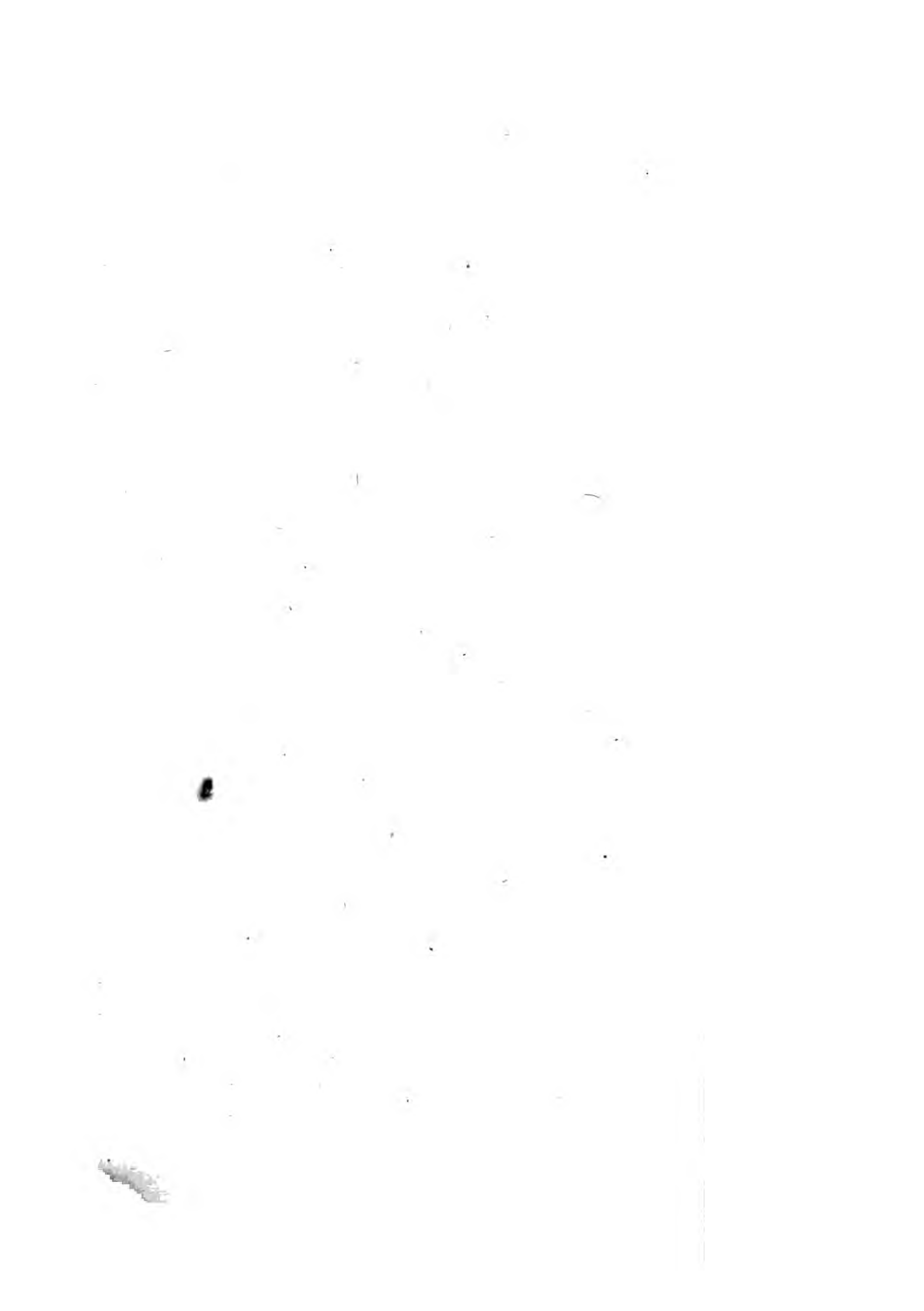


2/1

7/20/7

by François Para du Phanjas

Vet. Fr. II A. 1664



LES PRINCIPES

DE LA

SAINTE PHILOSOPHIE,

TOME PREMIER,

ALEXANDRE JOMBERT jeune ,
successeur de Ch. Ant. Jombert , son
pere, Libraire du Roi pour l'Artillerie
& le Génie, vient de transporter son
Magasin dans la même rue Dauphine,
la quatrième Maison à droite par le
Pont-Neuf.

On trouve chez lui tous les Articles
qui formoient le Fonds de son Pere ,
composé particulièrement de Livres sur
l'Art Militaire, la Marine, les Mathé-
matiques, la Physique, la Perspective,
l'Architecture, la Peinture, &c. & de
plus un Assortiment très ample de Livres
dans le même genre, imprimés soit en
France, soit dans les Pays étrangers.

LES PRINCIPES

DE LA

SAINTE PHILOSOPHIE,

CONCILIÉS

AVEC CEUX DE LA RELIGION;

OU

LA PHILOSOPHIE

DE LA RELIGION.

Par l'Auteur de la *THÉORIE DES ETRES
SENSIBLES.*

TOME PREMIER



A PARIS, Rue *du Louvre*

Chez CHARLES-ANTOINE JOMBERT, Poëte
Libraire du Roi pour l'Artillerie & le Génie,

M. DCC. LXXIV.

Avec Approbation & Privilege du Roi

LA PHILOSOPHIE

DE L'UNIVERSITE



Chez CHARLES-ANTOINE JOMBART, Libraire du Roi pour l'Assemblée & le Sénat.

M. DCC. LXXIV.

Avec Approbation & Privilège du Roi.



A MADAME
ADÉLAÏDE
DE FRANCE.

MADAME,

*A*CCÉPTER l'hommage de cette Philosophie de la Religion, c'est accorder à l'Ouvrage l'avantage de paroître au jour sous les plus brillans auspices, sous les aus-

pices des sublimes Lumières , des Vertus adorées , du Nom le plus auguste & le plus chéri ; c'est accorder à l'Auteur le droit de s'applaudir de ses Travaux philosophiques & littéraires , consacrés au bien de la Patrie & de la Religion ; en les voyant honorés de l'attention & de la protection de la Fille Aînée du meilleur des Rois , d'une très-haute & très-magnanime Princesse , digne Sang de tant de Héros ses ayeux , qui vient d'immortaliser elle-même son Nom , par un genre d'Héroïsme le plus digne d'intéresser à jamais les Ames généreuses & sensibles.

Non , MADAME , le Temps destructeur des choses , le Temps qui engloutit tous les titres & toutes les prérogatives qu'on ne doit qu'à la Naissance & au Rang , n'effacera jamais des fastes de Mémoire , ces Jours pour vous d'amertume & de gloire , de désastre & de grandeur ; où , partagée entre la consternation & l'admiration , la France Vous a vu , bravant la contagion & la mort , n'écouter que le noble cri de la Nature & de la Religion ; vous immoler à l'empressement d'assister & de servir par vous-même.

me , dans les derniers tems de sa vie , un Pere adoré , le Héros de Fontenoi , le Pacificateur de l'Europe , *LOUIS LE BIEN- AIMÉ* ; partager & adoucir les maux de ce Pere tendre , religieusement humilié sous la main de l'adorable Arbitre des destinées , dans une de ces terribles maladies qui portent la destruction au-dedans & exhalent le venin au-dehors , qui mettent une invincible barriere entre le Monarque qui en est atteint , & toutes les Têtes de son Sang qu'une Loi sacrée dévoue au salut de la Patrie , au bonheur de la Nation ; & n'être arrachée d'auprès de ce Pere chéri & expiré , que pour être portée Vous-même dans un lit de douleur & d'allarme , atteinte & frappée de la même Contagion qui vient de répandre la désolation & le deuil sur toute la France.

Le Ciel , en vous rendant aux vœux de la Cour consternée , aux vœux de la Nation attendrie , vous rend , *MADAME* , à une gloire qui durera autant que les beaux sentimens de la Nature & de la Religion ; & qui vous seroit exclusivement propre & caractéristique , si vous n'aviez pas eu la

iv ÉPITRE DÉDICATOIRE.

satisfaction de la partager avec deux adorables Sœurs, illustres Modeles & généreuses Victimes, comme Vous, de la Tendresse filiale envers le meilleur des Peres & des Rois.

J'ai l'honneur d'être, avec le respect le plus profond,

M A D A M E ,

Votre très-humble
& très-obéissant
serviteur, P A R A.



P R É F A C E.

DANS le Siècle le plus philosophe qui ait jamais existé, on ne connoît peut-être pas encore assez la Philosophie qu'il importe le plus de bien connoître, la *Philosophie de la Religion*; & c'est celle que nous allons montrer, développer, établir, dans cet Ouvrage philosophique, dont le seul titre montre & fait sentir tout l'intérêt; dont la destination est de dérober aux ténèbres, de mettre en lumière, d'exposer aux yeux de tout le Public éclairé, de faire sentir & comme palper à toutes les classes de Lecteurs, les principes généraux, les dogmes fondamentaux, les indissolubles liens, les points communs de réunion, de la Philosophie & de la Religion.

La *Philosophie* est l'amour de la Sageffe, l'étude de la Nature, la Idée de la Philosophie.

recherche du Vrai & de l'Honnête, dans leurs principes & dans leurs conséquences (*). Malheur à quiconque se forme une autre idée de la Philosophie; à quiconque voudroit impudemment transformer cette auguste école de l'Esprit & du Cœur, en une école de féduction, de déraison, de pyrrhonisme, de libertinage, d'irréligion!

La Philosophie peut se diviser en philosophie spéculative, qui éclaire l'esprit; & en philosophie pratique, qui régle le cœur. Toutes les connoissances accessibles à l'esprit humain, tel est son empire! Dans toutes les connoissances accessibles à l'esprit humain, établir des principes fixes & inébranlables; def-

(*) ETYMOLOGIE. Philosophie, amour de la Sagesse. De φιλο, amo; & de σοφία, sapientia. Delà, Philosophe; amateur de la Sagesse.

L'idée de Sagesse dit & renferme nécessairement deux choses, qui constituent indivisiblement son essence; lumière dans l'esprit, & rectitude dans le cœur.

Le Philosophe n'a rien de commun avec le Sophiste: celui-là cherche à connoître ou à faire connoître la Vérité: celui-ci ne cherche qu'à la défigurer ou à l'obscurcir par de fausses subtilités. Sophiste, σοφιστής: trompeur dans ses subtils & insidieux raisonnemens.

cendre de ces principes , à leurs conséquences plus ou moins éloignées ; ou remonter des conséquences plus ou moins éloignées , à leurs principes ; telle est sa marche !

Il n'y a peut-être , dans quelque Langue que ce soit , aucun terme dont la signification ait été plus travestie & plus pervertie , que celle du nom de *Philosophe*.

La célèbre Antiquité donna assez indifféremment ce nom sublime , à tout *homme singulier* , qui se distinguoit de ses semblables , ou par les lumières ou par les travers de son esprit ; à un Thalès de Milet , à un Pythagore , à un Socrate , à un Platon , à un Zenon le Stoïcien , à un Anaxagore , qui honoroient l'humanité par leurs lumières & par leurs vertus ; à un insensé Pyrrhon , qui faisoit profession de ne rien savoir ; de douter imbécillement de tout ; à un cynique & impudent Diogene , qui n'eut d'autre talent & d'autre métier , que de mordre ses semblables , de froncer les bienfaisances ;

d'outrager la Religion & les Mœurs ; à un foible & bizarre Héraclite, qui passa la plus grande partie de sa vie à pleurer sur la sottise & sur la corruption des hommes, sans songer à les rendre plus sages & meilleurs ; à un turlupin Démocrite, qui associa à de grandes lumières, la burlesque manie de rire continuellement des vertus & des vices, de la sagesse & de la folie, des désastres & des prospérités des Humains ; à un forcené Peregrin, qui se brûla tout vif dans Olympie, pour le frivole avantage de faire parler de lui en bien ou en mal, après sa mort.

Les siècles de barbarie dégradèrent & ridiculifèrent le nom de Philosophe, en l'attribuant stupidement à quiconque savoit ou faire déraisonner Aristote, ou déraisonner avec lui. Car ce Philosophe célèbre, l'un des plus beaux génies de l'Antiquité, en répandant de grandes lumières, répandit aussi de grandes ténèbres sur la Philosophie, & en particulier sur la Physique ; & dans les siècles

cles de barbarie , où son autorité exerçoit un despotisme absolu sur quelques esprits , lumieres & ténèbres , vérités & erreurs , tout dans lui fut indistinctement adopté par ses aveugles admirateurs , par ses imbécilles commentateurs , qui formerent la Secte si justement méprisée & décriée , du moderne Péripatétisme.

Dans ces deux derniers siècles , on a rendu tout son lustre & tout son éclat au beau nom de Philosophe , en l'incorporant en quelque sorte avec le nom immortel des Descartes , des Newton , des Leibnitz , des Copernic , des Galilée , des Montesquieu , & d'un petit nombre d'autres génies supérieurs , dont s'honore & s'applaudit la vraie Philosophie. Mais ne l'a-t-on pas évidemment avili & profané , d'un autre côté , en l'attribuant indignement à un pesant & opaque Spinoza , qui n'eut d'autre mérite que ses ténèbres rebutantes & son stupide athéisme ; à un sophiste Hobbes ,

qui après s'être ridiculisé par ses fausses découvertes de la quadrature du Cercle , & par ses plates diatribes contre la certitude & contre l'utilité des Mathématiques (*), ne se fit une réputation & n'acquit une célébrité , qu'en devenant effrontément le Panégyriste du despotisme , de l'irréligion , de la révolte contre l'Eglise , du Matérialisme ; à une foule ténébreuse d'irréligieux Avortons de la Littérature & de la Philosophie , d'hommes sans vraie lumière & sans solide mérite , qui ne se sont soustraits à l'obscurité à laquelle les condamnoit leur défaut de génie & de talent , qu'en se faisant les vils frippiers de l'Incrédulité ancienne & moderne , les impudens échos de tout ce qui a jamais été imaginé & publié contre Dieu & ses Saints , contre la Religion & ses Ministres , contre la soumission aux Loix divines & humaines , contre la regle universelle & immuable des Mœurs !

(*) Voyez l'Histoire des Mathématiques , par M. de Montucla , tome 1 , page 23.

Depuis vingt ou trente ans, une certaine classe de Philosophes s'efforce de répandre & d'établir un préjugé séducteur, qu'il est important de combattre & de détruire; savoir, que *la Religion est incompatible avec la Philosophie*; ou que pour être homme religieux, il faut cesser d'être homme raisonnable. Philosophes autant qu'eux & mieux qu'eux, nous osons entreprendre de faire voir & sentir dans tout cet Ouvrage, que l'esprit Philosophique n'est en rien incompatible avec l'esprit religieux; que la vraie Philosophie; loin de combattre la vraie Religion, en suppose ou en avoue tous les principes & toutes les conséquences: en deux mots, que la Religion a pour elle la saine Philosophie; & que la *Philosophie de la Religion*, est la seule Philosophie à laquelle puisse applaudir la Raison.

La vraie Philosophie, appliquée aux dogmes & aux preuves de la Religion; les dogmes & les preuves

de la Religion , confrontés avec la vraie Philosophie ; tel est le fond de tout cet Ouvrage ! Justifier & venger la Religion , au tribunal de l'Esprit philosophe ; justifier & venger la Philosophie , au tribunal de l'Esprit religieux ; montrer l'accord satisfaisant de l'une avec l'autre , au tribunal de la Raison ; tel en est l'objet , telle en est la destination !

On fait , de siecle en siecle , de jour en jour , de longs & volumineux Ouvrages , pour réfuter les blasphêmes & les impostures que l'Impiété renouvelle sans cesse contre la vraie Religion ; Ouvrages estimables , dignes sans doute d'être lus , mais Ouvrages que malheureusement on ne lit guere ; & qu'une bizarre fatalité convertit trop souvent en *Ouvrages éphémères* , les condamnant à un oubli total , peu de tems après leur aurore plus ou moins brillante.

Ne seroit-il pas infiniment plus utile , & ne seroit-il pas absolument possible , en rassemblant comme

sous un même point de vue & les principes fondamentaux de la Philosophie & les principes fondamentaux de la Religion, d'en faire résulter un *Ouvrage Philosophique & Théologique*, qui également solide & lumineux, fît voir & sentir à toutes les classes de Lecteurs éclairés, l'accord vrai & réel de la Philosophie avec la Religion; & qui renversant & foudroyant une fois pour toutes, tous les principaux Moyens que met ou peut mettre en œuvre l'Incrédulité contre la Religion, devînt une *Réfutation universelle & permanente* de tout ce qui a été imaginé dans les siècles antérieurs, de tout ce qui peut être imaginé dans les siècles à venir, pour rendre douteuse ou suspecte une Religion évidemment divine? Telle est l'idée, telle est la vue générale, qui a fait naître cette Philosophie de la Religion.

La Religion intéresse & intéressera toujours nécessairement tous les Esprits & tous les Cœurs; parce

qu'elle a avec tout l'Homme, avec toutes ses puissances intellectuelles & sensibles, avec toutes les branches de ses devoirs, de ses engagements, de ses passions, avec toute sa destination présente & future, la relation la plus intime & la plus universelle. Ses Sectateurs la réverent & la chérissent : ses Ennemis la craignent & la blasphèment : *donc elle existe* ; donc elle est empreinte & gravée en caractères indestructibles, dans l'esprit & dans le cœur de l'Homme. Car si les fondemens de la Religion n'étoient pas réels & inébranlables ; après les divers assauts en tout genre, que lui a livré depuis vingt ou trente siècles, l'audacieuse impiété, appuyée de toutes les forces du génie & de la passion ; après tous les scrupuleux examens, après toutes les profondes méditations, qu'a exigé constamment & persévéramment du génie, le besoin sans cesse renaissant de la défendre & de la venger ; il est clair que l'illusion auroit cessé, &

que la Religion n'existeroit plus.

La Religion est aujourd'hui plus que jamais , le sujet de presque tous les entretiens. Depuis l'Homme d'Etat , qui n'a guere le tems de s'occuper des matieres de Religion , jusqu'au simple Artisan , que ses talens & ses besoins bornent au pénible exercice de son art ; depuis la haute Matrone , qui pour remplir certains vuides de ses journées , a su s'amuser quelquefois à voltiger superficiellement sur les grands objets des connoissances humaines , jusqu'à la petite Bourgeoise , qui devroit ne savoir que coudre , filer , & présider à son ménage ; tout veut dogmatifer sur la Religion , soit pour l'attaquer , soit pour la défendre. Mais parmi ceux qui en parlent , qui l'attaquent ou qui la défendent , combien peu en est-il qui en aient des idées vraies , nettes , précises ; qui connoissent assez exactement sa nature , son objet , ses sources , ses fondemens , son étendue , ses rapports , ses dépendances ; qui ne

confondent pas aveuglément , à tort & à travers , ce qui lui est propre avec ce qui lui est étranger , ce qui lui est essentiel avec ce qui lui est accessoire , ce qu'elle est avec ce qu'elle n'est pas ?

Le but général de cette *Philosophie de la Religion* , est donc de mettre tout le monde au fait de ce qu'il y a de fondamental & d'essentiel dans la Religion ; de faire connoître simplement & lumineusement , les principes qui la fondent , les objets auxquels elle se rapporte , les caractères qui la distinguent , les sources d'où elle émane , les dépôts sacrés où elle est consignée , les preuves de spéculation & de fait qui l'établissent , les vérités spéculatives & pratiques qu'elle enseigne , le culte auguste qu'elle prescrit , la morale céleste qu'elle prêche , les abîmes révoltans où sont obligés de se plonger ceux qui l'abandonnent , la perfection & la félicité qu'elle donne & qu'elle assure à ceux qui la suivent. On n'y trouvera expli-

citement ni toutes les vérités qu'enseigne la Religion, ni toutes les preuves qui établissent la Religion : ce qui exigeroit nécessairement d'énormes volumes. Mais on y trouvera tout ce qu'il y a de fondamental & dans ces Vérités & dans ces Preuves ; & c'est communément tout ce que desirent des *Etres pensans*, accoutumés à lire dans les principes des choses, & habitués à en presser & à en extraire par eux-mêmes les conséquences.

Cet Ouvrage, envisagé dans sa marche & dans sa maniere, est divisé comme en deux parties : la première consiste dans une philosophique Théorie de la Religion ; la seconde, dans trois Discours philosophiques & chrétiens sur les preuves fondamentales de la Religion.

La *Théorie philosophique de la Religion*, théorie que nous nous sommes efforcés de mettre à la portée de tout le monde, de tout esprit capable de faire ou de suivre

Idee de
Précis de
cet Ouv-
vrage

Partie
Théoris-
que.

les plus simples raisonnemens , est partagée en huit Sections , dont nous allons faire entrevoir l'objet.

Dans la première , on expose rapidement & on établit solidement les *Fondemens de la Certitude*. On y fait voir que toutes les Connoissances humaines ont nécessairement pour source , ou le témoignage du Sentiment intime , ou le témoignage des Idées , ou le témoignage des Sens , ou le témoignage des Hommes ; & appliquant ces quatre sources de Certitude à la Religion , on montre & on fait sentir comment elles concourent conjointement à en établir & la nécessité & l'existence & la vérité.

Dans la seconde , on met sous les yeux , l'*objet de la Religion , Dieu & l'Homme*. On y explique & on y établit ce qui intéresse le plus , & ce que l'Incrédulité attaque avec le plus d'acharnement , dans la théorie de Dieu & de l'Homme ; savoir , l'existence d'un Dieu & d'une Providence , dans la Nature ; l'existence d'une Substance spirituelle ,

libre , immortelle , dans l'Homme.

Dans la troisiéme , on développe la *nature de la Religion* ; savoir , la Religion naturelle & la Religion révélée.

Il existe une *Religion naturelle* , une regle universelle de culte & de mœurs , une Loi indestructiblement écrite dans tous les esprits & dans tous les cœurs , & persévéramment subsistante dans tous les tems & dans tous les lieux ; Loi sacrée & immuable , que dicte la simple Raison , qui émane naturellement de l'Être suprême , & dont les premiers principes ne sont & ne peuvent être ignorés d'aucun homme qui fait usage de ses lumieres naturelles. C'est la premiere loi & la premiere regle de l'homme ; mais ce n'est pas la seule.

Il existe de plus une *Religion révélée* , qui consiste & dans un développement plus fixe & plus lumineux de la Religion naturelle , & dans un corps à part de Vérités & de Loix célestes , émanées du sein

de la Divinité par le moyen d'une Révélation surnaturelle. De quelle source, par quelle voie, & de quelle manière, nous vient la Religion révélée? Tableau de la Religion révélée, avant Jesus-Christ, au tems de Jesus-Christ, après Jesus-Christ. Tableau de la Religion chez les Infidèles, chez les Mahométans, chez les Hérétiques, chez les Schismatiques, chez les Juifs modernes; & ressources qu'ils ont pour opérer leur salut. Egaremens du Tolérantisme.

Dans la quatrième, on traite du *Dépôt de la Révélation*; dépôt conigné dans l'Écriture, dans la Tradition, & dans les décisions de l'Église Catholique, qui ne font qu'une application de l'Écriture & de la Tradition.

L'*Écriture* est la collection des Livres divins: c'est le Livre de l'ancien & du nouveau Testament. Idée de ce Livre divin, & des différens Ouvrages sacrés qu'il renferme. Par qui, en quel tems, & en quelle lan-

gue , ont été écrits ces Ouvrages ?
Quelles en ont été les Versions les
plus célèbres & les plus respectées ?
Version des Septante , ancienne Ver-
sion italique , Vulgate.

La *Tradition* est une collection
de Vérités révélées , qui ne sont
point formellement renfermées dans
les Livres saints. La Tradition avant
& après Moyse ; la Tradition depuis
Jesus-Christ. Nécessité , stabilité ,
certitude & division de la Tradi-
tion.

L'*Eglise de Jesus-Christ* peut &
doit être considérée sous deux points
de vue différens ; savoir , comme
corps des Fideles , & comme corps
des Pasteurs légitimes. Sous ce der-
nier rapport , elle est Juge infaillible
de la Doctrine en fait de croyance ,
de culte , de mœurs. Caractères dis-
tinctifs de la vraie Eglise.

Dans la cinquième , on examine ;
au flambeau de l'Histoire & de la
Physique , la *Chronologie des Livres
saints* ; chronologie que la moderne
Incrédulité s'est en vain efforcée de

renverser ou de rendre suspecte. Idée de la chronologie en général : fables de la chronologie Egyptienne , Chaldéenne , Indienne , Chinoise : accord de la chronologie de Moyse avec les monumens historiques , physiques , astronomiques ; & réfutation de tout ce qui a été imaginé de spécieux , contre les époques de la Création , du Déluge , de la longue vie des Patriarches. Chronologie de Moyse , considérée & dans la Vulgate & dans la Version des Septante & dans le Pentateuque Samaritain.

Dans la sixième , on met sous les yeux les *Motifs de Crédibilité* , ou les raisons plausibles & persuasives , qui établissent la divinité de la Religion chrétienne. Et comme parmi ces différens motifs de crédibilité , les Miracles tiennent évidemment le premier rang , on y donne une assez ample *Théorie des Miracles* ; & on réfute , d'après les loix de la Critique & d'après les principes de la Physique , tout ce qui a été imaginé

par l'Incrédulité pour en éluder la force démonstrative.

Dans la septième, on expose & on examine les *Moyens fondamentaux* que met en œuvre l'Incrédulité, pour attaquer ou la doctrine ou les preuves de la vraie Religion. On y fait voir que ces Moyens fondamentaux de l'Incrédulité, sont en tout frivoles & ruineux; & que la vraie Religion, en tout point inébranlable & dans sa *Doctrine* & dans ses *Preuves*, ne reçoit aucune atteinte des assauts obstinés que lui livre l'Irréligion.

Dans la huitième, on montre la *Religion Pratique*, ou la Religion considérée comme une habitude de l'Âme, comme appliquée à régler & l'esprit & le cœur de l'Homme. Idée générale de l'Amour-propre, des Passions, des Caractères; des Mœurs! Vertu en général, Vertus morales & chrétiennes; Habitudes naturelles & surnaturelles; Vertu de piété; Piété envers les Saints; Morale de la Religion!

Partie
Oratoire.

A toute cette philosophique Théorie de la Religion, succèdent trois *Discours philosophiques & chrétiens*, dans lesquels on met en œuvre toutes les Preuves de spéculation & de fait, qui peuvent le mieux faire sentir la nécessité & l'existence d'une Religion, d'une Religion seule & unique, d'une Religion révélée; la vérité & la divinité de la Religion Chrétienne - Catholique, seule divine dans sa doctrine, seule divine dans sa permanence; les inconséquences & les égaremens de l'Incrédulité, qui, en abandonnant la Religion Chrétienne, se refuse aux lumières les plus persuasives, & adopte les ténèbres les plus révoltantes.

La partie oratoire de cet Ouvrage, est dans un genre qui s'approche & qui s'éloigne, à différens égards, de celui qui est reçu aujourd'hui dans les Chaires chrétiennes. Elle s'en éloigne par le ton philosophique qui y domine, & qui seroit

peut-être peu afforti & à l'action qui doit animer l'Orateur, & à l'attention que peut lui accorder l'Auditeur. Elle s'en approche, par le ton chrétien qui s'y fait entendre, & qui doit nécessairement résulter de la Philosophie de la Religion. Pourquoi ne nous feroit-il pas permis de créer & de mettre en œuvre un *genre mitoyen*, où le ton de la Philosophie s'alliât au ton de la Religion, dans des Discours plus faits pour être lus & médités à tête reposée, que pour être rapidement entendus, incomplètement saisis, promptement oubliés ? D'ailleurs, qu'importe la définition & la qualification de leur genre, ancien ou nouveau ; si ce genre est utile ? Et comment ne feroit-il pas utile, s'il multiplie les sources ou s'il fortifie les moyens de conviction & de persuasion, en faveur de la Vérité & de la Vertu ?

La Philosophie de la Religion a droit de ne pas ressembler en tout à cette froide & apathique Philoso-

phie , qui , en étouffant les sains principes de la Raison & de la Religion , porte comme un germe de mort dans tous les cœurs où elle réside , sur tous les objets auxquels elle s'applique. La *vraie Philosophie* est l'amour de la Vérité & de la Vertu : elle est par conséquent l'amour de la Religion , qui est & la base fondamentale de toutes les Vertus , & le dépôt sacré des Vérités les plus intéressantes & les plus essentielles. Elle a donc droit de s'intéresser avec zèle à ce qui intéresse la Religion ; de s'indigner avec énergie , contre ce qui tend à détruire ou à affoiblir la Religion : comme elle le fait quelquefois dans les Discours philosophiques & chrétiens dont nous venons de donner une idée générale.

Le Fanatisme d'Incrédulité , dans les assauts toujours renaissans qu'il livre à la vraie Religion , se monte communément au ton de son siècle. Dans les siècles du Péripatétisme , il arma principalement contre elle ,

toutes les subtiles chicanes de l'abstraite Métaphysique. Dans les deux derniers siècles, il mit en œuvre ; pour tâcher de la rendre équivoque & suspecte , tous les efforts & toutes les ressources d'une poudreuse Erudition , qui s'occupe à déterrer de vieux monumens , à commenter d'antiques passages d'Auteurs. Dans ce siècle , il employe , pour la battre en ruine , tout ce que l'étude réfléchie & approfondie de la Physique , de l'Histoire naturelle , de la Critique , de toutes les branches de la moderne Philosophie , peut fournir de spécieux & de séduisant contre elle.

On conçoit qu'un Ouvrage destiné à justifier & à venger la Religion dans toutes ses parties , doit réunir à la fois *tous les genres de Moyens* , qui peuvent & qui doivent respectivement faire face à tous ces genres d'attaque ; & que les moyens à opposer au genre d'attaque le plus moderne , qui mérite évidemment le plus d'attention ,

doivent nécessairement faire la *partie vraiment neuve*, la partie la plus brillante & la plus intéressante, de cette Philosophie de la Religion.

S'il a existé un temps où, pour justifier & pour venger avec succès la Religion, il suffisoit de bien posséder toutes les profondeurs de la Métaphysique; de bien connoître les faits les plus essentiels & les plus intéressans de l'Histoire, qui ont trait à l'ancienne ou à la nouvelle Alliance de Dieu avec les Hommes; ce tems n'est plus. Pour parvenir au même but, il faut aujourd'hui, outre ces mêmes lumieres, des lumieres d'un tout autre genre; & on verra, par cette Philosophie de la Religion, que les plus fortes attaques de la moderne Incrédulité, ne peuvent être soutenues & repoussées avec avantage, que par quelqu'un qui soit suffisamment familiarisé avec tout ce que renferment de connoissances fondamentales, la Physique, l'Astronomie,

nomie , la Physiologie , l'Histoire Naturelle.

Notre première idée , notre dessein primitif , étoit d'exclure absolument de cette Philosophie de la Religion , toute citation quelconque ; à l'exception de quelques citations de l'Écriture & de la Tradition , en fort petit nombre. Nous avons été forcés de changer ou de modifier cette vue primitive , quand nous avons vu entrer & se placer comme naturellement dans le plan que nous nous étions tracé , certaines *Questions polémiques* , de spéculation ou de fait ; qui exigent nécessairement , pour être avantageusement présentées , pour être convenablement traitées , qu'on y joigne quelquefois à la *force de la Vérité* qui répand sa lumière , la *force de l'Autorité* qui l'appuye & qui l'accrédite.

On trouvera dans l'Ouvrage que nous donnons ici au Public , & un petit nombre de choses déjà traitées dans notre Physique , & un

b

nombre un peu plus grand de choses en partie extraites de notre Métaphysique. Comme il est généralement destiné à toutes les classes de Lecteurs, & plus spécialement à celles qu'occupent le moins la plupart des questions dont traitent la Physique & la Métaphysique; nous avons cru devoir y rassembler sous un même point de vue, ce que ces deux sciences ont de plus relatif à la Religion; sans renvoyer les Lecteurs aux deux Ouvrages dont nous venons de parler, & qui leur seroient peut-être ou peu connus ou trop étrangers.

Théorie
& Discours.

La partie Théorique & la partie Oratoire de cette Philosophie de la Religion, paroîtront peut-être d'abord n'avoir que le même objet: cet objet est cependant fort différent dans l'une & dans l'autre, non-seulement par la manière dont il y est présenté, mais encore en lui-même & par sa nature. Par exemple, dans la partie théorique, nous ne faisons qu'indiquer succinctement les

preuves qui établissent l'existence d'un Dieu, les preuves qui établissent la divinité de la Religion chrétienne; & dans la partie oratoire, nous présentons dans toute leur richesse & nous établissons dans toute leur force, les différentes preuves de spéculation & de fait, sur lesquelles portent ces vérités fondamentales. Dans la partie théorique, nous nous bornons à définir l'Athéisme, le Déisme, le Tolérantisme; & dans la partie oratoire, nous faisons sentir & comme toucher au doigt, toutes les inconséquences, toutes les absurdités, tous les pernicioeux principes de ces différens systêmes. Dans la partie théorique, nous traitons assez au long la grande question des Miracles en général, en faisant abstraction des preuves de leur existence; & dans la partie oratoire, après avoir rapidement présenté & réuni sous un même point de vue les principaux miracles de l'ancienne & de la nouvelle Alliance, ou nous établissons les preuves

qui en constatent irréfragablement l'existence ; ou nous nous bornons à appliquer au Christianisme la preuve démonstrative qui en résulte , & à faire sentir comment cette preuve démonstrative parle en faveur de la Religion Catholique & de la seule Religion Catholique ; & ainsi du reste.

Dans un siècle où un petit nombre d'hommes de génie & de goût , & un trop grand nombre peut-être d'hommes sans goût & sans génie , enfantent volumes sur volumes pour la défense de la vraie Religion ; une simple & lumineuse Analyse de tout ce qui fonde & de tout ce qui caractérise cette Religion divine , ne pourroit-elle pas encore intéresser un certain Public , que rebutent les volumineux ouvrages , que flattent les ouvrages concis , enrichis de tous les principes des choses & des seuls principes des choses ?

Dans un siècle où l'on voit à regret les Sermonnaires se multiplier ,

& l'Eloquence chrétienne dépérir ; où les esprits sont si fatigués & si dégoutés de tant de Sermons nouveaux , qui n'ont pour la plupart rien de neuf que le papier & la relieure , dans lesquels on n'apprend rien & on ne sent rien , qui ne sont communément que de tristes réchauffés des Bourdaloue & des Massillon , & que ne lisent & ne peuvent lire que ceux qui se disposent à les reprêcher en gros ou en détail ; le Public éclairé comprendroit-il dans l'anathême général de dédain & d'oubli qu'il semble avoir porté contre cette branche de la moderne Eloquence , un demi-volume de Discours chrétiens , dont la Philosophie & la Littérature seroient la base ; où se montreroient avec lumière & avec énergie , toutes les Preuves fondamentales du Christianisme ; & dans lesquels on pourroit rapidement , sans ennui & sans dégoût , s'instruire de toutes les Vérités de la Religion ; vérités toujours intéressantes par elle-mêmes , quand

elles sont présentées sous leur vrai jour, dépouillées de l'ennuyeuse prolixité, de la fatigante monotonie, du ton séchement sophistique ou épigrammatique, des arbitraires & puérides applications, des digressions & des répétitions soporifères, qui les défigurent trop souvent dans les Chaires chrétiennes ?

Si l'amour-propre ne nous aveugle pas, cette Philosophie de la Religion peut avoir droit, à bien des égards, de mériter l'attention & peut-être le suffrage des Etres pensans. C'est comme une *Analyse raisonnée & motivée*, de tout ce qu'il y a d'essentiel & de fondamental dans la vraie Philosophie & dans la vraie Religion; analyse destinée à être comme le Catéchisme philosophico-théologique d'une infinité de Personnes à lumières, de tout sexe, de tout âge, de tout état, qui sans avoir ou le loisir ou la volonté de se plonger dans les profondeurs de la Métaphysique, de la Scholastique, de la Morale, de la Positive,

se piquent d'avoir une Religion éclairée & approfondie ; & qui aiment à la voir tracée à l'esprit & au cœur , par les crayons toujours intéressans d'une Littérature sans apprêt & sans prétention , d'une lumineuse & solide Philosophie , d'une simple & mâle Eloquence.



AVERTISSEMENT.
AUTRES OUVRAGES DU MÊME AUTEUR.

ON trouve chez le même Libraire , les autres Ouvrages du même Auteur : en voici les différens titres.

I°. *Théorie des Etres sensibles , ou Cours complet de Physique spéculative , expérimentale , systématique , & géométrique , mise à la portée de tout le monde* : en quatre volumes d'environ six cens pages chacun , grand in-octavo , enrichis de toutes les planches nécessaires en taille-douce , & précédés d'une Table alphabétique des matieres qui fait de tout cet Ouvrage un vrai Dictionnaire de Physique.

II°. *Principes du Calcul & de la Géométrie , ou Cours complet de Mathématiques Elémentaires , mises à la portée de tout le monde* : en un volume d'environ sept cens pages , grand in-octavo , enrichi de même de toutes les figures nécessaires en taille-douce , terminé par une Table des Sinus , & précédé d'une Table alphabétique des matieres qui en fait un vrai Dictionnaire de Mathématiques. Cet Ouvrage renferme neuf Traités ; quatre sur le calcul , savoir , le Calcul arithmétique , le Calcul algébrique , le Calcul analogique , le Calcul analytique ;

& cinq sur la Géométrie, savoir, la Longimétrie, la Planimétrie, la Stéréométrie, la Trigonométrie, & une assez ample Introduction aux Sections coniques.

On trouvera dans ce cours de Physique & dans ce cours de Mathématiques, un degré d'intelligibilité qui ne se trouve dans aucun autre Ouvrage du même genre.

III°. *Elémens de Métaphysique sacrée & profane, ou Théorie des Êtres insensibles* : en un volume, grand in-octavo, petit caractère. Ces Elémens de Métaphysique n'ont été primitivement composés que pour l'usage des Colleges : ils renferment, avec beaucoup de méthode & de lumière, toutes les matieres plus ou moins intéressantes qu'on y traite ou qu'on y doit traiter, pendant toute la première année du Cours philosophique. On conçoit que ce Cours de Métaphysique, est susceptible d'augmentation & de perfection ; & qu'il seroit possible de le rendre intéressant, ainsi que le *Cours de Physique*, pour tous les Ordres de Lecteurs.

THÉORIE DES ÊTRES SENSIBLES.

La *Théorie des Êtres sensibles* est divisée en sept Traités, qui embrassent tout l'objet de la Physique ; ou qui embrassent tous les Êtres sensibles, dont la connoissance peut intéresser l'Esprit humain. Parmi ces *sept Traités*,

XXXIV IDÉE DES AUTRES OUVRAGES

Le premier a pour objet la *Théorie de la Matière*. Il renferme , dans deux Sections soumises au flambeau de l'Expérience & de la Raison , une infinité de recherches approfondies , sur la nature de la Matière & sur la nature des Corps.

Le second a pour objet la *Théorie du Mouvement* ; savoir , le mouvement en lui-même , le mouvement dans les Machines. Dans la première Section , on examine & on développe la nature du mouvement , les obstacles au mouvement , les loix générales du mouvement , la communication du mouvement dans les corps sans ressort & dans les corps à ressort , le mouvement composé rectiligne & curviligne , le mouvement accéléré en lui-même & dans la Balistique , le mouvement réfléchi & réfracté. Dans la seconde Section , on expose successivement la théorie des Principes de la Méchanique , la théorie de toutes les Machines simples & composées , la théorie des Résistances qui naissent des Machines.

Le troisième a pour objet la *Théorie de la Terre* , qu'on envisage dans elle-même , dans son regne animal , dans son regne végétal , dans son regne minéral.

Le quatrième a pour objet la *Théorie de l'Eau*. On y observe la nature de l'eau dans ses différens états d'eau douce , d'eau salée , d'eau minérale , d'eau en vapeurs ,

d'eau figée & congelée. On y explique & on y démontre les loix de l'Hydrostatique, envisagées dans toutes leurs dépendances. On y montre l'origine des Sources, constantes, périodiques, intermittentes.

Le cinquième a pour objet la *Théorie de l'Air* : ce qui donne lieu d'examiner & d'observer, toujours au flambeau de l'Expérience & de la Raison, la nature de l'Air, la nature du Son, la nature des Météores.

Le sixième a pour objet la *Théorie de la Lumière*, envisagée dans sa nature, dans les loix de sa Propagation, dans son analogie avec le Feu, dans ses rapports avec la Matière électrique.

Le septième a pour objet la *Théorie du Ciel*, ou l'Astronomie spéculative qui montre les phénomènes célestes, & l'Astronomie physique qui en montre les causes. Ce dernier Traité occupe seul un volume de six cents cinquante pages.

L'Analyse & le tableau de la Nature entière, tel est l'immense objet, l'intéressant spectacle, le riche fond d'idées & d'images, que met sous les yeux de toute Personne capable de faire ou de suivre des raisonnemens, cette *Théorie des Etres Sensibles*; Théorie destinée à faire descendre les Sciences Physiques & physico-mathématiques, des *trop sublimes hauteurs*, où elles existent en pure perte pour le commun des Etres

pensans ; ou à mettre ces Sciences , à la portée de tout le monde.

Voici le jugement que porte , au sujet de cet Ouvrage , une savante Société d'Angleterre (*) ; jugement conforme à celui qu'en a porté le Public éclairé , en France & dans toute l'Europe. « Ce Cours de Physique est » très-complet & très-estimable. L'Auteur » a fait entrer dans sa composition , avec » beaucoup d'intelligence , de choix , & de » goût , toutes les matieres qui devoient » le former. La simplicité & la lumiere de » sa Méthode , son Style élégant , concis , » convenable au sujet , le rendent digne » de l'attention des Littérateurs & de l'estime du Monde savant ».

(*) Les Auteurs du Journal Anglois , intitulé : *THE CRITICAL REVIEW , OR ANNALS OF LITERATURE : BY A SOCIETY OF GENTLEMEN. Tome premier , 1773.*



LA PHILOSOPHIE
DE
LA RELIGION.

PREMIERE PARTIE.

PHILOSOPHIQUE THÉORIE
DE LA RELIGION,
DIVISÉE EN HUIT SECTIONS:

O U

*Examen Philosophique des Principes
que suppose , des Sources d'où
émane , des Fondemens sur les-
quels est appuyé , des divers
genres de démonstration qui fon-
dent , des principales difficultés
qui attaquent , des Traits carac-
téristiques qui spécifient , le Chris-
tianisme.*

LES



LES PRINCIPES

DE LA

SAINTE PHILOSOPHIE,

CONCILIÉS

AVEC CEUX DE LA RELIGION;

OU

LA PHILOSOPHIE

DE LA RELIGION.

PREMIERE PARTIE.

PHILOSOPHIQUE THÉORIE

DE LA RELIGION.

L'ÉTUDE la plus digne de l'Homme, c'est évidemment *l'étude de la Religion*; étude destinée à régler son esprit & son cœur, à influencer sur toute sa destination présente & future, à le remettre dans la

Tome I,

A

2^e THÉORIE DE LA RELIGION.

bonne voie, s'il s'égare; à le confirmer dans le bon chemin, s'il le fuit. L'indifférence sur un aussi important objet, ne peut être permise qu'à un esprit stupidement automate, qui ne voit pas les conséquences des choses.

L'étude de la Religion embrasse à la fois & les preuves qui la fondent, & la doctrine qu'elle enseigne. *L'étude des preuves* cimenter notre acquiescement & notre adhésion à cette Religion divine. *L'étude de la doctrine* fixe notre créance & règle nos mœurs. L'une & l'autre sont absolument nécessaires à tout homme qui veut avoir une Foi éclairée, une Morale pure & intégrè, une Religion dont l'esprit & le cœur puissent s'applaudir.

Nous diviserons cette Philosophique Théorie de la Religion, en plusieurs Sections dont nous avons donné une idée générale dans notre Préface: soit pour en mieux distinguer les objets; soit pour donner plus fréquemment des repos à l'esprit, que lasse nécessairement une attention trop suivie & trop partagée, sur-tout dans des matières aussi abstraites & aussi peu sensibles que le sont communément celles de la Religion.



3

LA PHILOSOPHIE

D E

LA RELIGION.

PREMIERE SECTION.

LA CERTITUDE :

SES PRINCIPES ET SES FONDEMENTS.

I. **O**BSERVATION. Dans toutes les sciences, divines ou humaines, spéculatives ou pratiques, il y a un certain nombre de *principes fixes*, généraux ou particuliers, qu'il faut connoître & d'où il faut partir, pour en raisonner pertinemment; il y a une certaine *marche d'idées & de raisonnemens*, qu'il faut saisir & qu'il faut suivre, pour ne pas se perdre & s'égarer dans les jugemens qu'on en porte : & c'est précisément ce que semble totalement ignorer ou oublier, dans ce siècle, la classe subalterne, la bruyante cohue de la moderne Incrédulité, en dogmatifant sur la Religion.

Quel supplice pour un esprit éclairé & religieux, de se voir sans cesse condamné, dans la plupart des cercles & des sociétés de nos jours, à écouter paisiblement & à réfuter sérieusement les faux principes, les

4 THÉORIE DE LA RELIGION.

faux jugemens, les faux raisonnemens, d'une foule de personnes de tout âge & de tout état, qui ont la manie d'attaquer la Religion, & qui n'ont pas même les premières idées de ce qu'elles attaquent; qui osent fronder ou tourner en dérision la *certitude de la Religion*, & qui ne soupçonnent pas même en quoi doit consister, sur quoi doit être fondée, & d'où peut émaner cette certitude de la Religion; qui, voltigeant continuellement d'objet en objet, sans en bien connoître aucun, dogmatifant hardiment sur toutes choses, sans avoir de vraies idées sur rien, admettant quelques principes, sans en admettre les conséquences, ou adoptant quelques conséquences, sans en adopter les principes, vengent hautement la Religion des coups qu'ils s'efforcent de lui porter, par les outrages éclatans que font sans cesse au bon sens leur ignorance & leur déraison.

Cette première Section sera destinée à faire connoître & les différens principes & les différentes sources & les différentes branches de toute certitude. En traçant les premières idées & en montrant les premiers principes des choses qui ont trait à la Religion; elle apprendra & à ceux qui l'attaquent & à ceux qui la défendent, quelle doit être & la base & la marche de tout raisonnement dans les matières de la Religion.

PARAGRAPHE PREMIER.

DÉFINITIONS PRÉLIMINAIRES.

IDÉE DU SCEPTICISME.

2. **O**BSERVATION. Chez les hommes, l'esprit est sujet, ainsi que le corps, à certaines maladies chroniques dont la bizarrerie étonne les plus clairvoyans Naturalistes, ceux même qui s'efforcent de ne s'étonner de rien.

1°. Il a existé un certain nombre d'hommes bizarres, qui, par un subtil enchaînement de puériles sophismes, soutenoient qu'il n'y a rien de certain dans les connoissances humaines; qui révoquoient en doute l'existence de leurs sensations & de leurs idées, l'évidence des premiers principes des sciences, la vérité de toutes les plus lumineuses démonstrations de la géométrie, la certitude de tous les faits les plus authentiques & les plus incontestables que montrent les sens ou que rapporte l'histoire.

Cette maladie de l'esprit, qui heureusement n'a jamais attaqué & affligé qu'une infiniment petite portion de l'espèce humaine, prit naissance dans la Grèce; & la première cervelle qu'elle déranginga, fut celle d'un certain Pyrrhon, qui lui dut son humiliante célébrité. Delà, sa contagion se répandit dans quelques cervelles de même

6 THÉORIE DE LA RELIGION.

trempe, qui se décorerent du nom de *Philosophes Sceptiques*, & que les gens sensés condamnerent au mépris que méritoit leur absurde délire (*).

Le Sceptique Sextus-Empiricus nous a conservé les prétentions & les raisonnemens de sa secte, dans son fameux *Livre contre les Mathématiciens* : c'est le nom général qu'il donne à tous ceux qui font profession de quelque genre de savoir que ce soit. « Quel est l'homme raisonnable, dit » l'Auteur de *l'Histoire des Mathématiques*, » qui ne rira des prétentions absurdes d'Empiricus, lorsqu'il entreprend de prouver » contre les Géomètres, qu'il n'y a ni corps, » ni étendue; contre les Arithméticiens, » qu'il n'y a pas même de nombre; contre » les Musiciens, qu'il n'y a point de son ? » L'exposition seule de ces paradoxes ridicules, suffit pour les réfuter ».

II°. L'expérience & l'observation ont appris aux Naturalistes, que la plupart des maladies insolites & bizarres qui affligent l'espece humaine, se civilisent après un certain période de temps : la maladie du Scepticisme a eu le même sort. Ceux qui en sont

(*) *ETYMOLOGIE.* Sceptique, *Σεπτικός*, homme indécis & incertain sur tous les objets des connoissances humaines. De *Σεπτομαι*, *circumspicio*, *delibero*, *nihil judico*. Une telle indécision peut naître ou d'un défaut d'idées & de jugement, ou d'une tumultueuse abondance d'idées sans stabilité & sans jugement.

encore attaqués, ne doutent plus aujourd'hui s'ils ont des sensations & des idées; si le tout est plus grand que sa partie; si les trois angles d'un triangle, valent deux angles droits; si ce que l'on voit & que l'on sent, existe: ils se bornent à révoquer en doute s'il y a eu un César & un Henri IV, qu'ils n'ont jamais vus; une bataille de Pharsale & d'Yvri, dont ils n'ont pas été témoins; s'il existe un Empire de la Chine ou des Russies, dont l'existence ne leur est constatée que par le témoignage des hommes, lesquels peuvent toujours être ou trompés ou trompeurs.

Il y a à espérer que dans quelques siècles, cette manie & cette maladie, se civilisant toujours de plus en plus, permettront aux Sceptiques futurs, d'étendre encore moins loin la sphere de leurs doutes, & de se rapprocher un peu plus du sens commun.

III°. Quel que soit ou que doive être le sort du Scepticisme, sort qui doit très-peu intéresser les têtes sages; on peut diviser l'espece humaine, relativement aux connoissances, en ignorans, en demi-savans, en vrais savans: comme nous l'avons observé dans la préface de notre Physique. L'ignorant croit qu'on fait tout, ou qu'on peut tout savoir: parce qu'il n'a jamais bien réfléchi sur les bornes étroites de l'esprit humain. Le *demi-savant* croit qu'on ne

8 THÉORIE DE LA RELIGION.

fait rien : parce qu'il n'a sur toutes choses, que des connoissances superficielles & équivoques, vacillantes & mal assurées; & qu'il n'a jamais eu ou assez de loisir, ou assez de patience, ni peut-être assez de lumière & de jugement, pour rien approfondir. Le *vrai savant* fait qu'il y a dans toutes les parties de la Nature, un petit nombre de choses certaines & indubitablement connues, & un plus grand nombre de choses incertaines & assez inconnues, qu'il n'a garde de confondre : parce qu'avec un esprit éclairé & judicieux, il a embrassé puissamment & observé efficacement le vaste théâtre de la Certitude & de l'Incertitude.

ABSURDITÉ, SENS COMMUN.

3. DÉFINITION I. On nomme *Absurde*, ce qui est en contradiction avec soi-même, ou en opposition avec le sens commun. Une opinion est absurde, quand elle renferme en elle-même des contradictions, ou qu'elle heurte les vérités généralement reçues & avouées.

L'Absurdité est ce qui rend formellement la chose absurde, par exemple, l'opposition de causes ou d'effets dans un système, l'opposition de principes ou de conséquences dans une assertion, dans une opinion, dans un ouvrage.

4. DÉFINITION II. On nomme *Sens commun*, les principes & les connoissances qui fondent & régilent la maniere générale de penser & de juger chez les hommes, ou l'usage & l'application de ces principes & de ces connoissances.

On dit d'un homme qui, dans la spéculation ou dans la pratique, s'écarte des principes de connoissance ou de conduite généralement reçus & suivis; qu'il n'a pas de sens commun, c'est-à-dire, qu'il manque de cette saine lumiere qui dirige & règle le commun des hommes.

ERREUR, PRÉJUGÉ.

5. DÉFINITION I. *L'Erreur* est un jugement faux, fondé sur une raison qui a une apparence de vérité: c'est ou une fausse conséquence, mal tirée d'un principe vrai; ou une conséquence légitime, bien déduite d'un principe faux qu'on a pris pour vrai.

L'erreur, en genre de dogme & en style dogmatique, diffère de l'hérésie: en ce que l'erreur suppose une droiture & une bonne foi, que l'hérésie exclut communément.

6. DÉFINITION II. Le *Préjugé* est un jugement porté ou sans motif, ou sans une attention suffisante au motif. L'enfant bien né & bien élevé, qui commence à

bégayer le langage de la raison & de la religion, juge qu'il faut être honnête, juste, bienfaisant, véridique, religieux; sans être encore peut-être assez en état de comprendre quel est le fondement & le motif de ces obligations. C'est un jugement porté peut-être sans raison, mais qu'avouera & que confirmera un jour sa raison devenue plus éclairée: c'est un préjugé, mais un préjugé vrai. L'ignorante populace juge que la Lune a sur les plantes & sur les animaux, des influences alternativement salutaires & nuisibles. C'est un jugement porté sans raison & contre toute raison, & dont l'expérience & la saine philosophie démontrent la chimère: c'est un préjugé faux.

De même, dans l'enfance, où notre raison n'est point encore assez développée & assez affermie, nous jugeons, d'après les leçons de nos maîtres, qu'il existe un Dieu créateur; que le Christianisme est une religion divine; que les objets qui frappent nos sens, sont des objets réels; que le tout est plus grand que sa partie; que César & Alexandre ont été de grands guerriers; que Moïse & Jésus-Christ ont opéré de grands miracles: ce sont des préjugés, mais des préjugés vrais, qu'avoue & ratifie notre raison éclairée par l'étude de l'histoire & de la philosophie, & mûrie par l'âge. Dans le même état d'enfance, nous jugeons d'après nos sens, dont la raison ne règle pas encore l'usage, que la terre est im-

mobile; que tout le ciel tourne chaque jour au tour de la terre; qu'une voûte azurée est comme le sol fixe & solide, où sont cloués une infinité de lumignons que nous nommons étoiles: ce sont des préjugés & des préjugés faux, qui disparaissent & s'évanouissent devant le flambeau de la raison éclairée par l'étude de l'astronomie.

De cette définition du préjugé, il résulte qu'un préjugé peut être indifféremment ou un jugement vrai ou un jugement faux. Cependant par le nom de préjugés, on entend communément des jugemens faux.

Les deux principales sources de nos faux préjugés, sont ou *l'habitude plus ou moins invétérée de certaines idées*, que l'esprit a adoptées sans examen, & par lesquelles il se laisse conduire à l'aveugle dans ses jugemens; ou quelque *passion aveugle & impérieuse*, qui ne montrant certains objets que sous une face trompeuse, que sous de faux jours, favorables ou défavorables, qu'elle leur donne, arrache à l'ame des jugemens qui seroient défavoués par la raison lucide & tranquille.

DOUTE, DOUTE MÉTHODIQUE.

7. DÉFINITION III. Le *Doute* est une suspension réfléchie de l'esprit, qui balance entre le pour & le contre, dans un

jugement à porter, ou dans un parti à prendre. Le doute est positif, s'il naît d'une égalité de raisons de part & d'autre : le doute est négatif, s'il est fondé sur un égal défaut de raisons pour l'un & pour l'autre parti.

Ce n'est pas un petit mérite en genre de science & de conduite, de savoir douter à propos. L'Ignorant & l'Imprudent ne doutent de rien : parce qu'ils manquent de lumière & de réflexion. Le Sceptique ou le Pyrrhonien doute de tout ; parce qu'il veut sottement fermer les yeux à toute lumière.

Le *Doute méthodique* de Descartes, consistoit à refuser son suffrage & son acquiescement aux vérités reçues & reconnues pour certaines, jusqu'à ce qu'elles lui fussent constatées par des raisons convaincantes & démonstratives en leur genre. Douter ainsi, ce n'est point être pyrrhonien, c'est être philosophe : ce n'est point ébranler la certitude humaine, c'est la consolider. L'opposé du doute, c'est la certitude, dont nous parlerons bientôt.

ESSENCE DES CHOSSES.

8. DÉFINITION. On nomme *Essence d'une chose*, les constitutifs intrinsèques qui font nécessairement son être, sans lesquels elle ne peut absolument exister, & sans lesquels il est impossible de la conce-

voir. Il s'enfuit de cette définition, que l'essence d'un être quelconque, n'est point quelque chose de distingué de cet être (*).

L'essence des choses se divise en essence physique & en essence métaphysique: à raison du double état sous lequel peuvent être considérés les constitutifs essentiels d'un même être, existant ou simplement possible.

I°. L'essence d'un être est appelée *Essence physique*; quand les constitutifs essentiels de cet être sont envisagés tels qu'ils sont en eux-mêmes, sans abstraction & sans précision. Par exemple, un corps organisé & une ame spirituelle forment par leur union, l'essence physique de l'homme, existant ou possible: trois angles & trois côtés forment l'essence physique du triangle, existant ou possible.

II°. L'essence d'un être est appelée *Essence métaphysique*; quand les constitutifs essentiels de cet être sont envisagés dans un état d'abstraction & de précision, sous les idées de propriétés génériques & différentielles. Par exemple, la capacité d'avoir, dépendamment des organes, & des sensations qui le confondent avec la brute, & des raisonnemens qui le distinguent de la brute, forme l'essence métaphysique de l'homme, existant ou possible.

(*) ETYMOLOGIE. Essence, *Essentia*. En deux mots; *Essentia Entium est id quod intrinsicè facit esse Entia.*

III°. L'essence physique d'un être n'est point réellement distinguée de son essence métaphysique : puisque ce n'est qu'une seule & même chose, envisagée de différentes manières ; & que les constitutifs essentiels de cette chose ne changent point intrinsé- quement de nature, pour être envisagés sous différens points de vue, tantôt dans un état d'abstraction, tantôt sans cet état d'abstrac- tion.

IV°. Dans un être quelconque, l'essence est différente de l'accident. On nomme *Ac- cident*, ce qui peut ou être ou ne pas être dans un sujet. Tout ce qui est de l'essence, n'est point accident : tout ce qui est accident, n'est point de l'essence. Une ame intelli- gente unie à un corps organisé, la faculté du moins radicale d'avoir des sensations & des raisonnemens, sont des choses essentielles à l'homme. La beauté de caractère, une taille avantageuse, le goût du beau & de la vertu, la couleur éthiopienne ou euro- péenne, tout cela lui est accidentel.

ÉVIDENCE DES CHOSES.

9. DÉFINITION. L'*Evidence* peut être considérée ou dans son sujet, ou dans son objet.

I°. L'évidence *dans le sujet* ou dans l'es- prit, est la connoissance claire & certaine

d'un objet : c'est dans l'ame, une lumiere sûre , qu'il est plus facile de sentir que de définir ; & par le moyen de laquelle, on voit comme intuitivement les propriétés qui caractérisent l'objet qu'elle atteint. Cette évidence donne à l'ame, une certitude entiere & complete , sur son objet.

II°. L'évidence *dans l'objet* ou de l'objet, est l'intelligibilité claire & lumineuse de cet objet : c'est dans cet objet , une maniere d'être & de se montrer, qui le met en prise aux lumieres de l'esprit ; & en vertu de laquelle il est ou il peut être conçu & connu tel qu'il est , avec une assurance qui ne laisse aucun doute dans l'ame qui l'observe & l'examine.

L'évidence, telle que nous venons de la définir, convient à tous les objets de la géométrie : mais elle ne se borne pas à ces objets. Il est évident que la surface de la sphere est égale à la surface convexe du cylindre circonscrit : mais il n'est pas moins évident qu'il existe un premier principe des choses ; & que ce premier principe est infiniment puissant , infiniment sage , infiniment juste , en un mot, infiniment parfait.

10. REMARQUE. L'évidence, considérée relativement à son objet, est ou intrinseque, ou extrinseque.

L'évidence est intrinseque, quand elle naît de la nature même de son objet, que l'on

conçoit avec une lumière & avec une assurance complètes, devoir nécessairement être ainsi, ne pouvoir en aucune manière être autrement.

L'évidence est extrinseque, quand elle est fondée sur une lumière & sur un motif étrangers à la chose, mais évidemment & infailliblement connexes avec la vérité de la chose.

Il est évident d'une évidence intrinseque, que la partie d'un tout, est moindre que le tout. Il est évident d'une évidence extrinseque, qu'il y aura une résurrection générale des Morts; si Dieu, qui est l'infaillible vérité, a révélé & attesté cette résurrection générale.

Comme l'évidence extrinseque se borne à convaincre l'esprit d'une vérité par un motif extrinseque à l'objet de cette vérité, sans l'éclairer sur la nature intérieure de la chose; il seroit peut-être plus convenable de ne donner à cette espece d'évidence, que le nom de *Certitude*: par la raison que l'idée de certitude fait abstraction de l'intelligibilité objective, & que l'idée d'évidence semble l'inclure & l'entraîner. Mais la dénomination d'une chose importe fort peu, quand l'idée en est bien fixée & bien déterminée. Ainsi puisque cette dénomination est reçue dans les matieres de religion, rien n'oblige à la proscrire & à la changer.

VÉRITÉ EXPRESSIVE ET OBJECTIVE.

II. DÉFINITION. La *Vérité* est toujours une conformité entre deux choses: elle est ou expressive ou objective.

La *Vérité expressive* est la conformité ou d'une idée, ou d'un jugement, ou d'une proposition, ou d'un tableau, ou d'un signe, avec l'objet exprimé. La *Vérité objective* est la manière d'être de l'objet, manière conforme à l'expression. La vérité de l'idée est une vérité de représentation: la vérité d'un jugement est une vérité d'affertion mentale: la vérité d'une proposition est une vérité d'énonciation: la vérité d'un tableau est une vérité d'imitation: la vérité d'un signe est une vérité de signification.

Une idée est vraie, quand son objet est tel que l'idée le représente. Un jugement est vrai, quand son objet est tel que le juge l'esprit; ou quand son objet est conforme à l'affertion ou à l'expression mentale. Une proposition est vraie, quand son objet est tel que la proposition l'énonce. Un tableau est vrai, quand son objet est tel que le tableau le trace. Un signe est vrai, quand son objet est tel que le signe, soit naturel, soit d'institution, le signifie. Un homme est vrai, quand chez lui la réalité répond aux apparences.

*VRAISEMBLANCE , PROBABILITÉ ,
OPINION , SYSTEME.*

12. DÉFINITION I. La *Vraisemblance* est une grande apparence de vérité, mais qui ne donne point une certitude entière à l'esprit, & qui n'en exclut pas absolument tout doute. Ainsi un jugement est vraisemblable, un système est vraisemblable; quand ils ont incomparablement plus d'apparence de vérité que de fausseté, quoiqu'ils puissent absolument être faux.

13. DÉFINITION II. La *Probabilité* est une raison grave ou un motif plausible, qui peut être avoué par un homme éclairé & prudent, & qui est capable de déterminer son suffrage. La probabilité dit quelque chose de moins, que la vraisemblance.

La probabilité & la vraisemblance n'excluent pas absolument la fausseté; mais elles excluent toujours l'absurdité. L'une & l'autre fondent une opinion: une *Opinion* est donc un jugement qui a une plus ou moins grande apparence de vérité, mais qui n'a pas une entière certitude.

En genre d'opinion, on ne dispute communément avec acharnement pour ou contre; que parce que réciproquement on ne veut pas se donner la satisfaction de s'en-

tendre. De combien de grossières invectives, d'absurdes calomnies, d'ennuyeux & impertinens écrits, n'auroit-on pas fait grace au Public ; si l'on avoit daigné s'écouter paisiblement de part & d'autre dans les frivoles disputes sur le Probabilisme, où tout le monde disoit ou vouloit dire au fond la même chose !

Il faut ne pas confondre *une Opinion*, telle que nous venons de la définir, avec ce qu'on nomme simplement l'*Opinion*, & qui va être l'objet de la définition suivante.

14. DÉFINITION III. L'*Opinion* est le jugement vrai ou faux, qu'on porte des choses, dans une nation ou dans une portion de cette nation : c'est l'assemblage des idées transmises & perpétuées par l'éducation, par la religion, par le gouvernement, par la réflexion, & continuellement fortifiées par l'exemple & par l'habitude. L'opinion vraie est celle qui se fonde sur l'expérience, sur la raison, sur la religion naturelle, sur la religion révélée. L'opinion fautive est celle qui est opposée ou à l'expérience, ou à la raison, ou à la religion naturelle, ou à la religion révélée ; & qui n'a pour base que l'ignorance & le préjugé.

Toutes les opinions humaines, (disent quelques modernes Incrédules,) ont pour source, ou le climat, ou l'éducation, ou le

concours de ces deux causes ; & l'on fait, ajoutent-ils, quel est le *despotisme de l'Opinion* chez les hommes, dans qui elle meut & régle toutes les passions, dans qui elle décide de tout en genre de principes, de créance, de conduite, de mœurs. Ils se trompent, en voulant rendre universelles & illimitées, des causes dont l'influence est toujours nécessairement bornée & restreinte.

I°. On fait qu'un climat plus ou moins brûlant, plus ou moins glacé, plus ou moins humide, plus ou moins spiritueux, plus ou moins salubre, plus ou moins propre à donner du ton & de l'énergie à tous les organes, influe infiniment sur le *physique des passions*, dans lesquelles il met plus de douceur ou de rudesse, plus de phlegme ou d'effervescence, un élan plus ou moins impétueux vers leur objet, une pente plus ou moins rapide vers l'excès & vers le vice. On fait qu'une éducation plus ou moins saine, plus ou moins conforme aux vrais principes de la vertu & de l'honneur, influe infiniment sur le *moral des mêmes passions* ; c'est-à-dire, qu'elle les porte avec plus ou moins de force & de succès, à la grandeur ou à la bassesse, à l'honnête ou au déshonnête, au respect ou au mépris pour les loix naturelles & civiles, en général, à la vertu ou au vice.

II°. Mais il est absurde de dire que le cli-

mat ou l'éducation ou l'opinion nationale fassent tout en genre de principes & de mœurs chez les hommes, ou soient l'unique cause & l'unique règle de leurs jugemens, de leurs sentimens, de leurs actions : parce qu'il est certain qu'il existe chez tous les hommes, une *règle primitive de vérité*, une *règle primitive de mœurs*, indépendantes & du climat & de l'éducation & de l'opinion nationale, indépendantes de toute convention & de toute institution humaine.

Chez l'homme sauvage & chez l'homme civilisé, chez l'homme idolâtre & chez l'homme chrétien, sous le cercle polaire & sous l'équateur, ainsi que dans les zones tempérées, il est également vrai que le tout est plus grand que sa partie ; que deux choses égales à une troisième, sont égales entr'elles ; que la cruauté est un vice, que la bienfaisance est une vertu, qu'il est beau d'être juste, clément, magnanime, honnête, sincère, & ainsi du reste. Il est donc faux que le climat, l'éducation, l'opinion nationale, soient le principe unique & l'unique règle de toutes les opinions humaines.

III°. Présenter au Public un système général dans lequel on donne ou au climat ou à l'éducation ou à l'opinion nationale, une influence mécanique & universelle sur les idées & sur les sentimens des hom-

mes ; c'est annoncer authentiquement qu'on a reçu de la Nature un esprit gauche , qui , né sans discernement , ne voit les choses qu'à demi , & les voit mal ; qui dominé par une idée singulière & bizarre , n'a pas assez d'étendue ou de consistance pour l'observer sous ses différentes faces , pour la soumettre au creuset ou au flambeau de la Philosophie , pour l'apprécier & la juger ; qui , repû de rêves creux & de chimères décousues , aspire à surprendre & à abuser quelques esprits opaques & frivoles , au péril de se faire siffler par les esprits éclairés & solides.

15. DÉFINITION IV. Un *Système* est un arrangement méthodique ou de causes destinées à produire certains effets , ou d'effets destinés à dériver d'une même cause ou de plusieurs causes. Par exemple ,

Le *Système de Copernic* est un arrangement des Corps célestes , destiné à nous faire concevoir comment s'opèrent dans le Ciel tous les phénomènes qu'on y observe. Un *Système sur la grace* , est une philosophique combinaison de principes & de conséquences , destinée à expliquer ou à justifier tout ce qui paroît incompatible dans la doctrine de la grace , & à concilier la liberté & le mérite de la Créature qui la reçoit , avec la sagesse & la justice du Créateur qui la dispense , & qui récompense ou punit

ceux qui lui sont fideles ou infideles.

Un système est admissible, quand il s'accorde avec les principes ou avec les effets qu'on lui attribue, sans être opposé à aucune vérité connue.

De tous les systèmes imaginés par l'esprit humain, celui de Copernic est le seul peut-être qui ait été une réalité : c'est le seul du moins qui soit devenu une vérité démontrée. On trouvera, si l'on veut, l'explication & la démonstration de ce système de Copernic, & la réfutation complète de toutes les difficultés quelconques qu'on peut lui opposer, dans le quatrième volume de de notre Physique.

CRÉDULITÉ, INCRÉDULITÉ, IMPIÉTÉ.

16. DÉFINITION I. La *Crédulité* est une foiblesse d'esprit par laquelle on est porté à donner son assentiment, soit à des propositions, soit à des faits ; sans connoître suffisamment les preuves qui les fondent & qui les établissent.

1°. Ce n'est pas une crédulité dans un Chrétien, de donner son assentiment & de fixer son adhésion aux dogmes & aux faits fondamentaux de la Religion Chrétienne, avant d'avoir médité & approfondi tout ce qui constitue & tout ce qui fonde sa Religion ; comme ce n'est pas crédulité dans

un François, de croire aux loix, aux mœurs, aux coutumes, aux usages de sa nation, sans avoir fait une étude spéciale de tout ce qui caractérise & qui établit sa législation : parce qu'ils voient & qu'ils sentent suffisamment l'un & l'autre, avant tout examen détaillé & motivé, qu'il est impossible que la généralité des hommes ait unanimement voulu leur en imposer sur les faits fondamentaux qui établissent & la Religion & la Législation, auxquelles ils sont soumis.

II°. C'est crédulité, dans tout homme chez qui existe la raison, d'adopter comme vraies & comme sûres, sans preuve & sans examen, des opinions ou des propositions qui s'éloignent de la façon de penser généralement reçue.

C'est crédulité, dans tout homme qui se pique de lumière & de discernement, de mettre au rang des faits certains & avoués, des faits équivoques, qui ne sont établis sur des bruits vagues, sur des autorités suspectes, sur des témoignages dans lesquels se montrent la passion & l'irréligion ; surtout si ces faits paroissent répugner & aux mœurs des hommes & à la marche de la nature.

C'est crédulité, pour ne pas dire imbécillité, dans ce qui constitue aujourd'hui l'ignorante cohue & l'aveugle populace de la Secte incrédule, de croire aveuglément

glément à l'autorité plus que suspecte de tout audacieux Suppôt de l'irréligion, qui défigurant l'histoire, pervertissant la critique, abusant de la Philosophie, supposant des faits fabuleux, dénaturant des faits réels, frondant le témoignage irréfragable de tout ce qu'il y eut de plus grands hommes, de génies plus sublimes, de savans plus profonds dans les différens siècles, ressuscitant les délires & les blasphêmes surannés de quelques Auteurs ou de quelques Ouvrages ignorés ou méprisés, citant & préconisant des Sources romanesques ou apocryphes, à qui l'on fait dire tout ce qu'on veut, ose irrégieusement blasphémer Dieu & ses Saints, calomnier la Religion & ses Ministres, sapper tous les sacrés fondemens des Loix & des Mœurs, se déchaîner contre toute autorité légitime, divine & humaine, devenir le panégyriste ou l'apologiste du libertinage & de l'anarchie; & se faire une misérable réputation d'esprit-fort, en pervertissant la créance & les mœurs de quelques esprits foibles.

III°. La crédulité n'a pas aisément lieu dans les faits qu'on annonce & qu'on donne pour miraculeux. Car dans ces sortes de faits qui, par leur nature, excitent la surprise & réveillent l'attention de l'ame, le premier mouvement de l'être pensant, c'est la défiance & le doute; le second, c'est

l'examen scrupuleusement réfléchi de la chose & de ses circonstances ; le troisième, c'est ou un assentiment forcé par l'évidence, si le fait est incontestablement reconnu pour vrai & pour miraculeux ; ou une détermination obstinée à n'en rien croire, si le fait n'a pas une certitude & une authenticité complètes.

17. DÉFINITION II. *L'Incrédulité* est un irréligieux travers d'esprit, par lequel on s'obstine, contre toute certitude & contre toute lumière, à combattre ou à révoquer en doute, ou l'existence d'un Dieu, ou l'existence d'une Providence divine, ou l'existence d'une vie future, ou l'existence d'une révélation surnaturelle ; & à refuser en particulier son assentiment & son adhésion à tout ce que renferme de dogmes mystérieux & de faits miraculeux, la Religion de Moyse & de Jesus-Christ. La classe des Incrédules renferme & les Matérialistes, & les Déistes, & les Sceptiques, dont nous montrerons ailleurs les pernicious égaremens.

Les Hérétiques, les Schismatiques, les Juifs modernes, les Mahométans, les Idolâtres, n'ont rien de commun avec ce qu'on entend aujourd'hui par Incrédules. Parmi ces cinq classes d'hommes, les quatre premières croient en un Dieu, en une Providence, en une vie future, en une religion

révélée : ce que ne font pas les Incrédules. La dernière ne connoît point les preuves éclatantes de la Religion Chrétienne , & ne les combat pas obstinément ; comme font les Incrédules.

18. DÉFINITION III. *L'Impiété* peut être considérée , ou comme un acte , ou comme une habitude.

1^o. *L'impieété , considérée comme un acte* , est une injure faite ou au vrai Dieu ou à la vraie Religion. Elle est ou formelle ou simplement matérielle. *L'Impiété est formelle* , quand elle part d'un sujet qui croit au vrai Dieu & à la vraie Religion , & qui agit avec liberté , avec réflexion , avec connoissance de cause. *L'Impiété est simplement matérielle* , quand elle part d'un sujet qui méconnoît ou le vrai Dieu ou la vraie religion , ou qui agit sans connoissance ou sans liberté. Par exemple :

L'Idolâtre , qui blasphème ou le vrai Dieu ou la vraie religion , commet une impiété simplement matérielle : parce qu'il est supposé ne point connoître formellement & distinctement ce qu'il attaque.

Le même Idolâtre qui , persuadé que la Divinité réside dans sa Pagode , brise & maltraite cette pagode , ne commet point une impiété matérielle ; parce que l'objet insulté n'a rien de sacré en lui-même :

mais il commet une impiété formelle ; parce qu'il agit par un principe irréligieux , & qu'il a intention d'outrager & le vrai Dieu & la vraie religion , que sa raison lui fait confusément connoître , & qu'il place aveuglément dans sa Pagode.

L'Incrédule qui , dans le sein du Christianisme , blasphème ou le vrai Dieu ou la vraie religion , commet une impiété & matérielle & formelle : parce que , quoiqu'il fasse semblant de méconnoître extérieurement ou le vrai Dieu ou la vraie religion , il sent toujours dans son cœur qu'il lui est impossible de parvenir en ce genre , à un état ou de certitude ou d'incertitude qui puisse justifier ses blasphêmes. Tout ce qu'il peut faire , c'est d'entasser & d'accumuler dans son esprit , des doutes sur la vraie religion ; & cet état de doute n'est certainement pas un titre légitime & suffisant pour l'autoriser à insulter une Religion qu'il soupçonne au moins divine.

II°. L'impiété , *considérée comme une habitude* , est un défaut permanent de religion , un système d'indifférence ou de mépris pour tout ce que la religion propose ou consacre. Celui en qui réside cette irréligieuse habitude , est nécessairement sans créance , sans loi , sans culte , sans principes de conscience , sans règle de mœurs. S'il a des vertus morales & sociales , il les

doit uniquement au beau penchant de sa nature ; qui , par une heureuse inconséquence , se porte par elle-même & comme machinalement vers le bien.

HÉRÉSIE, SUPERSTITION.

19. DÉFINITION I. L'*Hérésie* est une adhésion obstinée à quelque opinion opposée aux dogmes de la Religion, & aux décisions de l'Eglise, qui en est l'organe.

Dans l'*Hérésiarque* qui séduit & qui trompe , l'hérésie est toujours une opiniâtreté libre & réfléchie , qui fait résister volontairement à la vérité connue ; & qui , digne de tous les anathèmes du ciel , ne mérite que la haine & le mépris de la terre. Dans l'*Hérétique* qui est séduit & trompé , ce n'est souvent qu'une erreur malheureuse , qui mérite uniquement qu'on le plaigne , & qu'on s'efforce charitablement de le défabuser & de l'éclairer.

Le premier étouffe & combat , par intérêt & par passion , la vérité qu'il connoît & qu'il trahit : le dernier s'attache au mensonge , parce qu'il a eu primitivement le malheur de le prendre pour la vérité même , qu'il révere & qu'il chérit.

II°. On nomme *Schisme* dans le Christianisme , l'acte d'indocilité ou de révolte , par lequel une nation ou un corps poli-

rique ou même un simple particulier se sépare & se retranche de l'Église de Jésus-Christ, laquelle fait & doit toujours faire un même Tout mystique, un bercail unique & indivisible, sous un unique Chef: *Unum Ovile & unus Pastor.*

Le schisme peut indifféremment, ou être joint à l'hérésie, ou être borné à lui-même & sans aucune erreur en genre de créance, de culte, de morale. De *σχιζω*, *findo*; ou de *χέσμα*, *scissura*, séparation, division.

20. DÉFINITION II. La *Superstition* est un excès ou un abus de l'esprit de religion. Défaut de lumières dans l'esprit, goût dominant pour la bizarrerie & pour la singularité dans le caractère, zèle aveugle & indocile pour une perfection chimérique & absurde, telles en sont les méprisables sources.

I°. La Religion est une crainte légitime de déplaire à Dieu, un empressement raisonnable de lui plaire : la *Superstition* est l'abus ou l'excès de tout cela. C'est une crainte insensée de lui déplaire par des actions licites, qu'il n'improove point : c'est un empressement insensé de lui plaire par des œuvres absurdes ou frivoles, qu'il n'avoue point.

La superstition peut naître, comme on voit, de la religion même, dont elle de-

vient ou l'excès ou l'abus. Mais la religion cesse, où la superstition commence : parce que la religion est toujours sage & sainte ; & que la superstition est toujours insensée, & souvent criminelle.

II°. L'idée de superstition, ainsi que celle de fanatisme, renferme & présente toujours quelque chose d'absurde, de méprisable, de révoltant pour tout homme éclairé & sensé ; & c'est pour cette raison que quelques Incrédules modernes emploient plus ou moins habilement tout l'art de l'imposture & de la séduction, pour faire envisager la Religion elle-même, sous l'idée de superstition ou de fanatisme ; & pour s'arroger le droit de tonner & de fulminer ensuite emphatiquement contre les choses mêmes qui constituent le fond & l'essence de toute religion, & que prêche & avoue la simple raison, savoir, l'exercice d'un Culte religieux, & la soumission à une Loi divine.

Ce qu'ils semblent attaquer, est réellement digne de leurs mépris & de leurs anathèmes : ce qu'ils attaquent ou qu'ils veulent attaquer en effet, est digne du respect & de l'hommage de toute ame éclairée & honnête. Otez de leurs enthousiastes déclamations, l'équivoque & le sophisme ; & elles ne disent plus rien.

ENTHOUSIASME, FANATISME.

21. DÉFINITION. L'enthousiasme & le fanatisme ont des traits communs qui les confondent, & des nuances spécifiques qui les distinguent.

1°. L'*Enthousiasme*, en fait de religion, est une aveugle effervescence de l'ame, née de persuasions sans motif & sans fondement, de sentimens sans cause & sans objet. C'est une espece d'ivresse, dans laquelle l'ame aveuglée & abusée par ses délires, voit les choses autrement qu'elles ne sont, voit ce qui n'est pas, ne voit pas ce qui est, s'agite & se passionne pour des fantômes ou pour des chimeres ; & renonce à l'empire de la raison, pour se soumettre à celui de l'imagination.

L'enthousiaste voit toujours au-delà de la vérité & de la réalité : il exagere, il outre les choses. Il voit des dogmes ou des erreurs, des vertus ou des crimes, où il n'y a souvent ni erreur, ni dogme, ni crime, ni vertu : il met de la chaleur & une espece d'emportement à tout, même aux choses les plus indifférentes ; & c'est en quoi il est absurde & dangereux. Car la chaleur & l'emportement qu'on met aux choses qu'on veut ou réformer ou perfectionner ou persuader, produisent communément un effet tout con-

traire à celui qu'on en attend. La vérité, la vertu, la perfection, la religion, n'ont besoin, pour être reçues dans des têtes bien faites, que de leur être présentées d'une façon claire & précise : l'enthousiasme les rend suspectes & odieuses.

II°. Le *Fanatisme*, en fait de religion, est un violent accès d'un zèle aveugle & insensé, qui, né d'une humeur sombre & mélancolique, se repaît des noirs projets, & consacre les plus détestables attentats, pour le bien mal entendu de la religion. C'est l'abominable effet d'une fausse conscience, qui, couvrant du masque de la religion, l'emportement, le parjure, la calomnie, la scélératesse, la fureur, la cruauté, la barbarie, en consacre la noirceur, en ôte les remords ; & met le fanatique hors d'état de revenir à la raison & au devoir, par le repentir.

III°. L'enthousiasme & le fanatisme ont également leur source dans un esprit déréglé, dans un jugement affoibli, dans une imagination échauffée & féconde en visions absurdes. De là deux espèces de *Visionnaires*, lesquelles ne diffèrent entr'elles, que par la diversité de leurs visions.

Un visionnaire qui cherche aveuglément le langage du ciel dans son esprit particulier, qui transforme emphatiquement, mais sans accès sinistres & malfaisans, les délires

de ses pensées en oracles célestes , les fantômes de son imagination en objets réels & sacrés , est un *Enthoufiaste*.

Un visionnaire qui s'agite & s'échauffe dans ses délires , qui veut répandre & persuader ses visions par la violence , qui s'indigne & s'enflamme contre ceux qui n'ont pas les mêmes persuasions , qui prend les noirs accès de son ame atrabilaire & farouche , pour les volontés sacrées d'un Dieu de paix & de douceur , est un *Fanatique*. L'enthousiasme est au fanatisme , ce que la démence est à la frénésie.

IV°. Tout ce qui se présente chez les hommes , sous l'idée de mérite , de vertu , de perfection , a eu ses enthousiastes & ses fanatiques. Chez les Romains & chez les Grecs , regnoit l'enthousiasme & quelquefois le fanatisme de l'amour de la Patrie. Chez les Anglois , regne l'enthousiasme & souvent le fanatisme d'une anarchique Liberté. Dans les siècles de la Chevalerie , regnoient l'enthousiasme & le fanatisme de l'honneur du beau sexe : tout preux Chevalier vouloit que la Beauté qui lui avoit tourné la tête , fût la plus belle & la plus vertueuse personne du monde ; & il étoit prêt à couper honorablement la gorge , à quiconque n'étoit pas de son avis.

V°. On donne aussi le nom d'enthousiasme , dans l'Éloquence & dans la Poésie , à

une certaine effervescence de l'ame, qui la fixe & l'attache puissamment à son objet, soit pour le saisir, soit pour le peindre avec énergie : c'est l'*enthousiasme du génie*, qui enfante les grands mouvemens de l'éloquence, qui anime les grands tableaux de la poésie, qui transporte & qui enleve en quelque sorte au dessus de la nature humaine, les grands Orateurs & les grands Poètes. C'est le seul enthousiasme que puisse avouer la raison, qui le régle & le dirige, lors même qu'elle paroît être dominée & absorbée par sa chaleur & par son emportement.

DESIR DES CONNOISSANCES.

22. OBSERVATION. Placé dans un point de l'immense univers, l'*Être raisonnable* sent qu'il n'est point simplement destiné à y végéter avec les plantes, à y éprouver des sensations avec les brutes. S'il a reçu de la nature une ame grande & sublime, à peine échappé des entraves & des nuages de l'enfance, il s'indigne & s'irrite du vuide humiliant qu'il découvre dans toutes ses facultés intellectuelles : il brûle d'étendre ses lumieres & de porter ses regards scrutateurs aussi loin & plus loin que la nature, dont le spectacle l'enchanté & le ravit. L'amour des connoissances devient pour lui une passion également douce & puissante, qui,

comme un feu dévorant, s'élance sur tous les objets, se nourrit de ses efforts, se fortifie par ses progrès, & ne s'éteint que par la destruction de son sujet.

Mais le premier pas à faire dans la carrière des connoissances humaines, c'est de descendre dans soi-même, pour y poser ou pour y fonder les fondemens de la Certitude. L'édifice ne présente rien de solide & d'assuré, si l'on peut en soupçonner ruineux les fondemens. Qu'est-ce donc que la Certitude & quelle en est la source? Tel est l'objet des deux paragraphes suivans.

PARAGRAPHE SECOND.

IDÉE ET DIVISION DE LA CERTITUDE.

23. **D**ÉFINITION. La certitude peut être envisagée ou dans son objet, ou dans son motif, ou dans son sujet.

I°. La *Certitude de l'objet* est l'immutabilité ou absolue, ou hypothétique, de la chose que l'on connoît.

II°. La *Certitude du motif* est la force & le poids des raisons irréfragables qui entraînent l'esprit, & qui lui arrachent son suffrage & son adhésion.

III°. La *Certitude du sujet* est l'adhésion ferme & inébranlable de l'esprit à une vérité irréfragablement établie & démontrée :

soit que la démonstration naisse d'une évidence intrinsèque à la chose ; soit qu'elle dérive d'une évidence extrinsèque à la chose, ou d'un motif certain & incontestable, extrinsèque à la chose, mais essentiellement & indéfectiblement connexe avec la vérité de la chose. Cette dernière certitude, ou la certitude du sujet, va être plus amplement expliquée & développée dans la définition suivante, qui en renferme la division.

LA CERTITUDE DANS SON SUJET.

24. DÉFINITION. La *Certitude*, envisagée dans l'ame qui en est le sujet, est l'adhésion ferme & inébranlable de l'esprit à une vérité irréfragablement établie & démontrée. Elle se divise en certitude métaphysique, en certitude physique, & en certitude morale.

I°. On nomme *Certitude métaphysique*, celle dont l'objet a une immutabilité absolue & essentielle, à laquelle il est impossible qu'un miracle même déroge. Elle a pour objet l'état métaphysique des êtres, & pour motif l'exigence & l'immutabilité essentielle des choses ; exigence & immutabilité manifestées par le témoignage des idées qui les conçoivent & les représentent. Il est certain d'une certitude métaphysique, que le tout est plus grand que sa partie ; que le triangle

a trois angles & trois côtés ; qu'une cause qui agit , existe.

II°. On nomme *Certitude physique* , celle dont l'objet ne peut manquer d'être tel qu'il est conçu & connu , sans un vrai miracle. Elle a pour objet l'état physique des choses , & pour motif le témoignage des sens & l'immutabilité naturelle des Loix de la nature , lesquelles ne peuvent manquer d'avoir leur cours & leur effet , que par un vrai miracle , que par une volonté & une action spéciale de l'Être incréé & créateur , par qui elles ont été librement établies , & par qui elles peuvent absolument être changées ou suspendues , pour des raisons dignes de sa sagesse. Il est certain d'une certitude physique , que le Soleil ne suspendra point aujourd'hui son cours , comme il fit au temps de Josué. Il est certain d'une certitude physique , que mon ami , que je vois & que j'entends auprès de moi , est mon ami lui-même , & non simplement son image & son fantôme.

III°. On nomme *Certitude morale* , celle dont l'objet est constaté ou par la nature & l'influence des mœurs , ou par le témoignage des hommes , qui est une dépendance & une branche des mœurs. Par exemple , il est certain pour moi , d'une certitude morale qui ne me laisse aucun doute , que les hommes qui peuplent actuellement les isles ou

les contrées qui restent à découvrir dans notre globe, sont naturellement voluptueux, vindicatifs, ambitieux : parce que je fais que tous ces penchans sont dans la nature humaine & dans les mœurs des hommes. Par exemple encore, il est certain pour moi, d'une certitude morale qui exclut tout doute de mon esprit, qu'un fait historique, ancien ou moderne, sur lequel s'accordent unanimement une foule de témoins oculaires, ou de témoins instruits par des témoins oculaires non suspects, est tel qu'il est rapporté : parce que je connois la marche générale de la nature humaine, qui ne s'accorde point à trahir la vérité connue, quand aucun motif humain ne l'incline au mensonge.

25. REMARQUE. Le nom de *Certitude morale* se donne aussi assez généralement à une très-grande vraisemblance, dont le motif est l'influence & la marche des mœurs, & dont l'objet doit naturellement être tel qu'on le juge, quoiqu'il puisse absolument & sans aucun miracle, être autrement. Par exemple, il est certain, d'une certitude morale ainsi entendue, qu'une mere irritée contre son fils unique, se laissera fléchir en sa faveur, & ne le déshériter point. Il est certain, d'une certitude morale ainsi entendue, qu'un homme que l'on a toujours vu marcher dans les sentiers de l'honneur & de la probité, ne voudra point sacrifier sa probité

& son honneur à un modique & vil intérêt, qui ne peut avoir prise que sur des âmes basement vénales.

Comme une simple vraisemblance, quelque grande qu'elle puisse être, n'exclut pas toujours de l'esprit tout doute, toute inquiétude, ne donne pas toujours à un jugement de l'esprit une assurance entière & complète; pour ôter toute équivoque & pour éviter toute dispute, nous ne comprendrons point ici dans la définition & dans la division de la Certitude, cette dernière espèce de certitude morale, qui n'est point une vraie & complète certitude, qui n'est qu'une plus ou moins grande vraisemblance.

FORCE DE LA VÉRITÉ CONNUE.

26. OBSERVATION. Comme la *Certitude morale*, fondée sur le témoignage des hommes, est un point essentiel & fondamental dans la connoissance de la Religion, ainsi que dans la connoissance de l'Histoire; il est à propos de donner ici un moment d'attention à une observation générale & importante, qui se présente tout naturellement sur la *force de la vérité connue*.

Le sentiment intime nous apprend que nous avons dans nous un penchant naturel pour la vérité connue; & que nous ne trahissons la vérité connue, que quand quelque

passion puissante, par exemple, la crainte, la vengeance, l'esprit de parti, l'intérêt, nous engage à trahir la vérité & à nous déclarer pour le mensonge.

On peut donc établir comme un axiome moral, qu'il y a dans la Vérité évidemment connue, une force qui nous incline à lui accorder notre suffrage; & que nous ne trahissons la vérité connue, en faveur du mensonge, que quand notre ame est dominée par quelque passion déréglée. Donc, tout autre motif cessant, nous nous attachons à la vérité évidemment connue, par le seul & unique motif de l'amour de la vérité.

Il y a parmi les hommes, une si grande opposition de caractère & d'éducation, une si grande rivalité de prétentions & d'intérêts, un si grand conflit d'opinions & de jugemens, un esprit & un goût de contradiction si dominant & si général, que le seul amour de la Vérité connue, peut concilier & réunir leur suffrage & leur jugement sur un même objet. Quand tous les autres motifs cessent; l'amour & le goût de la vérité deviennent le motif général & permanent, qui engage l'homme de tout état & de toute nation, à se déclarer pour la vérité & à lui rendre hommage. Quelle preuve triomphante & décisive contre le Pyrrhonisme historique, que cette très-simple & très-naturelle observation, méditée & approfondie!

CERTITUDE DE TÉMOIGNAGE.

27. OBSERVATION. La *Certitude morale*, fondée sur le témoignage des hommes, est l'adhésion ferme & inébranlable de l'esprit à une vérité historique & de fait, que rapportent des témoins ou des historiens dignes de foi. Cette espèce de certitude est susceptible de plus & de moins, dans sa nature & dans son intensité. Elevée à son plus haut degré de force, elle égale à certains égards la Certitude métaphysique & géométrique : parce que dans l'ordre moral, elle ne donne pas moins d'assurance à l'ame, elle ne bannit pas moins efficacement de l'esprit tout doute, qu'un axiome ou une démonstration, dans l'ordre métaphysique ou géométrique. Par exemple, sans avoir jamais vu l'Empire d'Allemagne, je suis aussi sûr de cette vérité, *il existe un Empire Germanique* ; que je suis sûr de cette autre vérité, *la partie est moindre que le tout* : quoique la première ne soit qu'une vérité dans l'ordre moral, laquelle ne m'est constatée que par le témoignage des hommes ; & que la seconde soit une vérité dans l'ordre métaphysique, fondée sur l'idée & sur l'essence des choses.

La certitude de témoignage, pour être dans sa plus grande force, pour donner à

l'ame une assurance entiere & complete, pour exclure & pour bannir absolument de l'esprit toute inquiétude & tout doute, exige pour conditions essentielles;

I°. *Le nombre des Témoins*: Il faut que ce nombre soit assez grand, pour qu'un homme sensé ne puisse pas raisonnablement en demander & en exiger davantage, afin de constater la vérité d'un fait.

II°. *La gravité des Témoins*: Il faut qu'ils soient d'une trempe & d'une maturité d'esprit, incapable ou de vouloir tromper par une frivole & inepte charlatanerie, ou de se laisser tromper par une ignorance & une légéreté imbécilles.

III°. *La droiture des Témoins*: Il faut qu'on ne puisse raisonnablement les soupçonner, ni de passion qui les engage à trahir la vérité, ni de collusion pour se concerter dans le mensonge.

IV°. *La constance & la persévérance dans les Témoignages*: Il faut que les témoins ou les historiens qui rapportent un fait, soient constans dans leur narration; & qu'ils ne détruisent pas manifestement dans un endroit, ce qu'ils établissent dans un autre.

V°. *L'accord & l'unanimité morale dans les Témoignages*: Il faut que les différens témoins ou historiens s'accordent à faire le même rapport, du moins pour le fond de la chose; ou s'il y a quelque témoignage contraire à

la multitude & au torrent des témoignages ; il faut que ce témoignage contraire soit très-futile, de très-peu de poids, & digne de n'être compté pour rien. Quand les témoignages sont contraires les uns aux autres, leurs forces opposées se détruisent réciproquement ; & l'esprit n'est point entraîné à une adhésion.

VI°. *La possibilité & la sensibilité dans l'objet des Témoignages* : Il faut que les choses qu'on raconte & qu'on rapporte, soient des *choses possibles*, qui puissent arriver ou naturellement ou par miracle, qui conviennent ou à l'ordre naturel ou à l'ordre surnaturel ; des *choses bien sensibles*, sur lesquelles les sens aient une prise facile, ou dont on puisse juger sûrement & infailliblement par le ministère des sens. Ce qui répugne, n'a pas pu être un fait existant : ce qui est insensible, n'a pas pu être un fait manifesté par les sens : tous les témoignages possibles des hommes, sont donc évidemment nuls pour ces deux cas.

CERTITUDE DE QUELQUES FAITS HISTORIQUES.

28. OBSERVATION. Exiger tant de conditions pour établir la certitude des faits historiques, ou pour l'élever à son plus haut degré de force, ce n'est point l'anéantir :

comme on pourroit peut-être l'objecter. Car combien de faits de l'Histoire profane & de l'Histoire sacrée, sont appuyés sur des témoignages revêtus de toutes les conditions que nous venons de tracer & d'exiger !

I°. Un témoignage revêtu de toutes les conditions que nous exigeons, nous constate l'existence des Villes, des Provinces, des Républiques, des Royaumes, des Empires, répandus de nos jours sur la surface de la terre ; l'existence & les grandes révolutions des Empires & des Républiques célèbres, qui ont joué un grand rôle dans l'antiquité ; l'existence d'un Alexandre, d'un Cyrus, d'un Scipion, d'un César, d'un Constantin, d'un Charlemagne, d'un Louis-le-Grand, d'un Cicéron, d'un Virgile, d'un Demosthène, d'un Thucydide, d'un Socrate, d'un Homère, d'un Salomon, d'un Moïse, d'un Jésus de Nazareth ; & ainsi du reste.

II°. Un témoignage revêtu de toutes les conditions que nous exigeons, nous constate le grand miracle de la *Résurrection de Jésus-Christ* : résurrection dont plus de cinq cents témoins oculaires eurent & le loisir & la liberté de se convaincre pleinement pendant quarante jours ; résurrection qui, peu d'années après l'événement, fut authentiquement consignée dans l'histoire, fut annoncée & prêchée avec éclat dans tout le monde connu, par ceux mêmes qui en avoient été les

spectateurs & les témoins ; & qui après en avoir été les évangélistes & les apôtres , eurent le courage d'en devenir les Martyrs , & d'expirer tous ou presque tous au milieu des supplices , pour en attester d'une voix persévéramment unanime la vérité & la certitude ; résurrection publiée & attestée d'abord par ce grand nombre de témoins oculaires qui en avoient été instruits & convaincus par le témoignage de leurs propres sens , & qui en scelloient la vérité par le sacrifice de leur vie , par l'effusion de leur sang ; recueillie & répandue ensuite par d'autres témoins oculaires & auriculaires , qui avoient entendu les instructions & qui avoient vu le martyre de ces patriarches & de ces héros du Christianisme , par qui l'univers en fut instruit ; portée d'âge en âge & transmise enfin jusqu'à nous , par une foule d'histoires les plus irréfragables , par une foule de monumens les plus authentiques , par une tradition toujours subsistante & toujours d'accord avec ces histoires & avec ces monumens.

Il faut évidemment être dépourvu de tout jugement & de toute raison , pour révoquer en doute tous les faits quelconques de l'Histoire profane. Mais à quel fait de l'histoire profane ajouterions-nous foi , s'il falloit toujours pour le constater , des témoignages aussi convaincans , aussi authentiques , aussi

multipliés , aussi permanens , que ceux qui nous constatent la vérité & la réalité de cette miraculeuse Résurrection? On peut dire à peu près la même chose, de la plupart des autres miracles de Jesus-Christ.

III°. Un témoignage revêtu de toutes les conditions que nous exigeons, nous constate la plupart des *miracles de Moÿse*: miracles sensibles, éclatans, durables, qui furent observés & contemplés à loisir par tout le Peuple Hébreu, par plusieurs millions d'hommes assemblés en corps de nation dans les plaines de l'Egypte ou dans les montagnes de l'Arabie; miracles authentiques & irréfragables, qui furent consignés dans l'histoire & transmis à la postérité, par le Thaumaturge même que l'Eternel employa pour les opérer; qui furent reconnus pour vrais & pour incontestables, par la Nation entière que l'Eternel destina à en être le témoin & le garant; dont la postérité de cette Nation, dépositaire de la Loi & des merveilles de l'Eternel, a toujours conservé la mémoire, toujours reconnu la réalité, toujours attesté la vérité; & qui ont passé de Moÿse jusqu'à nous, avec toute la certitude que peuvent donner & une histoire sacrée où ils furent invariablement empreints au tems même de leur existence, & les mœurs expressives & parlantes d'une Nation toujours subsistante, où ils se voient encore en



partie tracés, & une tradition constante & unanime qui n'a jamais cessé d'en conserver & d'en renouveler le souvenir, de siècle en siècle, d'âge en âge, de jour en jour, & chez les Hébreux & chez toutes les nations parmi lesquelles sont dispersés les Hébreux.

IV°. Parmi les miracles de Moïse, dont la certitude & l'authenticité ne laissent rien à désirer, on peut citer hardiment le mémorable *passage de la Mer Rouge*. Selon les observations d'un moderne voyageur, homme savant & homme philosophe, M. Shaw, qui dans ces derniers tems a marché sur les traces des Israélites dans les déserts de l'Arabie, & qui a suivi toutes leurs stations depuis Ramesthès jusqu'au Mont Sinai; ce passage se fit entre les montagnes de Moccatte & de Suès. « Les Egyptiens, dit-il, » avoient effectivement lieu de croire que les » Israélites, dans la situation où ils se trou- » voient ne pouvoient pas leur échapper. » Ils avoient alors les montagnes de Moc- » catte au Sud, qui leur barroient le pas- » sage de ce côté-là : les montagnes de » Suès les enfermoient au Nord, & ne leur » permettoient pas d'entrer dans le pays des » Philistins : la Mer Rouge étoit devant eux, » à l'Est; & Pharaon avec son armée fermoit » l'entrée de la vallée derrière eux, à l'Ouest. » Cette vallée se termine à la mer par une » petite

» petite baye qui se forme des extrêmités
 » des montagnes ci-dessus décrites ; & s'ap-
 » pelle *Tiah beni Israël*, ou la route des
 » Israélites , en vertu d'une tradition qui se
 » conserve jusqu'à ce jour parmi les Ara-
 » bes, & qui porte que ce peuple la tra-
 » versa ». (*)

M. Niebuhr, dans sa *Description de l'Arabie*, d'après les observations & les recherches faites dans le pays même, entreprend de prouver que les Israélites passèrent la Mer Rouge à *Kolsum*, bras du golphe d'Arabie, au Nord de Suès. Mais nous doutons que ces recherches, qu'on dit très-exactes & fondées sur une bonne critique, puissent aller de pair avec celles du savant observateur que nous venons de citer, lesquelles se trouvent d'ailleurs conformes & à la tradition des Arabes, & à l'opinion généralement reçue parmi les savans des siècles antérieurs.

Mais quand même on n'auroit aucune connoissance certaine du lieu précis où s'effectua ce miraculeux événement, il ne s'en suivroit pas que le fait lui-même dût être incertain & douteux : comme on ne doute pas de l'existence de Babylone & de tant d'autres villes anciennes, quoiqu'on ignore aujourd'hui en quel endroit précis elles étoient placées ; comme on ne doute pas

(*) Voyage d'Arabie & du Levant.

que telles & telles batailles célèbres aient été anciennement gagnées ou perdues ; quoiqu'on ne puisse plus déterminer le lieu même où se donna le combat.

PARAGRAPHE TROISIÉME.

SOURCES DE LA CERTITUDE.

29. **O**BSERVATION. Toute certitude humaine, quelle qu'en soit la nature, quel qu'en puisse être l'objet, dérive toujours nécessairement de l'une de ces quatre sources ; savoir,

I°. Ou du *Témoignage du Sentiment intime*, qui nous instruit & nous convainc de notre propre existence ; de l'existence de nos idées, de nos jugemens, de nos raisonnemens, de nos affections, de nos aversions, de nos craintes, de nos espérances, de nos desirs, de nos déterminations, de nos sentimens, de nos sensations mentales, de tout ce qui se passe dans notre ame & qui l'affecte :

II°. Ou du *Témoignage des Idées*, qui nous dévoile la vérité des principes, la dépendance des conséquences, les essences & les rapports des choses, tout ce que nous connoissons dans les objets de la Métaphysique & de la Géométrie :

III°. Ou du *Témoignage des Sensations*,

qui nous fait connoître l'existence , la figure , l'arrangement , les distances , les volumes , les qualités les plus sensibles , des différens corps qui nous environnent & qui forment l'univers :

IV°. Ou du *Témoignage des Hommes* , qui consigné dans l'histoire , fait revivre les siècles écoulés & évanouis , fixe la scène mobile & changeante des événemens , & rapprochant de nous & tous les lieux & tous les tems , nous donne en spectacle les Faits célèbres dont l'éloignement des tems & des lieux ne nous a pas permis d'être témoins.

De ces quatre sources naissent toutes les connoissances qui enrichissent notre esprit : sur ces quatre fondemens est appuyé & établi tout ce qu'il y a de certitude chez les hommes. Chacun de ces objets exige & mérite un développement à part.

TÉMOIGNAGE DU SENTIMENT
INTIME.

30. DÉFINITION. Le *Sentiment intime* est cette voix intérieure , ce jugement expérimental , qui apprend à la Substance pensante & sensible qui nous anime , la manière dont elle est affectée par ses idées , par ses sentimens , par ses jugemens , par ses raisonnemens , par ses sensations intérieures , par ses desirs , par ses peines , par ses plaisirs ,

par ses persuasions , en un mot par toutes les modifications dont elle est le sujet immédiat & qui se font sentir dans elle. Il a pour objet uniquement les différentes modifications qui existent dans l'ame & qui l'affectent , & nullement ou la cause ou l'objet de ces modifications.

Un fanatique Écrivain , qui prenoit l'objet de ses visions ou de ses folles persuasions pour l'objet du sentiment intime , a osé dire avec emphase dans ces derniers tems , qu'il avoit en France un sentiment intime de ce qui se passoit en Portugal. Cet écrivain a appris au Public , en le faisant rire à ses dépens , qu'il ignoroit les premiers principes du raisonnement , & qu'il n'avoit pas les premières idées des choses.

31. AXIOME. *Le Sentiment intime donne toujours une certitude infaillible de son objet , ou est toujours infailliblement connexe avec l'existence de son objet.*

EXPLICATION. L'objet du sentiment intime est pour moi , par exemple , ce que je sens dans mon ame. Or ce que je sens dans mon ame , existe nécessairement dans mon ame : puisqu'il est clair que ce qui n'existe pas , ne peut pas être senti ; que ce qui n'existe pas dans mon ame , ne peut pas être senti dans mon ame.

TÉMOIGNAGE DES IDÉES.

32. DÉFINITION. L'Idée d'une chose est dans l'ame où réside cette idée , une image spirituelle de cette chose ; image qui en représente & qui en manifeste les propriétés qu'on y connoît. Par exemple , j'ai actuellement dans mon esprit, l'idée ou l'image d'un triangle matériel : cette idée ou cette image , reçue & tracée dans une substance spirituelle , est nécessairement une image spirituelle. J'observe cette idée ou cette *image du triangle* : de cette observation , de cet examen , de cette contemplation , naissent toutes les connoissances que j'ai & que je puis avoir sur les propriétés métaphysiques & essentielles du triangle.

33. AXIOME. *On doit affirmer d'une chose , tout ce qui est essentiellement renfermé dans l'idée de cette chose : on doit nier d'une chose , tout ce qui est essentiellement exclus de l'idée de cette chose.*

EXPLICATION. Cet axiome est vrai & incontestable , si c'est le premier principe des sciences , & le fondement de toutes les démonstrations métaphysiques & mathématiques : or tel est cet axiome ; & je le démontre. Cet axiome est le *premier principe des sciences* & le fondement de toutes les

démonstrations métaphysiques & mathématiques, si la vérité de cet axiome demeurant inébranlable, tous les principes des sciences, toutes les démonstrations fondées sur ces principes, conservent leur force; si la vérité de cet axiome étant ébranlée ou suspectée, tous ces principes des sciences, toutes les démonstrations fondées sur ces principes, tombent & s'écroulent: or telle est la vérité de cet axiome. Car la certitude de tout principe de connoissances, de toute démonstration métaphysique & mathématique, a toujours nécessairement pour base & pour fondement, la vérité d'expression & de représentation qu'on suppose dans l'idée, & qui forme une connexion infailible entre l'idée représentante & la nature de l'objet représenté. Par exemple,

D'où fais - je que deux choses égales à une troisième, sont égales entr'elles; que deux choses identifiées avec une troisième, sont identifiées entr'elles? Je ne le fais que parce que je vois que, dans l'idée d'égalité ou d'identité de deux choses avec une troisième, est nécessairement renfermée l'identité ou l'égalité de ces deux choses entre elles.

D'où fais-je que le tout est plus grand que sa partie; que le tout est égal à toutes ses parties prises ensemble? Je ne le fais que parce que je vois que l'idée d'un tout, inclut

nécessairement un excès sur sa partie, une égalité avec toutes ses parties.

D'où fais-je qu'il est impossible qu'une même chose soit & ne soit pas en même tems ? Je ne le fais que parce que je conçois & je vois que l'idée de l'être, exclut essentiellement son opposé, son non-être, pour la même circonstance de lieu & de tems.

De même, d'où fais-je qu'un triangle tracé en Angleterre, n'est pas un quarré ; & que les trois angles de ce triangle, valent deux angles droits ? Je ne le fais que parce que l'idée d'un triangle quelconque exclut essentiellement le quarré, inclut essentiellement une égalité entre ses trois angles & deux angles droits.

D'où fais-je qu'un raisonnement est concluant & solide, & que la vérité de sa conséquence ne peut être douteuse & suspecte ? Je ne le fais que parce que dans l'identité de deux objets avec un troisième, je vois par l'idée des choses, l'identité de ces deux objets entr'eux ; ou bien, que parce que je vois la conséquence découler légitimement de deux prémisses jugées vraies, & que je conçois avec évidence que de deux prémisses vraies ne peut découler rien de faux.

D'où fais-je que l'existence de la Matière & l'ordre admirable de la Nature, entraînent l'existence d'un Etre infiniment parfait, increé & créateur ? Je ne le fais que parce

que l'idée de la matière exclut essentiellement la capacité d'exister par elle-même, de se mouvoir & de s'arranger par elle-même ; & que l'idée de cette existence & de cet arrangement, en les supposant réels, inclut & suppose nécessairement l'existence d'un Etre infiniment puissant, infiniment intelligent, infiniment parfait, qui ne doive qu'à lui-même son éternelle & essentielle existence.

D'où fais-je que l'Etre infiniment parfait, s'il existe, doit être infiniment sage, infiniment saint, infiniment juste, essentiellement incapable d'être ou trompé ou trompeur ? Je ne le fais que parce que l'idée d'un Etre infiniment parfait renferme essentiellement toutes ces perfections, exclut essentiellement tous les défauts & tous les vices opposés à ces perfections.

Donc en adoptant les différens principes des sciences, les différentes démonstrations que fondent ces principes ; on suppose toujours nécessairement avec tous les Métaphysiciens, avec tous les Dialecticiens, avec tous les Géomètres, avec tous les Etres pensans, la vérité & la certitude de l'axiome que nous venons de poser & d'expliquer : donc cet axiome est vrai & incontestable.

TÉMOIGNAGE DES SENS.

34. OBSERVATION I. Le témoignage du *Sentiment intime* ne nous instruit que des affections ou modifications intérieures & sensibles de notre ame. Le témoignage des *Idées* ne nous éclaire que sur les propriétés essentielles des choses, soit qu'elles existent, soit qu'elles n'existent pas ; propriétés que nous découvrons par l'idée essentielle de ces choses.

Le *Témoignage des Sens* nous ouvre un théâtre bien plus étendu & bien plus intéressant de connoissances à acquérir sur les Etres sensibles. Leur existence, leur situation, leur figure, leur proximité ou leur éloignement, leur fluidité ou leur solidité, leur légèreté ou leur pesanteur, leur mouvement ou leur repos, & telles autres qualités sensibles, rien de tout cela n'est dans notre ame ; rien de tout cela n'est de leur essence : tout cela peut nous être dévoilé & manifesté par le témoignage des sens ; voilà l'objet de ce témoignage.

Le *Témoignage des Sens*, est donc le rapport de nos sensations à différens objets qui les font naître en nous. Par exemple, depuis que j'existe, j'éprouve des sensations qui ont un rapport à des hommes, à des plantes, à des brutes, à un soleil, à des étoiles.

Ce rapport de mes sensations à ces divers objets, est le témoignage de mes sens; lequel, en tant que connexe avec l'essentielle véracité de l'Être incréé & créateur, m'atteste l'existence de ces objets, & peut m'apprendre une foule de choses sur leur nature & sur leurs propriétés. Mais il faut pour cela, que ce témoignage soit revêtu de certaines conditions propres à le rendre certain & infaillible; conditions que nous allons exposer & expliquer dans l'observation suivante.

35. OBSERVATION II. Pour que nos sens, savoir l'œil, l'oreille, l'odorat, le goût, le tact, nous donnent des connoissances sûres & infaillibles sur leur objet, il faut :

I°. *Que nos Sens soient sains & en bon état.* Il nous conste que nos sens sont sains & en bon état, & par notre propre expérience, qui ne sent aucun vice & aucun dérangement dans nos sens; & par l'accord des jugemens que nous portons d'après leur témoignage, avec les jugemens des autres hommes avec qui nous vivons.

II°. *Que le témoignage de nos sens soit constant & soutenu, & que la raison préside à l'examen de leur témoignage.* Si le rapport de mes sens aujourd'hui, est différent de celui qu'ils me faisoient hier; si le rapport de l'œil ou de l'oreille, est démenti par celui du tact; si la légèreté ou la fri-

volité m'empêche de donner une attention mûre & réfléchie , à certains rapports ou témoignages de mes sens ; ces témoignages sont suspects. Quand ces rapports se contredisent , on corrige l'un par l'autre ; celui qui est suspect , par ceux qui sont sûrs & indubitables.

III°. *Que l'objet sensible soit assez présent au sens qu'il doit affecter , pour que l'impression qu'il fera sur lui , soit bien nette , bien marquée , bien caractérisée.* Une tour fort éloignée paroît ronde à mon œil , quoiqu'elle soit quarrée : l'œil plus voisin recevra de cette tour , une impression plus sensible & mieux caractérisée ; & il n'aura plus de cause d'erreur. La Géométrie , l'Optique , l'Astronomie apprennent comment & par quelles règles scientifiques , les sens nous donnent des connoissances certaines , sur la grandeur & la figure & la distance de certains objets immensément éloignés de l'organe des sens.

36. OBSERVATION III. Les impressions sensibles que nous recevons dans les divers organes de nos sens , se nomment *sensations*. La sensation est ou extérieure & dans l'organe matériel , ou intérieure & dans la substance même de l'ame.

I°. La *sensation extérieure & organique* , est une commotion ou une impression faite dans les organes du corps animé , c'est-à-

dire, dans les fibres infiniment mobiles & délicates qui forment chacun de nos organes.

II°. La *sensation intérieure & mentale*, est dans l'ame une modification spirituelle, relative aux qualités sensibles d'un corps dont elle lui annonce l'existence & la présence: ou, ce qui revient à la même chose, c'est la connoissance d'une qualité sensible, relative à un corps existant & présent.

La sensation intérieure & mentale ne porte point, comme l'idée, la lumière sur l'essence & sur la nature de son objet: elle se borne à en annoncer la présence, & à en manifester quelques qualités ou propriétés sensibles. Par l'idée d'un triangle, j'en connois la nature & les propriétés essentielles: par la sensation d'un triangle, je ne connois que l'existence & quelques qualités peut-être très-accidentelles, de la matière qui le compose.

III°. La sensation organique est totalement étrangère à la substance de l'ame: puisque ce n'est qu'une vibration caractérisée de l'organe matériel. Par exemple, la vibration quelconque qu'éprouvent les fibres infiniment délicates de ma rétine, quand ces fibres sont frappées par la matière lumineuse que darde ou que réfléchit dans mon œil un corps lumineux ou illuminé, est ce que je nomme la *sensation organique de mon œil*. Mais comment & par quel ineffable mécha-

nisme, cette vibration matérielle des fibres de mon œil, devient-elle une modification spirituelle de mon ame? Tel est le plus intéressant problème qui ait peut-être jamais été proposé, & qui n'a jamais été résolu.

On a dit & répété mille & mille fois, depuis le siècle de Locke jusqu'à nos jours, que *les modifications quelconques de connoissance & de sentiment qu'éprouve notre ame, lui viennent toutes des sens*. Mais qui a jamais établi ou expliqué cette assertion si intéressante? Personne. Comment la sensation organique, ou la commotion & la vibration de l'organe matériel quelconque, devient-elle une sensation spirituelle, & une modification intrinsèque de l'ame? Comment s'opere cette métamorphose d'une sensation organique, en une idée ou en une sensation mentale? C'est ce qu'on ignore encore, & ce qu'on ignorera vraisemblablement toujours.

IV°. Mais quelque incertaine que puisse être *l'origine de nos sensations mentales*, il est certain qu'elles existent; & que leur destination, dans les vues de l'Être créateur qui en est très-vraisemblablement l'unique cause efficiente, est évidemment de nous mettre en relation avec les objets extérieurs & sensibles qui nous environnent. C'est donc sur ces deux points fixes & indubitables, sur *l'existence* & sur la *destination* de nos sensa-

tions mentales , que nous allons établir & fonder les assertions suivantes.

37. ASSERTION I. *Les sensations constantes & unanimes que nous éprouvons en notre ame , ne nous trompent point sur l'existence de leur objet.*

EXPLICATION. Pour que nos sensations constantes & unanimes nous trompassent sur l'existence de leur objet ; il faudroit évidemment que l'Auteur de la Nature produisît en nous par lui-même , ces différentes sensations relatives à des objets simplement imaginaires & fantastiques : il faudroit que l'Auteur de la Nature , par un charlatanisme évidemment indigne & de sa grandeur & de sa sagesse , eût voulu follement & sans aucun motif que puisse avouer la raison , se faire un misérable jeu de tromper sans cesse l'Espece humaine , & de l'induire capricieusement & absurdement en une infinité d'erreurs ; d'erreurs permanentes , d'erreurs invincibles , d'erreurs universelles , d'erreurs extravagantes & dans leur principe & dans leur objet & dans leur sujet : ce qui répugne évidemment dans un Etre tel que l'Auteur de la Nature (33).

38. ASSERTION II. *Nos sensations constantes & unanimes nous donnent une certitude métaphysique , sur l'existence de notre*

propre corps ; sur l'existence des hommes , des plantes , des brutes , des corps en général ; sur l'existence de certaines loix générales de la nature ; sur la figure , la situation , la distance , le mouvement respectif , & la grandeur relative des corps en général.

EXPLICATION. La chose est évidente puisque telle est évidemment la destination de nos sens & de nos sensations , dans les vues du sage Auteur de la Nature ; & que saper cette destination , c'est rendre tout inepte & absurde & dans ses desseins & dans ses ouvrages.

39. ASSERTION III. *Le témoignage de nos sens & de nos sensations ne nous donne , dans chaque circonstance particulière , qu'une certitude physique , sur l'existence ou d'un homme ou d'un corps quelconque en particulier.*

EXPLICATION. La chose est encore évidente : parce que dans chaque circonstance particulière , l'Auteur de la Nature peut par un miracle , produire par lui-même en moi & en chacun de mes semblables , les mêmes sensations qu'y feroit naître la présence de tel homme ou de tel corps quelconque. Témoins les différentes apparitions miraculeuses , rapportées dans les Livres Saints ; apparitions qui évidemment n'ont rien qui

répugne, qui évidemment peuvent être des faits réels.

Ces apparitions sont des *miracles destinés*, non à tromper, mais à éclairer les hommes. Le miracle est toujours nécessairement le langage de la Divinité. Quand l'Éternel veut annoncer & manifester aux hommes quelque vérité nouvelle, ou réveiller & mieux inculquer dans les esprits quelque vérité déjà connue; ou il arrête le soleil dans sa course, ou il ranime un cadavre pourri, ou il transforme subitement une substance en une autre, ou il revêt un ange d'un corps humain, ou il interrompt quelque autre loi de la Nature. A l'occasion du miracle, il naît quelquefois dans l'esprit de celui qui en est témoin, une illusion innocente & passagère, fruit d'un jugement trop précipité qui estime inconsidérément qu'il n'y a point de miracle, là où il est évidemment possible qu'il y ait un miracle. Mais à la suite de cette illusion passagère, le Dieu de lumière fait toujours éclater & jaillir quelque vérité d'un ordre supérieur, qu'il vouloit ou apprendre ou rappeler aux hommes.

Ainsi, dans le miracle, loin d'être trompeur, Dieu est un maître adorable, qui nous manifeste ou nous rappelle, de salutaires vérités. Par exemple, à l'occasion du miracle des Anges revêtus d'un corps humain, Dieu apprend à Abraham, la naissance d'un fils

dont la postérité doit donner le jour au Messie promis; Dieu apprend à Tobie, le tendre intérêt qu'il prend aux ames charitables & bienfaisantes, dont il chérit & dont il récompense les bonnes œuvres; Dieu apprend à Saint Pierre, le soin & la protection qu'il donne à son Eglise, en la sauvant miraculeusement du danger auquel l'expose la perte de son Chef visible.

TÉMOIGNAGE DES HOMMES.

40. OBSERVATION I. Le témoignage des sens nous instruit de l'existence des êtres sensibles qui nous affectent, de l'ordre & de l'arrangement de la nature visible qui nous environne, des événemens frappans qui se passent sous nos yeux & dont nous sommes témoins. Mais si ces objets sensibles ne nous sont point présens; si leur action féconde en faits remarquables s'est passée ou dans des siècles antérieurs à notre existence, ou dans des lieux éloignés de nous & inaccessibles à nos sens; comment & par quelle voie pourrons-nous en avoir des connoissances assurées? Ce sera par le *Témoignage des hommes*; & voici comment les choses ont dû se passer.

Dans tous les siècles & chez toutes les nations, il y a eu des hommes observateurs, dont la curiosité naturelle, avide de con-

noissances, se portoit d'elle-même à considérer avec soin & à retenir avec fidélité, les événemens frappans, dignes de l'attention publique. Parmi ces événemens, il y avoit des phénomènes singuliers & insolites, qui se bernoient à exciter la surprise & l'étonnement : il y avoit des actions honnêtes, grandes, magnanimes, dignes d'être proposées pour modèle en genre de mœurs ; propres à inviter & à animer les hommes à la vertu, par la voix éloquente & touchante de l'exemple honoré de l'estime publique : il y avoit des crimes infâmes & odieux, dignes d'être sacrifiés à une haine & à une ignominie éternelles, afin d'en inspirer de l'effroi & de l'horreur.

Un peuple avoit-il été spectateur & témoin de quelqu'un de ces événemens, dignes d'être connus des nations voisines, & d'être transmis à la postérité ? Pour en répandre & pour en éterniser la mémoire, que faisoit-il ? Ou il consignoit dans des histoires avouées & authentiques, ou il gravoit sur le marbre & sur les métaux, ou il perpétuoit par une tradition générale & permanente, ce qu'il avoit vu lui-même de ses propres yeux, ce qu'il avoit entendu lui-même de ses propres oreilles. Voilà le témoignage des hommes, ce témoignage pour nous si intéressant, qui semble reproduire & multiplier notre existence, qui nous rend

en quelque sorte présens & à tous les siècles écoulés & à toutes les contrées séparées de nous.

Le témoignage des hommes a donc pour objet, des *événemens sensibles & frappans*, dont les sens aient pu donner une connoissance nette & infaillible, & dont le souvenir ait pu se conserver & se perpétuer avec fidélité & avec certitude.

41. OBSERVATION II. La base & le fondement du témoignage des hommes, ce qui lui donne un poids & une force capable d'entraîner & d'assurer l'esprit, de l'arracher à l'incertitude & au doute, de forcer son adhésion & son acquiescement, c'est l'autorité sur laquelle il est appuyé.

I°. Une *Autorité*, en genre de faits historiques, est un témoignage étranger, qui incline avec plus ou moins de force, à croire ce qui est rapporté: c'est ce qui fonde la Foi en général.

La *Foi*, envisagée dans toute sa généralité, est un acquiescement de l'esprit, à une chose qu'on regarde comme vraie & sûre: elle est ou divine ou humaine, selon que l'autorité qui la fonde, est ou un témoignage divin ou un témoignage simplement humain.

II°. La *Foi divine* est un acquiescement fondé sur le témoignage de la Divinité mêm-

me , qui a daigné manifester aux hommes d'une manière surnaturelle , la vérité de spéculation ou de fait à laquelle on acquiesce avec une assurance complète ; soit qu'on la comprenne , soit qu'on ne la comprenne pas. La foi divine est toujours un don de Dieu & un fruit de la grace céleste. (125).

III°. La *Foi humaine* est un acquiescement fondé sur un témoignage humain capable d'assurer plus ou moins complètement l'esprit. La foi humaine est susceptible de plus ou de moins : élevée à son plus haut degré de force , elle se transforme en une certitude complète , qui ne cède en rien à la certitude géométrique (27).

Cette certitude , fondée sur le témoignage des hommes , est appelée *Certitude morale* : soit parce qu'elle tire son existence & sa force , des *mœurs observées & connues* ; soit parce qu'elle est destinée à régler à bien des égards , la vie & les *mœurs* des sociétés humaines.

42. ASSERTION. *Le Témoignage des hommes , revêtu des conditions que nous avons marquées ailleurs (27) , est un motif solide & plausible , une autorité sûre & infaillible , qui nous constate la vérité de certains événemens célèbres & sensibles qui en sont l'objet.*

EXPLICATION I. Pour saisir & pour sen-

tir dans toute sa force , la vérité de cette assertion ; il suffit de faire attention & à la nature & à l'existence du témoignage dont il est ici question.

I°. Quant à la *nature de ce Témoignage* ; il est clair que le témoignage des hommes est certain & infailliblement connexe avec la vérité des choses qui en sont l'objet ; s'il est impossible que ceux qui rendent ce témoignage , soient ou trompés ou trompeurs. Or tel est le témoignage des hommes , revêtu des conditions que nous avons tracées & exigées. Car ,

D'abord il est évident qu'un grand nombre de témoins , de témoins graves & sensés , de témoins attentifs & prudents , qui ont vu de leurs propres yeux , ou qui ont entendu de leurs propres oreilles , la chose qu'ils rapportent , *ne peut pas être trompé* sur un événement frappant & bien sensible , tel que seroit une éclipse totale de soleil , la résurrection subite d'un mort déjà à demi pourri , l'existence d'une ville ou d'un homme célèbre ; à moins que Dieu , par une imposture indigne & de sa grandeur & de sa sagesse & de sa sainteté , n'ait pris soin de les jouer & de les tromper lui-même : ce qui répugne évidemment à la nature de cet Être adorable.

Ensuite il est évident qu'un grand nombre de témoins , de témoins dans qui l'on

reconnoît de la droiture & de la probité, de témoins qui évidemment n'ont aucun motif de trahir la vérité, de témoins dont le témoignage ne se dément point & n'est point contredit par des témoignages contraires, *ne peut pas être trompeur*, en donnant pour vrai un fait faux & supposé.

Donc le témoignage des hommes, revêtu des conditions que nous avons requises, est infallible & nécessairement connexe avec la vérité des faits & des événemens qui en font l'objet.

II°. Quant à l'*existence de ce Témoignage*, il est en notre pouvoir de nous en assurer & de nous en convaincre pleinement, à loisir & en toute liberté. Car ou nous voyons & entendons les témoins eux-mêmes, qui nous rapportent les faits & les événemens dont il est question ; ou nous avons sous nos yeux & sous nos mains, les monumens authentiques, où ces faits & ces événemens sont consignés ; monumens qui ont la même autorité & qui donnent la même certitude, qu'auroient & donneroient les témoins eux-mêmes, qu'ils représentent & qu'ils remplacent.

Donc par le témoignage des sens, témoignage que nous avons démontré infallible quand il se trouve revêtu des conditions requises (27), nous pouvons nous assurer de l'existence du témoignage des hom-

mes. Et il n'est pas à craindre qu'un miracle nous induise en erreur sur l'existence ou des témoins qui nous parlent, ou des monumens qui représentent ces témoins : car il répugne manifestement que Dieu fasse un tel miracle, un miracle qui n'auroit d'autre fin & d'autre but que de produire & de répandre la fausseté & l'imposture.

De la nature & de l'existence du témoignage dont fait mention l'affertion précédente, il résulte qu'aucun homme sensé ne doit & ne peut révoquer en doute le témoignage des hommes ; quand il est revêtu des conditions que nous avons requises : puisqu'il est clair qu'un tel témoignage est sûr & certain en lui-même ; & que nous sommes nous-mêmes sûrs & certains de l'existence d'un tel témoignage.

EXPLICATION II. Après avoir observé & la nature & l'existence du témoignage des hommes en lui-même ; il nous reste à en examiner & l'utilité & la nécessité, dans l'économie générale de la Providence, relativement à la société & à la religion.

I°. Il est certain, & personne ne l'ignore & ne le conteste, que la *certitude des Faits* qui fondent & la société & la religion, est appuyée & fondée sur la certitude que peut & doit donner le témoignage des hommes. Car d'où savons-nous, par exemple, que la Maison de Bourbon a un droit incontestable

& exclusif au Trône , en France ; que le Pontife actuellement siégeant à Rome , est le légitime successeur de Saint Pierre ; que tel volume qu'on nous met entre les mains , est l'Ancien ou le Nouveau Testament ; que telle terre ou tel domaine ou telle possession quelconque , appartiennent légitimement à celui qui en jouit ou qui les réclame ? D'où savons-nous qu'il a existé un Moïse , auteur de l'ancienne révélation ; un Jesus-Christ , auteur de la révélation nouvelle ; qu'ils ont l'un & l'autre commandé à la nature & aux élémens ; qu'ils ont fait un grand nombre de miracles du premier ordre , par lesquels ils ont fait connoître avec une évidence sensible , à des Nations entières qui en étoient les témoins , l'un qu'il étoit le Ministre & l'Envoyé de Dieu ; l'autre qu'il étoit Fils de Dieu & Dieu lui-même ? Il est clair que nous ne savons & que nous ne pouvons savoir tout cela , que par le témoignage des hommes. Sur quoi je raisonne ainsi :

Ce seroit un vice & un défaut énorme dans l'Ordre moral , vice dont Dieu lui-même seroit & la source & l'auteur ; s'il n'existoit pas une certitude entière & complète , une certitude propre à exclure efficacement tout doute raisonnable , sur des vérités fondamentales d'où dépendent & la religion & la société : donc une telle certitude existe. Mais une telle certitude , dans l'ordre
des

des choses établi par le Créateur , ne peut naître que du témoignage des hommes : donc le témoignage des hommes doit être capable de produire une certitude qui bannisse efficacement tout doute , qui donne à l'esprit une assurance en un sens égale à celle que donnent les vérités métaphysiques & géométriques (27).

II°. Nous avons dit d'abord que la *certitude des Faits* sur lesquels est fondée & la société & la religion , ne peut naître que du témoignage des hommes : la chose est évidente. Car un fait passé , de quelque nature qu'il soit , (par exemple , la ruine de Babylone & de Carthage , la bataille de Pharsale ou de Fontenoi , l'existence de Jules-César ou de Louis-le-Grand , dans leurs siècles) ; un fait passé , dis - je , ne peut être constaté ou démontré , ni par le témoignage du sentiment intime , ni par le témoignage des idées , ni par le témoignage des sens : il reste donc & il faut nécessairement , si ce fait passé a ou doit avoir une certitude , qu'il tire du témoignage des hommes cette certitude. Il faut par conséquent que le témoignage des hommes soit capable de produire une vraie & entière certitude , une certitude qui exclue & bannisse de l'esprit absolument tout doute raisonnable : puisqu'une telle certitude est absolument nécessaire dans l'Ordre moral établi par la sagesse

du Créateur ; & qu'il est évident que la sagesse du Créateur n'est & ne peut jamais être en défaut.

*RÉVÉLATION DIVINE, PERSUASIONS
GÉNÉRALES.*

43. OBSERVATION. Nous avons annoncé ailleurs (29), que toute certitude dérive nécessairement ou du témoignage du sentiment intime, ou du témoignage des idées, ou du témoignage des sens, ou du témoignage des hommes. Pour prévenir une objection qu'on pourroit faire contre cette assertion générale; il est à propos de faire sentir ici, comme en passant, à laquelle de ces quatre sources se rapportent la certitude fondée sur la révélation divine, la certitude fondée sur certaines persuasions naturelles communes à tous les hommes, & relatives à des objets indépendans des sens & des passions.

I°. La certitude que donne la *Révélation divine*, est fondée sur le témoignage des idées. Pourquoi assuré-je avec certitude, que tout ce que Dieu me révèle & m'apprend, ou par lui-même, ou par des Ministres avoués de lui, est vrai & indubitable; soit que j'en saisisse, soit que je n'en saisisse pas la vérité en elle-même? C'est parce que je conçois évidemment que Dieu,

qui est l'infailible sagesse & l'indéfectible vérité, ne peut ni se tromper, ni me tromper : soit qu'il daigne m'instruire immédiatement par lui-même, en me faisant sentir d'une manière surnaturelle & ineffable, & sa présence & son langage, comme il fit autrefois à l'égard de Moïse, de quelques Patriarches, de quelques Prophetes ; soit qu'il se borne, en suivant la marche commune de sa providence, à m'instruire par ses Envoyés & par ses Ministres, qui par des preuves authentiques & indubitables, me font connoître & sentir qu'ils parlent & qu'ils agissent en son nom.

II°. La certitude que donnent *certaines Persuasions naturelles*, communes à tous les hommes, sur des objets indépendans des sens & des passions, est fondée aussi sur le témoignage des idées. Pourquoi assuré - je que la persuasion générale des hommes sur l'existence d'un Etre suprême, sur la nécessité d'un culte & d'une loi, sur la distinction du vice & de la vertu, sur la vérité d'une autre vie, prouve d'une manière solide & convaincante, la réalité de ces objets ? C'est parce que je conçois évidemment que cette façon générale de penser & de juger chez les hommes, ne peut venir que de l'Auteur même de la Nature ; & que l'Auteur de la Nature ne peut avoir donné aux hommes, une façon générale de penser &

de juger , qui les entraîne à l'erreur & au mensonge , sans devenir lui-même l'auteur & l'approbateur du mensonge & de l'erreur : ce qui répugne évidemment à sa nature & à son essence (33).

JUGEMENS , JUGEMENT D'ANALOGIE.

44. OBSERVATION. Un Jugement est un acte de l'esprit , qui affirme ou qui nie l'identité de deux choses ; ou l'identité de deux objets , auxquels se rapportent ou deux idées ou deux sensations. Cette identité peut être ou une identité de nature , ou une identité de grandeur , ou une identité de propriétés. Par exemple , j'ai l'idée d'un carré ; j'ai l'idée d'une figure terminée par quatre côtés formés en ligne droite , égaux entr'eux , & assemblés à angles droits : je juge que l'objet de ces deux idées est le même. J'ai l'idée d'un être infiniment parfait ; j'ai l'idée d'un être privé de sagesse ou de bonté : je juge que l'objet de ces deux idées n'est pas le même. De même , j'eus hier la sensation du soleil , j'ai aujourd'hui une parfaitement semblable sensation du soleil : je juge que l'objet de ces deux sensations est le même. J'ai actuellement & la sensation d'une étoile au zénith , & la sensation d'une étoile dans l'horizon : je juge que l'objet de ces deux sensations n'est point le même.

Outre le jugement expérimental que nous portons presque sans celle sur les différentes modifications qui affectent notre ame, jugement fondé sur le sentiment intime ; nous portons une infinité de jugemens sur des choses étrangères à notre ame, jugemens fondés sur le témoignage ou des idées ou des sens ou des hommes. Nos jugemens sur les différentes choses étrangères à notre ame & soumises à nos connoissances, ont pour objet dans les choses, ou les propriétés *nécessaires & essentielles* qu'elles ont toujours & qui en sont inséparables ; ou les propriétés *accidentelles & variables* qu'elles peuvent avoir ou ne pas avoir, qu'elles ont en un lieu & en un tems, & qu'elles n'ont pas en un autre ; ou les propriétés *constantes & invariables* qu'elles ont toujours & par-tout, sans qu'elles paroissent être de leur essence.

I°. Un jugement général sur les *propriétés nécessaires & essentielles* des choses, ne dépend que de l'idée même de l'espèce. Je juge que tous les triangles ont trois angles & trois côtés : parce que l'idée généralisée du triangle, emporte ou renferme essentiellement trois angles & trois côtés. Je juge que tout homme est composé de corps & d'ame : parce que l'idée généralisée de l'homme, inclut & renferme essentiellement une ame & un corps unis. Ce jugement a pour motif, le témoignage des idées (33).

II°. Un jugement général sur les *propriétés accidentelles & variables* des choses, dépend de l'observation de tous les individus, sans en excepter aucun. Je ne puis juger de la figure, des talens, des vertus, des vices, des qualités bonnes ou mauvaises de tous les citoyens d'une ville; qu'après les avoir tous observés & connus en détail, ou par moi-même, ou par des observateurs sur lesquels je puisse compter. Ce jugement a pour motif, ou le témoignage des sens ou le témoignage des hommes.

III°. Un jugement général sur les *propriétés constantes & invariables* des choses, a pour motif, des expériences & des observations réitérées, faites sur quelques portions d'une espèce de choses. Je juge que dans le globe que j'habite, tous les cailloux, par exemple, gravitent vers le centre de la terre, dans une direction perpendiculaire à l'horizon: parce qu'une foule d'expériences & d'observations, faites par-tout avec la plus scrupuleuse attention, ont découvert cette manière de graviter dans les cailloux. Je juge que toute la masse de l'Air est pesante & élastique: parce que toutes les portions de cette masse d'air, qui ont été soumises aux expériences & aux observations, en France, en Italie, en Angleterre, en Asie, en Afrique, en Amérique, ont été trouvées élastiques & pesantes. Je juge que

toute la masse de la Lumiere contient toujours sept couleurs primitives ; que toute portion quelconque de cette masse de la lumiere , dardée sur un corps impénétrable à ses molécules , se réfléchit toujours & par-tout sous un angle égal à celui de son incidence : parce qu'une foule d'expériences & d'observations , faites en différentes contrées sur différentes portions de la matiere lumineuse , nous ont découvert ces propriétés de la lumiere. Ce jugement a pour base , le témoignage ou des sens ou des hommes. C'est ce qu'on nomme le *Jugement d'analogie* , dans lequel on juge du tout par la partie , & sur lequel est fondée presque toute la Physique. Ainsi ,

45. DÉFINITION. Un *Jugement d'analogie* est un Jugement que l'on porte sur une chose ; à cause de la ressemblance entière & complete qu'elle a avec une autre chose de même nature & de même espece , & que l'on connoît bien.

CERTITUDE DE LA RELIGION.

46. OBSERVATION. Après avoir examiné & analysé les quatre sources générales de la Certitude , il ne sera pas inutile d'en faire ici une application préliminaire à la religion ; & de faire connoître & sentir comment ces quatre sources générales de tout

ce qu'il y a de certitude chez les hommes , concourent conjointement avec plus ou moins d'influence & de force , à former la certitude de la religion.

47. ASSERTION. *Le témoignage du Sentiment intime , le témoignage des Idées , le témoignage des Sens , le témoignage des Hommes , concourent conjointement à établir l'existence & à former la certitude de la Religion.*

EXPLICATION. I°. *Le témoignage du sentiment intime* nous apprend que nous avons en nous-mêmes , au fond de notre ame & de notre cœur , un penchant naturel à une religion pure & sainte ; penchant que nous pouvons combattre , mais que nous ne pouvons détruire ; penchant que le trouble des passions paroît quelquefois étouffer , mais qui renaît & reprend toujours son empire , aussi-tôt que la raison rentre dans ses droits ; penchant dans lequel se trouvent plus ou moins lumineusement empreints les principes fondamentaux de toute la religion naturelle , qui est nécessairement & la base & le premier exercice de la vraie religion.

Ce cri général & permanent de la nature en faveur d'un culte & d'une loi , ce penchant naturel & universel de l'esprit & du cœur humain pour une religion , peut-il être vain & illusoire , sans réalité & sans objet ; sans que

l'imposture & l'illusion , où ils menent invinciblement la généralité des hommes , émanent de l'Auteur même de la Nature ? Et l'Auteur de la nature , que je conçois toujours nécessairement comme un être infiniment parfait , comme un être essentiellement incapable d'être ou trompé ou trompeur , peut-il avoir été ainsi pour la généralité des hommes , une cause universelle & permanente d'illusion & d'imposture ?

II°. Le témoignage des idées nous apprend que l'existence & l'ordre admirable de la nature sont essentiellement connexes avec l'existence d'un Etre incréé & créateur , par qui tout existe : que cet Etre incréé & créateur , à qui tout doit l'existence , est & doit être nécessairement un *Etre infiniment grand* , de qui nous dépendons , & à qui nous devons des hommages ; un *Etre infiniment sage* , qui a pu & qui a dû , en nous donnant l'existence , nous destiner à une fin digne de lui & digne de nous ; un *Etre infiniment saint* , qui essentiellement amateur de l'ordre & de la perfection , n'a pu nous livrer au désordre & à la corruption de nos penchans vicieux , & qui par-là même a dû nécessairement nous imposer des loix propres à régler notre esprit & notre cœur ; un *Etre infiniment juste* , qui essentiellement ami de la vertu & ennemi du crime , ne peut laisser l'une sans récompense & l'autre

sans châtement ; un *Etre infiniment véridique*, qui essentiellement incapable d'être ou trompé ou trompeur, donne une certitude entière & complète à tout ce qu'il daigne nous apprendre ou par lui-même ou par des Organes qu'il avoue. Le témoignage des idées nous constate donc ou directement ou indirectement la réalité & la vérité des dogmes fondamentaux de la religion : soit que nous comprenions, soit que nous ne comprenions pas ces dogmes.

III°. Le *témoignage des sens* a appris au genre humain, en différens temps & en différens lieux, que Moÿse & les Prophetes, que Jesus-Christ & les Apôtres, ont existé ; qu'ils ont parlé & agi au nom de l'Eternel, en face des Empires & des Nations, & que leurs œuvres miraculeuses, qu'ils donnoient en preuve sensible & éclatante de leur Mission divine, n'avoient rien de commun avec la puissance des hommes, & portoient l'empreinte manifeste de la Divinité. Le témoignage des sens a donc pu & dû établir la certitude des faits fondamentaux, qui sont la base inébranlable de la religion.

IV°. Le *témoignage des hommes* a appris successivement aux différens siècles & aux différentes nations, avec une authenticité la plus complète & la plus irréfragable, ce qui a été fait, enseigné, prescrit, au nom de l'Eternel, par Moÿse, par les Prophetes, par

Jésus-Christ , par les Apôtres ; c'est-à-dire , tout ce qu'il y a d'essentiel & de fondamental dans la religion. Le témoignage des hommes , consigné & dans les Livres saints & dans la Tradition , est donc aussi pour la religion , une source également sûre & féconde de certitude.

Il résulte de cette exposition , si simple & si naturelle , que toutes les sources de la Certitude humaine , ou que tous les motifs qui peuvent établir une vérité de spéculation ou de fait chez les hommes , concourent conjointement avec plus ou moins d'influence & de force , à établir & à constater la nécessité , l'existence , la vérité , la certitude de la Religion.

48. REMARQUE. L'affertion générale que nous venons d'expliquer & d'établir sommairement , & à laquelle se rapporte foncièrement tout ce que nous avons à dire & dans la Théorie de la Religion & dans les Discours philosophiques sur la Religion , n'est placée ici préliminairement ; que pour servir ou de préparation ou de centre de réunion , aux différentes preuves de spéculation & de fait qui fondent la religion , & qui seront plus richement développées & plus solidement établies dans toute la suite de cet Ouvrage. Cette affertion générale & préliminaire est en quelque sorte à cet Ouvrage , ce qu'une

mappe-monde est à un Atlas géographique ; c'est-à-dire un tableau abrégé du tout , où se montrent en petit , l'ordre , le rapport , l'assortiment , l'ensemble de toutes les parties , destinées à être tracées & présentées plus en grand.

Dans un siècle où l'on s'efforce d'assembler & d'accumuler tant de ténébreux nuages sur la Certitude , & principalement sur la *Certitude historique* ; il nous a paru nécessaire ou utile de faire connoître avec quelque étendue & avec toute la clarté possible , & les vraies sources & les vrais fondemens de toute certitude. Ce n'est jamais la lumière , qui fait les Sceptiques & les Incrédules : c'est au contraire , d'un défaut de lumière , d'un défaut de vrais principes & de vraies connoissances , qu'émanent tous les irréligieux travers de l'esprit humain ; soit dans ceux qui séduisent , soit dans ceux qui sont simplement séduits.

On peut faire naître , contre la Certitude historique , quelques chicanes , quelques difficultés plus spécieuses que solides : nous aurons occasion de les réfuter , d'en faire sentir ou la futilité ou l'absurdité , dans les Sections suivantes.



LA PHILOSOPHIE
DE
LA RELIGION.

SECONDE SECTION.

OBJET DE LA RELIGION.

LA Religion a pour objet, Dieu & l'Homme ; Dieu , qu'elle manifeste à l'Homme ; l'Homme , qu'elle rapporte à Dieu. Dieu & l'Homme , tels sont les deux objets intéressans dont nous allons donner une idée , avant de nous occuper plus directement de la Religion en elle-même.

PARAGRAPHE PREMIER.

IDÉE DE DIEU.

49. **D**ÉFINITION. Dieu est l'Être par excellence, l'Être incréé & créateur, l'Être infini en tout genre de perfection, l'Être auteur & moteur & conservateur de la Nature. Essentiellement Substance, essentiellement Esprit, essentiellement distingué de la Matière & de toutes les propriétés de la matière, essentiellement indestructible & inaltérable ;

il a éternellement existé en lui-même , par l'essentielle exigence de sa nature : il a librement donné l'existence à l'Homme , aux Brutes , aux Plantes , à la Terre , à tout l'Univers visible & invisible , par l'efficace infinie de sa toute-puissante volonté ; qui rendit , il y a environ six ou sept mille ans , le Néant fécond en tout ce qui existe distingué de lui-même. En lui l'Unité de nature renferme une Trinité de personnes ; mystère adorable que nous ne pouvions connoître que par la manifestation surnaturelle qu'il a daigné lui même nous en faire.

Empreinte en caractères ineffaçables dans nos esprits & dans nos cœurs , l'existence de cet Etre adorable nous est notifiée & constatée par une foule de preuves démonstratives , également sensibles & lumineuses ; convaincantes & persuasives , auxquelles aucun esprit raisonnable ne peut refuser son acquiescement , qui sont suffisamment connues de tout le monde , & dont il suffira de rappeler ici & l'idée & les principes.

DÉMONSTRATION I. Il y a chez les Hommes une *Loi naturelle* , écrite & gravée dans les esprits & dans les cœurs ; une loi sacrée & inviolable , qui réproûve & défend tout ce qui est déshonnête & injuste , qui commande & prescrit certaines choses justes & honnêtes ; une loi indépendante de toutes les conventions & de toutes les volontés des

hommes, & qui existeroit encore, quand même tous les Législateurs humains abrogeroient & aboliroient d'un commun accord, toutes les loix par eux portées & établies.

Donc il existe un *suprême Législateur*; un législateur antérieur & supérieur à tous les Législateurs humains, qui imprime à cette loi, une force persévéramment obligatoire: *donc il existe un Dieu.*

DÉMONSTRATION II. L'idée de *Vertu* & de *Crime* n'est point une chimere sans réalité, enfantée par l'imbécillité ou par l'imposture, consacrée par le préjugé & par la déraison: le crime n'est point un vain nom, la vertu n'est point une pure folie.

Donc il existe un *Etre d'une sainteté infinie*, à qui le crime est en horreur & en abomination, à qui la vertu est chère & agréable; qui défend & punit le crime, qui commande & récompense la vertu: *donc il existe un Dieu.*

DÉMONSTRATION III. Il y a dans ce monde visible, dans le grand tout de la Nature sensible, *un Ordre & une harmonie admirables*, qui se montrent dans la marche réglée des astres, dans le contraste & dans l'équilibre des élémens, dans la structure & dans la reproduction des plantes & des animaux, dans le rapport ineffable de toutes les parties de l'univers, considérées ou en elles-mêmes ou relativement à leur tout.

Donc il existe dans la Nature, une *Intelligence infinie*, qui a conçu & produit ce bel ordre, cette inconcevable harmonie; une Intelligence unique, qui annonce l'unité de sa nature, par l'unité du tout qu'elle a formé & qu'elle conserve: *donc il existe un Dieu.*

DÉMONSTRATION IV. Il y a dans la Nature, dans le grand tout de l'univers un *Mouvement durable & permanent*, dont la production & la conservation ne peuvent être attribuées qu'à un *Etre d'une intelligence & d'une puissance infinies.*

Donc il existe un Etre infiniment intelligent & infiniment actif, à qui le mouvement de la Nature a dû le commencement de son existence, doit la permanence de son existence: *donc il existe un Dieu.*

DÉMONSTRATION V. Il y a sur la terre, dans les Hommes, dans les Brutes, dans les Plantes, une *suite de générations*, qui ont dû avoir une première cause, & qu'il seroit absurde de faire remonter à l'infini.

Donc il existe une *première Cause*, qui n'a jamais commencé d'exister; & à qui les Hommes, les Brutes, les Plantes, doivent du moins primitivement leur existence: *donc il existe un Dieu.*

RÉSULTAT. De la simple exposition de ces *différens Moyens de démonstration*, qui établissent si solidement & si invinciblement l'existence d'un Dieu; il résulte qu'il n'est

pas bien difficile à tout homme qui daigne écouter le langage de son esprit & de son cœur , de parvenir à la connoissance d'un Dieu & d'un seul Dieu ; & que dans l'Adulte qui jouit complètement de sa raison , l'Athéisme , l'Idolâtrie , le Polithéisme , ne sauroient trouver d'excuse légitime , ni chez les peuples civilisés , ni chez les peuples sauvages.

Le grand Livre de la Nature est ouvert à tous les yeux , & tous les yeux peuvent & doivent y lire l'existence d'un Dieu & d'un seul Dieu. Car de cette idée , qu'il est si naturel à l'homme de se former , savoir , que l'univers existe & ne peut exister par lui-même ; que l'univers est un Tout unique , ordonné & établi de manière que toutes ses parties concourent à une même fin , qui est le cours permanent & uniforme de ce tout ; n'est-il pas très-naturel que tout homme attentif s'éleve à la connoissance d'une Cause première , d'une Cause unique , qui n'est & ne peut être autre chose qu'un seul Dieu ?

DÉLIRES DE L'ATHÉISME.

50. OBSERVATION. L'Athéisme est l'affreuse opinion qui nie ou combat l'existence d'un Dieu auteur de la Nature. Après avoir donné une idée générale des différentes dé-

monstrations qui établissent invinciblement l'existence d'un Dieu , d'un Esprit increé & créateur ; il ne sera peut-être pas inutile d'observer ici , comme en passant , quels absurdes systêmes a été obligé d'imaginer l'aveugle Athéisme , pour éluder les preuves éclatantes de cette existence d'un Dieu.

I°. L'Athéisme a dit & a été obligé de dire , d'après Epicure , que la matiere existe par elle-même de toute éternité ; ou que tout élément quelconque de matiere a eu en lui-même & par lui-même , avant tous les temps intelligibles , une *activité intrinseque & infinie* , en vertu de laquelle il a été éternellement fécond en sa propre existence : ce qui répugne manifestement à toutes les connoissances que nous donnent de la matiere , l'expérience & la spéculation. Car , loin de découvrir une telle activité intrinseque & infinie dans la matiere qui est le plus en prise à nos observations & à nos spéculations ; nous trouvons au contraire que la qualité dominante d'une telle matiere , est une *inertie sensible & palpable* , que tout constate & que tout démontre.

II°. L'Athéisme a dit & a été obligé de dire , d'après Epicure , que la matiere s'est mue éternellement par elle-même & par son exigence intrinseque ; & que de ce mouvement spontané , nécessaire , essentiel , est née , sous la direction de l'*aveugle Hasard* ,

la Nature visible , avec tout le bel ordre qu'elle présente à notre admiration.

Un mouvement sans cause motrice , dans une matiere où l'expérience & la spéculation ne nous montrent qu'une permanente inertie ; un mouvement fécond en effets qui annoncent des desseins conçus & exécutés avec une infinie intelligence , dans une matiere où l'expérience & la spéculation ne nous montrent qu'une substance aveugle ; quelle Physique , quelle Philosophie ! Elles n'ont certainement rien de commun avec la vérité , avec la raison.

III°. L'Athéisme a dit & a été obligé de dire , d'après Epicure , que la matiere , après s'être fortuitement convertie en globes opaques & lumineux dans l'espace infini , après avoir fermenté pendant un nombre immense de siècles dans la terre & dans les autres planetes , s'y étoit enfin organisée par hasard , dans un temps plus ou moins éloigné de nous ; & y avoit produit des hommes , des brutes , des végétaux , des minéraux de toute espèce , à qui elle avoit donné la vertu de se reproduire : que dans l'infinie durée des siècles , le concours fortuit des atômes ou des élémens primitifs de la matiere , en préjudant à la formation de l'Espece humaine , par exemple , avoit vraisemblablement organisé une infinité de fois , des yeux , des estomacs , des oreilles ,

des poitrines , des nez , des jambes , des crânes , des intestins , le tout épars & sans liaison ; & que par un heureux concours de hasards différens , il est enfin fortuitement arrivé que ces membres isolés s'étant trouvés convenablement réunis & assortis , il en résulta un homme & une femme , de qui est dérivée l'espece humaine ; & ainsi du reste. O contes de Peau d'Ane & de Gargantua , vous êtes de la sublime philosophie , auprès de ces rêves absurdes & extravagans de nos anciens & de nos modernes Matérialistes , dont le Lycée paroît trop souvent se confondre avec les Petites-Maisons !

IV°. L'Athéisme a dit & a été obligé de dire , d'après Epicure , que l'admirable harmonie de la Nature , n'est qu'un effet fortuit & nécessaire du hasard ; que dans la Nature entière , tout est conduit & régi par une aveugle fatalité ou par une aveugle fortune , à laquelle ne préside aucune suprême intelligence. Hasard , Fortune ou Fatalité , la saine Philosophie ne viendra-t-elle jamais à bout de détruire la fausse idée de vos chimériques influences ?

« La Fortune , & le Hasard , dit M. de Voltaire , sont deux mots vuides de sens , qui , selon toute apparence , doivent leur origine à la profonde ignorance dans laquelle croupissoit le monde ; lorsqu'on donna des

» noms vagues , aux effets dont les causes
» étoient inconnues.

» Ce qu'on appelle communément la *for-*
» *tune de César* , signifie proprement toutes
» les conjonctures qui ont favorisé les des-
» seins de cet Ambitieux. Ce que l'on en-
» tend par l'*infortune de Caton* , ce sont les
» malheurs inopinés qui lui arriverent ; ces
» contretemps où les effets suivirent si subi-
» tement les causes , que sa prudence ne
» put ni les prévoir ni les combattre.

» Ce que l'on entend par le *hasard* , ne
» sauroit mieux s'expliquer que par le jeu
» de dez. Le hasard , dit-on , a fait que mes
» dez ont porté douze plutôt que sept. Pour
» décomposer ce phénomène physiquement ,
» il faudroit avoir les yeux assez bons pour
» voir la maniere dont on a fait entrer les
» dez dans le cornet , les mouvemens de
» la main plus ou moins forts , plus ou
» moins réitérés , qui les font tourner , &
» qui impriment aux dez un mouvement
» plus vif ou plus lent : ce sont ces causes
» qui , prises ensemble , s'appellent le ha-
» sard ».

Ainsi , aux yeux d'un Philosophe , le ha-
sard n'est rien que l'effet inconnu des causes
générales de la Nature , librement établies
par l'Être incréé & créateur. Et comme cet
effet ne peut exister avant sa cause ; il est
évident que le hasard , tel que l'admet l'A-

théisme , est une chimere , une absurdité. On peut dire à-peu-près la même chose de la fortune & de la fatalité : l'homme éclairé ne reconnoît dans la Nature , d'autre fortune que celle dont nous venons de donner une notion ; d'autre *Fatalité* , que celle qu'y met ou l'ordre général des choses , librement établi par l'Être incréé & créateur ; ou la suite inévitable des événemens , préparée ou conduite par l'action libre des Agens humains.

V°. L'Athéisme a dit & a été obligé de dire , d'après Epicure , que l'Âme humaine n'est qu'une substance purement matérielle que le mouvement organise , que le mouvement rend sensible & pensante : quoiqu'il soit démontré que la matiere est toujours intrinséquement incapable & de pensée & de sentiment (68 & 71) ; quoiqu'il soit évident que , quand même il seroit vrai que la matiere puisse penser en vertu de son organisation une fois acquise , on n'en seroit pas plus avancé dans l'explication qu'on cherche à donner du phénomène de nos sentimens & de nos pensées. Car cette organisation suppose nécessairement des pensées & des desseins dans la cause par qui elle est produite ; suppose par-là même , par une absurdité visible & palpable , des pensées & des desseins dans la Nature , avant l'existence des *êtres organisés* , des seuls êtres,

selon l'Athéisme , qui puissent avoir des des-
seins & des pensées (*).

VI°. L'Athéisme a dit & a été obligé de
dire, d'après Epicure, que n'y ayant point de
Dieu dans la Nature, ou que n'y ayant que
des Dieux oisifs qui ne se mêlent en rien de
ce qui concerne le monde visible ; il n'y a
point de vraies loix à observer, point de
vrais devoirs à remplir ; que tout ce qu'on
décore du vain nom de loix & de devoirs
chez les hommes, n'est au fond, qu'un as-
semblage d'institutions & de polices hu-
maines ; que la distinction des vices &
des vertus, n'est qu'une vaine chimere ou
un aveugle préjugé ; que l'unique fin de
chaque individu, est le plaisir & la volupté ;
dans le petit cercle de jours ou d'années où
il se voit circonscrit par la fatalité des cho-
ses : que le vol, l'inceste, l'assassinat, ne
sont que des *mouvements mécaniques*, qui
n'ont rien de plus illicite & de plus crimi-
nel que le mouvement d'un gros quartier de

(*) Le Chantre d'Epicure appelle Ame, *Animam*,
le principe ou le sujet de nos mouvemens & de nos sen-
sations : il nomme Esprit, *Animum*, le principe ou le sujet
de nos idées, de nos pensées, de nos jugemens, de nos
réflexions, de nos raisonnemens. Ces deux especes diffé-
rentes d'ame, sont également matérielles, selon cet Au-
teur ; & ne different entr'elles, qu'en ce que l'une est
composée d'atomes un peu plus grossiers, & l'autre, d'a-
tomes un peu plus subtils : tel est tout l'anti-philosophi-
que fondement de cette arbitraire distinction, de cette
vaine & plate division.

pierre qui , tombant du haut d'un mur ,
 écrase un malheureux placé dans la ligne de
 sa gravitation ; ou que le mouvement d'un
 torrent débordé , qui emporte & engloutit
 dans ses flots bourbeux , un village avec
 ses habitans. Malheur aux nations chez qui
 pourroit jamais germer & prendre racine
 une aussi abominable philosophie ! Mais ne
 craignons rien de son impuissante influence !
 La sainte voix de la nature & de la raison en
 garantira toujours les ames honnêtes & sen-
 sées , qui formeront toujours l'incomparable-
 ment majeure partie de l'espece humaine.

On sent aisément que les absurdités que
 nous venons de montrer dans le systême
 d'Epicure , sont essentiellement inhérentes
 à tout systême d'Athéisme : soit qu'on n'ad-
 mette purement & simplement aucun Dieu
 dans la Nature , comme faisoient Anaximan-
 dre & Zénon d'Elée ; soit que , pour moins
 révolter les esprits religieux , les têtes sen-
 sées , on y admette hypocritement des Dieux
 purement oisifs , des Dieux sourcilleusement
 indifférens pour tout ce qui s'y passe , com-
 me faisoit Epicure (*). Ainsi , exposer les ab-
 surdités de l'Epicurisme , c'est exposer celles
 de l'Athéisme en général , tant ancien que

(*) *Quanquam video non nullis videri Epicurum ,
 ne in offensionem Atheniensium caderet , verbis reli-
 quisse Deos , re sustulisse. Cicero , Lib. 1^o. De natura
 Deorum.*

moderne.

moderne. Car le moderne Athéisme, vil plagiaire, n'a rien imaginé de nouveau : il n'a fait que renouveler les délires de l'ancien. Par exemple, l'opinion de l'Anglois Coward, sur l'origine & sur la nature de l'Ame, ne diffère en rien de celle de Dicéarque, l'un des disciples d'Aristote. L'Opinion de l'Anglois Hobbes & de l'Italien Machiavel, sur l'origine des loix & de la société, n'est autre chose que celle d'Epicure & de sa secte. L'opinion du Juif Spinosa, qui n'admet dans la nature qu'une *Substance unique*, & qui érige en divinité l'assemblage de toutes les parties de cette substance unique, n'est que l'ancienne opinion d'Anaximandre, disciple de Thalès, enrichie de quelques nouvelles ténèbres & de quelques nouveaux sophismes ; & ainsi du reste.

VII°. L'Athéisme, ou l'enchaînement de fables & de délires dont nous venons de donner une idée ; tel est le sujet qu'a chanté le célèbre Lucrèce, poète plus peintre que philosophe, plus distingué par les ressources de l'art que par les lumières du génie (*) ; toujours riche & énergique, quoi-

(*) *Lucretii Poëmata, ut scribis, non ita sunt multis luminibus ingenii ; multæ tamen artis.* Cicero ad Quintum fratrem, Lib. II°, Epist. II.

On trouve dans les Ouvrages philosophiques de l'Orateur Romain, une réfutation très-solide & très-complète, de tout ce que renferment de vicieux & de pernicieux, les principes d'Epicure & de Lucrèce.

que souvent un peu rude, dans ses tableaux, mais communément assez foible & assez gauche dans ses raisonnemens. Un aveugle admirateur de Lucrèce a osé dire dans ces derniers temps, que les principes & les raisonnemens de ce Poëte philosophe, avoient toujours été sans réponse & sans replique. Quelle ignorance ou quelle impudence dans cette assertion! Depuis le siècle de l'Orateur Romain jusqu'à nos jours, quelle brillante foule de beaux génies ne pourrions-nous pas montrer, qui ont successivement dévoilé & foudroyé tout ce qu'a de pernicieux l'Ouvrage de Lucrèce; soit dans les principes qu'il adopte, soit dans les conséquences qu'il en déduit, soit dans les applications qu'il en fait à la Nature!

Un tel enchaînement de fables & de délires étoit-il bien digne qu'on fît tant d'efforts, dans des siècles de lumière, pour tâcher de le concilier avec les principes de la Philosophie, comme ont tenté de le faire quelques modernes Matérialistes, tels que le sophiste Spinoza, tels que le sophiste Hobbes, tels que le sophiste Auteur du *Système de la Nature*, & tant d'autres; qui n'ont eu d'autre mérite, que de réchauffer & de commenter les vieux rêves d'Anaximandre, de Démocrite, de Zénon, de Dicéarque, d'Epicure; en les dépouillant des scènes magnifiques, des images énergi-

ques & pittoresques, de la sublime & riante enluminure du génie & des graces, qui les enrichissent & qui les ont fait vivre dans le Poëme de la Nature ?

IDÉE DE LA PROVIDENCE.

§ 1. DÉFINITION I. La Providence peut être considérée ou dans Dieu, ou hors Dieu; dans son principe, ou dans ses effets.

I°. La *Providence intérieure* & dans Dieu; est cet acte immanent de la Divinité, par lequel Dieu veut & décerne les moyens propres à conduire tous les êtres créés à leurs fins respectives. La Providence ainsi envisagée n'est point quelque chose de distingué de Dieu: c'est Dieu lui-même, en tant que discernant & opérant ce qu'exigent la nature & la fin des êtres par lui créés.

II°. La *Providence extérieure* & hors de Dieu, est cet ordre de choses, ce choix & cette application de moyens, par lesquels Dieu conserve les êtres créés, & les conduit à leur destination ou à leur fin. C'est pour l'homme, que nous envisageons ici principalement, & l'*ordre naturel* & l'*ordre surnaturel* des choses: car ces deux ordres de choses sont destinés conjointement à conduire l'homme à sa fin totale & complete, qui est de remplir les vues de Dieu en ce monde & de le posséder en l'autre.

§ 2. DÉFINITION II. La *fin des êtres* en général, est ce pour quoi Dieu les crée, ou la fonction quelconque à laquelle le Créateur les destine; & la *providence extérieure*, par rapport aux différens êtres, consiste dans les moyens généraux & particuliers que Dieu leur fournit pour parvenir à cette fin, pour remplir cette destination.

I°. Les *êtres purement matériels* n'ont qu'une fin naturelle; & les moyens par lesquels la Providence les met en état de remplir cette fin, sont principalement l'Impulsion, l'Attraction, l'Affinité, & les autres loix générales ou particulières de la Nature.

II°. Les *brutes quelconques* n'ont également qu'une fin naturelle; & les moyens par lesquels la Providence les mène à cette fin, sont l'organisation, l'instinct, & le rapport des substances qui les affectent, avec cette organisation & cet instinct.

III°. Il y a pour l'*espèce humaine*, & une fin naturelle, bornée à l'ordre physique, social & moral en ce monde; & une fin surnaturelle, qui l'élève à pouvoir pratiquer des vertus d'un ordre supérieur, dignes de lui mériter un bonheur d'un nouveau genre dans une vie nouvelle & interminable.

Les moyens qu'emploie la Providence pour conduire l'espèce humaine à sa fin naturelle, sont l'organisation, l'instinct, & la

raison : les moyens qu'emploie la Providence pour la mettre à portée de remplir sa fin surnaturelle, sont des lumières surnaturelles dans ses puissances intellectives, & des mouvemens surnaturels dans ses puissances affectives ; lumières & mouvemens qui n'émanent point & ne peuvent point émaner de la nature & de la raison abandonnées à leurs seules forces, & qui sont nécessairement l'effet d'une *grace céleste & surnaturelle*, à laquelle la nature humaine n'a par elle-même & de son fonds, aucun droit.

EXISTENCE DE LA PROVIDENCE.

53. ASSERTION. *Il est évident que, s'il y a un Dieu, il y a une Providence.*

EXPLICATION. La Providence de cet Etre adorable ne se fait pas moins efficacement connoître & sentir, que son existence : la réalité de celle-ci, entraîne donc la réalité de celle-là. Elle est consignée cette Providence divine, dans toutes les idées que nous avons de la Divinité : elle est empreinte dans tout le spectacle de la Nature visible.

1°. *L'existence d'une Providence divine, est consignée dans toutes les idées que nous avons de la Divinité : comme il est facile à tout être pensant de s'en convaincre.*

Elle découle d'abord de l'idée d'un Dieu

infiniment sage, qui peut sans peine & sans fatigue, veiller & pourvoir au bien de ses créatures, à qui il ne donne point en vain l'existence; qui veut & doit vouloir que ses créatures tendent à la fin pour laquelle il leur donne l'existence, sans quoi il seroit inconséquent dans ses desseins & absurde dans ses œuvres; qui s'intéressant & devant s'intéresser au bien de ses créatures, doit conséquemment leur fournir les moyens propres & à les conserver & à les conduire à leur destination; soit qu'elles soient aveugles & nécessitées, soit qu'elles soient intelligentes & libres, dans leurs opérations.

Elle découle ensuite de l'idée d'un *Dieu infiniment saint*, qui essentiellement amateur de l'ordre moral, encore plus que de l'ordre physique, doit nécessairement vouloir & exiger que cet Ordre moral regne dans l'esprit & dans le cœur de ses créatures intelligentes & libres; doit nécessairement voir d'un œil différent, la vertu & le crime; être ami de la vertu, dont il apprécie l'amabilité & le mérite; être ennemi du crime dont il connoît le désordre & l'odieux caractère; réprouver & détester ce qui est criminel & déshonnête; approuver & chérir ce qui est honnête & vertueux; commander la vertu, qui est l'exercice & l'exécution de l'ordre moral; défendre le crime, qui en est l'infraction & le renversement.

Elle découle enfin de l'idée d'un Dieu *infiniment juste*, qui a un droit essentiel & inaliénable à la soumission de toutes ses créatures, intelligentes ou non intelligentes ; qui doit nécessairement vouloir que tout soit soumis respectivement à l'ordre physique & à l'ordre moral, qu'il a décernés & établis dans ses desseins adorables ; qui après avoir commandé la vertu qu'il chérit, & défendu le crime qu'il déteste, ne peut, sans cesser d'être juste, sans devenir inconséquent & absurde, voir du même œil & avec indifférence, le crime & la vertu ; qui doit par conséquent, de justes récompenses à la vertu, de justes châtimens au crime ; récompenses & châtimens qui doivent nécessairement avoir leur effet, ou en cette vie, ou en une autre vie.

Il résulte delà, que par l'idée même de Dieu, & par l'application du principe fondamental de toutes les connoissances humaines (33) ; il est démontré qu'il y a réellement une Providence divine, qui s'occupe de l'Univers & de l'Homme, qui s'intéresse à l'existence de l'ordre physique & de l'ordre moral ; & qu'il est évidemment faux & absurde que le Dieu de la nature soit différent du Dieu de la religion ; ou que le Dieu de la nature & de la religion, qui s'intéresse à la conservation & à la permanence des loix physiques, voie avec une sourcilleuse

indifférence l'observation & l'infraction des loix morales, sans affection & sans récompenses pour ceux qui leur sont soumis & fideles, sans indignation & sans châtimens pour ceux qui les méprisent & les transgressent.

II°. *Tout nous annonce dans la Nature, l'existence d'une aimable & adorable Providence.* Car s'il n'y a pas une providence divine, qui s'intéresse au bien de ses créatures, qui ait présidé & qui préside encore à l'ordre général & particulier de la Nature; comment arrive-t-il que les molécules de l'air, de l'eau, du feu, de la lumière, des divers sucs & des divers sels de la terre, soient si bien assortis & si bien proportionnés aux organes des divers animaux, aux fibres des divers végétaux ?

Comment arrive-t-il que l'éternelle guerre des élémens, que l'éternel conflit des corps entr'eux, ne détruise & n'absorbe pas dans la Nature, un mouvement destiné à la rendre animée & féconde ?

Comment arrive-t-il que toutes les especes de plantes & d'animaux, puissent se conserver & se perpétuer; sans perdre leur nature fondamentale & primitive, sans dénaturer leur organisation & leur constitution essentielle, sans se détruire & s'absorber les unes les autres ?

Comment arrive-t-il que la terre & la

mer fournissent constamment & indéfectiblement à toutes les especes vivantes, précisément la nourriture & la subsistance qui leur convient, relativement à leurs organes & à leurs besoins; & que dans chaque espece, les ressources de conversation soient toujours & par-tout précisément proportionnées aux causes de destruction; en telle sorte que d'une perpétuité de destruction dans les individus, naisse une perpétuité d'existence dans l'espece, telle que l'exigent les desseins du Créateur?

Comment arrive-t-il que l'espece humaine, qui mérite toujours une attention à part dans la Nature, malgré la diversité de ses races, de ses gouvernemens, de ses préjugés nationaux, de ses goûts physiques, ait toujours & par-tout la vertu en honneur, le crime en horreur; si une providence divine n'a pas gravé & ne grave pas incessamment dans l'esprit & dans le cœur de l'homme, ces loix universelles & immuables qui établissent & qui fondent un ordre moral au milieu de l'ordre physique?

Qu'il faut être aveugle, pour ne pas apercevoir l'existence d'une Providence divine, au milieu de tant de phénomènes frappans, qui annoncent & dévoilent constamment & par-tout cette admirable providence!

Donc l'existence d'une Providence divine

est également démontrée & par la raison & par l'expérience, par les preuves métaphysiques & par les preuves de fait.

54. COROLLAIRE. *Le système des Déistes, qui nient l'existence d'une Providence divine, est un système évidemment faux & absurde.*

EXPLICATION. Ce n'est point connoître le Dieu de la Nature, l'Être incréé & créateur, que de se représenter cet Être adorable, comme le Roi des grenouilles de la Fable, plongé dans une inertie léthargique, ne s'occupant de rien & ne s'intéressant à rien, oubliant & négligeant l'ouvrage de ses mains, après avoir daigné lui donner l'existence.

Ce n'est pas mieux connoître le Dieu de la Nature, l'Être incréé & créateur, que de se figurer cet Être adorable, comme enflé d'un vain & ridicule orgueil, dédaignant & méprisant les hommes ses créatures, parce qu'ils sont moins grands & moins nobles que lui.

Un Dieu sans providence, est un Dieu sans sagesse, sans justice, sans bienfaisance, sans action: en un mot, c'est un Dieu qui évidemment ne ressemble en rien au Dieu dont le spectacle de la Nature & le langage de notre Cœur nous donnent de si touchantes & de si magnifiques idées.

D I F F I C U L T É S C O N T R E
L A P R O V I D E N C E .

55. OBSERVATION. Les principales raisons que font valoir les Déistes pour attaquer *l'existence d'une Providence Divine*, sont la grandeur de Dieu, les imperfections de la Nature, les miseres de l'Espece humaine, les prospérités temporelles des Méchans, la perte éternelle de la majeure partie des hommes. Mais toutes les objections, qu'on fait en ce genre, n'ont de force que par les *fausses idées* qu'on se fait de Dieu, d'après l'imagination, & non d'après la raison. Elles s'écroulent & s'évanouissent, quand, en concevant ce Dieu adorable, on ne conçoit rien dans lui qui n'assortisse la spiritualité de sa nature, l'incompréhensibilité de son essence, la liberté de son action, la sainteté de ses vues, la justice de ses décrets, l'efficace de ses volontés, l'ensemble de ses perfections.

Par exemple, les Déistes nous peignent Dieu comme un être infiniment grand, comme un être infiniment indulgent; & ce tableau élève, intéresse, touche, attendrit l'ame. Mais c'est un tableau tronqué & manqué; s'il est destiné, comme il l'est communément, à nous voiler & à nous masquer dans Dieu, une rectitude, une sainteté, une justice également infinies.

Par exemple encore , les Déistes nous peignent avec une touchante énergie , les miseres des hommes en ce monde , les miseres des hommes dans la vie future , si elle est telle que nous la trace la religion ; & delà ils concluent que s'il y avoit une providence divine , cette vue devoit produire dans Dieu la même émotion de sensibilité & de compassion qu'elle produit dans nous , & faire cesser tout mal physique & moral dans l'espece humaine. Mais ce tableau est défectueux , en ce qu'il suppose que Dieu a notre maniere de voir & de sentir ; que Dieu a nos sens , nos organes , notre imagination , qui souvent dominant & captivent notre raison. Dieu , tout esprit , n'a point d'idées & de sentimens qui se ressentent de notre foiblesse : son amour , sa compassion , sa haine , n'ont pour principe & pour siege , que son intelligence ; pour motif , que son amour de la Justice & de l'Ordre.

Nos miseres présentes sont momentanées ; & elles peuvent devenir pour nous une source éternelle de mérites & de récompenses. Nos miseres futures , si elles ont lieu , seront le juste châtiment de notre prévarication , de notre infidélité aux graces célestes , de l'abus volontaire de notre liberté. L'économie présente , associée à l'économie future , dispense & justifie complètement la providence divine : comme nous allons l'expliquer avec plus d'étendue.

MAL PHYSIQUE ET MAL MORAL.

56. DÉFINITION. I°. Le *Mal physique* est une perception ou une suite de perceptions, que l'ame craint d'éprouver. Telle est la faim, la maladie, la douleur, la tristesse, une affliction ou une peine quelconque. La somme, l'intensité, la durée de ces perceptions, fait la somme, l'intensité, la durée du malheur.

II°. Le *Mal moral* est un acte libre ou une suite d'actes libres, qui sont l'infraction de quelque loi divine ou humaine; & qui rendent leur sujet criminel & punissable, au tribunal du suprême Législateur. Tel est le larcin, la calomnie, l'adultère, le parjure, le blasphême, & ainsi du reste.

57. OBJECTION. S'il y avoit une providence divine, il semble qu'elle devroit empêcher efficacement & absolument & le mal physique & le mal moral. Car, dit un Incrédule celebre, ou Dieu le peut & le veut; ou Dieu ne le peut, ni ne le veut; ou Dieu le peut & ne le veut pas; ou Dieu le veut & ne le peut pas. Dans le premier cas, il devroit n'y avoir aucun mal dans le monde: dans le second cas, Dieu n'est ni bon, ni puissant: dans le troisième cas, Dieu est puissant, mais il est sans bonté: dans le quatrième cas, Dieu est bon, mais il est sans puissance.

RÉPONSE. Dieu peut absolument, ou par sa puissance absolue, empêcher efficacement & le mal physique & le mal moral : mais Dieu ne veut point absolument, ou d'une volonté absolue & efficace, empêcher & le mal physique & le mal moral ; & en cela il ne cesse point d'être infiniment bon, infiniment sage, & infiniment juste : comme on le verra dans la double explication que nous allons donner sur cet objet.

§ 8. EXPLICATION I. *Dieu ne cesse point d'être infiniment bon, infiniment sage, infiniment juste ; en permettant l'existence du Mal physique. Car,*

I°. Quelques-uns de nos maux physiques, naissent des *Loix générales de la Nature*, qui sont évidemment bonnes & utiles en elles-mêmes ; & dont Dieu n'est pas obligé d'interrompre miraculeusement le cours, pour empêcher le mal accidentel qui en naît pour quelque individu dans un cas particulier. Par exemple, la loi de la Gravitation universelle, d'où résultent l'action & l'harmonie de l'univers, fera-t-elle une loi mauvaise & funeste ; parce qu'elle détermine une tuile, en tombant du haut d'un toit, à fendre le crâne d'un homme qui se trouve par hasard dans la ligne de sa gravitation ? Les loix de l'Hydrostatique seront-elles des loix indignes d'une providence sage & bienfaisante ; parce

qu'elles étouffent par hafard un homme qui prend les bains dans une riviere ?

II°. Une grande partie de nos maux physiques , a pour fource & pour caufe l'*iniquité des hommes* , qui les a attirés & qui continue encore à les attirer fur la terre. Il conſte par l'Histoire ſainte , que l'iniquité des hommes attira autrefois fur la terre , le plus terrible des fléaux du ciel , le Déluge : fléau miraculeux & paſſager , mais fécond en déſaſtres physiques & durables , par lui la terre a été pour jamais dévafée , défigurée , dépouillée de ſa richeſſe & de ſa beauté primitives , livrée à la viciffitude & à l'intempérie des faifons , condamnée à être perſévéramment pour l'eſpece humaine , un féjour de proſcription & de dueil , un féjour propre à la détacher de ce monde périffable & à élever ſes defirs vers ſon éternelle patrie. Il conſte par la même Histoire ſainte , que le Peuple Hébreu attira cent & cent fois fur lui , par ſes différentes prévarications , la famine , la guerre , la peſte , l'eſclavage , la ſtérilité , les fléaux du ciel de toute eſpece ; & n'eſt-il pas vraifemblable que la même juſtice divine , dirigée par une providence toujours la même , toujours ſainte & toujours juſte , fait encore pleuvoir fur la terre , d'âge en âge , de jour en jour , une foule de calamités générales & particulieres , deſtinées à venger le ciel des prévarications du

genre humain ? L'Homme coupable a-t-il droit de se plaindre d'être puni ?

III°. Plusieurs de nos maux physiques naissent de l'*abus de la liberté humaine*, ou de ces passions libres & déréglées, par lesquelles les hommes, ou se rendent malheureux eux-mêmes, ou rendent malheureux leurs semblables. Dieu est-il coupable de la perversité des hommes, perversité qu'il déteste & qu'il condamne ? Dieu est-il tenu de priver l'homme de sa liberté, pour l'empêcher de de se nuire à lui-même, ou de nuire à son semblable ?

IV°. Quand Dieu envoie des prospérités aux Méchans & des calamités aux Justes, a-t-on droit de conclure delà avec quelques Incrédules, qu'il n'y a point de providence divine ? Non : un moment de réflexion apprendroit à des hommes qui ont de vraies idées de la Providence, que les Justes & les Méchans ont un *Juge commun*, qui traitera tôt ou tard, en ce monde ou en l'autre, chacun selon ses mérites : que d'ailleurs on peut supposer avec assez de vraisemblance, qu'il n'y a point d'homme si méchant & si corrompu, qu'il n'ait quelques vertus, dont ces prospérités passageres font la récompense ; & qu'il n'y a point d'homme si saint & si parfait, qu'il n'ait quelques défauts & quelques imperfections, dont ces adversités passageres font le juste châtement.

V°. Tous nos maux physiques, quelle qu'en soit & la nature & la source, sanctifiés par l'esprit de patience & de religion, peuvent devenir pour nous, une *source de mérites* en cette vie, une source de gloire & de bonheur dans la vie future : ces maux, quelle qu'en soit & l'amertume & la durée, peuvent donc se convertir pour nous en un vrai bien, en un bien d'une permanence éternelle & d'un prix infini.

Il est donc faux que l'existence du Mal physique soit opposée à cette providence adorable, qui embrassant dans ses vues infinies & l'économie présente & l'économie future, règle & sanctifie l'une & l'autre, corrige & compense l'une par l'autre.

59. EXPLICATION II. *Dieu ne cesse point d'être infiniment bon, infiniment sage, infiniment juste ; en permettant l'existence du Mal moral.* Car,

I°. Dieu, qui par son essentielle rectitude est toujours nécessaire à désapprouver & à anathématiser le mal moral, a pleinement satisfait à ce qu'exige de lui son infinie sainteté, son inaliénable amour de la vertu & de l'ordre, en nous donnant & la *Loi naturelle* & des *Loix positives*, qu'il nous défend d'enfreindre, qu'il nous commande d'observer. La Providence divine est donc évidemment sans reproche à cet égard.

II°. Dieu nous donne les *lumières nécessaires*, naturelles & surnaturelles, pour connoître le bien moral & le mal moral : Dieu nous donne les *moyens nécessaires*, naturels & surnaturels, pour pratiquer le bien moral, pour éviter le mal moral. Quand après tout cela, l'homme libre se décide par sa propre détermination & par son propre choix pour le mal moral, est-ce à Dieu qu'en est la faute ? Dieu est-il tenu ou de cesser de créer des hommes, ou de cesser de les créer libres, pour les empêcher d'abuser de leur liberté ?

III°. La violence excessive des passions, telle que nous la voyons dans la nature humaine, vient d'une dépravation primitive de cette nature ; dépravation occasionnée par un *péché d'origine*, dont les suites funestes ont passé du premier pere du genre humain, à toute sa postérité ; dépravation qui doit être imputée, non à l'Auteur même de la nature, mais à l'homme libre & abusant de sa liberté.

Mais quelle que soit & la source & la violence de ces passions ; il est sûr, & la Religion même nous l'atteste, qu'elles n'ont rien de criminel en elles-mêmes, sans le consentement libre de notre volonté. Il est sûr, & le sentiment intime nous en est garant, qu'elles ne sont point irrésistibles, ou qu'elles ne nous nécessitent jamais au mal. Il est sûr, & la

Religion est en tout d'accord sur ce point avec la Raison, que si par impossible elles étoient absolument irrésistibles, il n'y auroit plus de mal moral; parce qu'il n'y auroit plus de liberté, & que le mal moral est toujours essentiellement un abus de la liberté.

Que la Raison & la Religion, avec le secours toujours présent de la grace divine, les captivent & les régulent ces passions! Et ces passions, malgré leur violence, malgré leur désordre, deviendront & pour le Particulier & pour la Société, une vraie source de bien moral & de bien physique, relativement à l'économie présente; une vraie source de mérites & de triomphes surnaturels, relativement à l'économie future.

IV°. Quant aux suites funestes du mal Moral, telles que la *réprobation future des Méchants*; Dieu n'est point tenu de renoncer au droit qu'il a de créer des hommes conformément à ses desseins éternels; parce qu'il prévoit qu'il leur plaira d'abuser de leur liberté pour se perdre. La malice & la perversité des hommes doivent-elles être un obstacle aux *desseins sages & bienfaisans* du Créateur, dans l'ordre général de la Nature?

Le Créateur a établi des loix générales pour la conservation & pour la propagation de l'espèce humaine. En vertu de ces loix générales, il doit naître des hommes libres: Dieu donne à ces hommes libres les moyens

nécessaires, naturels & surnaturels, pour parvenir à leur fin naturelle & surnaturelle : les hommes, par leur propre choix & par leur propre détermination, veulent abuser de ces moyens pour se perdre, au lieu d'en user pour se sauver. Où est en tout cela, le vice & le défaut de la Providence divine ?

Dieu ne réproûve personne d'une manière positive, ou par des moyens qui conduisent par eux-mêmes & par leur nature, à la réprobation. Ceux qu'il réproûve, il ne les réproûve que d'une manière négative, en leur refusant certaines graces de choix & de prédilection, qu'il ne leur doit pas. Dieu prévoit la réprobation future d'un grand nombre d'hommes qu'il veut créer : mais il ne prévoit cette réprobation future, que conséquemment à l'abus de ses dons & de ses graces, que conséquemment aux infidélités & aux crimes que les hommes se détermineront librement à commettre, & dont ils n'auront point un sincère & efficace repentir avant leur dernière heure. Ainsi ce sont les hommes qui se réproûvent eux-mêmes pratiquement par leur libre arbitre, contre l'intention du Créateur, qui veut sincèrement leur salut, & qui leur fournit à tous sans exception, justes ou pécheurs, fideles ou infideles, des moyens complètement suffisans pour les conduire au salut.

Il est donc faux que l'existence du Mal

moral soit une preuve solide & concluante contre l'existence d'une Providence infiniment sage & infiniment sainte.

ÉCONOMIE GÉNÉRALE DE
LA PROVIDENCE.

60. OBSERVATION. La question que nous traitons ici, renferme nécessairement deux choses ; savoir, l'existence & l'apologie de la Providence. *L'existence d'une Providence*, nous est manifestée & constatée par les seules lumières de la raison ; sans qu'il soit nécessaire de supposer des mystères pour l'établir (53). *L'apologie de la Providence*, ou la réfutation des vains blasphêmes que lui oppose l'Impiété, exige nécessairement qu'on mette à la fois sous les yeux, & l'ordre naturel & l'ordre surnaturel : puisque de leur ensemble résulte la Providence complète, relativement à l'Homme. (52).

1°. Il est évident que l'ordre naturel, s'il étoit seul & unique, laisseroit en défaut cette Providence divine : *l'ordre surnaturel*, dont la révélation nous constate indubitablement l'existence, fait disparaître ce défaut ; & nous dévoile la sagesse & la justice du Créateur, dans les choses mêmes qui nous sembloient le plus révolter notre raison. Pourquoi donc ne pas employer, pour justifier à l'égard de l'homme cette Providence

adorable , & l'ordre naturel & l'ordre surnaturel ; puisque cette économie , à l'égard de l'homme , consiste indivisiblement & dans l'ordre naturel & dans l'ordre surnaturel ?

II°. En vain voudroit-on , avec quelques Philosophes qu'effarouchent toujours les mystères de la Religion , chercher l'apologie de la Providence divine , dans le seul *ordre naturel des choses* ; en apprenant aux hommes , ou qu'ils ne sont pas aussi malheureux qu'ils se l'imaginent ; ou que s'ils sont réellement fort malheureux , sans avoir mérité leurs maux & sans pouvoir en retirer aucun avantage pour le présent ou pour l'avenir , celui qui leur a donné l'être , ne leur devoit pas le bien-être. Quelle barbare consolation pour un malheureux , que celle où l'on lui conteste la réalité des maux dont il a le sentiment ! Quelle affreuse & révoltante apologie de la Providence , que celle où l'on dit froidement qu'elle fait du mal ; parce qu'il n'y a aucun contrat qui l'oblige à faire du bien !

Le cri de ma nature & de ma raison m'apprend qu'il y a un Etre incréé & créateur , infiniment sage & infiniment bon ; & que cet Etre infiniment sage & infiniment bon , en me donnant l'être , n'a pu me refuser sans raison & pour toujours , le *bien-être*. Si l'on me demande sur quel fondement je prétends que cet Etre infiniment

sage & infiniment bon n'a pu me priver du bien-être sans raison & pour toujours ; & où est le contrat entre lui & moi, qui lui impose l'obligation de me rendre heureux , ou de me mettre à portée de me rendre heureux , ou dans cette vie ou dans une autre vie : je réponds que ce fondement sacré , que ce contrat authentique , existe dans l'idée que j'ai & que tout homme sensé doit avoir de ce Dieu. (33).

Si pendant cette vie , j'existe malheureux avec des millions de malheureux , sans avoir donné lieu à ma misère , & sans aucun espoir d'un autre sort à venir ; pourquoi l'Être incréé & créateur , l'Être infiniment sage & infiniment bon , ne m'a-t-il pas laissé à jamais dans le néant ? L'existence qu'il m'a donnée , loin d'être un bienfait qui m'impose une reconnoissance , est un mal dont j'ai à me plaindre.

III°. En vain pour justifier la Providence divine sans supposer ni un péché d'origine ni une vie future , me dira-t-on qu'en général il y a plus d'années tranquilles dans les Empires & dans les Provinces , que d'années orageuses ; qu'il y a plus de jours innocens & sereins , que de jours marqués par de grands crimes & par de grands désastres ; que les histoires qui nous tracent l'affreux tableau des siècles passés , ne font que le tableau des grands événemens ; qu'on ne con-

serve que la mémoire des tempêtes, & qu'on ne prend pas garde au calme qui les précède & qui les suit ; qu'enfin , tout compensé , il y a dans le monde , une beaucoup plus grande somme de bien que de mal physique.

Je fais & j'accorde tout cela , sans y trouver en rien la *justification de la Providence* à mon égard ; si je suis réellement & persévéramment malheureux moi-même , sans avoir mérité mes maux , ou sans pouvoir tirer aucun avantage de mes maux pour une meilleure vie. Car si je nais dans la misère & dans l'indigence , si l'infirmité & la maladie me menent à pas lents au triste tombeau , si l'abominable calomnie flétrit mon honneur & empoisonne tous mes jours ; quel bien y a-t-il pour moi en ce monde , & quel avantage personnel me revient-il du bien que peuvent y goûter quelques-uns de mes semblables ? Qu'importent aux quinze mille malheureux qu'on massacre dans Bender pris d'assaut, les belles fêtes qu'on donnera , au retour de la paix , à Constantinople & à Petesbourg ?

Il est évident , dans cette affreuse & trop commune hypothèse , qu'en me donnant l'être & en me privant sans raison du bien-être , l'Être incréé & créateur ne m'a fait que du mal , si toute ma destination se borne à l'état présent des choses : & que la plainte que je porte contre lui , je puis la porter

au

au nom de mille millions de mes semblables, qui existent actuellement, ou qui ont existé dans les siècles antérieurs.

IV°. De tout cela que résulte-t-il? Il en résulte évidemment que *s'il y a un Dieu, la destination de l'homme n'est point bornée à l'état présent des choses*; & que la providence de ce Dieu, de cet Être, infiniment sage, infiniment saint, infiniment juste, infiniment bon, suppose & entraîne nécessairement la vérité & la réalité des mystères que nous employons pour la justifier.

INÉGALITÉ DES CONDITIONS:

61. OBJECTION. S'il y avoit une Providence divine, si Dieu étoit & se montreroit le pere commun des hommes; verroit-on sur la terre, une si révoltante inégalité de conditions? Dans une famille de frères, gouvernée par un pere infiniment juste & infiniment sage, pourquoi les uns seroient-ils condamnés à ramper dans l'obscurité, à gémir dans le travail & dans l'indigence; tandis que les autres levent paisiblement leur tête altière au sein des honneurs & de l'opulence? Pourquoi un si inégal partage de privilèges, d'avantages, de fortune, de bonheur, qui met tout du côté des uns, & rien du côté des autres; quoiqu'ils soient tous également les enfans du Pere céleste?

RÉPONSE. Il y a dans l'Espèce humaine, une *inégalité physique* d'âge, de sexe, d'esprit, de tempérament; d'où a dû résulter primitivement l'inégalité des conditions; & d'où elle résulteroit encore dans moins d'un siècle, telle à-peu-près que nous la voyons maintenant sur la terre, si la Providence anéantissoit aujourd'hui subitement toute inégalité de fortune & de rang chez les hommes. Il est évident que la *nature de l'homme* & le *bien de la société* exigent & entraînent nécessairement une inégalité de conditions parmi les hommes. Car,

D'abord, l'ordre & la justice exigent évidemment que chacun jouisse du fruit de son travail & de son industrie: donc dans une famille de frères également chéris du père commun, où les uns seront industrieux & laborieux, & où les autres seront paresseux & sans talent; il y aura des riches & des pauvres, qui transmettront, sans blesser la justice, leur richesse ou leur indigence à leur postérité.

Ensuite, le bien de la société exige indispensablement qu'il y ait des Chefs pour la gouverner & pour y maintenir l'ordre; qu'il y ait des Pauvres, que le besoin nécessite à un pénible travail dont ne s'accommode pas l'indolence naturelle; qu'il y ait des Riches, qui soient en état d'encourager l'industrie, & d'être le refuge de l'Infirmes & de

l'Orphelin fans ressource. Telle est & telle doit être, dans l'ordre de la Nature & dans les vues de la divine Providence, l'origine de l'inégalité des conditions.

Mais cette inégalité des conditions met-elle réellement entre les hommes, une aussi grande différence qu'on se l'imagine? Non: car le Monarque & le Sujet, le Seigneur & le Vassal, le Noble & le Roturier, l'homme qui nage dans l'opulence & l'homme qui gagne sa vie à la sueur de son front, ont toujours nécessairement une *égalité fondamentale & inaliénable*, devant laquelle s'éclipse & s'évanouit toute la petite inégalité que peuvent mettre entre eux les rangs & les conditions; savoir, une égalité de nature, de bonheur, de privileges surnaturels, de destination, de dernière fin.

1°. *Egalité de nature*, elle confond tous les hommes. Une matière organisée, une âme spirituelle, tel est par-tout le fond de la nature humaine. L'âme du Monarque est-elle d'une nature plus parfaite & plus excellente, a-t-elle plus de facultés sensibles & intellectuelles, est-elle plus à l'abri des ténèbres, des préjugés, des passions, des égaremens de toute sorte, que l'âme du Sujet? Le corps du Noble & du Riche est-il moins fragile & plus inaltérable, est-il sujet à moins d'infirmités & de misères, que celui du Roturier & du Pauvre?

II°. *Egalité de bonheur*, elle confond tous les états. Le Monarque dans son palais, & le Laboureur dans sa chaumière, ont le même nombre de sens, les mêmes facultés intellectuelles & sensibles: ils éprouvent à-peu-près la même somme de perceptions agréables ou désagréables, de bonheur ou de malheur. L'Âme de l'un & de l'autre est également accessible au plaisir & à la douleur, aux noirs chagrins & aux flatteuses espérances, aux remords cuisans du crime & au consolant témoignage d'une conscience sans reproche, aux paisibles douceurs de l'amitié & aux affreux déchiremens qui naissent de la perte de leurs objets. Le plus heureux ou le moins malheureux des deux, est celui qui trouve en lui-même, dans la constitution de son corps ou dans la trempe de son âme, de plus grandes ressources pour le bonheur.

III°. *Egalité de privileges surnaturels*, elle confond encore tous les états & toutes les conditions. Cendre & poussière devant l'Être suprême, le Monarque & le Sujet, le Riche & le Pauvre, ont le même droit d'appeler Dieu du tendre nom de père & d'ami; de regarder le ciel comme leur commun héritage & leur commune patrie; de s'appliquer tout ce qu'il y a de grand & de consolant dans l'économie de la grâce & de la rédemption; ils ne diffèrent entre

eux , aux yeux de l'Eternel , aux yeux de l'invisible Scrutateur des cœurs , que par leurs vertus , que par leurs mérites dans l'ordre de la Religion.

IV°. *Egalité de destination* , elle confond également tous les états & tous les hommes. Quelle est la fin & la destination du Monarque sourcilleux , qui dans le rang suprême où il se voit élevé , semble oublier qu'il appartient à l'espèce humaine ? Quelle est la fin & la destination de l'humble Artisan , qui rampe dans l'obscurité , & qui ose à peine fixer ses regards sur les Grands de la terre ? Leur destination commune est de travailler à glorifier Dieu en ce monde , & d'y mériter de le posséder en l'autre. Après un petit nombre de jours ou d'années , passés dans cette terre de pèlerinage & d'exil , le Monarque & l'Artisan paroissent devant Dieu ; & le plus grand des deux , aux yeux de ce Juge commun qui va prononcer sur leur destination éternelle , est celui qui a pratiqué plus de vertus , obscures ou éclatantes , dans le poste où le plaça en ce monde la divine Providence.

V°. *Egalité de dernière fin* , elle confond plus sensiblement encore tous les états & tous les hommes. La nuit & l'horreur du tombeau , tel est le terme fatal où vont rapidement se confondre , se perdre & s'engloutir toutes les conditions ! La triste pers-

pective de la mort, les funestes assauts des avant-coureurs de la mort, les ravages déplorables & les effrayantes suites de la mort; tel est le partage commun de tous les rangs, de tous les états, de tous les hommes, pendant le petit nombre de jours ou d'années qu'ils ont à passer sur cette terre pour eux toujours étrangère. Où est donc chez les hommes, ce si grand défaut d'égalité dont on fait un reproche à la Providence ?

ATHÉISME, DÉISME.

62. DÉFINITION. L'*Athéisme* & le *Déisme* sont deux systèmes d'irréligion, dont l'un révolte la raison, & dont l'autre peut la séduire. Dévoilons leur caractère, leur différence, leur rapport. (*).

1°. L'*Athée* nie l'existence d'un Dieu : il ne reconnoît par conséquent dans la Nature, qu'il juge créée & éternelle dans ses constitutifs physiques, aucune intelligence qui la régle & la gouverne, aucune puif-

(*) ETYMOLOGIE. Athée, homme sans Dieu & sans Religion : *Athæus*, *Atheïs* : *negans Divinitatem, excludens ab orbe Deum* : d'α privatif, & de θεός, *Deus*. Le Spinozisme n'est qu'un plat & ténébreux développement du Matérialisme ou de l'Athéisme.

De θεός ou de *Deus*, vient aussi Théiste ou Déiste. Le Théiste ou Déiste reconnoît l'existence d'un Dieu créateur de l'Homme & de l'Univers, & Auteur de l'Ordre naturel : en quoi il diffère de l'Athée, qui ne reconnoît point l'existence d'un tel Etre.

fance supérieure qui la maîtrise & la domine, aucune providence distinguée des aveugles loix du hasard ; loix nécessaires en tout, dont rien ne peut suspendre ou interrompre ou gêner le paisible cours. Delà l'impossibilité des miracles : delà la fatale nécessité de toutes choses : delà l'entière indépendance de l'homme, relativement à toute loi éternelle, à toute loi naturelle, à toute loi morale : delà la chimere des vertus & des crimes, qui ne sont que des préjugés populaires, aux yeux de l'Athée. (50).

Le *Matérialisme* ne diffère point réellement de l'Athéisme : tout Matérialiste est athée ; & tout Athée est matérialiste. Selon l'Athée & le Matérialiste, tout est matière dans l'univers : l'intelligence & le sentiment ne sont que des modifications d'une matière organisée. Nous démontrerons bientôt que la Matière est absolument incapable d'intelligence & de sentiment : ce qui sapera par les fondemens cet absurde & exécrationnable système ; puisqu'il est évident que l'ordre & l'harmonie que nous observons dans toute la Nature, annoncent & supposent nécessairement une Intelligence infinie qui ait présidé à sa formation ; & que les opérations que nous éprouvons en nous-mêmes & que nous observons dans nos semblables, annoncent & supposent nécessairement dans l'Espèce humaine, une substance intelligente &

insensible, qui ne sauroit être une substance incapable de sentiment & d'intelligence. (66).

II°. Le *Déiste* reconnoît l'existence d'un Dieu, d'un Être incréé & créateur, d'un Principe éternel & antérieur à tous les tems intelligibles; d'un principe essentiellement distingué de la matière & de toutes les modifications de la matière; d'un principe infiniment simple & infiniment parfait dans toute sa nature; d'un principe infiniment grand & essentiellement heureux en lui-même & par lui-même; d'un principe dont rien ne limite & ne peut limiter l'action & la puissance; d'un principe par lui-même existant, qui n'a jamais reçu & n'a jamais pu recevoir l'existence, & qui l'a donnée à tous les êtres qui frappent nos sens.

L'Homme & l'Univers sont l'ouvrage de sa voix puissante, de sa volonté féconde, qui tira tout du néant au commencement des tems. L'Univers a été soumis aux loix fixes & invariables qui régissent la nature, & qui opèrent tout dans la nature, sans que l'Être créateur daigne plus s'en mêler. L'Homme a été enrichi d'un rayon de sa lumière, d'une *Raison* destinée à l'éclairer & à le régir. Cette raison, selon le *Déiste*, est son unique règle, son unique loi, son législateur & son juge; sans que Dieu daigne s'abaisser, du haut de son trône éternel, à s'intéresser à lui, à faire attention à ses besoins ou à ses

œuvres, à approuver ses vertus ou à improuver ses crimes ; trop grand pour s'occuper d'objets infiniment petits devant lui , d'objets qui ne peuvent rien ajouter & rien retrancher à son infinie & essentielle béatitude. (48 , 49).

Ainsi , selon le Déiste , les *Créatures non intelligentes* sont livrées & abandonnées aux loix générales & nécessaires de la Nature ; sans que Dieu préside à leur formation & à leur conservation ; & les *Créatures intelligentes* n'ont d'autre regle & d'autre loi à suivre , que leurs penchans & leur raison , sans que Dieu daigne faire aucune attention à leurs vertus & à leurs crimes.

III°. On voit ici , du premier coup d'œil , que *le Déisme n'est guere moins pernicieux que l'Athéisme* ; & que ces deux systêmes , s'ils diffèrent notablement dans les principes , s'accordent assez bien dans les conséquences relatives aux passions , qu'ils laissent dans une égale indépendance ; relatives aux mœurs , qu'ils livrent à une égale dépravation.

Le Déisme se divise en autant de sectes , qu'il y a de têtes qui l'admettent ; les uns donnant plus & les autres donnant moins aux passions ; ceux-ci exigeant un culte , & ceux-là n'en voulant aucun ; chacun se faisant un cathéchisme & une religion à sa mode , selon la différence ou l'instabilité de son caprice particulier.

Il n'est pas rare même de voir le Déisme se mêler à l'Athéisme ; admettre une Matière éternelle , & n'attribuer à l'Être créateur , à l'éternelle Intelligence , que le mouvement , l'arrangement , l'organisation de cette matière , éternelle comme lui , & qui par-là devoit être Dieu autant que lui.

IV°. Le Citoyen de Genève a créé ou tâché de mettre en vogue , une *nouvelle espece de Déisme* , qui consiste à prendre dans la Religion Chrétienne tout ce qui est du ressort de la raison , & à en exclure tout ce qui est au-dessus de la raison. Dans ce nouveau Déisme , on admet dans Dieu une unité de nature , & non une trinité de personnes : on admet dans l'Homme , une ame immatérielle , qui subsiste après la mort de l'homme , sans décider si c'est pour toujours ou simplement pour un tems : on admet dans la Nature , une Providence divine , qui régle l'univers , qui conduit tous les êtres à leur fin , qui impose à l'homme les devoirs de la loi naturelle , qui veut un culte , mais qui agrée également tous les cultes ; qui commande la vertu & défend le crime , mais sans récompenses pour l'une & sans châtimens pour l'autre ; qui s'étend pour l'homme au-delà du tombeau , mais qui ne destine à l'ame du Juste pour prix de ses vertus , à l'ame du Scélérat pour punition de ses crimes , qu'un même sort , celui d'exister selon leur simple

nature & peut-être avec quelques nouvelles connoissances , indifférentes au bonheur & au malheur.

On a donné à ce systême le nom de *Théisme* , pour le distinguer du pur *Déisme* dont il ne differe en rien de remarquable ; ou dont il ne differe qu'en assignant à l'ame , après la mort de l'homme , une permanence indéterminée, qui ne satisfait en rien la raison , qui ne justifie en rien la providence , qui ne sert à rien pour animer la vertu , pour arrêter le crime , pour élever & consoler l'homme ; & qui par-là même n'entra jamais & ne dut jamais entrer pour rien , dans les desseins infiniment sages & infiniment justes du Créateur.

Théisme , *Déisme* , l'un n'est pas plus solide , l'un ne vaut pas mieux que l'autre. Ce qu'on nomme ici *Théisme* , semble se rapprocher un peu plus ou s'éloigner un peu moins de la Religion Chrétienne : mais le caractere distinctif de cette Religion , c'est qu'on ne puisse la tronquer sans la détruire ; qu'on ne puisse la détruire dans un esprit & dans un cœur où elle a existé , sans y détruire toute Religion. Tel est le but où tend , tel est du moins l'effet que produit , le *Théisme* ou *Déisme* indifféremment.

63. REMARQUE. Le *Matérialisme* & le *Déisme* sont les deux uniques systêmes d'In-

crédulité, qu'on puisse opposer à la Religion : soit parce que les autres especes d'incrédulité, ne renferment rien de systématique & de philosophique ; soit parce qu'elles rentrent pour le fond des choses, dans le le Matérialisme & dans le Déisme. Par exemple,

Le *Tolérantisme* n'est point un système d'incrédulité : parce qu'il n'a rien de systématique. Donneroit-on le nom de système, à une aveugle opinion qui adopteroit absurdement le système de Copernic & de Tychobrahé dans le ciel, le système du plein & du vuide dans la nature entiere ? Le *Tolérantisme*, en adoptant aveuglément ou perfidement toutes les religions (117), est quelque chose d'aussi monstrueux & d'aussi antiphilosophique. Et d'ailleurs, si on veut se donner la peine de l'examiner & de l'analyser, on découvrira bientôt que ce n'est au fond que le Matérialisme ou le Déisme défigurés, ou enrichis de quelques absurdités de plus.

Le *Scepticisme*, qui révoque tout en doute en fait de religion, qui s'inscrit en faux contre les miracles de Moysé & de Jesus-Christ, des Prophetes & des Apôtres, est encore moins un système à opposer à la religion : puisque ce n'est évidemment, comme on l'aura déjà observé dans la premiere Section de cet Ouvrage, qu'une *déraison*

aveugle & obstinée, entée sur le tronc du Matérialisme ou du Déisme. (1, 28, 42).

La classe des *Incrédules philosophes*, des seuls incrédules qui s'annoncent & se distinguent par des lumières & des talens dont ils abusent, ne renferme donc que les Matérialistes & les Déistes; & ce sont ceux dont il importe le plus de dévoiler & de renverser les pernicieux principes.

PARAGRAPHE SECOND.

IDÉE DE L'HOMME.

64. DÉFINITION. L'Homme est un composé de deux substances différentes, l'une matérielle, l'autre spirituelle, intimement unies entr'elles; & réciproquement dépendantes l'une de l'autre dans leurs fonctions, par la volonté libre du Créateur, de qui toute la Nature tient & son existence & ses loix.

La première de ces deux substances, ou la *substance matérielle*, est une substance étendue, divisible, figurée, capable de mouvement, incapable d'intelligence & de sentiment. Organisée avec un art infini, elle annonce par sa construction, la main de l'Artiste infiniment intelligent, qui en a conçu & exécuté l'admirable mécanisme.

La seconde de ces deux substances, ou la

substance spirituelle, est une substance simple, indivisible, incapable de configuration; capable d'intelligence & de sentiment, principalement destinée à connoître le vrai & à aimer le bien, libre dans la plupart de ses déterminations; vertueuse, si elle fait le bien; coupable, si elle fait le mal.

Le Créateur, qui a uni ces deux substances, qui en a formé *un même Tout*, a discerné qu'elles seroient dépendantes l'une de l'autre dans leur état d'union; que le bien-être de l'ame, dépendroit du bon état du corps; que le mouvement du corps, dépendroit de la présence & de l'influence de l'ame; que la ruine ou la dissolution du corps, entraîneroit, non la destruction de l'ame, mais la destruction du composé, ou la séparation de l'ame & du corps.

L'AME HUMAINE.

65. OBSERVATION. *L'Ame humaine*, quel intéressant objet pour l'homme! Qu'est-ce que ce souffle divin, qui m'anime, qui constitue mon existence & ma vie! Qu'est-ce que cette substance intime à mon être, qui voit le présent, se rappelle le passé, anticipe sur l'avenir; qui éprouve en moi tour à tour, la douleur & le plaisir, la crainte & l'espérance, la tristesse & la joie, le remords & la satisfaction; qui paroît liée à

mes sens, & qui s'éleve fièrement & comme infiniment au-dessus de mes sens; qui est sans cesse affectée par les choses sensibles, & qui portant sans cesse ses regards scrutateurs sur les choses les plus insensibles, connoît & saisit les loix du devoir, le prix de l'honneur, les charmes de la gloire, le mérite d'une action noble & vertueuse, la douceur & le prix d'un tendre sentiment; sent & apprécie la vérité des principes, le rapport abstrait des choses, les dépendances d'une heureuse découverte, les nuances caractéristiques du vrai & du beau, dans l'ordre physique & dans l'ordre moral! Est-ce la Matière? Est-ce une substance distinguée de la matière? Est-ce la même substance qui anime & qui guide la Brute, au-dessus de laquelle je me vois une excellence comme infinie? Quel sujet plus digne des spéculations & des réflexions d'un Philosophe?

SPIRITUALITÉ DE L'ÂME HUMAINE.

66. DÉFINITION. *L'Âme humaine*; quelle que soit sa nature, est en nous cette substance qui a en partage & l'intelligence & le sentiment. Quant à sa nature,

I°. Selon tout ce qu'il y a eu dans tous les siècles, de vrais philosophes, d'hommes judicieux, d'êtres pensans & sentés, cette substance n'a rien de commun avec la Ma-

tiere; cette substance est une substance à part, une substance spirituelle, une substance dont la destination est d'être ou le principe ou le sujet de nos pensées, de nos jugemens, de nos raisonnemens, de nos sensations, de nos affections, de toutes nos connoissances & de tous nos sentimens; comme la matiere est le principe ou le sujet de son étendue, de son inertie, de sa solidité, de ses différens mouvemens, de ses différentes configurations.

Ainsi, selon cette classe de Philosophes, qui a toujours été la classe respectée & dominante chez toutes les nations éclairées, ces deux especes de substances, la *substance spirituelle* & la *substance matérielle*, different toujours essentiellement entr'elles, & dans leur nature & dans leurs propriétés. La premiere a toujours essentiellement dans sa nature, la faculté du moins primitive & radicale de penser & de sentir: la seconde exclut toujours essentiellement de sa nature, & le sentiment & la pensée. La premiere n'a & ne peut avoir aucune configuration, aucun mouvement mécanique, aucune solidité de parties: la seconde s'annonce toujours ou par une configuration, ou par un mouvement mécanique, ou par une résistance au mouvement local, ou par une impénétrabilité de parties.

II°. Selon les Matérialistes, anciens &

modernes, depuis Epicure & Lucrece jusqu'à Spinoza & ses disciples, *cette substance, l'Ame humaine, n'est qu'une matiere organisée*, c'est-à-dire, une matiere entichie de certaines configurations & livrée à certains mouvemens qui la rendent sensible & pensante.

On nomme *Matérialisme*, comme nous l'avons déjà annoncé ailleurs (62), l'absurde opinion d'un très-petit nombre de philosophes, qui ont prétendu ou qui prétendent encore que tout est matiere dans la Nature; qu'il n'y a qu'une même espece de substance, alternativement destinée à avoir la faculté de penser, ou l'incapacité de penser; la faculté de sentir, ou l'incapacité de sentir; selon qu'elle est organisée, ou non organisée.

Locke, dans son *Essai sur l'entendement humain*, ouvrage exalté au-delà de son mérite, & dans lequel on n'apprend rien de ce qui pourroit être vraiment intéressant dans ce grand objet, assure que l'Ame humaine est une substance spirituelle, essentiellement distinguée de la matiere; & que la Matiere ne peut penser par elle-même & en vertu de ses facultés ou propriétés naturelles. Mais il prétend ou il soupçonne, sans établir aucunement son opinion ou son soupçon, qu'il ne répugne pas que Dieu, par sa toute-puissance, donne à la

Matiere la *faculté surnaturelle* de penser. A quoi tend ce soupçon hasardé, cette assertion paradoxale ? A détruire ou à rendre suspectes toutes les preuves philosophiques qu'on peut donner de la spiritualité de l'ame humaine ; à préparer les esprits à être moins révoltés de l'absurde idée du Matérialisme.

Locke n'est point matérialiste : mais en attribuant à la matiere la faculté surnaturelle de penser, il semble un peu trop favoriser l'opinion des Matérialistes, du moins de cette classe de *Matérialistes mitigés*, qui se borneroit à exclure de la Nature les Esprits créés, sans en exclure l'Esprit increé & créateur. Cette classe mitigée de Matérialistes, si elle existe, est très-peu nombreuse : ainsi le Matérialisme se confond assez généralement avec l'Athéisme.

III°. Pour nous mettre à portée de prendre entre les deux opinions que nous venons d'exposer, une décision motivée & assurée, une décision fixe & inébranlable ; nous allons examiner ici, au flambeau de l'expérience & de la raison, les deux principales facultés de l'ame humaine, la faculté de penser & la faculté de sentir.

Si nous démontrons irréfragablement que la Matiere, quelles que soient ses modifications, est toujours *incapable de penser & de sentir* ; la Pensée & le Sentiment, tels qu'ils se montrent & se font sentir en nous, seront

une preuve convaincante & persuasive, que notre Ame n'a rien de commun avec la matiere; & que l'opinion des Athées & des Matérialistes sur la nature de notre ame, n'est qu'une absurde & révoltante rêverie.

LA PENSÉE, OU L'INTELLIGENCE.

67. DÉFINITION. Il nous conste par le sentiment intime, que notre Ame, quelle que soit sa nature, a la vertu de penser, & que cette vertu s'effectue dans elle.

J'entends ici par *Pensée*, cette action de l'homme, par laquelle il conçoit, il juge, il raisonne; par laquelle il se représente les choses sensibles & insensibles, présentes & éloignées, passées & futures; par laquelle il distingue le vrai, du faux; le juste, de l'injuste; le bien, du mal; la vertu, du vice; le beau & le sublime, du mauvais & du trivial; par laquelle il descend des principes aux conséquences, des causes connues aux effets inconnus; ou il remonte des conséquences aux principes, des effets connus aux causes inconnues; par laquelle il fait & évalue les rapports abstraits des choses; il connoît & apprécie la fin, sensible ou insensible, pour laquelle il agit; il compare & assortit les moyens, prochains ou éloignés, à la fin qu'il se propose d'atteindre. Cette action de l'homme peut-elle convenir à la Matiere?

68. ASSERTION. *Il répugne que la Matière pense : donc nos pensées n'ont point pour principe une substance matérielle.*

EXPLICATION. Quelle idée avons-nous de la matière ? Quelle idée avons-nous de la pensée ? Ces deux idées , l'idée de la matière & l'idée de la pensée , sont-elles compatibles ou incompatibles dans leur objet ? Il est clair que c'est de l'examen & de la confrontation de tout cela , que dépend la démonstration à donner.

D'abord , dans l'idée de la Matière , je ne vois & je ne conçois qu'une substance étendue , susceptible d'une infinité de configurations différentes , capable de toutes les modifications possibles du mouvement : donc , si la matière pense , elle pense ou en vertu de sa nature & comme matière , ou en vertu de ses configurations & comme matière artistement travaillée & configurée , ou en vertu de son mouvement & comme matière mue & agitée. Les Matérialistes adoptent la conséquence de ce raisonnement , laquelle renferme , de leur aveu , tout ce qui peut rendre pensante la matière. Il reste donc à faire voir que la matière ne peut penser , ni en vertu de sa nature , ni en vertu de ses configurations , ni en vertu de son mouvement ; & c'est ce que nous allons faire , en donnant une dé-

monstration à part , sur chacun de ces objets.

DÉMONSTRATION I. *La Matière ne pense point par sa simple nature de matière* : puisqu'il faudroit évidemment renoncer à toutes les lumières du sens commun , pour juger ou pour soupçonner qu'un tas de boue , ou un bloc de marbre , ou un morceau de fer , qu'on foule aux pieds , ou qu'on a sous les yeux , aient actuellement en partage la pensée , telle que nous l'avons définie. La matière , de l'aveu même des Matérialistes , n'a donc point la pensée par sa nature & précisément comme matière.

Si la matière pense , elle ne peut donc devoir cette vertu accidentelle à sa nature , comme en conviennent tous les Matérialistes anciens & modernes , qu'à ses diverses modifications de figure & de mouvement , d'où résulte son organisation. Il nous reste donc à démontrer que la configuration & le mouvement quelconques , ne peuvent point rendre pensante la matière.

DÉMONSTRATION II. *La Matière ne pense point en vertu de ses configurations*. Pour le démontrer , consultons & confrontons & l'idée de configuration & l'idée de pensée , d'où résultera l'incompatibilité manifeste de ces deux objets.

I°. La figure ou la configuration de la

matiere, ne présente à notre intelligence, qu'une étendue plus ou moins grande, & terminée d'une manière quelconque; savoir un élément ou un assemblage d'éléments, qui soit ou triangulaire, ou quarré, ou polygone, ou plan, ou convexe, ou concave; ou tout cela à la fois, dans ses différentes faces, ou dans ses différentes parties, intérieures ou extérieures. Or il est évident que dans tout cela, on ne conçoit rien qui soit la pensée, qui ressemble de près ou de loin à la pensée, qui puisse rendre pensante la matiere.

Car nous ne concevons *la pensée*, ni comme plane, ni comme convexe, ni comme concave, ni comme hérissée de faces régulières ou irrégulières, d'angles rentrans ou saillans plus ou moins ouverts: en concevant la pensée, nous en excluons au contraire & toutes ces configurations & toute configuration possible; & nous sentons qu'il y auroit une absurdité manifeste à demander quelle longueur, quelle largeur, quelle profondeur, quelle figure polygone, elliptique, circulaire, pyramidale, conique, sphérique, cylindrique, a une pensée.

II°. Nous ne pouvons connoître l'identité ou la non-identité de deux choses, que par les idées que nous en avons (33). Par exemple, je juge qu'un triangle & un quarré, existans en Angleterre, sont deux choses

différentes, dont l'une ne sauroit être l'autre: parce que les idées que j'ai de ce triangle & de ce carré, sont différentes, opposées, incompatibles dans leur objet.

De même, je juge qu'une *substance figurée* & une *pensée*, sont deux choses essentiellement différentes, dont l'une peut jamais être ou devenir l'autre: parce que les idées que j'ai de ces deux choses, sont différentes, opposées, incompatibles. L'idée de substance figurée, renferme essentiellement une longueur, une largeur, des faces, & des angles: l'idée de pensée, exclut essentiellement une longueur, une largeur, des faces & des angles. Donc la substance figurée & la pensée n'ont rien & ne peuvent rien avoir de commun entr'elles: donc l'une ne peut pas être l'autre ou constituer l'autre. Donc si la matière pense, quelques configurations qu'on lui suppose ou qu'on lui attribue, ce ne sont point ces configurations qui la rendent pensante.

DÉMONSTRATION III. *La Matière ne pense point en vertu de son mouvement.* Pour le démontrer, consultons & confrontons encore & l'idée de mouvement & l'idée de pensée: nous y verrons évidemment & l'essentielle différence & l'essentielle incompatibilité de ces deux objets, dont l'un ne peut jamais être ou devenir l'autre.

I°. Le *mouvement de la matiere* n'est autre chose que le transport d'un corps, d'un lieu en un autre, avec différens degrés de vitesse, avec différentes directions, avec différentes combinaisons. Dans tout cela, que conçoit-on de commun avec la pensée? Que conçoit-on qui puisse rendre pensante la matiere?

Le *transport* d'un lieu en un autre, ne rend point pensante la matiere: sans quoi, un tas de boue ou d'argile, transporté d'un lieu en un autre, deviendrait pensant.

Une plus ou moins grande *vitesse* ne rend point pensante la matiere. Une bale de fusil ou un boulet de canon deviendront-ils pensans, quelque vitesse qu'on leur imprime ou qu'on leur suppose?

La diversité des *directions*, ne rend point pensante la matiere. Un caillou ou un rayon de lumiere deviendront-ils pensans; parce qu'ils seront emportés par un mouvement quelconque, direct ou réfléchi, uniforme ou accéléré ou retardé, vers le midi ou vers le nord, vers l'orient ou vers l'occident, vers le zenith ou vers le nadir?

La diversité des *combinaisons* dans le mouvement, ne rend point pensante la matiere. Car l'idée de combinaison dans le mouvement, ne renferme autre chose, sinon que les mouvemens sont opposés ou conspirans, égaux ou inégaux. Si les mouve-
mens

mens combinés sont opposés, on conçoit simplement qu'ils doivent se détruire en tout ou en partie: s'ils sont conspirans, on conçoit uniquement qu'ils se favorisent, & que par leur concours ils doivent imprimer une plus grande vitesse au mobile. Que les mouvemens combinés soient égaux ou inégaux, la chose est ici fort indifférente: on conçoit simplement qu'il y a entr'eux une égalité ou une inégalité de force motrice; qu'ils peuvent se nuire ou se favoriser plus ou moins.

II°. Il est évident que dans le mouvement ainsi analysé, il n'y a rien qui ressemble à la pensée, qui puisse devenir la pensée, qui puisse rendre pensante la matiere. Car non-seulement nous ne concevons pas *la pensée* comme formée d'atomes & de fibres, avec des mouvemens plus ou moins rapides, avec des mouvemens en différens sens, avec des mouvemens directs ou infléchis, avec des mouvemens égaux ou inégaux, avec des mouvemens opposés ou conspirans, avec des mouvemens produits par une cause unique ou par un nombre indéfini de causes compliquées: mais en concevant la pensée, nous en excluons essentiellement tout cela; comme en concevant le triangle, nous en excluons essentiellement le quarré.

Donc le mouvement, envisagé sous toutes ses faces possibles, n'est point la pensée, ne rend point pensante la matiere. Donc

des fibres en mouvement dans le cerveau ou dans le cœur ou dans telle autre partie du corps qu'on voudra, ne sont pas plus des pensées & ne forment pas plus des pensées, que n'en peuvent être & que n'en peuvent former des cordes de boyau ou de laiton sur un violon ou sur un clavecin : quelque espece & quelque variété de figure & de mouvement qu'on suppose à ces fibres ou à ces cordes ; soit dans leurs parties sensibles, soit dans leurs parties insensibles & infinitésimales, soit dans les fluides quelconques qui peuvent les emplir & les agiter.

RÉSULTAT. De l'ensemble de ces trois démonstrations, il résulte évidemment que la Matière, organisée ou non organisée, en mouvement ou en repos, plus ou moins massive ou plus ou moins subtile à l'infini, ne peut penser ni en vertu de sa nature, ni en vertu de ses configurations, ni en vertu de son mouvement. Donc il est impossible que la matière pense : donc nos pensées n'ont point pour principe ou pour sujet, une substance matérielle.

LA FACULTÉ SENSIBLE ET LE SENTIMENT.

69. DÉFINITION. La *Puissance sensible* de l'ame, est l'ame elle-même, envisagée rela-

tivement à ses sensations & à ses sentimens; deux especes de modifications spirituelles, que l'on confond assez souvent, & que nous allons ici distinguer.

I°. On nomme *Sensations de l'Ame*; certaines modifications de l'ame, relatives à la présence & aux qualités sensibles des divers objets qui font actuellement impression sur quelqu'un de nos cinq sens. L'impression faite sur nos sens, ou l'ébranlement physique de nos organes, est la sensation organique: l'impression reçue dans l'ame & sentie par l'ame, est la sensation mentale. (36).

II°. On nomme *Sentimens de l'Ame*, certaines émotions intérieures de joie ou de tristesse, d'espérance ou de crainte, d'approbation ou d'improbation, d'affection ou d'aversion, de plaisir ou de déplaisir; émotions nées dans elle, avant la réflexion ou avec la réflexion sur les objets; émotions assez indépendantes de ce qu'on nomme sensations organiques & mentales, puisqu'elles existent assez souvent sans ces sensations; émotions qui semblent plus dépendre de l'esprit que des sens, qui se rapportent plus aux objets insensibles & moraux, qu'aux objets physiques & sensibles; qui semblent cependant tenir des uns & des autres, & former comme la chaîne intermédiaire de modification, par où l'action de l'ame passe des choses pu-

rement sensibles aux choses purement intellectuelles.

Ainsi les sentimens de l'ame sont comme des mouvemens internes , qui l'affectent & la touchent dans sa plus intime substance ; qui la flattent ou qui la déchirent avec la plus grande vivacité ; qui souvent naissent sans la réflexion , quelquefois s'évanouissent devant le flambeau de la réflexion , plus souvent s'irritent & se fortifient par la réflexion.

70. REMARQUE. Il y a une différence sensible & remarquable , entre les sensations & les sentimens de l'ame.

I°. Les *Sensations de l'Ame* sont assez indépendantes de la Puissance intellectuelle , c'est - à - dire , de l'esprit , du jugement , du génie , de l'imagination. Avec le profond génie d'un Newton , avec la sublime imagination d'un Descartes , avec toute la clairvoyante pénétration du plus habile Politique , je n'aurois pas des sensations plus vives & plus énergiques , à l'occasion des objets que je vois , que je palpe , dont j'entends le son ou le bruit , dont l'odeur ou la saveur m'affectent : toutes ces sensations dépendent uniquement de la constitution physique de mes organes , par le moyen desquels mon ame en reçoit l'impression,

II°. Mais les *Sentimens de l'Ame* semblent dépendre en grande partie de la Puissance intellectuelle , c'est - à - dire , de l'es-

prit, du jugement, de l'imagination, de toute la maniere de voir qui est propre à la personne en qui ces sentimens résident. Un génie plus élevé & plus éclairé, un homme à lumieres plus droites & plus étendues, sent plus vivement le mérite d'une action noble & généreuse; s'indigne plus énergiquement contre l'infamie d'une action inique ou malhonnête; paroît avoir en tout & par-tout dans son ame, un tact plus fin, un ressort plus élastique, une sensibilité plus étendue & plus agissante, à proportion qu'il voit plus parfaitement les choses qui sont l'objet de ses sentimens.

III°. Il y a encore une différence bien marquée, & que nous avons déjà indiquée, entre les sensations & les sentimens de l'ame. Celles-là naissent toujours d'une impression faite sur les organes du corps: ceux-ci naissent communément ou d'une idée ou d'un jugement de l'ame. Celles-là sont uniquement relatives à l'ordre physique: ceux-ci sont principalement relatifs à l'ordre moral. C'est une impression sensible dans l'ame, de part & d'autre: mais l'origine & la maniere de cette impression, n'est pas la même; & donne lieu d'en faire deux classes distinguées des modifications de l'ame, l'une plus relative aux sens, & l'autre plus relative à l'esprit.

71. ASSERTION. *Incapable de Pensée, la Matière n'est pas moins incapable de Sentiment.*

EXPLICATION. Il est évident que nos Sentimens de plaisir ou de douleur, d'amitié ou de haine, de crainte ou d'espérance, de joie ou de tristesse, d'admiration ou de mépris, & ainsi du reste, sont des modifications d'une substance intelligente & sensible; qui ne peuvent pas plus exister dans la matière, quelque organisation qu'on lui attribue; quelque modification de figure & de mouvement qu'on lui suppose, que la pensée; c'est-à-dire, que les modifications de l'ame qui consistent dans des idées, dans des jugemens, dans des raisonnemens.

Pour établir irréfragablement la vérité de cette assertion, & pour en donner une démonstration rigoureuse & complète; il n'y a qu'à appliquer simplement ici aux *Sentimens de l'Ame*, les mêmes spéculations & les mêmes raisonnemens que nous avons faits ailleurs sur les *Pensées de l'Ame*. Les trois démonstrations par lesquelles nous avons fait voir qu'il est impossible que la matière ait des pensées, feront voir avec la même certitude & avec la même évidence, qu'il est impossible que la matière ait des sentimens. (68).

« Il me semble, dit le Citoyen de Ge-

» nève, que loin de dire que les rochers
 » pensent ; la Philosophie moderne a dé-
 » couvert au contraire que les hommes ne
 » pensent point. Elle ne reconnoît plus que
 » des *êtres sensitifs* dans la Nature ; & toute
 » la différence qu'elle trouve entre un hom-
 » me & une pierre, est que l'homme est un
 » être sensitif qui a des sensations ; & la
 » pierre, un être sensitif qui n'en a pas. Mais
 » s'il est vrai que toute matiere sente ; où
 » concevrai-je l'unité sensitive, le *moi indi-*
 » *viduel* ? Sera-ce dans chaque molécule, ou
 » dans des corps aggrégatifs ? Placerai-je
 » également cette unité dans les fluides &
 » dans les solides, dans les mixtes & dans
 » les élémens ? Il n'y a, dit-on, que des indi-
 » vidus dans la Nature : mais quels sont ces
 » individus ? Cette pierre est-elle un indi-
 » vidu, ou une aggrégation d'individus ?
 » Est-elle un seul être sensitif, ou en contient-
 » elle autant que de grains de sable ? Si cha-
 » que atome élémentaire est un être sensitif,
 » comment concevrai-je cette intime com-
 » munication par laquelle l'un se sent dans
 » l'autre ; en sorte que leurs *deux moi* se con-
 » fondent en un ? Les parties sensibles sont
 » étendues ; mais l'être sensitif est indivisible
 » & un : il ne se partage pas ; il est tout en-
 » tier ou nul : l'être sensitif n'est donc pas un
 » corps ».

72. CÔROLLAIRE. *Il y a dans l'Homme, outre le corps organisé, une substance spirituelle.*

EXPLICATION. I°. On nomme *Substance spirituelle*, une substance en tout distinguée & en tout différente de la matière (68 & 71). Or il conste par les effets, qu'il y a dans l'homme, une substance capable & de pensée & de sentiment réfléchi : donc il y a dans l'homme, outre le corps organisé, qui n'est capable ni de l'une ni de l'autre, une substance spirituelle.

II°. L'homme le plus grossier, le Sauvage le moins éclairé, possède naturellement & sans y faire attention, une assez sublime théorie de la *Méchanique*, de la *Politique*, de la *Justice*, de la *Vertu* en général.

Faut-il fauter un large fossé, qu'il ne faudroit franchir sans art ? Il fait naturellement qu'il lui faudra prendre sa course d'un peu loin derrière lui, pour accélérer successivement dans ce petit trajet, le mouvement qui doit faire décrire à son corps une plus ample parabole ; ou qu'il lui sera utile de prendre en main une longue perche qui, ayant son point d'appui vers le milieu du fossé, suspende l'effet de sa gravitation, & donne lieu à son mouvement horizontal de se porter plus loin. Faut-il mouvoir un lourd fardeau, dont la résistance excède ses forces ? Il trou-

vera bientôt l'art de doubler ou de tripler son activité, en doublant ou en triplant la longueur de l'instrument qu'il destine à lui servir de levier. Faut-il arracher avec effort une plante ou une branche d'arbre ? Il fait naturellement disposer ses pieds & ses bras, en telle sorte qu'il se donne les plus longs leviers : il fait de plus élancer son corps avec la plus grande vitesse, dans un sens opposé au point de résistance ; pour que sa masse, multipliée par sa vitesse, fasse à propos le plus grand effort contre ce point de résistance.

Une utile découverte lui est-elle présentée par le hasard ? Il l'examine ; il en voit les rapports avec son bien présent & futur ; il la met en usage, & il la perfectionne successivement : une connoissance le mène de jour en jour, à une connoissance plus développée & plus parfaite. Sa vie ou sa liberté est-elle menacée par un ennemi trop puissant, auquel il ne peut résister par ses seules forces ? Il s'attache à concentrer ses intérêts avec d'autres intérêts, à associer ses forces avec d'autres forces, pour en faire une somme qui le rassure contre la force menaçante. Un fâcheux accident vient-il à renverser & à détruire sa cabane ? Il en bâtit une autre ; & dans la construction, il a soin d'obvier à l'inconvénient qui a occasionné la ruine de la première : ses désastres & ses succès de-

viennent toujours pour lui une leçon salutaire , dont il profite pour l'avenir , & qu'il communique à ses enfans , destinés à hériter de ses connoissances , comme de ses travaux.

Les idées de l'honnête & du deshonnête , du juste & de l'injuste , de la vertu & du vice , lui sont-elles totalement étrangères ? Non : & pour vous en convaincre , racontez-lui , par exemple , qu'un fils sensible & bienfaisant s'est librement fait esclave , pour rendre la liberté à son pere infirme & gémissant dans une horrible servitude ; qu'une mere rendre &plorée s'est courageusement précipitée sur un loup ou sur un léopard , pour arracher de sa gueule carnaciere son fils sanglant & encore respirant , que l'animal féroce venoit de lui enlever à ses côtés : les larmes couleront de ses yeux ; & sur son visage attendri se peindront éloquemment la sensibilité & l'admiration. Ou bien , demandez-lui s'il est licite & permis d'être infidele à ses promesses & à ses engagements ; de trahir son bienfaiteur & son ami ; d'envahir le fruit du travail de son voisin ; de faire du mal à celui qui ne nous en fait point ; de refuser son secours & son assistance à ceux qui nous ont donné la vie , & qui gémissent dans l'infirmité & dans le besoin : l'indignation de ses regards vous donnera , avec une éloquence bien naturelle & bien énergique , sa réponse & sa décision.

Donc il est évident & sensible qu'il y a dans l'homme le plus grossier, le plus borné, le plus abruti, une substance intelligente, qui préside à ses mouvemens; qui fait les rapports des moyens avec leurs fins; qui évalue plus ou moins nettement la somme des résistances; qui, du présent, porte ses regards scrutateurs dans le passé & dans l'avenir; qui profite de ses découvertes & perfectionne ses connoissances; qui conçoit d'autres objets que les objets matériels & sensibles; qui a des notions plus ou moins développées d'un droit naturel, d'une loi naturelle, de différentes especes de devoir, du juste, de l'injuste, du vice, de la vertu; qui, toujours plus ou moins capable d'être régie par des principes de connoissance & de mœurs, veille ou préside avec plus ou moins de lumiere & de sagesse, à la conservation du corps matériel qu'elle anime. Qu'il faut être aveugle, pour n'appercevoir en tout cela, que du mouvement & de la matiere!

UNION DE L'AME ET DU CORPS.

73. OBSERVATION. En quoi consiste cette merveilleuse *union de l'Ame & du Corps*, de la substance spirituelle & de la substance étendue & organisée?

Cette ineffable union paroît consister dans

deux choses , savoir , dans la *compréhension* de l'ame spirituelle & du corps organisé ; & dans une *mutuelle dépendance* de ces deux substances dans leurs fonctions respectives ; dépendance décernée & établie par une volonté libre & efficace du suprême Arbitre de la nature ; dépendance en vertu de laquelle la substance intelligente ne peut avoir des sensations , des idées , des affections , des jugemens , des raisonnemens , des réminiscences , que par le moyen ou par le concours du jeu naturel & régulier des organes matériels ; & en vertu de laquelle la substance organisée ne peut subsister & se conserver , ne peut avoir l'exercice & le jeu régulier de ses organes , ne peut exercer les différentes fonctions auxquelles elle est destinée , sans la présence & sans l'influence de la substance spirituelle qui l'anime & le gouverne.

I°. Ces deux substances , l'Ame & le Corps , sont en tout essentiellement différentes entr'elles , soit dans leur nature , soit dans leurs modifications , soit dans leur destination : l'une n'est rien & ne peut rien être de l'autre. Mais l'une peut dépendre de l'autre , dans leur état d'union ; quand , par un *décret efficace & permanent* , l'Arbitre suprême de toutes les substances , ordonnera & établira une telle dépendance , laquelle deviendra une *Loi de la Nature* , tant que durera le Composé.

Delà la foiblesse de l'ame dans l'enfance : delà sa force & sa vigueur dans un âge plus robuste : delà son affoiblissement dans la maladie ou dans une vieillesse décrépite. L'ame semble suivre en tout le sort du corps qu'elle anime : parce que l'Arbitre de la nature a librement décerné que ses différentes opérations dépendissent toujours du bon ou du mauvais état des organes qui occasionnent ses perceptions ; & tel est tout le frivole fondement sur lequel s'appuye le Matérialisme , pour en faire une substance matérielle.

Après la dissolution du Composé, la substance spirituelle, devenue indépendante du corps, peut avoir par elle-même, les fonctions d'intelligence & de sentiment qu'exige sa nature : soit qu'elle perde, soit qu'elle gagne, à acquérir cette indépendance des organes matériels, de qui elle n'emprunte, même dans son état d'union, ni ses pensées, ni ses sentimens. (68 & 71).

II°. Comme la substance spirituelle n'est rien & ne peut rien être de la substance matérielle, elle ne peut exister que par une *vraie création*. Ainsi le Créateur, par une vraie & proprement dite création, donne l'existence à l'ame humaine & l'unit au corps qu'elle doit animer ; quand l'exige l'organisation plus ou moins perfectionnée de ce corps dans le sein maternel. Mais en quel tems précis a lieu cette création de l'ame ?

C'est ce qu'aucune observation expérimentale ne peut déterminer.

III°. L'ame réside dans le corps auquel elle est unie & qu'elle doit gouverner, tant que subsiste l'organisation essentielle de ce corps : & quand l'organisation essentielle du corps est détruite, l'union de l'ame & du corps cesse ; & la séparation de ces deux substances, est la mort du Composé. Mais quelle est précisément & déterminément l'organisation essentielle, dont l'altération & la cessation entraînent la cessation d'union, ou la séparation de l'ame & du corps ? C'est encore ce qu'il n'est pas facile de connoître & de décider universellement.

SIÈGE DE L'AME.

74. OBSERVATION. Il est certain que l'Ame humaine réside dans le corps qu'elle anime : mais où réside-t-elle dans ce corps, & quel est son trône ou son siège ?

I°. L'ame réside-t-elle dans *tout le corps* ? C'est l'opinion de la plupart des anciens Philosophes ; mais elle paroît fautive : parce qu'il est absurde de dire que quand on nous coupe un bras, l'ame se retire dans le reste du corps ; & que d'ailleurs on ne conçoit pas pourquoi, quand on nous lie un nerf, l'ame seroit sans sentiment dans la partie de ce nerf, qui est au-dessous de la ligature, & qui

n'a plus de communication avec le cerveau.

L'expérience nous apprend que quand un nerf est fortement lié & ferré, la partie qui est au-dessous de la ligature peut être pincée, coupée, brûlée, sans occasionner à l'ame aucun sentiment : donc l'ame n'a point son siège dans cette partie ; donc l'ame ne réside point dans tout le corps.

II°. L'ame réside-t-elle dans le *cœur matériel* ? C'est l'opinion du Poëte Lucrèce ; mais elle paroît fautive : soit parce qu'un instinct général nous apprend naturellement à rapporter nos pensées & nos réflexions à la tête ; soit parce que les principaux organes de nos sens, tels que la vue, l'ouïe, l'odorat, le goût, vont se terminer dans le cerveau, & non dans le cœur.

III°. L'ame réside-t-elle *dans tout le cerveau* ? C'est l'opinion de quelques Philophes ; mais elle paroît fautive : parce qu'il conste par l'expérience, qu'on peut perdre une portion considérable du cerveau, sans perdre la vie ; sans que le sentiment & la raison soient altérés.

IV°. L'ame réside-t-elle dans cette portion du cerveau qu'on nomme la *glande pinéale*, & où aboutissent principalement les couches des nerfs optiques ? C'est l'opinion de Descartes ; mais elle paroît fautive : parce qu'il conste par les observations anatomiques,

qu'il s'est trouvé & des fujets dans lesquels la glande pinéale manquoit totalement , & des fujets dans lesquels elle étoit entièrement of-
fifée , fans que les uns & les autres eussent manqué de l'usage de la raison & des sens.

V°. L'ame réside-t-elle dans cette petite portion du cerveau qu'on nomme le *corps calleux* , & qui est le milieu de la voûte médullaire ? C'est l'opinion de M. de la Peyronnie ; mais elle paroît fautive : parce qu'il confté par des observations faites dans ces derniers tems , qu'il s'est trouvé des fujets dans lesquels le corps calleux avoit été détruit ou totalement altéré , fans qu'ils eussent été privés de l'usage de la raison & du fentiment.

VI°. L'ame réside-t-elle *dans l'origine de chaque nerf* ? C'est l'opinion de M. Bordenave ; mais elle ne paroît aucunement admiffible : foit parce qu'elle n'est établie fur aucune raifon folide ; foit parce qu'elle est fujette à-peu-près aux mêmes difficultés , que l'opinion qui étend & répand l'ame dans tout le corps. Pourquoi l'ame fera-t-elle placée à l'origine de chaque nerf , plutôt qu'au milieu , plutôt qu'à l'extrémité oppofée ; fi ces nerfs n'ont pas leur origine commune dans une même portion du corps humain ?

VII°. Quel point ou quelle portion du corps humain , est donc le trône ou le *fiège de l'ame* , d'où elle gouverne fon petit empire ?

C'est ce qu'on ne fait point encore assez, & ce que probablement on ne fera jamais mieux; sans que cette incertitude ou cette ignorance reflue en rien sur l'existence même de l'ame: parce que, selon l'axiome philosophique; *dans les choses, l'incertain ne détruit point le certain.* Il existe dans le corps humain une substance immatérielle & spirituelle, en tout différente & de la matière & des modifications quelconques de la matière: voilà ce qui est certain. Mais dans quelle portion déterminée du corps humain, existe cette substance immatérielle & spirituelle? Voilà ce qui est incertain, & sur quoi on ne peut encore avoir que des conjectures.

VIII°. Il est plus que vraisemblable que le *siège de l'ame est dans quelque partie notable, fixe ou variable, du cerveau*: parce que c'est au cerveau qu'aboutissent les principaux nerfs par le ministère desquels l'ame reçoit l'impression des objets extérieurs, & par le moyen desquels elle imprime le mouvement convenable à toutes les parties de son corps. Mais dans quelle portion du cerveau est ce siège de l'ame? c'est ce qui reste encore à découvrir & à déterminer.

Il est possible d'abord que ce siège de l'ame soit *le même* pour tous les sujets. Il est possible encore, que ce siège de l'ame soit *différent* dans les différens sujets; par exem-

ple , que ce soit le corps calleux pour l'un , & la glande pinéale pour l'autre. Il est possible enfin , & ce n'est peut-être pas l'opinion la moins probable , que ce siège de l'ame soit accidentellement *variable dans un même sujet* ; & que le premier siège de l'ame étant vicié & altéré , l'ame se place dans une portion différente , la plus propre à favoriser les perceptions qu'elle doit recevoir & les mouvemens qu'elle doit imprimer.

75. REMARQUE. Le *Cerveau* , où nous plaçons le siège de l'ame , & qui paroît être le grand laboratoire du fluide animal par le moyen duquel s'opèrent nos principaux mouvemens , est une masse glanduleuse , inégalement arrondie , d'une consistance assez molle , divisée comme en deux quarts de sphère posés sur un même plan , parsemée de toutes parts d'un nombre prodigieux de ramifications artérielles & veineuses , lesquelles y serpentent en tout sens par plusieurs circonvolutions admirables.

Au cerveau aboutissent directement & immédiatement les dix principales paires de nerfs , parmi lesquels se trouvent les nerfs olfactifs , les nerfs optiques , les nerfs auditifs , les nerfs pathétiques. Il est très-vraisemblable que les trente autres paires de nerfs , qui ne se terminent pas directement & immédiatement au cerveau , ont une vraie & réelle communication avec le cerveau & avec le

siège de l'ame , par des voies & par des routes qui échappent à l'œil des Naturalistes dans les observations anatomiques.

AME ET INSTINCT DES BRUTES.

76. OBSERVATION I. Il y a dans les Brutes , outre le corps organisé , une substance capable de quelques connoissances sensibles , capable de différentes sensations intérieures , & peut-être de quelques sentimens différens de ces sensations.

I°. Il est certain que *cette substance qui anime les Brutes n'est point la matiere* ; puisque la matiere n'est aucunement susceptible ni de connoissance , ni de sensation , ni de sentiment. (68 & 71).

Cette substance ne sauroit être extraite de la matiere , où elle n'existe ni formellement , ni virtuellement : elle ne peut donc exister que par une *vraie création* ; comme elle ne peut périr que par un vrai anéantissement , quand sa fin ou sa destination cesse.

II°. Il est vraisemblable que *cette substance qui anime les Brutes, n'est point une substance spirituelle* : puisqu'elle paroît en tout bornée aux connoissances sensibles , en tout inaccessible à la réflexion , en tout & par-tout infiniment inférieure à l'ame humaine (65), en tout & par-tout privée de la destination caractéristique de l'Esprit , qui est d'avoir ou

d'être propre à avoir des connoissances réfléchies, des sentimens réfléchis. (69).

III°. Il est probable que *cette substance qui anime les Brutes, est une substance en tout différente & de l'Esprit & de la Matière* ; une substance dont la nature tient une espece de milieu entre la matiere & l'esprit, sans être rien de l'un & de l'autre : une *substance immatérielle*, douée de sensibilité, privée d'intelligence, incapable de moralité (81); destinée uniquement à éprouver dans le corps qu'elle anime, une période plus ou moins longue de misere & de bonheur ; & à concourir par son existence, d'une maniere quelconque, à la perfection & au bien général de la Nature visible : soit que le Créateur l'anéantisse au moment où périt & se dissout le corps qu'elle habite ; soit qu'il la conserve, après cette dissolution, pour animer un autre corps semblable, & pour former encore un individu de même espece.

77. OBSERVATION II. Le Créateur ; toujours admirable, souvent inconcevable dans ses œuvres, a donné aux Brutes, pour les conduire à leur destination, un *instinct* plus ou moins parfait dans les différentes especes & dans les divers individus. Mais qu'est-ce que cet instinct, dans une substance qui n'est ni matiere, ni esprit, capable de sentiment, incapable de pensée, de réflexion, d'intelligence ?

I°. *Cet instinct paroît être une disposition naturelle, plus ou moins parfaite, à certains sentimens & à certains mouvemens, relatifs à quelque objet capable d'affecter les sens. L'instinct diffère de l'intelligence. L'intelligence est comme une lumière, qui éclaire & irradie l'ame, qui lui trace & les choses & les rapports des choses : l'instinct est comme un tact, susceptible de différentes affections, capable de faire sentir les objets sensibles, incapable d'en montrer les rapports insensibles. L'intelligence retrace, examine, juge un objet : l'instinct se borne à en sentir la présence, à le faire appercevoir.*

II°. *Cet instinct, ce tact, cette disposition naturelle à certains sentimens & à certains mouvemens, paroît être un penchant pour certains objets, une aversion pour certains autres objets : selon que les uns & les autres sont utiles ou nuisibles à l'individu, dans la circonstance actuelle & présente.*

III°. *Cet instinct des brutes, quelle qu'en soit la nature, quel qu'en soit le mécanisme, n'a rien de commun avec la raison de l'homme.* « Voyez, dit un Philosophe Anglois, combien la Raison de l'homme diffère de l'Instinct des animaux. L'une toujours perfectible, avance par des progrès infinis : l'autre, rapidement formé, a bientôt reçu son entière perfection. La raison se traîne lentement vers son objet ; à la

» vue du sien , l'instinct s'élançe & le fait.
 » Dans les Animaux , chaque individu at-
 » teint en peu de jours le terme assigné à son
 » espece : sa mesure de bien est bientôt com-
 » blée ; & son être completté s'arrête pour
 » toujours au même point. Des siècles de vie
 » n'ajouteroient rien à leurs connoissances :
 » ils ne répéteroient que les mêmes actions ;
 » & la sphere de leurs desirs , ni celle de leurs
 » jouissances , ne seroient point agrandies.
 » L'Homme , quand il dureroit autant que
 » le soleil , iroit toujours en apprenant quel-
 » que vérité nouvelle , & mourroit encore
 » affamé de science ».

Il y a chez les Hommes , un instinct assez semblable à celui des Brutes : avec cette *différence essentielle*, que l'instinct chez les hommes est toujours accompagné ou suivi de l'intelligence , qui l'observe & l'examine , qui l'arrête ou lui donne un libre cours , qui lui applaudit ou le condamne ; au lieu que chez les brutes , l'instinct est toujours une puissance aveugle & nécessaire , sans principes qui le dirigent , sans flambeau qui l'éclaire , sans raison qui le juge , qui le condamne ou l'approuve.

IV°. Cet instinct des brutes , leur fait assez souvent opérer des choses merveilleuses , où l'on seroit quelquefois tenté de soupçonner quelques *vestiges d'intelligence* , d'une intelligence du moins d'un ordre subalterne.

Mais quand on fait attention qu'une substance intelligente est nécessairement marquée à des caractères que n'a point la substance qui anime les brutes; quand on fait attention d'ailleurs que cet instinct, dont on ne connoît que très-imparfaitement la nature & la perfection, peut s'étendre à des effets qui échappent à notre intelligence; on conçoit & on sent aisément qu'aucune expérience, qu'aucune observation, qu'aucune raison solide n'exige qu'on attribue ce qui paroît de merveilleux dans les opérations des brutes, à une substance d'une nature spirituelle: puisqu'une substance d'une nature toute différente, une *substance intermédiaire* entre l'esprit & la matiere, ne paroît point incapable d'en être le principe.

Quelle différence sensible de lumiere & de conduite, entre l'homme le plus stupide & le plus grossier dans son espece, & la brute la plus déliée & la plus raffinée dans la sienne! Celui-là montre par-tout de l'intelligence: celle-ci n'en montre jamais. Celui-là perfectionne ses lumieres, passe d'une connoissance à l'autre, saisit la connexion & la proportion des moyens avec la fin, conçoit les rapports des choses sensibles & insensibles: celle-ci n'a jamais rien de tout cela.

*SUBSTANCE, MODIFICATION,
MATIERE, ESPRIT.*

78. DÉFINITION. Tout ce qui existe ou qui est capable d'exister, est *un Etre*. Ce terme est le terme le plus étendu & le plus générique, que puisse créer & employer l'esprit humain : il convient à tout ce que les sens peuvent appercevoir, à tout ce que l'esprit peut concevoir, à une infinité d'objets qui échappent nécessairement à nos sens & à notre esprit. L'être se divise en substance & en modification : c'est sa division la plus générale & la plus universelle.

I°. On nomme *substance*, tout être que l'on peut concevoir en lui-même & par lui-même ; tout être dont la nature n'exige que lui-même, pour sujet de son existence ; tout être dont l'existence ne suppose & n'entraîne d'autre existence que celle de l'Etre éternel & indestructible, incréé & créateur ; tout être qui, une fois existant, peut exister seul & isolé. Tel est Dieu ; que je conçois en lui-même & par lui-même, comme un Etre infini & incréé, première cause de tout, mais essentiellement distingué & indépendant de tout (49). Telle est mon Ame, que je conçois en elle-même & par elle-même comme un être intelligent & sensible, capable d'exister isolée, séparée de mon corps, seule

seule avec Dieu seul, dans le monde intelligible. Telle est une portion quelconque de matiere, qui existe & subsiste en elle-même; sans avoir besoin, pour exister ou pour être conçue, d'aucun sujet distingué d'elle. La substance differe essentiellement de la modification: l'une ne peut jamais être l'autre.

II°. On nomme *Modification*, une maniere d'être de la substance; laquelle maniere d'être ne peut exister que dans la substance, ne peut être conçue par notre esprit, que dans la substance & avec la substance. Un globe de marbre est une substance: la figure de ce marbre, le mouvement ou le repos de ce marbre, sont des modifications, dont l'existence suppose essentiellement l'existence de ce marbre; dont la nature est telle, qu'elles ne peuvent absolument exister séparées de ce marbre, qu'on ne peut pas même les concevoir séparées de ce marbre. De même mon ame est une substance: les idées, les sensations, les sentimens, les jugemens, les raisonnemens de mon ame, sont des modifications qui ne peuvent exister & qui ne peuvent être conçues que dans cette ame.

Il nous conste par le témoignage du sentiment intime, que nous ne concevons & ne pouvons concevoir une modification quelconque, sans concevoir une substance modifiée, ou une substance dans laquelle cette modification existe & subsiste. Je ne puis

concevoir le mouvement d'un caillou , l'inflexion de mon doigt , la joie ou la tristesse de mon ame ; sans concevoir ce doigt , ce caillou , cette ame. Quand je conçois le mouvement en général , par exemple ; je ne conçois pas la modification de mouvement , isolée , séparée de toute substance : mais je conçois cette modification de mouvement , dans une substance quelconque , dans une substance indéterminée , dans une substance généralisée par l'abstraction métaphysique.

III°. On nomme *Matiere*, toute substance qui est naturellement étendue & impénétrable : soit qu'elle soit solide , comme le marbre , le fer , le bois ; soit qu'elle soit liquide , comme l'eau , le vin , l'huile ; soit qu'elle soit fluide , comme l'air , le feu , la lumière , la matiere subtile.

IV°. On nomme *Esprit*, toute substance qui est immatérielle & intelligente. Tel est Dieu , telle est l'Ame humaine , telles sont ces substances immatérielles & intelligentes , que nous nommons Anges ; substances dont la Raison nous annonce la possibilité ; & dont la Foi nous constate l'existence.

Il est certain & démontré qu'il existe au moins deux especes de substances , savoir des substances matérielles & des substances spirituelles. Il n'est pas certain de même qu'il n'existe que ces deux especes de substances : puisqu'il paroît que l'ame des Brutes

est une substance intermédiaire entre l'esprit & la matiere ; & qu'aucune raison solide ne démontre que des substances encore différentes & de la matiere & de l'esprit & de l'ame des brutes , soient impossibles.

Dire avec le Citoyen de Genève , que ce mot *Esprit* n'a aucun sens pour quiconque n'a pas philosophé , & qu'il faut ne point parler de Dieu & de l'Ame aux Enfans , avant l'âge de quinze ou vingt ans ; c'est vouloir ériger en axiome , une chose manifestement fausse : c'est exiger que la moitié de l'espece humaine ne pratique jamais la Religion ; & que l'autre moitié n'en prenne jamais l'habitude & le goût. Avant d'avoir philosophé , on peut apprendre que l'ame est distinguée du corps ; on peut croire que l'ame est immatérielle & immortelle : on peut adorer Dieu comme une substance qui n'a jamais commencé d'exister , comme un esprit infiniment intelligent , infiniment bienfaisant , infiniment juste ; comme un être doué de toutes les perfections imaginables , & qui n'a ni corps , ni figure , ni couleur , ni rien qui ressemble à ce que peuvent découvrir nos sens dans la Nature.

Pour connoître & pour distinguer les choses , il n'est pas toujours nécessaire d'avoir réfléchi & médité sur leur nature , sur leur essence. Demandez à un enfant de dix ou douze ans , s'il distingue bien d'un verre

d'eau, un verre de vin : vous verrez qu'il n'y a aucune équivoque dans la tête sur ces deux objets. Demandez à un homme formé & éclairé, quelle est la nature propre, la nature distincte, de l'eau & du vin : vous verrez communément qu'il n'en fait rien ; & que de ce qu'il ne fait pas définir spécifiquement ces deux objets, il ne faut pas conclure qu'il ne sache pas les distinguer.

V°. Les Modifications des substances ; modifications qu'on nomme aussi *Accidens modaux*, peuvent se diviser en modifications matérielles & en modifications immatérielles.

Toutes les modifications qui conviennent aux corps quelconques, comme le mouvement, le repos, la pesanteur, la configuration, la situation, sont des *modifications matérielles* : elles suivent nécessairement la nature du sujet auquel elles sont inhérentes.

Toutes les modifications qui conviennent aux esprits quelconques, comme la pensée, la volition, le jugement, l'affection ou l'aversion, la crainte ou l'espérance, le plaisir ou la douleur, sont des *modifications spirituelles* : elles tiennent nécessairement de la nature ou de la substance qu'elles modifient.

Si les Brutes ont une âme distinguée & de la matière & de l'esprit, les modifications de cette âme des brutes, c'est-à-dire, les différentes sensations de plaisir, de douleur,

d'appétits sensibles, qu'elle éprouve, sont des *modifications intermédiaires* entre les modifications matérielles & les modifications spirituelles, dont nous venons de parler; selon l'axiome philosophique, qui décide que toute modification participe à la nature du sujet dans lequel elle est reçue: *Quidquid recipitur, se habet per modum recipientis.*

LIBERTÉ DE L'ÂME HUMAINE.

79. DÉFINITION. « La *Liberté*, dit le célèbre de Maupertuis, cette force si peu compréhensible, mais si incontestable, contre laquelle le sophiste peut disputer, mais que l'honnête homme sent toujours dans son cœur », est dans la Volonté une puissance entière & complète de se déterminer comme elle veut & à ce qu'elle veut; sans que rien la nécessite à l'action, sans qu'il lui manque rien de nécessaire pour l'action: en telle sorte que pour agir ou ne pas agir actuellement & effectivement, il ne faille que la *détermination même de la volonté*; détermination qui émane d'elle, sans être ni forcée, ni nécessitée.

Le sentiment intime, le cri de la raison, le suffrage général du genre humain, l'autorité infaillible de l'Eglise, nous attestent de concert l'existence de notre liberté: nous

savons & nous sentons que nous sommes libres, dans les actes que nous reconnoissons pour tels ; comme nous savons & nous sentons que, dans ces mêmes actes, nous sommes existans & agissans.

I°. La Liberté se divise en liberté de contradiction & en liberté de contrariété.

La *Liberté de contradiction* est une indifférence active de la volonté complète, à vouloir ou à ne pas vouloir, à agir ou à ne pas agir, à faire une chose ou à l'omettre.

La *Liberté de contrariété* est une indifférence active de la volonté complète, à faire une chose ou l'opposé de cette chose ; à faire un acte vertueux ou un acte criminel.

II°. La Liberté se divise encore en liberté prochaine & en liberté éloignée.

La *Liberté prochaine* est une liberté entière & complète, de faire ou de ne pas faire actuellement une chose. La *Liberté éloignée* est une liberté entière & complète, de se procurer un moyen qu'on n'a pas & qui est nécessaire pour l'action ; ou d'écartier un obstacle qu'on a & qui empêche l'action.

Celui qui n'a pas la grace actuelle pour faire une bonne œuvre commandée, mais qui a la grace actuelle pour recourir à Dieu par la priere, a la liberté prochaine, à l'égard de la priere ; & la liberté éloignée, à l'égard de la bonne œuvre commandée. A la Liberté est opposée la Nécessité.

80. REMARQUE I. Il ne faut point confondre , dans les déterminations intrinsèques de notre volonté, ce qui est libre, avec ce qui est simplement volontaire.

I°. *Tout acte libre est toujours un acte volontaire* : puisqu'il est fait par le choix de la volonté. Par exemple , quand je fais à Dieu quelque sacrifice qui coûte à la nature ; ma volonté sent qu'elle se détermine à un acte difficile , qu'elle captive un penchant flatteur : mais malgré ce sentiment , elle veut réellement & cet acte & ce sacrifice , qu'elle détermine & commande avec réflexion , pour des motifs supérieurs à son plaisir présent , & qui déterminent son choix & son action. Cette volition de l'ame, est un acte libre & volontaire à la fois.

II°. *Mais tout acte volontaire n'est pas toujours un acte libre* : puisqu'il est clair qu'une action peut être faite avec satisfaction & avec délectation , sans aucune liberté. Par exemple , un Enfant à la mammelle , encore privé de l'usage de la raison sans laquelle il n'y a point de liberté , se porte volontairement & non librement , vers le sein qui le sustente , vers le bon-bon qui le flatte , vers le colifichet qui l'amuse. Par exemple encore , les Bienheureux dans le ciel , aiment Dieu volontairement : parce que leur penchant , avoué de leur raison , les porte à cet

amour : mais ils ne l'aiment pas librement ; parce qu'il n'est pas en leur pouvoir de ne pas aimer un objet infiniment aimable , qui se montre à eux sans nuage , sous un point de vue qui ne renferme & ne présente rien que de bien.

L'ame ne peut appéter & affectionner un objet , que sous la raison de bien : l'ame ne peut craindre & haïr un objet , que sous une raison de mal. Il n'y a point de liberté pour l'ame , quand elle n'apperçoit un objet ou que sous la raison de bien , ou que sous la raison de mal.

III°. Ainsi un *acte volontaire* est une action que l'ame produit ou occasionne avec satisfaction ; avec délectation , ayant ou n'ayant pas la puissance & la liberté de l'omettre. Un *acte libre* est une action que l'ame produit ou occasionne , ayant actuellement une puissance entiere & complète , soit pour l'omettre , soit pour ne pas l'omettre , indifféremment & à son choix. L'ame produit l'acte intérieur de sa détermination libre , c'est-à-dire de sa volition ; & elle occasionne l'acte extérieur , qui suit ou qui accompagne cette détermination libre.

81. REMARQUE II. Etre en état d'être régi dans ses actions , par la connoissance de *certaines droites* , par la connoissance de

*certain*s devoirs; c'est être capable de Moralité.

I°. Il conſte par les obſervations de tous les Naturaliſtes anciens & modernes, que toute moralité eſt conſtamment & perſévèrement hors de la portée des Brutes quelconques.

II°. La moralité n'a point priſe non plus chez les Enfans, avant l'usage de la raiſon: mais il eſt difficile de décider à quel âge précis commence dans eux cet usage. On a vu des enfans de trois ou quatre ans, agir par des principes d'honneur & de vertu, qui paroifſoient être réfléchis & n'être point empruntés.

III°. Tous les Adultes, chez qui la raiſon n'eſt point foncierement altérée, ſont capables d'une vraie moralité; chez les nations ſauvages, ainſi que chez les nations civilifiées & policées. (72).

IV°. En général on nomme *Etres moraux*, certaines qualifications attachées aux choſes, ſoit eſſentiellement par la volonté du Créateur, ſoit accidentellement par quelque inſtitution ou par quelque opinion humaine; en vertu deſquelles une choſe eſt réputée honnête ou déshonnête, juſte ou injuſte, licite ou illicite; & d'après leſquelles ſe forment & ſont jugées les mœurs.

IMMORTALITÉ DE L'ÂME HUMAINE.

82. DÉFINITION I. Il y a deux sortes d'immortalité, une immortalité essentielle & une immortalité naturelle.

I°. *L'Immortalité essentielle* est une nécessité absolue d'exister, née de l'essence même du sujet, à qui la non-existence répugne : telle est l'immortalité de Dieu.

II°. *L'Immortalité naturelle* est une exigence de conservation perpétuelle, fondée sur ce que le sujet, quoiqu'absolument destructible de sa nature, n'a aucune cause intrinsèque ou extrinsèque de destruction : telle est l'immortalité de l'Âme humaine.

83. DÉFINITION II. La fin ou la destination d'une chose en général, est ce pour quoi le Créateur lui donne l'existence. Par exemple, la fin ou la destination du soleil, est d'éclairer & d'échauffer la terre & les planètes.

La fin de l'Âme humaine, ou sa destination, est de connoître le vrai, d'aimer le bien, d'animer le corps humain. L'Âme, séparée du corps, perd cette dernière fin : mais elle conserve les deux premières, qui sont ses deux fins principales.

84. DÉFINITION III. Une substance peut périr & cesser d'exister en deux manières ;

par voie de dissolution & par voie d'anéantissement.

I°. Le corps animal, le corps végétal; le corps minéral, périssent *par voie de dissolution*; c'est-à-dire, par la séparation & la décomposition de leurs parties intégrantes & constituantes, qui réunies faisoient un tout, & qui séparées ne font plus le même tout.

II°. L'Ame des brutes (si les brutes ont une ame immatérielle & indivisible, comme il paroît certain qu'elles l'ont en effet) ne peut périr que *par voie d'anéantissement*; c'est-à-dire, que par l'action du Créateur, qui la replonge dans le néant d'où il l'a-voit tirée, dès qu'elle n'a plus aucune fin à remplir. (76).

85. ASSERTION I. *L'Ame humaine ne peut périr par voie de dissolution.*

EXPLICATION. Il est clair qu'une substance immatérielle, simple, indivisible, spirituelle, telle que l'Ame humaine, qui n'a aucunes parties distinctes & séparables, ne peut périr par une séparation & une dissolution de parties qu'elle n'a pas.

L'Ame humaine habite & anime le corps humain: mais de quelque maniere qu'elle l'habite & l'anime, il est certain qu'elle n'est rien de ce corps; & que la dissolution de ce corps ne peut en rien produire ou oc-

cafonner directement & par elle - même ; la destruction de l'ame, dont la nature n'a rien de commun avec le corps.

86, ASSERTION II. *L'Ame humaine ne doit point périr par voie d'anéantissement.*

EXPLICATION. Cette assertion peut être établie & par des *preuves négatives*, qui nous apprennent qu'il n'y a aucune raison quelconque, prise ou du côté de Dieu, ou du côté de l'Ame, ou du côté du corps auquel elle est simplement unie & dont elle ne fait en rien partie, qui exige que Dieu anéantisse l'Ame humaine, quand le corps se dissout ; & par des *preuves positives*, qui nous apprennent qu'une foule de raisons solides déposent en faveur de la permanence de l'Ame, après la dissolution du corps qu'elle animoit. Donnons quelque développement à cette double sorte de preuves.

I°. La Raison nous dit & nous apprend qu'un Dieu sage & conséquent, qu'un Dieu stable dans ses desseins, immuable dans ses volontés, ne doit point ôter à ses Créatures l'existence qu'il leur a donnée, tant que dure & subsiste la fin pour laquelle il les a créées ; par exemple, qu'il ne doit point ôter l'existence au soleil, tant qu'il reste une terre & des planetes à éclairer & à échauffer. Car pourquoi le Créateur voudroit-il

reprendre d'une main avare & capricieuse, le bienfait de l'existence accordée, s'il n'a aucune raison de le ravir; si la fin pour laquelle il donna l'existence, est toujours subsistante? Donc s'il existe des Etres, dont aucune raison n'exige la destruction, dont la nature puisse toujours remplir sa fin & sa destination, ces Etres doivent ne jamais perdre leur existence. Donc si l'Ame humaine a naturellement une fin & une destination toujours permanente, elle doit toujours subsister.

Or l'Ame humaine a une fin & une destination toujours subsistante, qui est de *connoître le vrai & d'aimer le bien*; destination qu'elle ne perd point en se séparant du corps humain: puisqu'il est certain que le corps humain, essentiellement incapable & de sentiment & de pensée, ne donne point à l'Ame humaine ses pensées & ses sentimens; & que les pensées & les sentimens qu'a l'Ame humaine dans le corps qu'elle anime, ayant leur principe & leur source dans l'Ame elle-même, peuvent exister dans l'Ame séparée du corps, ainsi que dans l'Ame unie au corps. (68 & 71).

II°. La Religion nous enseigne & nous apprend (& c'est-là la base fondamentale de presque toutes les grandes vérités de la Religion) que l'Ame humaine doit subsister après la destruction du corps qu'elle ani-

me ; qu'elle doit subsister autant que Dieu lui-même , dans toute l'éternité des siècles , pour être le sujet ou des récompenses ou des châtimens de ce Dieu essentiellement sage & essentiellement juste , qui après avoir été & son Créateur & son Législateur , doit être nécessairement son Juge. Donc toutes les preuves de spéculation & de fait , qui établissent la vérité de la Religion , établissent aussi la vérité de l'immortalité de l'Ame humaine.

III°. Nous avons fait voir & sentir ailleurs , que l'idée d'un Dieu entraîne nécessairement l'existence d'une Providence ; & que l'existence d'une Providence entraîne nécessairement *l'existence d'une vie future* , & par conséquent la permanence de l'Ame après la mort de l'homme. Donc s'il est évidemment vrai qu'il y a un Dieu , qu'il y a une Providence ; il est conséquemment vrai & certain que l'Ame humaine ne périt ni par voie de dissolution , ni par voie d'anéantissement. (53 & 60).

IV°. L'Histoire nous atteste & nous apprend (comme nous le ferons voir bientôt) que *l'opinion confuse de la permanence de l'Ame humaine après la mort* ; ame assez mal conçue , ame aérienne , ombre du corps , mânes errans , souffle léger , ame inconnue , ame peut-être incompréhensible , mais existante , & la *croyance des peines & des ré-*

compensés dans une autre vie, ont toujours été deux dogmes admis chez toutes les nations policées dont la connoissance est venue jusqu'à nous : soit que ces dogmes ne fussent qu'un reste de la Religion primitive du genre humain, reste sauvé & conservé par la Tradition générale & permanente chez tous les Peuples ; soit qu'ils fussent simplement le fruit de la Religion naturelle, qui fit toujours entendre plus ou moins confusément chez toutes les nations, ses principes & ses conséquences. Sur quoi je raisonne ainsi :

La Raison & la Religion nous disent de concert, que cette *voix de la Nature* ou cette *voix de la Tradition*, qui a appris à tous les siècles & à toutes les nations du monde, à étendre leurs craintes & leurs espérances au-delà du tombeau, à craindre un Dieu vengeur & à espérer en un Dieu rémunérateur après cette vie périssable, n'est point une illusion & une imposture : puisque nous voyons la *généralité des hommes*, dans le conflit de leurs caractères & de leurs intérêts, dans l'instabilité de leurs idées & de leurs goûts, dans le choc de leurs rivalités & de leurs antipathies, ne s'accorder jamais unanimement sur les choses indépendantes de l'illusion inévitable des sens, que dans la vérité. Donc le dogme de la permanence de l'Âme humaine après

la mort , est un dogme conforme au langage de la Raison , conforme aux oracles de la Religion , conforme à la Vérité. Donc l'Ame humaine a une destination qui s'étend au-delà de cette vie : donc elle ne périt point avec le corps qu'elle habite & qu'elle anime sur la terre : donc elle est immortelle par sa nature : donc elle ne doit périr ni par voie de dissolution , ni par voie d'anéantissement.

87. OBJECTION. Le crime trouve toujours son châtement & son bourreau en lui-même , par les craintes & par les remords qui lui sont attachés & qui le dévorent. La vertu trouve toujours sa récompense en elle-même , par l'ineffable plaisir de bien faire. Donc une autre vie n'est point nécessaire , pour que le crime ait un juste châtement ; pour que la vertu ait une juste récompense ; pour que le Créateur se montre vengeur du crime , & rémunérateur de la vertu. Donc la principale preuve qui établit la nécessité d'une vie future , s'écroule & s'évanouit.

RÉPONSE. 1°. Est-il bien décidé que les Méchans & les Scélérats soient toujours bien malheureux en ce monde ? L'expérience n'apprend-elle pas au contraire , qu'il n'y a communément que les premiers crimes qui altèrent la paix de l'ame , & que l'on devient comme tranquille dans l'habitude du vice & du désordre , à force de scélératesse ? L'excès

& l'habitude du dérèglement , feroient-ils destinés à procurer au crime , le calme & la paix de la vertu ?

II°. Est-il bien décidé que le plaisir de bien faire , soit toujours une suffisante récompense de la vertu ? Un homme vertueux , que noircit la calomnie , qu'accable l'infortune , qui coule ses jours dans la misère & dans les fers , qui les termine dans l'ignominie & dans les supplices , est-il bien récompensé de sa vertu en ce monde , par le plaisir d'être juste & vertueux dans l'intérieur de son ame ? S'il n'y avoit point d'autre bonheur pour la vertu , quel homme aspireroit au bonheur attaché à la vertu ?

III°. Les remords qui accompagnent le crime , les douceurs qui suivent la vertu , supposent toujours nécessairement qu'il y a un Dieu juste , qu'il y a une vie future. Ils peuvent être un commencement de punition ou de récompense en ce monde , par la perspective du monde à venir ; mais ils ne sauroient être la punition ou la récompense complète & suffisante du crime & de la vertu : donc il faut nécessairement qu'il y ait une autre vie , où la justice divine se déploie plus abondamment & plus énergiquement & dans ses châtimens & dans ses récompenses.

OPINION DES DIFFÉRENTES NATIONS
SUR LA PERMANENCE DE L'ÂME
HUMAINE, APRES LA MORT.

88. OBSERVATION I. Nous venons de dire que le *dogme de la permanence de l'Âme*, après la dissolution du corps qu'elle anime, a été un dogme généralement reçu chez toutes les Nations connues, anciennes & modernes : soit qu'on le regarde comme *un reste plus ou moins défiguré de la primitive Tradition* du genre humain ; soit qu'on ne voye dans lui qu'une *conséquence plus ou moins informe de la Religion naturelle* empreinte dans tous les esprits. Il est facile d'établir rapidement & en peu de mots, d'après l'Histoire, la vérité de cette assertion.

I°. Chez les Egyptiens, chez les Grecs ; chez les Romains, regnoit cette persuasion générale ; savoir, que les Âmes, en sortant du corps, essuyoient un jugement solennel, qui les destinoit ou aux délices de l'Élysée ou aux supplices du Tartare, selon qu'elles avoient été vertueuses ou scélérates : on y croyoit donc à la permanence de l'Âme, après la mort de l'homme.

II°. Chez les nombreuses nations des anciens Indiens, depuis le fond de la Tartarie jusques à l'Océan, depuis l'Euphrate

ou l'Indus jusqu'aux Isles du Japon, la Métémpsychose étoit admise: on croyoit que les Ames, après la destruction du Composé, subsistoient en elles-mêmes, en attendant qu'elles passassent dans de nouveaux corps.

Ce dogme existe encore chez les Indiens modernes qui ont conservé l'ancienne religion de Brahma; & c'est cette persuasion qui fait qu'à la mort des Souverains & des grands Seigneurs, on y immole inhumainement, sur-tout sur la Côte du Coromandel, un nombre plus ou moins grand de leurs épouses & de leurs esclaves, pour leur aller faire compagnie ou pour les aller servir dans l'autre vie.

III°. Cet usage barbare d'immoler aux mânes des illustres Morts un nombre plus ou moins grand de leurs femmes & de leurs esclaves, existoit chez les Mexicains, chez les Californiens, & chez plusieurs autres nations de l'Amérique, au temps où l'on en fit la découverte & la conquête: il existe encore dans un assez grand nombre de ces hordes barbares qui peuplent les côtes & l'intérieur de l'Afrique: ce qui annonce dans toutes ces contrées, une persuasion foncièrement la même sur la permanence de l'Ame, après la mort de l'homme.

IV°. Chez les Medes, chez les Assyriens, chez les Babyloniens, on croyoit aussi à la permanence de l'Ame, après la mort de

l'homme ; & c'est ce qui a donné lieu à quelques Incrédules modernes d'imaginer & ensuite d'affirmer que les Juifs , au temps de leur captivité , avoient emprunté de ces Peuples le dogme de la permanence de l'Ame ; dogme , disent-ils , qui n'étoit point connu ou admis chez les Juifs , avant cette époque. (90).

V°. Chez les Chinois , on a cru de tout temps , & on croit encore aujourd'hui à la permanence des Ames après la mort ; & delà le culte (civil ou religieux , n'importe ici) que la Nation y rend aux ames des grands hommes qui ont bien mérité d'elle par leurs lumieres ou par leurs services pendant leur vie ; & que chaque Famille y rend aux ames des ancêtres de qui elle tient l'existence & le jour.

VI°. Chez les Juifs , chez les Chrétiens , chez les Mahométans , la permanence de l'Ame après la mort , est par-tout un dogme fondamental que reçoit également toute Religion , toute Secte , tout Schisme.

VII°. Si l'on examine philosophiquement les cérémonies funebres des anciens Celtibériens , des anciens Gaulois , des anciens Germains , des anciens Scandinaviens , des anciens Barbares du Nord ; on y découvrira aisément des traces & des vestiges de la même croyance , du même dogme de la permanence de l'Ame après la mort.

VIII°. L'existence de ce dogme chez toutes les Nations connues , anciennes & modernes , n'est point un fait équivoque & problématique : c'est un fait certain & avoué , dont conviennent les plus décidés Incrédules , tels , par exemple , que l'Auteur de la *Philosophie de l'Histoire* , l'Auteur des *Recherches sur le Despotisme oriental & de l'Antiquité dévoilée* , l'Auteur des *Recherches philosophiques sur les Américains*.

« Il faut , dit ce dernier , que le dogme » de la résurrection des corps , ait été plus » généralement répandu en Europe , en » Asie , en Afrique , que les Historiens ne » le soupçonnent ; vû qu'on ne connoît » guère d'ancienne nation qui n'ait mis dans » les tombeaux , à côté des Morts , des » armes , des ustensiles de ménage , des bois- » sons , des alimens , des lumières , & des » pièces de monnoie : ce qui prouve incon- » testablement qu'on y croyoit à une vie » future. Les cérémonies funebres peuvent » expliquer les différens systêmes sur la na- » ture de l'Ame , adoptés dans les différens » pays ; & ce seroit peut-être un moyen pour » résoudre la question , peu importante à » mon avis , mais tant de fois agitée , sur » le sentiment des anciens Juifs touchant » la résurrection ».

89. REMARQUE. L'anonyme Auteur que

nous venons de citer , annonce qu'il a mis neuf ans à composer ses *Recherches philosophiques sur les Américains* : cette assertion fera-t-elle à l'abri de toute incrédulité ? Il semble qu'un génie qui ne manque ni de force , ni d'étendue , ni de profondeur , ne devoit pas avoir besoin d'un si long travail ; pour faire un *indigeste & incohérent ramassis* de faits & de systèmes , les uns vrais , les autres fabuleux , tous moins destinés à étendre & à perfectionner la Philosophie , qu'à avilir & à diffamer la Religion. D'ailleurs , dans un Ouvrage si long-temps travaillé & limé , l'Auteur se seroit vraisemblablement montré plus honnête , plus physicien , plus philosophe.

Plus honnête , il auroit retranché de son Ouvrage ces grossières qualifications , *des scélérats sous le nom de Croisés , des scélérats sous le nom de Martyrs , des brigands sous le nom de Juifs* , & tant d'autres semblables , qui ne peuvent trouver des approbateurs que dans quelque obscur Tripot à incrédulité grossièrement cynique ; dans lequel on auroit fait un éclatant divorce , non-seulement avec toute religion , mais encore avec tout principe du sens commun , avec tout sentiment de la décence & du goût , avec tout respect pour l'honnêteté publique.

Plus physicien , il n'auroit pas dit que les

montagnes de l'Abyssinie sont élevées de neuf lieues au-dessus du niveau de la mer d'Alexandrie : que si les poles étoient aplatis , les eaux de la mer , plus élevées sous l'équateur , reflueront & iroient s'élever de cinq lieues sous les poles : que la Mer Baltique diminue & s'abaisse persévèrement , & que la diminution ou l'abaissement est d'une toise de hauteur en cinquante ou cinquante-cinq ans : que les grands Caps de l'ancien & du nouveau continent , ayant tous leur direction & leur pointe tournée vers le pole austral , paroissent avoir été formés par un mouvement de la mer du midi au nord & du nord au midi. Ces différentes assertions sont évidemment opposées , comme personne ne l'ignore aujourd'hui , à toute bonne Physique.

Plus philosophe , il n'auroit pas fait de tous les Américains indigenes , depuis les Eskimaux jusqu'aux Péruviens , depuis les Patagons jusqu'aux Mexicains , une race totalement dégénérée & abrutie , uniquement bornée aux sensations , incapable d'être régie par la morale & par la religion : il n'auroit pas fait du climat de toute l'Amérique , un climat propre à abâtardir les ames , non-seulement des Indigenes , mais encore des Européens qui vont s'y établir & s'y fixer : il n'auroit pas tenté d'avilir calomnieusement une foule d'hommes estimables , dont il au-

roit dû respecter les lumieres , s'il en haïssoit les vertus : il auroit donné moins de créance aux sources apocryphes ou fabuleuses , d'après lesquelles il avance que la *Confession auriculaire* existoit chez les Guebres , chez les Egyptiens , chez les Crétois , chez les Samothraces , chez les anciens Romains , chez les Japonois , chez les Indiens , avant le tems où le Législateur des Chrétiens en fit & un Sacrement & un Précepte de la Loi Evangélique ; & ainsi du reste.

Il y a cependant dans cet Auteur , que nous citerons quelquefois , un assez grand nombre de choses très-bien vues & très-bien présentées ; mais qui s'y trouvent enchassées ou noyées dans tant de faussetés palpables , dans tant d'irréligieux paradoxes , dans tant de révoltantes invectives , dans tant de jugemens faux & bizarres , qu'elles y perdent une grande partie de ce qu'elles peuvent avoir d'utilité & de mérite.

En s'élevant avec liberté & en s'indignant avec énergie contre l'inhumanité & la barbarie des premiers Déprédateurs de l'une & de l'autre Inde , qu'il impute iniquement , sans aucune preuve & sans aucun fondement , à la Religion ; cet Auteur a du moins su se garantir de la ridicule manie de quelques Incrédules modernes , qu'on voit se battre fanatiquement les flancs & s'alambiquer forcément le cerveau , pour décocher contre la Religion ,

religion, des blasphèmes épigrammatiques, que défavouent la raison & le goût, & qu'ils mettent absurdement dans la bouche des Negres, des Maures, des Péruviens, des Méxicains, des Californiens, des Hurons, des Patagons, & d'une foule d'autres barbares ou sauvages, qui certainement n'eurent jamais le ton épigrammatique; & qui peut-être gagneroient très-peu à l'acquérir.

C'est une injustice atroce, une déraison révoltante, d'attribuer à la Religion Chrétienne, dans l'ancien ou dans le nouveau monde, des désordres, des atrocités, des brigandages, qu'elle a toujours hautement condamnés, qu'elle n'a jamais été *partie capable* d'empêcher efficacement & absolument, & qu'elle s'est toujours charitablement efforcé de réparer & d'adoucir. Des brigands sans humanité & sans religion, qui se disent Chrétiens, tombent brusquement pendant la nuit ou en plein jour, sur un infortuné Voyageur, le couvrent de playes, le chargent de fers, lui ravissent son bien, & disparaissent. Des hommes vraiment Chrétiens, instruits du sort de ce Malheureux, quittent tout pour voler à son secours & à son aide; s'empressent de le consoler dans son désastre, de le soulager dans ses maux, de lui apprendre du moins à les sanctifier, s'ils ne peuvent rien de plus. Dans quel absurde Tribunal fera-t-on un crime;

ou à la Religion ou à ses Disciples , du malheur de ce voyageur ? La Religion a pu quelquefois être le prétexte du crime ; parce que la scélératesse peut abuser de tout : elle n'a jamais pu en être la cause ; parce que toujours elle condamne & anathématise le désordre ; & que , quand elle n'en est pas le frein efficace , la digue invincible , rien ne peut l'être.

*LE DOGME DE LA PERMANENCE
DE L'ÂME, CHEZ LES ANCIENS
HÉBREUX.*

90. OBSERVATION. La moderne Incrédulité a fait tous les efforts possibles , pour faire regarder les *anciens Hébreux* , depuis le tems d'Abraham jusqu'au tems de la captivité de Babylone , comme un Peuple matérialiste , qui ne connoissoit point la spiritualité & l'immortalité de l'ame , qui ne croyoit point à une vie future , & qui emprunta des Chaldéens le dogme de la permanence de l'Âme après la mort de l'homme. Il est facile de détruire cet irréligieux paradoxe.

I°. D'abord est-il probable que le Peuple de Dieu ait ignoré pendant plus de mille ans , le dogme fondamental de toute religion ? Que son Patriarche Abraham , né & élevé dans la Chaldée , où l'immortalité de l'ame étoit un dogme reçu , ne lui ait pas en-

seigné ce dogme ? Que son législateur Moÿse, instruit de toutes les sciences de l'Égypte, ait méconnu un dogme dont la Nation Egyptienne faisoit la base de son gouvernement ? Que la Nation Juive, qui se croyoit seule dépositaire de la vraie Religion, ait emprunté d'une nation idolâtre, un point fondamental de sa créance ?

II°. Ensuite, ne conste-t-il pas suffisamment par un assez grand nombre de textes des Livres Saints écrits avant la captivité de Babylone, que le dogme de l'immatérialité & de l'immortalité de l'Âme, étoit reçu chez les anciens Hébreux, comme chez les Juifs modernes ?

Il est dit dans le premier chapitre de la Genèse, que *Dieu fit l'homme à son image & à sa ressemblance.* L'homme n'est pas semblable à Dieu par son corps: il y a donc dans l'homme une substance distinguée du corps, par laquelle il est semblable à Dieu.

Il est dit dans le cinquième chapitre de la Genèse, qu'*Hénoch marcha avec Dieu & ne parût plus sur la terre; parce que Dieu l'enleva.* Qu'est-ce que ce divin enlèvement d'Hénoch, dans le sens de l'écriture; sinon un miraculeux passage de cette vie à la vie future ?

Dans le dix-huitième chapitre du Deutéronome, Dieu, par la bouche de Moÿse, porte une loi expresse par laquelle il dé-

fend d'interroger les Morts, pour apprendre d'eux la vérité. Les Hébreux, au tems de Moïse, croyoient donc que les ames existoient après avoir quitté le corps humain : puisqu'il fut besoin de faire une loi expresse, pour leur défendre de les interroger & de les consulter.

Dans le vingt-huitième chapitre du premier Livre des Rois, *Saül évoque l'ombre ou l'ame de Samuel*. On croyoit donc alors à l'existence des ames, après leur sortie du corps.

Dans le dix-septième chapitre du troisième Livre des Rois, le Prophete Elie demande à Dieu la résurrection du fils de la veuve de Sarepta, en ces termes : *Seigneur mon Dieu, faites, je vous prie, que l'ame de cet enfant rentre dans son corps ; & le Seigneur exauça la voix d'Elie : l'Ame de l'enfant rentra en lui ; & il recouvra la vie*. Le Prophete Elie, qui nous représente ici la persuasion de sa nation, croyoit donc que les ames subsistent après avoir quitté le corps qu'elles animoient.

Dans les deux derniers versets de l'Ecclésiaste, Salomon dit : *craignez Dieu, & observez ses commandemens ; c'est là le tout de l'homme ; car Dieu fera rendre compte en son jugement, de toutes les œuvres, même secretes ; soit qu'elles soient bonnes, soit qu'elles soient mauvaises*. On croyoit donc, au tems de Salomon, chez les Hébreux, ainsi

qu'aujourd'hui chez les Chrétiens , à un jugement de Dieu après la mort , & par conséquent à une vie future : puisque dans le neuvième chapitre du même Ouvrage , ce Monarque inspiré reconnoît que Dieu ne met point de différence dans les événemens de la vie , entre les gens de bien & les impies ; que tout arrive également au bon & au méchant.

Dans le onzième chapitre du même Ecclésiaste , Salomon s'éleve contre les dérèglements des passions , en semblant d'abord leur tout accorder. *Réjouissez-vous , Jeune-homme , dit-il , dans votre jeunesse : que votre cœur soit dans l'allégresse , pendant votre premier âge : marchez selon les voies de votre cœur , & selon les regards de vos yeux : mais sachez que pour toutes ces choses , Dieu vous emmènera en jugement ; c'est-à-dire , qu'il vous en fera rendre compte. Ce jugement n'a pas lieu en cette vie , où tout est égal pour le juste & pour le pécheur ; comme vient de l'observer l'Auteur inspiré : il aura donc lieu dans une vie future.*

Dans le vingt - unième chapitre du quatrième Livre des Rois , & dans le troisième chapitre du dixième livre des Antiquités Juives de Josèphe , nous voyons l'impie Manassès répandre des ruisseaux de sang innocent , faire mourir tous ceux de ses sujets qui avoient quelque piété , déployer

principalement sa rage impie contre les Prophetes qui prêchoient & qui soutenoient la Religion sainte ; & ne laisser passer aucun jour , sans en faire périr quelqu'un tyranniquement. Ces Justes , ces Prophetes , ces illustres Victimes de la religion , comment auroient-ils ainsi sacrifié leur fortune & leur vie à la religion ; s'ils n'eussent rien espéré après leur mort , s'ils n'eussent pas cru à une vie future ?

En général , dans tous les Livres sacrés des Hébreux , regne & se fait sentir par-tout d'une maniere plus ou moins explicite , la créance en une providence qui s'étend au-delà du tems , la persuasion d'une vie future ; & vouloir y méconnoître cette éclatante vérité , c'est vouloir s'aveugler & ne point voir , au milieu de la plus grande lumiere.

III°. La principale raison sur laquelle on se fonde , pour prouver que l'immortalité de l'ame n'étoit point un dogme des anciens Hébreux , depuis Moyse jusqu'au tems de la captivité de Babylone ; c'est que le Pentateuque ne fait pas une mention assez formelle de cette créance ; c'est que Moyse semble ne faire aux Hébreux que des menaces & des promesses relatives à la vie présente. Il n'est pas bien difficile de faire évanouir cette *preuve négative* , qui est plus spécieuse que solide , qui peut fonder un

doute momentané , mais qui ne peut établir une opinion réfléchie & approfondie.

Après avoir rappelé au Peuple Hébreu dans le Pentateuque le souvenir du grand ouvrage de la Création , après lui avoir tracé l'histoire du Genre humain depuis le commencement des tems jusqu'à son siècle , après lui avoir intimé la Loi céleste qui doit constamment le régir dans son culte & dans sa morale , Chef de sa nation dans l'Ordre religieux & dans l'Ordre politique, Moÿse fait à cette nation les promesses & les menaces qu'il juge les plus propres à faire une impression profonde & durable sur des esprits terrestres & charnels , à opérer efficacement la manutention d'une Législation politique à la fois & religieuse , à assurer la stabilité & la permanence d'un *Gouvernement théocratique* ; c'est-à-dire, d'un gouvernement dans lequel Dieu daigne se déclarer lui-même le Monarque temporel & le Chef politique de la nation ; gouvernement qui , sans exclure les promesses & les menaces relatives à la vie future , peut & doit , ainsi que tout autre gouvernement humain , employer des promesses & des menaces relatives à la vie présente. Ces promesses & ces menaces temporelles n'excluent aucunement les promesses & les menaces d'un ordre supérieur , qui doivent être , dans toute nation & dans tout gouvernement , une dépendance nécessaire

du dogme de la permanence de l'ame ; dogme sur lequel pouvoit s'abstenir d'insister & de s'appesantir le Législateur Hébreu : parce qu'il le voyoit suffisamment établi & inculqué dans l'esprit de sa nation ; parce qu'il le jugeoit ineffaçable & indestructible , dans toute nation chez qui il a été une fois reçu ; parce qu'il pouvoit ignorer que dans trois ou quatre mille ans , quelques Sceptiques mettroient en problème l'existence de ce dogme dans sa nation.

Moyse étoit chez les Hébreux , ce que font chez les Chrétiens , les Législateurs séculiers & ecclésiastiques. Dans leur législation , ceux-ci font souvent abstraction des dogmes existans & reçus ; & on auroit mauvaise grace , dans deux ou trois mille ans , de dire que Théodose & Justinien , que les différens Rois de la Chrétienté , que les Conciles généraux & particuliers , ne croyoient pas à la permanence des ames & à une vie future ; par la raison que le code de Justinien & de Théodose , que les édits & les ordonnances des différens Rois Chrétiens , que les statuts & les réglemens de la plupart des Conciles , n'infligent souvent aux infracteurs de leurs loix , que des peines temporelles , sans y faire une mention expresse & formelle des peines réservées à la vie future.

IV°. Nous venons d'observer & de faire voir qu'au tems de Moyse , on croyoit chez

les Hébreux à la permanence de l'Âme après la mort de l'homme ; & que tout ce qu'on peut opposer à la vérité de ce fait historique , est vain & frivole. On pourroit peut-être ajouter aux preuves que nous en avons données , celles qu'on peut tirer du livre de Job ; livre dont un grand nombre de savans Commentateurs de l'écriture , regarde Moïse comme l'auteur ou comme le traducteur ; & dans lequel est tracée de la manière la plus nette & la plus formelle , la créance d'une vie future , la créance de la future résurrection des corps. *Je crois (dit l'Auteur de cet Ouvrage divin ,) que mon Rédempteur est vivant ; & qu'au dernier jour , je sortirai plein de vie du sein de la terre. La même peau qui m'enveloppe , m'enveloppera de nouveau ; & ce sera dans la même chair , que je verrai mon Dieu. Oui je le verrai ce Dieu : je le verrai moi-même , & sans aucun changement qui me dénature (*). Je le verrai avec ces mêmes yeux , & non avec d'autres yeux. Telle est la douce espérance qui repose inamissiblement dans mon sein. Job. 19.*

L'ESPRIT, LE CŒUR.

91. DÉFINITION. Le terme d'*Esprit* ; se prend en différens sens , qu'il est impor-

(*). Ego ipse , & non alius. Job. 19. v. 27.

tant de fixer & de ne point confondre.

I°. Il signifie une *Substance immatérielle & intelligente*, capable à la fois & de pensée, & de sentiment, & de moralité. Telle est la substance de l'Esprit increé & créateur, qui existe essentiellement par lui-même, & par qui tout existe dans la Nature. Telle est la substance de cet Esprit créé, qui anime & régit l'homme; c'est-à-dire l'Ame humaine. Telle est la substance d'un nombre innombrable d'autres Esprits créés, différens de l'Ame humaine; esprits dont la nature ne présente rien de répugnant & d'impossible, & dont la foi nous constate l'existence & nous dévoile la destination.

II°. Il signifie l'*Entendement humain*, ou cette faculté de l'ame qui conçoit les choses avec plus ou moins de justesse, avec plus ou moins de facilité. C'est en ce sens que l'on dit d'un homme, qu'il a un esprit juste, ou un esprit faux; qu'il a un esprit inculte, ou un esprit cultivé; & ainsi du reste.

III°. Il signifie dans l'entendement humain, une *facilité peu commune à saisir les divers rapports des choses*. C'est ainsi qu'on dit de tel & tel homme, pour le distinguer du commun de ses semblables, que c'est un homme d'esprit. Mais en ce genre, ainsi qu'en tout autre, combien de ces réputations sans réalité & sans fondement,

qu'on peut définir en deux mots, d'après un Auteur moderne, *des réputations on ne fait pas pourquoi.*

IV°. Il signifie encore dans l'entendement humain, la *faculté de saisir les choses*, en tant que distinguée de la faculté de les créer ou de les exécuter. Dans ce sens, on divise les facultés de l'entendement humain, en esprit, en génie, en talent. Voir & saisir avec rapidité les divers rapports des choses, c'est *esprit*. Créer & inventer des choses nouvelles en quelque genre, c'est *génie*. Concevoir ou exécuter avec facilité, ce qui est déjà connu & inventé, c'est *talent*.

V°. Il signifie enfin assez fréquemment, chez les Auteurs ascétiques, chez les Orateurs chrétiens, l'ame considérée comme *puissance intellectuelle*; de même que le cœur signifie chez les mêmes Auteurs, l'ame considérée comme *puissance affective*. Sous ce point de vue, l'*Esprit* & le *Cœur* forment la bannale division de l'homme envisagé relativement à ses idées & à ses sentimens, ou relativement à la manière dont il voit & dont il sent les choses.

Le *Cœur moral*, dont il est ici question, ou l'Amé envisagée relativement aux différens sentimens qu'elle éprouve, aux différentes passions qui l'agitent, n'a rien de commun avec le cœur matériel, avec le *Cœur physique*; lequel n'étant qu'une masse de chair

& de fibres, ne peut éprouver en lui-même ces différens sentimens, ces différentes passions, qui sont essentiellement des modifications d'une substance spirituelle & sensible par sa nature. (68 & 71).

Cependant, comme les différentes passions, comme les différens sentimens d'affection ou d'aversion, de desir ou de crainte, de joie ou de tristesse, de plaisir ou de déplaisir, occasionnent communément ou des dilatations ou des resserremens physiques & sensibles dans le Cœur matériel; on a coutume de rapporter ces différentes modifications de l'ame, au cœur matériel où elles ne sont pas: comme on rapporte au pied ou à la main, une sensation de plaisir ou de douleur, qui n'est & ne peut être que dans l'ame.

VI°. On jugera aisément, d'après ces définitions simples & lumineuses, que l'Auteur du *Livre de l'Esprit*, ou n'a jamais bien saisi, ou n'a jamais voulu qu'on saisisse bien, l'objet de son Ouvrage. Il y a quelquefois plus d'un avantage à pêcher, comme on dit, en eau trouble. La lumiere ne va bien qu'aux ouvrages qui ont pour objet la vérité & l'utilité: elle est déplacée dans ceux qui n'ont pour objet que de surprendre & de séduire.

L'Auteur du *Livre de l'Esprit*, abjura authentiquement ses égaremens, dans les der-

niers tems de sa vie: il auroit montré & plus de vertu & plus de grandeur, s'il eût eu le courage de faire cette honorable démarche long-temps avant cette époque; comme il s'y sentoit sollicité & par sa conscience & par sa droiture naturelle. C'est toujours la passion qui enfante les égaremens irréligieux: c'est souvent une crainte servile qui les perpétue.

LA RAISON.

92. DÉFINITION. La *Raison*; ce précieux écoulement de l'intelligence incréée, ce sublime distinctif de l'Espèce raisonnable, est dans l'Ame humaine cette double faculté qui conçoit & juge: c'est donc l'intelligence réunie au jugement.

La *Raison* est une lumière naturelle, qui nous fait discerner ce qui est vrai, de ce qui est faux; ce qui découle d'un principe, de ce qui n'en découle pas; ce qui est propre à conduire à une fin, de ce qui n'a pas de rapport avec cette même fin; ce qui est licite, de ce qui est illicite; ce qui est honnête, de ce qui est déshonnête; ce qui est vertu, de ce qui est vice ou crime; ce qui est plus ou moins parfait, de ce qui est plus ou moins défectueux; ce qui convient ou dans l'ordre physique ou dans l'ordre moral ou dans l'ordre poli-

tique , de ce qui en altérerait l'harmonie & la perfection. Il est clair que cette lumière est toujours , dans un plus ou moins haut degré , le partage de l'Espèce humaine ; & qu'elle n'est jamais le partage d'aucune espèce de Brutes.

La Raison est la *premiere lumiere* & la *premiere regle* de l'Homme ; mais ce n'est pas la seule. Elle suffit peut-être pour l'éclairer & pour le conduire dans l'ordre naturel ; mais elle ne suffit pas pour le mener à sa destination complete , qui embrasse à la fois & l'ordre naturel & l'ordre surnaturel. (51 & 52).

NATURE : IDÉE DE CE TERME.

93. DÉFINITION. Le terme de *Nature* se prend souvent en des sens fort différens , qu'il importe de fixer & de définir.

I°. Il signifie assez souvent la *collection de tous les êtres créés* , qui composent l'univers. C'est en ce sens que nous disons : l'ordre de la Nature , ou le spectacle de la Nature , est admirable.

II°. Il énonce assez fréquemment l'*action générale & permanente du Créateur* , qui meut , anime , conserve , varie , reproduit & perpétue , selon des loix fixes & constantes , avec une sagesse & une puissance infinies , toutes les espèces d'êtres sensibles ,

ou d'êtres propres à affecter nos sens. C'est en ce sens que nous disons : la Nature a des forces & des ressources qui nous seront éternellement inconnues.

III°. Il exprime quelquefois les *facultés communes* , que l'Auteur de la Nature a communiquées à certaines espèces d'êtres , & qu'on observe dans tous les individus de la même espèce. C'est en ce sens que nous disons , qu'il est de la nature du Chien , d'aboyer ; de la nature de l'Homme , de raisonner ; que le cri de la Nature nous annonce l'existence d'un Dieu , & la nécessité d'une Religion.

IV°. Il désigne assez souvent le *caractère personnel* & particulier , que l'on a reçu du Créateur , ou que l'on s'est formé par l'Habitude. C'est en ce sens que nous disons , que de sa nature , tel homme est violent ou capricieux ; que tel autre est ambitieux ou avare ; que le François est badin & frivole ; l'Italien , souple & vindicatif ; l'Espagnol , fier & grave ; l'Anglois , rêveur & profond.

V°. Il énonce quelquefois les *constitutifs intrinseques* & essentiels de la chose dont on parle ; & alors il a précisément la même signification que le terme d'Essence (8). C'est en ce sens que nous disons , que la nature de Dieu est l'assemblage de toutes les perfections ; que la nature de l'Homme

consiste dans la puissance d'avoir des sensations , des sentimens , des jugemens , des raisonnemens.

VI°. En traitant de la religion & des mœurs , on fait assez fréquemment mention de *langage de la nature* , de cri de la nature : ce qui signifie alors , ce que la nature humaine dicte ou inspire à la généralité des hommes , dans tous les lieux & dans tous les tems.

Le langage ou le cri ou le vœu de la nature , est quelquefois conforme & quelquefois opposé à la raison , à cette lumière de l'ame , qui doit toujours régler & gouverner l'homme. Par exemple , dans l'homme quelconque , en quelque état & en quelque situation qu'il se trouve ; l'amour du bonheur en général , est toujours & par-tout le cri & le vœu de la nature & de la raison. Dans l'homme outragé & courroucé , la vengeance est le cri & le vœu de la nature : ce n'est pas toujours le cri & le vœu de la raison. Dans l'homme avide de gloire , le desir d'immortaliser son nom , est le cri & le vœu de la nature : je doute que ce soit le cri & le vœu de la raison. Tout ce qui flatte les passions de l'homme , est conforme à la nature : mais il n'est pas toujours conforme à la raison , destinée à rectifier ce qu'il y a de vicieux dans les passions de l'homme.

ORDRE DE CHOSES.

94. DÉFINITION. On nomme *Ordre de choses*, un arrangement & un assortiment convenable de choses, pour une fin.

I°. Il y a un ordre fixe & constant de choses dans la nature, animée & inanimée; soit pour en régler la marche & l'action; soit pour en opérer la conservation & la permanence: c'est l'*Ordre de la Nature*.

Cet ordre actuel de la Nature, librement décerné & établi par le Créateur, auroit pu être totalement différent, auroit pu être plus ou moins parfait qu'il n'est. Son existence & sa perfection sont l'effet de la volonté libre du Créateur, que rien ne nécessite & ne limite.

II°. Il y a pour l'homme, un ordre naturel & un ordre surnaturel, un ordre moral & un ordre politique. L'*Ordre naturel* consiste dans un enchaînement de moyens naturels, destinés à le conduire à sa fin naturelle; l'*Ordre surnaturel*, dans un enchaînement de moyens surnaturels, destinés à le conduire à sa fin surnaturelle; l'*Ordre moral*, dans un enchaînement de loix divines & humaines, destinées à régler ses mœurs; l'*Ordre politique*, dans un enchaînement de loix & de réglemens politiques, destinés à régler ses actions & ses droits à l'égard des ses concitoyens & de ses semblables.

LOIX DE LA NATURE.

95. DÉFINITION. On nomme *Loix de la Nature*, l'ordre constant & permanent de choses qu'on observe dans les Corps célestes & terrestres ; soit dans leur mouvement, soit dans leur durée, soit dans leur action quelconque, soit dans leur manière de se former & de se détruire, s'ils n'ont qu'une existence passagère & périssable.

Par exemple, c'est une loi de la Nature, que les corps terrestres gravitent vers le centre de la terre ; que le soleil tourne ou paroisse tourner autour de la terre en vingt-quatre heures, par un mouvement successif & non interrompu ; qu'un Malade exténué par une longue maladie, ne recouvre point subitement & tout-à-coup, un état de santé parfaite ; qu'un homme expiré ne revienne plus à la vie. Parmi ces loix de la nature,

I°. *Il y en a de générales*, qui conviennent universellement à tous les corps : telles sont les loix d'Impulsion & d'Attraction. Tout corps qui choque un autre corps, a une action contre le corps choqué. Tout corps qui existe, gravite vers quelque centre ; par exemple, vers le centre de la terre, ou vers le centre du soleil.

II°. *Il y en a de particulières*, qui n'affectent qu'une espèce ou que certaines espèces

de corps. Telles sont les loix de l'Hydrostatique, qui ne conviennent qu'aux corps liquides. Telles sont les loix qui concernent la formation & la reproduction des Végétaux, qui sont différentes de celles qui concernent la formation & la reproduction des Animaux.

MIRACLES.

96. DÉFINITION. Le *Miracle* est une interruption sensible & manifeste de quelque loi de la Nature; interruption destinée à rendre un éclatant témoignage ou à la Vérité ou à la Vertu. Selon cette définition, le miracle est donc un *Fait surnaturel*, qui n'a & ne peut avoir pour cause, que l'action d'un être supérieur à la Nature visible, & maître d'en suspendre & d'en interrompre les loix.

Parmi les faits miraculeux, il y en a qui sont miraculeux par leur nature, & qu'on nomme miracles du premier ordre ou de la première classe: il y en a qui ne sont miraculeux que dans leur manière & dans leurs circonstances, & qu'on nomme miracles du second ordre ou de la seconde classe.

1°. On nomme *Miracle de la première classe*, miracle essentiellement tel par sa nature, tout événement qui est en lui-même une dérogation manifeste à quelque loi de la Nature; tout événement qui ne peut devoir

son existence à aucune cause physique quelconque , & qui exige essentiellement une action surnaturelle du Créateur , appliquée à détruire l'action opposée des causes physiques. Telle est la résurrection d'un Mort : telle est l'interruption du mouvement diurne de la terre ou du soleil.

II°. On nomme *Miracle de la seconde classe* , miracle qui n'est tel que par sa manière & par ses circonstances , un événement qui pourroit absolument devoir son existence aux causes physiques , mais qui ne peut devoir son existence aux causes physiques dans les circonstances & avec les particularités qui l'accompagnent.

Par exemple , supposons un *homme complètement aveugle* , dans lequel cette incommodité permanente soit causée par une sombre & épaisse cataracte , qui lui enveloppe les yeux ; & qui dans lui interrompt entièrement toute communication , entre la rétine , & la lumière dardée ou réfléchiée par les objets extérieurs ! Qu'un grand Thaumaturge , sans employer aucun secours de la nature ou de l'art , rende subitement la vue à cet homme , ou par une simple prière , ou par un simple attouchement : ce phénomène sera un *vrai miracle* , une vraie interruption des loix de la nature ! La guérison de cet aveugle , sera un événement miraculeux dans sa manière : puisqu'il n'y a évidemment aucune

proportion naturelle, entre la cause & l'effet. Cette guérison ne fera pas un événement miraculeux par sa nature, en telle sorte qu'aucune cause naturelle ne puisse en aucune manière l'opérer : puisqu'elle peut être opérée par le secours d'un habile Chirurgien, exercé à abattre ou à arracher des cataractes.

Nous nous bornons ici, à donner une idée générale & préliminaire des Miracles : la sixième Section suivante sera spécialement destinée à mettre sous les yeux, la théorie analysée de tout ce qui concerne leur nature ; & le dernier Discours du volume suivant, à établir & à développer les preuves authentiques & irréfragables qui constatent leur existence.

ON jugera aisément, par les différentes matières que renferment & que développent ces deux premières Sections, que pour acquérir une vraie connoissance de la Religion, il est absolument nécessaire d'avoir des idées bien établies & assez développées sur la nature de la Certitude, de Dieu, de l'Âme ; & que ces deux premières Sections, loin d'être étrangères à une théorie de la Religion, en sont au contraire la base nécessaire, le fondement indispensable.



LA PHILOSOPHIE

DE

LA RELIGION.

 TROISIÈME SECTION.

NATURE DE LA RELIGION.

97. **D**ÉFINITION. La *Religion*, envisagée dans sa plus grande généralité, est un Commerce sacré entre le ciel & la terre, par lequel Dieu s'unit à l'homme, & l'homme s'unit à Dieu.

Dieu s'unit à l'homme, en lui manifestant son existence & sa nature, en lui dispensant ses dons & ses graces, en exigeant & en acceptant de lui un culte, en lui intimant une loi sacrée & inviolable, qui lui impose des obligations & des devoirs, relatifs à lui-même, à ses semblables, à son auteur.

L'homme s'unit à Dieu, par l'exercice d'un culte religieux, par l'observation d'une loi sacrée & inviolable, émanée de Dieu. Un *Culte* & une *Loi*, tels sont les deux constitutifs fondamentaux d'une Religion dans l'homme.

La Religion est ou naturelle, ou révélée,

ou tout cela à la fois ; comme nous allons l'expliquer. On verra dans le premier Discours du volume suivant , que l'homme est indispensablement obligé de suivre & de pratiquer une religion ; & que cette religion , à laquelle l'homme doit être soumis & fidele , est nécessairement une religion révélée.

PARAGRAPHE PREMIER.

LA RELIGION NATURELLE.

98. **D**ÉFINITION. La *Religion naturelle* est ce langage intérieur de la nature & de la raison , qui nous manifeste les principes de Morale communs au genre humain ; qui nous avertit qu'il existe dans la Nature , un Etre supérieur à tous les êtres visibles & sensibles ; un Etre suprême , de qui dépend notre existence , notre vie , notre bonheur ; qui peut nous protéger ou nous perdre ; qui s'intéresse à l'innocence & à la vertu ; qui improuve & déteste le vice & le crime ; qui mérite & exige un culte & des hommages ; dont nous devons respecter les volontés , observer les préceptes , espérer les bienfaits , craindre les vengeances.

Empreinte en caractères ineffaçables , par une main supérieure à la nature , dans nos esprits & dans nos cœurs , la religion naturelle nous instruit plus ou moins lumi-

neusement de nos devoirs fondamentaux envers Dieu, envers nous-mêmes, envers nos semblables. C'est la base & le fondement d'une religion digne de Dieu & de l'homme : mais ce n'est pas une religion qui seule suffise pour nous conduire & nous unir à Dieu, sans aucune lumière surnaturelle ; sans le secours d'aucune révélation divine ; comme nous le ferons voir & sentir dans toute la seconde partie du premier Discours du volume suivant.

I°. La *Religion naturelle* est ainsi nommée ; parce que c'est la religion que dictent & intiment à tous les hommes la nature & la raison, ou les lumières naturelles ; quand la révélation leur est inconnue. La religion naturelle est la base & le fondement de cette *Loi commune à tous les hommes*, qui envisagée sous différens rapports ou sous différens points de vue, se nomme tantôt Loi éternelle, tantôt Loi naturelle.

II°. La Religion naturelle est fondée, *du côté de Dieu*, sur un amour essentiel de l'Ordre ; *du côté de l'homme*, sur une indispensable obligation de se conformer aux vues, aux desseins, aux volontés du Créateur qui veut & exige que tout soit dans l'ordre. Mais qu'est-ce que l'Ordre, dont il est ici question ?

III°. Il y a dans la nature des choses, & un *Ordre essentiel* & un *Ordre arbitraire*, l'un
&

& l'autre également établis par le Créateur : le premier est nécessaire & immuable dans toute hypothèse possible ; le second auroit pu absolument, ou ne point exister, ou exister avec des modifications différentes : nous ne parlerons ici que du premier.

L'*Ordre essentiel*, l'ordre par excellence ; l'ordre simplement dit, est-ce que l'on conçoit convenir nécessairement & dans toute hypothèse possible, à la nature des êtres. Par exemple, l'ordre essentiel dans Dieu, est cette suprême rectitude d'intelligence & de volonté, qui le nécessite à ne rien décerner ou vouloir qui soit mal en soi, qui soit en opposition avec l'exigence de ses perfections, avec l'exigence de ses ouvrages ; à décerner & à vouloir ce qui convient nécessairement & à la nature de ses perfections & à la nature de ses ouvrages. L'ordre essentiel dans l'Homme, est ce petit nombre d'obligations immuables, de préceptes nécessaires, qu'entraîne dans toute hypothèse possible, la qualité de créature intelligente & libre. Ce que nous nommons ici ordre essentiel, est ce que saint Augustin nomme *Ordre naturel* : comme on le verra dans l'explication de la définition suivante.

LOI ÉTERNELLE ET NATURELLE.

29. DÉFINITION. La loi gravée en nos
Tome I. K

esprits & en nos cœurs par les mains de la nature, ou plutôt par l'Arbitre & l'Auteur & le Législateur de la nature, peut être envisagée ou dans Dieu ou dans l'homme : delà les noms qu'on lui donne, tantôt de loi éternelle, tantôt de loi naturelle. La loi éternelle & la loi naturelle ne sont au fond qu'une seule & même chose, envisagée sous un double rapport, relativement à Dieu, & relativement à l'homme.

I°. La *Loi éternelle, considérée dans Dieu*, est cet acte immanent de l'intelligence & de la volonté divine, qui dicte ce que doit pratiquer & ce que doit éviter la Créature intelligente & libre, & qui lui impose l'obligation indispensable de pratiquer ce qui est commandé, d'éviter ce qui est défendu. Delà des loix ou des *préceptes positifs*, qui prescrivent & commandent quelque chose : delà des loix ou des *préceptes négatifs*, qui interdisent & défendent quelque chose.

Cette loi est appelée, loi éternelle, *loi nécessaire*, loi immuable : parce que cet acte immanent de l'intelligence & de la volonté divine, est dans Dieu de toute éternité ; & que cet acte de l'intelligence & de la volonté divine a dû nécessairement, dans toute hypothèse possible, imposer les mêmes obligations aux Créatures intelligentes & libres.

C'est par-là que la Loi éternelle diffère des *Loix libres*, que le Créateur a portées libre-

ment, & qu'il auroit pû se dispenser de porter. Telle fut, par exemple, la Loi qui défendit au premier pere du genre humain, de manger du fruit de tel arbre du Paradis terrestre. Ce précepte divin, sans être nécessaire, étoit juste & légitime : parce qu'il est juste & raisonnable que le Créateur exerce son autorité suprême sur l'homme sa créature, pour lui rappeler son entière & universelle dépendance ; parce qu'il est juste & raisonnable que l'homme montre & exerce sa dépendance, non seulement à l'égard des volontés nécessaires, mais encore à l'égard des volontés libres du Créateur.

Selon saint Augustin, la Loi éternelle est la raison ou la volonté du Créateur, qui ordonne de conserver & qui défend de renverser l'*Ordre naturel*, ou l'ordre nécessairement décerné & établi par le Créateur, pour conduire les créatures intelligentes & libres à la destination qu'il leur a assignée, à la fin pour laquelle il leur donne l'existence. *Ipsa ratio vel voluntas Dei, Ordinem naturalem conservari jubens, perturbari vetans.*

Dieu est essentiellement tenu à porter & à intimer cette loi éternelle ; Dieu est lui-même astreint à suivre & à observer éminemment cette loi éternelle : non en vertu de quelque loi supérieure qui lui commande ; mais par la rectitude & par la perfection essentielles de sa volonté, qui ne peut se

K ij



dispenser d'aimer l'Ordre , & de vouloir que tout soit dans l'ordre.

II°. La *Loi naturelle, considérée dans l'Homme*, est une lumière naturellement émanée du Créateur, qui fait connoître à l'Homme, ce qu'il faut faire, ce qu'il faut éviter, dans l'ordre moral & dans l'ordre social. C'est une *regle de conduite*, regle plus ou moins explicite & lumineuse, empreinte dans l'esprit & dans le cœur de l'homme, qui lui trace ses principaux devoirs, qui lui intime ses obligations fondamentales, relativement à Dieu, relativement à ses semblables, relativement à lui-même. Telle est l'idée que les Théologiens, d'après les Saints Peres, d'après la Tradition, d'après la Raison, nous donnent de la loi naturelle. *Dictamen Rationis, ad bonum movens, à malo avocans; Rationis ordinatio ad bonum, ab Autore naturæ nobis impressa.*

III°. L'autorité légitime, divine ou humaine, peut ajouter d'autres loix ou d'autres préceptes, aux loix ou aux préceptes de la Loi naturelle: mais elle ne peut retrancher ou abroger ou restreindre aucun des préceptes imposés par cette loi primitive & essentielle. Les loix qu'ajoute à la Loi naturelle l'autorité légitime, divine ou humaine, ecclésiastique ou séculière, se nomment en général *Loix positives*: soit qu'elles commandent, soit qu'elles défendent quelque chose.

Les loix positives, émanées de l'autorité

légitime des Législateurs humains, ont toujours un intime rapport, & avec la Loi naturelle, de laquelle elles dérivent en partie; & avec la Religion révélée, qui les consacre, & qui en fait le plus ferme appui: il ne fera donc pas hors de propos, de donner ici une idée nette & de ces Loix & des Droits qu'elles fondent.

*LOI, DROIT, LIBERTÉ NATURELLE
ET CIVILE.*

100. DÉFINITION I. La *Loi* en général; divine ou humaine, est une constitution générale, qui émane d'une puissance légitime, & qui résout & statue selon la raison quelque chose, avec injonction d'obéir & d'obtempérer à ce qu'elle ordonne ou défend: soit que cette constitution & ce précepte s'étendent à la généralité des hommes; comme dans la Loi naturelle; soit qu'ils ne concernent qu'une portion déterminée de l'espece humaine, comme dans les Loix politiques & civiles. Toute autorité légitime, divine ou humaine, séculière ou ecclésiastique, a droit de faire & de porter des loix qui obligent & dans le fore externe & dans le fore interne. Car,

1°. Dieu, en vertu de son souverain domaine sur toutes ses créatures, a évidemment une *autorité légitime & inaliénable*

sur l'Homme. L'autorité légitime dans celui qui commande , entraîne nécessairement l'obligation d'obéir , dans celui qui est soumis à cette autorité : donc l'Homme doit indispensablement obéir & à la loi naturelle , & aux loix positives que Dieu lui impose par lui-même.

II°. Comme il est assez indifférent que Dieu commande ou immédiatement par lui-même , ou médiatement par *l'Autorité qu'il a établie & consacrée* ; il s'enfuit que l'Homme est également obligé de se soumettre & d'obéir & aux loix que Dieu a portées immédiatement par lui-même , & aux loix qu'il a portées par la médiation de ses Ministres & de ses Représentans sur la terre.

III°. La Religion révélée , la Religion évangélique , développe & perfectionne ces idées fondamentales du Gouvernement , qu'ébauche dans notre esprit la simple Raison. Cette Religion nous enseigne & nous apprend que Dieu , pour le bien général des Sociétés humaines , a communiqué & transmis à *l'Autorité légitime*, dans tout Gouvernement quelconque , Monarchique , Aristocratique , Démocratique (*), une portion,

(*) *ETYMOLOGIES.* Dans un Gouvernement , la *Puissance Souveraine* , c'est-à-dire , le droit de porter des Loix , de les faire observer , de régler & de décider les grandes affaires , peut résider ou dans une seule Personne ,

de son autorité suprême ; qu'il a donné aux Dépositaires de cette autorité suprême , le droit de le représenter ou de tenir sa place sur la terre ; d'y commander & d'y agir en son nom ; d'y faire regner l'Ordre & la Justice ; d'y établir des réglemens & d'y porter des Loix, qui obligent & qui lient les consciences.

Telle est , sur cet objet , la doctrine formelle du divin Législateur des Chrétiens. Loin de se donner directement ou indirectement pour le *Despote temporel* des Rois de la terre , & pour l'Arbitre suprême des droits & des loix des différentes Nations ; il déclare formellement à ses Apôtres & à ses Disciples , dans son Evangile , que son Royaume n'est pas de ce monde : il commande & il ordonne à ces mêmes Apôtres

ou dans un certain nombre de Personnes notables , ou dans tout le Corps de la nation. Dans le premier cas , le Gouvernement est monarchique : de *αρχη* , puissance ; & de *μους* , *solus*. Dans le second cas , le Gouvernement est aristocratique : de *κρατος* , puissance ; & de *αριστος* , *præcellens* , grand , notable. Dans le troisième cas , le Gouvernement est démocratique : de *κρατος* , puissance ; & de *δημος* , *populus*.

Le *Despote* differe essentiellement du Monarque. Celui-ci gouverne , récompense , punit , d'après des Loix préexistantes , légalement publiées , & universellement connues : celui-là , dans son Gouvernement , dans ses récompenses , dans ses punitions , n'est régi que par sa volonté présente , qui peut souvent n'être qu'un Caprice ; & qui cependant , dans un Etat despotique , est la seule ou la première loi nationale. *Despote* , *δισποτης* , Maître absolu en tout & de tout.

& à ces mêmes Disciples, & par-là même à tous les Chrétiens quelconques, de respecter les Puissances légitimes; d'obéir aux Maîtres temporels, même idolâtres; de rendre à Dieu ce qui appartient à Dieu, & à César ce qui appartient à César; de se soumettre par-tout aux Loix nationales, non-seulement par principe de politique, mais encore par principe de religion & de conscience.

Voici quelques textes formels de la Loi évangélique, qui font voir clairement que telle a été la doctrine de l'Homme-Dieu, & que telle doit être la doctrine unanime de tous les Chrétiens.

Respondit Jesus: regnum meum non est de hoc mundo. Si ex hoc mundo esset regnum meum, Ministri mei utique decertarent, ut non traderer Judæis: nunc autem regnum meum non est hinc. *Joan. 18, v. 36.*

Omnis anima potestatibus sublimioribus subdita sit: non enim est potestas, nisi à Deo: quæ autem sunt à Deo, ordinatæ sunt. Itaque qui resistit Potestati, Dei ordinationi resistit: qui autem resistunt, ipsi sibi damnationem acquirunt. *Rom. 13, v. 1.*

Reddite ergo quæ sunt Cæsaris, Cæsari; & quæ sunt Dei, Deo. *Math. 22, Marc. 12, Luc. 20.*

Ideò necessitate subditi estote, non solum propter iram, sed etiam propter conscientiam: ideò enim & tributa præstatis; Ministri enim Dei sunt, in hoc ipsum servientes. Reddite ergò omnibus debita: cui tributum, tributum; cui vectigal, vectigal; cui timorem, timorem; cui honorem, honorem. *Rom. 13, v. 5.*

Servi, obedite Dominis carnalibus, cum timore & tremore, in simplicitate cordis vestri, sicut Christo: non ad oculum servientes, quasi hominibus placentes; sed ut servi Christi, facientes voluntatem Dei ex animo. *Ephes. 6, ψ. 5.*

Servi, subditi estote in omni tempore Dominis; non tantum bonis & modestis, sed etiam dyscolis. *Petr. I^a. 2, ψ. 18.*

101. DÉFINITION II. « Le *Droit*, selon Puffendorf, est une qualité morale (81), par laquelle il nous est dû quelque chose: c'est la puissance accordée par la Loi, ou la faculté légitime de demander & d'obtenir ce que la Loi accorde. Les différentes Loix fondent différentes sortes ou différentes classes de Droits, qui méritent d'être expliqués séparément, & qui le feront dans la définition suivante.

Le *Droit*, dans un autre sens & dans une autre acception, est un assemblage de préceptes & de réglemens, qui soumettent tout à l'Ordre & à la Justice dans les Sociétés humaines: c'est l'art de ce qui est juste & convenable; & tel est l'objet des études du Jurisconsulte. Le *Droit*, ainsi envisagé, est susceptible de plusieurs divisions, dont nous donnerons bientôt une idée générale. La *Justice* est une vertu qui rend à chacun ce qui lui appartient & ce qui lui est dû. Le *Droit* est ce qui régle & ce qui tend à mettre en pratique & en exécution

cette vertu : la *Jurisprudence* est la science de ce droit ; & le tout est nécessairement fondé sur la Loi.

« Il n'y a point de liberté, sans Loix, dit un Philosophe célèbre : la Liberté suit toujours le sort des Loix ; elle regne ou périt avec elles ». Ainsi loin de détruire la Liberté naturelle & civile, la Loi l'établit & la conserve : parce qu'elle la régle ; parce qu'elle en empêche le désordre & l'abus, d'où naîtroit nécessairement sa perte. *Servi enim Legum sumus, ut magis simus liberi.*

102. DÉFINITION III. « La *Liberté civile*, dit l'Auteur de l'Esprit des Loix ; consiste dans le pouvoir de faire tout ce que les Loix permettent, & de n'être point contraint de faire ce que les Loix défendent. Si un Citoyen pouvoit faire ce que les Loix défendent, ou empêcher ses Concitoyens de faire ce que les Loix permettent, il n'auroit plus de liberté : parce que les autres Citoyens auroient le même droit contre lui. ».

La *Liberté naturelle* consiste dans l'exemption de servitude, c'est-à-dire, dans le droit inaliénable qu'a tout homme d'être le maître de sa personne & de ses actions, & de ne dépendre que des Loix. L'Homme a droit à sa liberté, comme à sa vie ; & il ne peut être licitement privé de l'une

ou de l'autre , que pour un crime capital. Malheur à tout Gouvernement qui adopte une politique contraire à cet axiome écrit & gravé dans tous les cœurs honnêtes & sensibles. Il outrage à la fois & la Religion & la Nature ; & cet outrage éclatant , en familiarisant les esprits avec l'injustice & avec l'inhumanité , lui deviendra tôt ou tard fatal & funeste.

DIVISION DE LA LOI ET DU DROIT.

103. DÉFINITION I. La *Loi divine* ; éternelle & positive (98) , intimée à l'Homme ou par la raison ou par la révélation , fonde & régle le *droit divin* , qui a pour objet tout ce que Dieu a prescrit aux hommes ou par le ministère de la simple raison , ou par le moyen d'une révélation surnaturelle ; soit en genre de morale , soit en genre de culte , soit en genre de police & de politique.

104. DÉFINITION II. La *Loi naturelle* ; écrite dans le cœur de tous les hommes , fonde & régle le *droit naturel* , qui consiste dans certaines immunités & dans certains avantages que la nature accorde à tous les hommes , & qui ont pour base cet *axiome moral* , premier principe de la Loi naturelle : ne fais point à ton Sembla-

ble , ce que tu ne voudrois pas qu'on te fît à toi même : fais-lui du bien , quand son besoin l'exige , & quand la chose est en ton pouvoir ; & ne lui fais du mal , qu'autant que l'exige indispensablement la nécessité d'une juste & légitime défense. La Loi naturelle est immuable & invariable : il n'en est pas de même du Droit naturel.

I°. Il est évident que *les hommes ne peuvent rien retrancher , rien restreindre , rien modifier , dans les préceptes imposés par la Loi naturelle* : parce que ces préceptes émanent d'une autorité supérieure aux hommes.

II°. Il est certain que *les hommes peuvent restreindre & modifier le Droit naturel* : parce qu'ils peuvent , pour leur bien commun , renoncer à certains droits , à certains avantages , à certains privilèges , que leur accorde primitivement la Loi naturelle.

Par exemple , dans la vie sauvage , & antécédemment à toute convention ou institution sociale , tous les hommes , en vertu du droit naturel , sont égaux & indépendans les uns des autres. Tout homme est le maître absolu de ses facultés & de ses actions : il a droit de se faire justice par lui-même ; de choisir arbitrairement son genre de vie ; d'habiter telle contrée ou telle autre , à son gré ; de s'unir par les nœuds du mariage , à la personne qui possède son cœur & qui lui donne le sien.

Mais comme la *Vie sociale* ne peut, ni s'établir, ni subsister, sans qu'il y ait des *Chefs* pour commander, pour veiller à la tranquillité publique, pour faire rendre la justice, pour tout soumettre efficacement à l'Ordre; sans qu'il y ait des Statuts généraux ou des *Loix*, qui concentrent toutes les volontés particulières dans une volonté générale, qui régulent & les actions & les possessions & les établissemens & les engagements des divers membres de la Société; il faut nécessairement que l'Homme, dans la vie sociale, renonce aux droits d'égalité, d'indépendance, de liberté absolue & illimitée, qu'il auroit dans la vie sauvage; & qu'il achète, par ce petit sacrifice, les avantages immenses que lui procure la vie sociale, dans la nation & dans l'état dont il devient membre.

105. DÉFINITION III. La même *Loi naturelle*, fonde & règle le *Droit des gens*, ou le droit de chaque Peuple considéré comme un citoyen de l'univers, comme un membre de la société humaine.

Le *Droit des gens* se confond en partie avec le *Droit naturel*: parce qu'ils ont l'un & l'autre, pour le fond des choses, le même principe, le même fondement, & à-peu-près le même objet. Il diffère aussi à certains égards, du *Droit naturel*: parce

que le *Droit naturel* n'est fondé que sur la simple Loi naturelle , telle qu'elle existe dans l'esprit & dans le cœur de tous les hommes , indépendamment de toute convention humaine ; au lieu que le *Droit des gens* est fondé à la fois & sur la Loi naturelle , & sur des Conventions nationales qui étendent ou qui restreignent , comme nous allons l'expliquer , le droit accordé par la simple Loi naturelle.

Par exemple , les différens Etats de l'Europe forment entr'eux , à certains égards , comme une espece de République , dont chaque Etat est un membre ; & ces divers Etats , dans les relations politiques qu'ils ont les uns avec les autres , ont établi , d'un commun accord , certains réglemens & certains usages , qui forment parmi eux un *Droit des gens* arbitraire & factice , distingué du simple droit naturel , & auxquels on ne peut manquer , sans violer ce qu'on nomme parmi eux le *Droit des gens*. La base primitive de ce *Droit des gens factice* , est la Loi naturelle ; qui exige que les hommes , soit en particulier , soit en corps politique , soient fideles à leurs engagemens réciproques.

II°. Le *Droit des gens* a beaucoup d'affinité & de rapport avec le *Droit public* , ou avec les droits réciproques qu'ont les différentes Nations les unes à l'égard des

autres ; soit en vertu de la seule Loi naturelle , soit en vertu de leurs engagemens réciproques , qui étendent ou restreignent les droits fondés sur la simple Loi naturelle.

Le Droit des gens est plus relatif aux Corps politiques, ou aux Nations considérées comme formant chacune un corps à part : le Droit public est plus relatif aux Membres de ces corps politiques ; & forme leurs différens droits de sûreté , de liberté , de propriété , de succession , & ainsi du reste , chez l'Etranger.

106. DÉFINITION IV. La *Loi politique* est une constitution générale , faite pour le bien commun de l'Etat , ou de la Nation en corps : elle fonde & règle le *Droit politique* , qui a pour objet le domaine & la sûreté de la Nation en corps.

La *Loi civile* est une constitution générale faite pour régler les actions & les droits des divers membres de l'Etat , ou des divers citoyens : elle forme & règle le *Droit civil* , qui a pour objet le domaine & la sûreté des Particuliers.

On confond assez souvent & nous confondrons quelquefois la Loi politique & la Loi civile : parce qu'elles émanent de la même source , de l'autorité légitime qui gouverne & qui commande ; & qu'elles

tendent pour le fond au même but , au bien de la Nation & au bien de ses Membres , deux choses assez inséparables.

107. DÉFINITION V. La *Loi ecclésiastique* , relative à l'ordre & à la discipline de l'Eglise , promulguée & reçue dans un état , fonde & règle le *Droit canonique* , qui a principalement pour objet le domaine & la police des Corps ecclésiastiques & religieux.

Les Loix de l'Eglise , qui imposent des devoirs communs à tous les Fideles , n'ont rien de commun avec celles qui fondent le *Droit canonique*.

108. DÉFINITION VI. Le *Droit de la Guerre* est fondé sur l'obligation qu'a chaque Nation de veiller à sa sûreté , de repousser la ruse par la ruse & la force par la force. L'ambition , la vengeance , la tyrannie , étendent trop souvent le droit de la guerre , exorbitamment au-delà de ses justes bornes : la Loi naturelle le borne & le restreint à mettre la Nation attaquée ou menacée , dans ses droits & en état de sûreté ; & le Peuple agresseur ou menaçant , hors d'état de nuire ; en ne faisant à celui-ci que le moins de mal qu'il est possible , pour atteindre efficacement cette fin.

109. DÉFINITION VII. Le *Droit do-*

mestique est fondé sur le besoin qu'a chaque Famille d'un gouvernement particulier, dont les rennes soient entre les mains du chef de la famille, ou de ceux qui le représentent. Le droit domestique est subordonné & à la Loi naturelle, & à la Loi politique, & à la Loi civile, qui l'étendent ou le restreignent plus ou moins, chez les différentes nations.

IGNORANCE INVINCIBLE.

I 10. DÉFINITION. I°. On appelle *Ignorance invincible*, une ignorance ou un défaut de connoissance, qu'on ne peut dissiper ou faire cesser, par aucune attention de l'esprit, par aucun usage de la liberté. On ne parle d'ignorance invincible, que dans les questions où il s'agit de décider si elle exempte de péché: l'objet de cette ignorance invincible est donc toujours quelque loi à observer, ou quelque devoir à remplir, dont on n'a & dont on ne peut avoir aucune connoissance.

II°. On appelle *ignorance vincible*, une ignorance ou un défaut de connoissance que peuvent faire évanouir, & une attention raisonnable de l'esprit, & un sage usage de la liberté, que le Législateur exige & commande.

Il est évident que la première, l'igno-

rance invincible, ne peut jamais être un crime, ne peut jamais être la cause d'un crime : puisque la raison & la religion nous apprennent de concert, que personne n'est tenu & ne peut être tenu à l'impossible.

Il est évident que la seconde, loin d'excuser de péché & de crime, est elle-même souvent un nouveau péché & un nouveau crime : puisque la raison & la religion nous apprennent de concert, que chacun est indispensablement obligé de connoître, selon sa portée, ses devoirs & ses obligations, pour les remplir.

Nous avons déjà fait voir ailleurs qu'il n'y a point d'ignorance invincible, sur l'existence d'un Dieu, d'un Dieu unique (49) : nous allons faire voir & dans l'affertion & dans l'observation suivantes, que l'ignorance invincible n'a point lieu non plus, dans tout ce qui constitue le fond & l'essence de la Loi naturelle.

III. ASSERTION. *Il n'y a point d'ignorance invincible, sur les premiers principes de la Loi naturelle.*

EXPLICATION. Cette Loi sainte est écrite & gravée dans tous les esprits & dans tous les cœurs, en caractères sensibles & ineffaçables ; comme chacun le fait & le sent par sa propre expérience : il est donc impossible qu'elle puisse être invinciblement ignorée

par aucun homme qui fait usage de sa raison.

L'habitude du crime & de la scélératesse, le désordre & le tumulte des passions fougueses & effrénées, peuvent à la vérité, affoiblir & rendre moins intelligible le langage de cette Loi de la nature : mais ils ne peuvent jamais totalement l'étouffer ; puisqu'il faudroit pour cela étouffer & détruire la nature elle-même, en qui cette loi est empreinte, & qui ne cesse jamais de nous rappeler & de nous intimer cette loi.

Et comme cette loi ne peut exister, ne peut du moins avoir une force obligatoire, sans qu'il existe un Dieu ; il s'ensuit encore que l'idée seule de la *Loi naturelle*, mène à la connoissance d'un Dieu ; & qu'un Adulte qui fait usage de sa raison, ne peut ignorer ou méconnoître invinciblement cette existence d'un Dieu. (49 & 116).

UNIVERSALITÉ DE LA LOI NATURELLE.

112. OBSERVATION. Quelques Voyageurs, peu éclairés & peu philosophes, ont débité sur les mœurs des différens peuples, bien des fables qui tendent à détruire ou à faire suspecter l'*universalité d'une Loi naturelle*, commune à tous les hommes ; & quelques Philosophes, trompés par leurs relations, ont paru croire ou soupçonner que

réellement les premiers principes de cette loi naturelle n'étoient pas par-tout les mêmes; en apprenant qu'une foule de choses que nous regardons comme des crimes & des abominations, sont placées au rang des vertus & regardées comme des actions dignes d'estime & d'éloge, chez certains peuples. Mais il est certain que ces Voyageurs ont été ou trompés ou trompeurs, & peut-être l'un & l'autre à la fois, à divers égards; & que les Philosophes qui ont bâti leurs systèmes irrégieux sur de semblables relations, sont allés trop vite, & n'ont pas montré assez de critique.

I°. « J'ai toujours été étonné (dit M. de
 » Voltaire, dans ses *Mélanges de Philoso-*
 » *phie*), que le sage Locke, dans le com-
 » mencement de son traité de l'Entendement
 » humain, en réfutant si bien les idées in-
 » nées, ait prétendu qu'il n'y a aucune no-
 » tion de bien & de mal, qui soit commune
 » à tous les hommes: je crois qu'il est tombé
 » là dans une erreur. Il se fonde sur des rela-
 » tions de voyageurs, qui disent que dans
 » certains pays la coutume est de manger les
 » enfans, & de manger aussi les meres,
 » quand elles ne peuvent plus enfanter: que
 » dans d'autres, on honore du nom de
 » saints, certains enthousiastes, qui se ser-
 » vent d'ânesses au lieu de femmes. Mais
 » un homme comme Locke ne devoit-il

» pas tenir ces voyageurs pour suspects ?
 » Rien n'est si commun parmi eux , que de
 » mal voir , de mal rapporter ce qu'on a vu ;
 » de prendre , sur-tout dans une nation dont
 » on ignore la langue , l'abus d'une loi pour
 » la loi même ; & enfin de juger des mœurs
 » de tout un peuple , par un fait particulier
 » dont on ignore encore les circonstances.
 » Qu'un Persan passe à Lisbonne , à Ma-
 » drid , ou à Goa , le jour d'un Auto-da-
 » fé : il croira , non sans apparence de raison ,
 » que les Chrétiens sacrifient des hommes à
 » Dieu. Qu'il lise les Almanachs qu'on dé-
 » bite dans toute l'Europe au petit peuple :
 » il pensera que nous croyons aux effets de
 » la lune ; & cependant nous en rions , loin
 » d'y croire.

» Ainsi tout voyageur qui me dira , par
 » exemple , que des Sauvages mangent leur
 » pere & leur mere par piété , me permettra
 » de lui répondre , qu'en premier lieu le fait
 » est fort douteux : secondement , si cela est ,
 » loin de détruire l'idée de respect qu'on
 » doit à ses parens , c'est probablement une
 » façon barbare de marquer sa tendresse ,
 » un abus horrible de la loi naturelle. Car
 » apparemment qu'on ne tue son pere & sa
 » mere par devoir , que pour les délivrer ou
 » des incommodités de la vieillesse , ou des
 » fureurs de l'ennemi : & si alors on leur don-
 » ne un tombeau dans le sein filial , au lieu

» de les laisser manger par les vainqueurs ;
 » cette coutume , toute effroyable qu'elle
 » est pour l'imagination , vient pourtant né-
 » cessairement de la bonté du cœur ».

II°. « Il est au fond des Ames , (dit élo-
 » quement le Citoyen de Genève) un
 » *principe inné de justice & de vertu* , sur
 » lequel , malgré nos propres maximes ,
 » nous jugeons nos actions & celles d'autrui ,
 » comme bonnes ou mauvaises ; & c'est à
 » ce principe que je donne le nom de Con-
 » science. Mais à ce mot , j'entends s'élever
 » de toutes parts la clameur des prétendus
 » Sages : erreurs de l'enfance , préjugés de
 » l'éducation , s'écrient-ils tous de concert !
 » Il n'y a rien dans l'esprit humain que ce
 » qui s'y introduit par l'expérience ; & nous
 » ne jugeons d'aucune chose , que sur des
 » idées acquises. Ils font plus : cet accord
 » évident & universel de toutes les nations ,
 » ils l'osent rejeter ; & contre l'*éclatante*
 » *uniformité du jugement des hommes* , ils
 » vont chercher dans les ténèbres , quelque
 » exemple obscur & connu d'eux seuls :
 » comme si tous les penchans de la nature
 » étoient anéantis par la dépravation d'un
 » peuple ; & que si tôt qu'il est des monstres ,
 » l'Espèce ne fut plus rien.

» Mais que servent au sceptique Monta-
 » gne , les tourmens qu'il se donne pour dé-
 » terrer en un coin du monde , une coutume

» opposée aux notions de justice ? Que lui
 » sert de donner aux plus suspects Voyageurs,
 » l'autorité qu'il refuse aux Ecrivains les plus
 » célèbres ? Quelques usages incertains &
 » bizarres, fondés sur des causes locales qui
 » nous sont inconnues, détruiront-ils l'in-
 » duction générale tirée du concours de tous
 » les peuples, opposés en tout le reste &
 » d'accord sur ce seul point ? Montagne, toi
 » qui te piques de franchise & de vérité, sois
 » sincère & vrai, si un Philosophe peut l'être ;
 » & dis-moi s'il est quelque pays où ce soit
 » un crime de garder sa foi, d'être clément,
 » bienfaisant, généreux ; où l'homme de
 » bien soit méprisable, & le perfide ho-
 » noré !

» Chacun, dit-on, concourt au bien pu-
 » blic pour son intérêt : mais d'où vient
 » donc que le Juste y concourt à son préju-
 » dice ? Qu'est-ce qu'aller à la mort pour son
 » intérêt ? Sans doute nul n'agit que pour
 » son bien : mais s'il n'est un bien moral,
 » dont il faut tenir compte ; on n'expliquera
 » jamais par l'intérêt propre, que les actions
 » des Méchans. Il est même à croire qu'on ne
 » tentera pas d'aller plus loin : ce seroit une
 » trop abominable philosophie, que celle
 » où l'on seroit embarrassé des actions ver-
 » tueuses ; où l'on ne pourroit se tirer d'af-
 » faire, qu'en leur controuvant des intentions
 » basses & des motifs sans vertu ; où l'on

» feroit forcé d'avilir Socrate & de calomnier
 » Regulus. Si jamais de pareilles doctrines
 » pouvoient germer parmi nous, la voix de
 » la nature, ainsi que celle de la raison, s'é-
 » leveroient incessamment contr'elles; & ne
 » laisseroient jamais à un seul de leurs par-
 » tisans, l'excuse de l'être de bonne foi ».

III°. Il est certain qu'il existe une *Loi naturel-
 le*, gravée dans tous les cœurs. Mais il n'est
 pas moins certain, & toutes les histoires
 anciennes & modernes en font foi, que cette
 loi naturelle, uniforme en tout tems & en
 tout lieu dans ses premiers principes, a été
 dans tous les tems horriblement défigurée
 dans ses conséquences & dans son appli-
 cation, chez la plupart des peuples; & que
 les hommes qui n'ont pour guide que cette
 loi naturelle, sont inévitablement exposés
 à d'étranges égaremens en genre de mœurs
 & de religion: ce qui démontre, comme
 nous le ferons voir ailleurs, que la religion
 naturelle est à la vérité la première règle de
 l'homme, mais qu'elle ne sauroit être la
 seule.

IV°. La Loi naturelle, & les vertus
 qu'elle fonde, tendent au bien de la So-
 ciété: donc cette loi & ces vertus, disent
 quelques Incrédules, n'ont pour base & pour
 source, que le bien général des hommes.
 Fausse conséquence, mauvais raisonnement!

Quoique les vertus qui fondent & cimen-
 tent

tent la Société, soient utiles & nécessaires au bien du genre humain ; quoique les vices qui nuisent à la société, soient préjudiciables & funestes au genre humain ; il ne s'enfuit pas delà que l'idée des vertus & des vices n'ait d'autre fondement, que la convention des hommes & l'intérêt commun de l'espece humaine. Antécédemment à toute convention humaine, à toute spéculation sur ce qui est utile ou nuisible au bien général des hommes ; la main du Créateur a gravé dans l'ame de chaque homme en particulier, une loi sacrée & inviolable, la Loi naturelle, qui lui ordonne d'être juste, véridique, bienfaisant ; qui lui défend de trahir la vérité, de fausser sa parole, d'envahir le bien d'autrui, de nuire à son semblable. Dans l'ordre moral, cette *Loi naturelle*, selon les vues sages & bienfaitantes de la Providence, tend au bien de la société ; mais ce n'est point le bien de la société qui donna l'existence à cette loi sacrée : comme dans l'ordre physique, la *Loi de gravitation universelle* tend au bien & à l'harmonie de l'univers ; mais ce n'est point le bien & l'harmonie de l'univers, qui donna à la nature la loi de gravitation universelle.

Ainsi l'intérêt commun des hommes, les porte à vivre en société : parce que la société leur procure une foule de biens analogues à leur nature & à leur destination. Mais

comme la vie sociale ne peut subsister sans certaines vertus qui doivent en être la base & le fondement ; le Créateur a fait aux hommes , qu'il destinoit à vivre en société , une obligation inviolable de ces vertus , par une loi empreinte & gravée dans tous les cœurs , par une loi indépendante de tous les intérêts particuliers , par une loi qui tend au bien général des hommes , mais qui existe & oblige , sans devoir son existence & sa force obligatoire , à ce bien général des hommes.

**PÉCHÉ ACTUEL, PÉCHÉ D'ORIGINE,
PÉCHÉ PHILOSOPHIQUE,
CONSCIENCE.**

113. DÉFINITION I. Le *Péché actuel* est une transgression libre d'une loi , naturelle ou positive , divine ou humaine : on le divise en péché d'action , & en péché d'omission.

Le *Péché d'action* , est une action défendue par quelque loi : le *Péché d'omission* , est l'omission d'une action commandée par quelque loi.

Quand il n'y a point de liberté , prochaine ou éloignée , dans le sujet qui fait quelque chose de contraire à la loi , ou qui omet de faire quelque chose commandée par la loi , il n'y a point de péché proprement dit : parce que les loix , divines ou humaines , des

tinées à régler l'exercice & à empêcher l'abus de la liberté, ne sont imposées qu'à des sujets qui aient une vraie & réelle liberté ; c'est - à - dire, une puissance présente & complète de faire ou d'omettre, indifféremment & à leur choix, ce qui est commandé ou défendu. (79).

114. ASSERTION. *L'homme est coupable & digne de châtiment, s'il fait le mal qui lui est défendu ; s'il omet de faire le bien qui lui est prescrit & commandé.*

EXPLICATION. I°. L'homme étant libre, l'homme étant essentiellement dépendant de Dieu ; il est évident qu'il est coupable & criminel, s'il enfreint les ordres & les volontés de l'Être suprême, qui le soumet & aux loix qu'il donne par lui-même, & aux loix qu'il donne par l'autorité légitime qui le représente. (100).

II°. Dieu détestant le crime, Dieu étant essentiellement juste ; il est clair qu'il ne doit point voir du même œil, & l'observation & l'infraction de ses loix ; qu'il doit haïr & punir ceux qui les transgressent, comme il doit chérir & récompenser ceux qui les observent.

115. DÉFINITION II. L'Histoire sainte nous apprend que le premier homme & la première femme, d'où est émanée toute l'espece

humaine, furent créés dans un état de justice & de sainteté originelles; & que le Créateur, en les plaçant dans un lieu de délices, où tout devoit concourir à leur procurer une félicité complète & permanente, se borna, pour retenir sur eux l'exercice de son suprême domaine & pour leur rappeler persévéramment leur essentielle dépendance, à leur défendre de manger du fruit d'un seul arbre.

A l'observation de ce précepte négatif; étoit attachée la permanence de cet état de justice & de bonheur, & pour les Auteurs du genre humain, & pour toute leur postérité. Ce précepte fut enfreint & violé; & ce péché actuel des premiers peres du genre humain, que Dieu avoit constitués les chefs & les représentans de leur race future, en les rendant coupables, entraîna & leur disgrâce & celle de leur postérité. Telle est la source, telle est la nature de ce qu'on nomme *péché d'origine*; péché qui fut un péché propre & personnel, dans les deux premiers peres du genre humain; & qui est une tache, une disgrâce, un malheur héréditaire, dans leur postérité.

Pélage, cet aveugle Panégyriste de la nature humaine, nia l'existence d'un péché d'origine: il ne voyoit rien dans l'homme, tel qu'il étoit de son tems & tel qu'il est encore aujourd'hui, qui annonçât une dé-

gradation primitive de sa nature ; & c'est cette erreur surannée que prétendent renouveler , en la déguisant , quelques - uns de ces Philosophes modernes dont l'axiome ou le cri de guerre est que *tout est bien.*

Quelques autres Philosophes combattent aussi l'existence d'un péché d'origine ; & la raison sur laquelle ils se fondent , & qui peut avoir quelque chose de séduisant , c'est que le dogme d'un *péché d'origine* entraîne une injustice révoltante dans Dieu ; qui n'a pas pu punir les enfans , disent-ils , pour le péché de leur premier pere. Il est facile de faire évanouir cette difficulté.

I°. Dieu qui créa le premier homme avec des perfections & des privilèges que nous n'avons plus , ne devoit à l'homme par aucun titre , ces privilèges & ces perfections ; que n'exige point absolument sa nature ; & que Dieu lui accorda , par un pur effet de sa bienfaisance & de sa libéralité , comme un don de surérogation : donc Dieu , essentiellement libre par sa nature , a pu faire dépendre de telle condition qu'il lui plairoit de déterminer , la permanence de ces perfections & de ces privilèges gratuits dans l'espèce humaine. Donc Dieu , en privant le genre humain de cet état de perfection & de félicité originelles , en punition de la désobéissance du premier homme , n'a fait aucune injustice au genre humain.

Un *Pere noble*, dans quelque Etat & sous quelque Gouvernement que ce soit, vient-il à trahir la patrie, ou à commettre quelque autre grand crime ? On le punit personnellement, & assez communément on dégrade de noblesse toute sa postérité. Fait-on quelque injustice à cette postérité ainsi dégradée ? Non ; par sa nature, elle n'avoit aucun droit aux privileges qui distinguent le Noble, de celui qui ne l'est pas : elle rentre, par cette dégradation, dans la classe commune de ses semblables & de ses concitoyens ; classe de laquelle l'auroit séparé la vertu de celui à qui elle doit l'existence & le jour. Dans cette dégradation, elle a à se plaindre d'un malheur ; mais elle n'a à se plaindre d'aucune injustice.

Tel ou semblable est le *péché d'origine* ! Il nous a fait perdre de grands avantages, auxquels nous n'avions point droit : il nous a rendu sujets à bien des miseres, dont la plus grande partie dérive de notre nature, & dont nous aurions été exempts dans l'état primitif des choses. Mais, par un nouveau bienfait de l'adorable Providence, l'admirable économie de la Rédemption, nous a mis en état, & de recouvrer avec avantage les biens que le péché d'origine nous avoit fait perdre ; & de nous rendre utiles & salutaires, les maux mêmes qu'il a attirés sur nous.

II°. La partie la plus séduisante de l'objection qu'on fait ici contre le péché d'origine, est ce qui concerne les *enfans qui meurent sans baptême*; soit dans le Christianisme, soit hors du Christianisme. Comment concilier, dit-on, avec la justice de Dieu, le sort de ces enfans; qui seront éternellement malheureux, pour une faute à laquelle ils n'ont pu participer en rien par leur volonté propre?

Il y a dans l'Eglise catholique, au sujet des enfans qui meurent sans baptême, avant l'usage de la raison, deux sentimens différens, sur lesquels l'Eglise n'a jamais porté de décision définitive: elle laisse à tout Fidele, une pleine liberté d'adopter l'un ou l'autre, à son choix; & le premier écarte ou dissipe tout ce que peut avoir de trop effrayant pour l'imagination le dernier.

Selon le *premier sentiment*, qui est de Saint Thomas, on n'est point sujet à la peine du sens, à cause du seul péché d'origine; mais on est seulement privé de la *vision intuitive de Dieu*, qui est un don gratuit, surnaturel, à quoi les créatures intelligentes n'ont de leur nature aucun droit.

Selon le *second sentiment*, qui est de Saint Augustin, au péché originel est attachée, dans les enfans qui meurent sans baptême, la *peine du sens*; mais une peine comme infiniment moindre que celle de ceux qui

sont réprouvés pour leurs iniquités personnelles; & telle que le Saint Docteur n'ose pas décider que l'existence soit un mal, ou même ne soit pas encore un vrai bien, pour ces enfans. *Ego non dico parvulos, sine Christi baptisinate morientes, tantâ pœnâ esse plectendos, ut eis non nasci potius expediret.* Augustinus, contra Julianum. Lib. 5, Cap. 11.

116. DÉFINITION III. Dans un tems où regnoit encore la folie des hypothèses chimériques, vers la fin du dernier siècle, un Professeur de Théologie, très-peu philosophe, se proposa & examina sérieusement cette très-futile & très-impertinente question : savoir, si dans l'hypothèse où un homme ignoreroit invinciblement l'existence d'un Dieu, hypothèse qu'il reconnoît absolument impossible, cet homme pécheroit en transgressant contre les lumières de sa raison & de sa conscience, la Loi naturelle; par exemple, en faisant un vol ou un meurtre. Le Professeur décida que, dans cette hypothèse chimérique, la transgression de la Loi naturelle seroit encore un péché, non un péché contre Dieu, mais un péché contre la Raison; non un péché théologique, mais un *péché philosophique*.

Telle est l'origine & l'idée du péché philosophique, ou d'une hypothèse inepte &

contradictoire qui ne méritoit que le mépris & l'oubli; & qu'on attaqua avec une espece de fanatisme, dans un temps où il y avoit encore de la gloire à enfanter & à combattre des chimeres.

I°. Il est certain que l'existence d'un Dieu est écrite en caracteres sensibles & ineffaçables, & dans la nature de l'homme, & dans le spectacle de l'univers: que les premiers principes de la Loi naturelle, sont empreints & gravés dans l'esprit & dans le cœur de tous les hommes: que tous les hommes qui font usage de leur raison, sentent plus ou moins parfaitement & l'existence & l'obligation de cette Loi naturelle: que cette Loi naturelle ne peut exister & obliger, sans qu'il y ait dans la nature un *Maître suprême*, qui lui ait donné & l'existence & le pouvoir d'obliger; qui défende persévéramment de l'enfreindre & de la transgresser; & qui en regarde l'infraction & la transgression, comme une rebellion & comme un attentat contre son autorité souveraine & universelle.

Dans cette hypothèse, qui est regardée avec raison comme un fait constant & indubitable, par la plupart des Théologiens; il est clair qu'il n'y a point d'ignorance invincible sur l'existence d'un Dieu; qu'il n'y a point de péché simplement philosophique; ou que toute infraction de la Loi naturelle,

est un péché théologique , ou un péché qui attaque Dieu.

II°. Quelques Théologiens , en fort petit nombre , admettent la possibilité de cette *ignorance invincible* , au moins pendant un certain espace de tems , dans quelques Barbares aussi grossiers que mal instruits. Mais ils prétendent unanimement que , pour qu'une action contre la Loi naturelle soit un péché théologique , un péché punissable au Tribunal du souverain Juge ; il n'est pas nécessaire que celui qui agit , sache qu'il viole un commandement de Dieu : que c'est assez qu'il agisse contre la voix de sa conscience & contre les lumieres de la Raison , dont Dieu est essentiellement le vengeur , comme il en est l'auteur.

Dans cette opinion , il est clair qu'il n'y a point de péché philosophique , qui ne soit en même tems théologique ; quelque profonde que puisse être l'ignorance de celui qui le commet. Ainsi dans toute hypothèse , le péché purement philosophique est une chimere ; & tout péché contre la Raison , est un péché contre Dieu.

117. DÉFINITION V. La *Conscience* est ce langage de la nature ou de la raison , qui nous instruit intérieurement sur ce qu'il faut faire ou éviter , dans chaque circonstance de notre vie.

C'est ce jugement secret , vrai ou faux , par lequel nous prononçons , dans la droiture de notre ame , qu'une action que nous faisons ou que nous omettons librement , est bonne ou mauvaise , licite ou illicite , commandée ou défendue ou permise.

C'est cette lumiere de l'ame , cette regle immédiate de nos actions & de nos mœurs , qui nous absout ou nous condamne , qui nous montre innocens ou coupables ; selon que nous avons suivi ou enfreint les loix intérieures qu'elle nous intime. *Ultimum & intimum Rationis dictamen.*

PARAGRAPHE SECOND.

LA RELIGION RÉVÉLÉE.

118. **D**ÉFINITION. La *Religion révélée* est un corps de vérités spéculatives & pratiques , surnaturellement émanées du sein de la Divinité même , qui a daigné se manifester à l'Homme , lui parler & l'instruire , par une autre voie que par les simples lumieres de la Raison. Ces vérités révélées sont contenues & renfermées dans l'Écriture & dans la Tradition : comme nous l'expliquerons bientôt.

1°. La Religion révélée renferme & un développement plus fixe & plus lumineux de la Religion naturelle , ou des vérités mora-

les , spéculatives & pratiques , que nous dévoile & nous manifeste plus ou moins confusément la simple raison ; & un *corps à part de vérités & de loix surnaturelles* , que la raison , abandonnée à elle-même , n'auroit jamais pu connoître ; si la Divinité n'eût daigné l'en instruire miraculeusement , ou par une voie surnaturelle , savoir , par la voie de la révélation.

II°. La raison nous apprend que Dieu a pu se manifester à l'Homme , d'une manière surnaturelle , que nous nommons *Révélation* ; ou que Dieu , par une infinité de moyens surnaturels que renferme sa toute-puissance , a pu faire connoître aux hommes une foule de vérités sublimes en genre de dogme , de culte , de morale ; que n'eût jamais pu connoître , par ses seules lumières & par ses seules forces naturelles , la raison humaine.

III°. Une foule de preuves irréfragables ; dont nous donnerons une idée générale dans la sixième Section de cet Ouvrage , & que nous établirons plus spécialement dans le dernier Discours du volume suivant , nous attestent & nous démontrent que Dieu s'est ainsi manifesté à l'Homme , d'une manière surnaturelle , dans l'ancienne & dans la nouvelle Alliance. Donc l'idée d'une révélation effectuée & existante , n'a rien qui doive surprendre ou révolter l'esprit humain.

SOURCE ET MANIÈRE DE
LA RÉVÉLATION.

119. EXPLICATION. Les *Vérités révélées* nous viennent de Dieu, en deux manières différentes; savoir, ou par voie d'inspiration, ou par voie d'impulsion.

Dans l'*Inspiration*, Dieu fait naître dans l'âme à laquelle il se communique, des idées & des images surnaturelles, propres à lui tracer & à lui dévoiler, avec toute la certitude qui accompagne nécessairement l'influence miraculeuse du Dieu de vérité, les choses mystérieuses & naturellement impénétrables à l'esprit humain, sur lesquelles il veut l'instruire & l'éclairer.

Dans l'*Impulsion*, Dieu se borne à déterminer invinciblement l'âme à laquelle il se communique, à publier, sans altérer en rien la vérité, les connoissances naturelles dont elle est enrichie; connoissances auxquelles la direction & l'influence du Dieu de vérité, qui préside à la bouche qui les dicte ou à la main qui les écrit, imprime nécessairement le sceau de la certitude & de l'infailibilité.

1°. Une partie des vérités révélées, nous vient de Dieu *par voie d'Inspiration*. C'est ainsi que Dieu éclaira les Prophètes, en leur manifestant dans des visions extatiques &

miraculeuses , une foule de Vérités mystérieuses , dont les objets étoient cachés ou dans les inaccessibles profondeurs de la Divinité ou dans les impénétrables abymes de l'avenir ; & dont l'esprit humain , privé du flambeau de la révélation divine , ne pouvoit avoir ou acquérir aucune connoissance. C'est ainsi que Dieu inspira Moïse , en se communiquant à lui sur le Mont Sina , en lui manifestant ses desseins de bienfaisance & de perfection pour son Peuple , en lui traçant par lui-même & l'idée & le plan & le détail de la Loi sainte qu'il vouloit donner & qu'il donna en effet à ce Peuple.

II°. Une plus grande partie des vérités révélées , nous vient de Dieu *par voie d'Impulsion*. C'est ainsi que Dieu inspira les Historiens sacrés , en les mouvant surnaturellement à écrire avec vérité & avec fidélité , les événemens dont ils avoient été témoins , ou qu'ils avoient appris immédiatement ou médiatement de témoins fideles. C'est ainsi que Dieu inspira les autres Agiographes , en les mouvant surnaturellement à écrire plusieurs vérités qu'ils tenoient déjà en partie des lumières de la raison ; & en les empêchant efficacement par son impulsion divine , de rien avancer qui fût contraire à la vérité & à la vertu.

Les Auteurs sacrés , auxquels Dieu s'est communiqué en l'une ou en l'autre de ces

deux manières, se nomment en général *Auteurs inspirés* ; & leurs ouvrages , *Livres inspirés* , *Livres divins*.

III°. En inspirant les Auteurs sacrés en l'une ou en l'autre de ces deux manières, l'Esprit - Saint n'a point prétendu devenir notre maître, en genre de grammaire, de rhétorique, d'éloquence, de gout, de physique: il s'est borné à être notre maître en genre de créance & de morale, relativement à l'Ordre surnaturel. Il nous a enseigné des vérités spéculatives & pratiques, relatives à notre perfection présente & à notre félicité future : mais il a laissé aux Organes par lesquels il nous parloit, le soin d'habiller & de présenter ces vérités célestes, selon leur génie & leur goût particulier.

Delà les *différens caractères* que semble prendre l'Esprit-Saint, dans les Auteurs sacrés ; tendre & touchant, dans Isaïe ; sublime & pompeux, dans Ezéchiel ; grave & profond, dans Moïse ; énergique & harmonieux, dans David ; riche en figures & en allégories, dans l'Auteur des Cantiques ; simple & sans art, dans saint Mathieu ; coulant & cultivé, dans saint Luc ; concis & nerveux, dans saint Paul ; & ainsi du reste.

IV°. Dieu pouvoit absolument se manifester aux hommes en deux manières différentes & également surnaturelles ; savoir, ou par une *révélation commune*, faite à quel-

ques hommes privilégiés , qu'il charge d'en instruire authentiquement leurs semblables, en constatant la divinité de leur parole & de leur mission par des miracles éclatans & non équivoques; ou par une infinité de *révélations particulières* , faites successivement à chaque homme séparément dans l'intérieur de son ame , & bornées à la simple instruction de chaque individu : pourquoi Dieu a-t-il préféré la première voie à la seconde ? On peut en donner trois principales raisons, qu'a très-solidement & très-lumineusement exposé la Faculté Théologique de Paris , dans sa fameuse Censure d'Émile , & que nous allons citer ici dans toute leur étendue.

« La première est que , si la révélation
 » divine avoit été faite immédiatement à
 » chaque particulier; il seroit infailliblement
 » arrivé que plusieurs d'entre les hommes ,
 » à moins qu'ils n'eussent été rendus impec-
 » cables , auroient prétendu avoir appris par
 » la révélation de Dieu, les dogmes & les
 » préceptes qu'il leur auroit plu de suivre ,
 » sans que néanmoins Dieu leur en eût rien
 » révélé. Or on n'eût pu convaincre ces hom-
 » mes de faux , par l'autorité d'une révéla-
 » tion publique & commune: puisqu'il n'en
 » eût point existé. Delà seroit née une in-
 » finité de maux incurables , auxquels le pu-
 » blic & les particulières se seroient trouvés
 » exposés.

» Si l'on répond que, dans cette supposi-
 » tion, la révélation dont chacun se pour-
 » roit glorifier, se reconnoîtroit par des
 » signes certains & des miracles; la même
 » supposition, loin d'être moins absurde, le
 » devient encore davantage. Car alors l'Or-
 » dre de la nature (94 & 96), ne subsisteroit
 » plus: il seroit changé en un ordre miracu-
 » leux. Les prodiges deviendroient des effets
 » ordinaires: leur nombre en seroit si grand,
 » qu'ils ne feroient plus d'impression sur qui
 » que ce soit; & qu'ils n'auroient plus au-
 » cune force, pour prouver la vérité.

» La seconde, c'est que le témoignage des
 » hommes, quoiqu'ils puissent se tromper
 » & vouloir tromper, est cependant quel-
 » quefois si certain, qu'il dissipe & qu'il
 » écarte jusqu'au plus léger soupçon d'erreur;
 » & que la certitude est alors égale à celle
 » qu'on nomme métaphysique & mathéma-
 » tique (27): qu'enfin la certitude des faits,
 » auxquels est nécessairement liée la vérité
 » de la révélation divine, est d'un tel degré,
 » qu'on ne peut repandre sur eux le moindre
 » doute, sans donner dans l'extravagance
 » d'un Pyrrhonisme universel en matière
 » d'histoire.

» La troisième est que la certitude morale
 » de ces faits est bien plus proportionnée à la
 » nature & à l'intelligence des hommes, que
 » toute autre certitude; & que leurs esprits

» font tellement frappés par ses caractères ,
 » lorsqu'elle est au plus haut degré , que
 » quand ils les trouvent réunis , il est contre
 » leur nature de lui refuser leur adhésion
 » (26 & 27). D'où l'on doit conclure que ,
 » si les faits sur lesquels est appuyée la vérité
 » de la révélation divine , ont la plus grande
 » certitude morale qu'on puisse concevoir ,
 » comme ils l'ont en effet (28 & 42) ; il n'est
 » ni sage , ni prudent , de ne pas vouloir l'em-
 » brasser , parce qu'on n'a pas entendu Dieu
 » lui-même. Ne regarderoit-on pas comme
 » un insensé , tout sujet qui ne voudroit pas
 » exécuter les loix & les ordres de son Prince ,
 » qu'il fauroit certainement venir de lui ; s'il
 » alléguoit pour toute raison de son refus ,
 » qu'il n'a pas entendu le Prince lui-même ?

V°. On voit , par les raisons solides & plausibles que nous venons de rapporter , comment & pourquoi il a convenu que la révélation divine , dans sa nature & dans son origine , fût un *dépôt public & infaillible de vérité*. Nous ferons voir ailleurs , qu'il a convenu de même que l'interprétation & la décision des points qui pourroient être contestés & controversés dans le dépôt de la révélation divine , fussent confiées à un *tribunal public & infaillible* , persévéramment subsistant : afin que dans l'ordre de la religion , comme dans l'ordre de la nature , la Providence divine se montrât toujours & en tout

semblable à elle-même, régissant toutes choses par les voies les plus simples, les plus sûres, les plus efficaces. (155).

120. REMARQUE. Les *Vérités révélées*, comme nous venons de l'expliquer, nous sont primitivement manifestées, ou par voie d'impulsion, ou par voie d'inspiration. Elles nous sont encore manifestées d'une troisième manière, qui est comme l'application des deux précédentes; savoir, *par voie d'assistance spéciale*.

C'est ainsi, que Dieu éclaire & dirige son Eglise, en l'empêchant efficacement, par une providence spéciale, selon sa promesse, de tomber jamais dans l'erreur, soit en genre de dogme, soit en genre de morale; quand, assemblée ou dispersée, elle fixe la créance des Fidéles, ou d'après l'Écriture ou d'après la Tradition.

L'Eglise, dans ses décisions, ne nous apprend pas des vérités nouvelles: elle se borne à attacher & à fixer notre créance, aux *vérités anciennes*; ou aux vérités que la révélation divine a successivement manifestées aux hommes, depuis la création jusqu'au tems de la mort des Apôtres. L'assistance & la direction de l'Esprit-Saint, promises à l'Eglise dans ses décisions dogmatiques, ne manifestent pas à l'Eglise de nouveaux dogmes: elles n'ont pour objet

que d'empêcher efficacement & persévéramment l'Eglise de s'écarter des dogmes anciens, consignés dans l'écriture ou dans la tradition.

Ainsi la *Révélation divine*, cette révélation générale & authentique qui doit régler universellement & la créance & les mœurs du genre humain, commencée dans les Patriarches, continuée dans les Prophetes, perfectionnée dans Jesus-Christ, a cessé & fini dans les Apôtres.

LA RELIGION, AVANT JESUS-CHRIST.

121. EXPLICATION. Avant la naissance du divin Messie, naissance annoncée & promise au genre humain depuis le commencement des tems, il y avoit trois especes de religions dans le monde; la religion de Moyse, la religion Naturelle-révlée, & la religion des Gentils.

I°. La *Religion de Moyse* obligeoit tous les Juifs & les seuls Juifs. Dieu la donna miraculeusement à son Peuple dans les vastes Déserts qui séparent l'Egypte de la Terre Sainte, par l'organe & par le ministère de Moyse; lequel, par des miracles sans nombre, opérés sous les yeux du Peuple Egyptien & du Peuple Hébreu, fit connoître & respecter sa mission divine.

II°. La *Religion naturelle-révlée* embras-

foit & les principes de religion manifestés par la simple raison , & les principes de religion manifestés par la révélation & conservés par la tradition. Telle étoit la religion sainte des Abel , des Enoc , des Noé , des Melchisedec , des Loth , des Abraham , des Job , & de tant d'autres saints Personnages , antérieurs ou postérieurs à Moyse , qui unissant les lumières de la raison aux lumières de la révélation , fideles aux unes & aux autres , menaient une vie pure & offroient à Dieu un encens digne de lui ; sans pratiquer la loi & la religion de Moyse , qui n'existoient point encore ; & qui depuis leur existence , n'étoient d'une obligation absolue & indispensable , que pour le Peuple Hébreu.

Ces deux religions , la religion de Moyse & la religion Naturelle - révélée , étoient & devoient être respectivement suffisantes jusqu'aux jours du Messie annoncé & promis ; la première , pour les Juifs , qu'elle obligeoit tous sans exception ; la seconde , pour les Ames religieuses qui n'étoient pas soumises à la loi de Moyse , & qui conservoient le dépôt primitif de la révélation. Cette dernière religion étoit quelquefois appelée *Loi naturelle* , ou Religion naturelle ; par opposition à la religion & à la loi de Moyse , qu'on appelloit *Loi écrite*.

III°. La Religion des Gentils étoit la reli-

gion des Peuples quelconques , qui avoient oublié & abandonné la révélation faite aux premiers âges, la religion primitive du genre humain : celle-ci fut toujours une religion impure & insuffisante ; comme nous l'apprend la raison , d'après l'histoire. Telle fut la religion des divers peuples idolâtres : soit qu'ils n'adorassent qu'un seul faux Dieu , soit qu'ils en adorassent plusieurs. (49).

LE CHRISTIANISME.

122. EXPLICATION. Le *Christianisme* est cette religion révélée , par laquelle l'Être incréé & créateur veut être honoré & servi. La religion naturelle en est la base & le fondement : la révélation faite successivement depuis Adam jusqu'à Jésus-Christ , en est le développement : la révélation faite par Jésus - Christ & par les Apôtres , en est la perfection & la consommation.

1°. La Religion , comme on le conçoit aisément , est perfectible par sa nature , ou est capable de plus & de moins en genre de perfection. L'ancienne religion , celle des Patriarches & des Prophetes , a été changée en une religion plus parfaite : mais comment ? Par le changement d'une moindre lumière , en une lumière plus grande ; par le changement d'une moindre perfection , en une plus grande perfection.

II°. L'ancienne & la nouvelle religion ne forment qu'un seul Tout, qu'une Religion unique, qui commence avec Adam ; qui subsiste & se propage avec les Patriarches ; que les miracles de Moyse & des Prophetes reveillent & raniment ; que Jesus - Christ renouvelle & perfectionne ; que les Apôtres répandent & cimentent dans tout le monde connu ; qu'une suite non interrompue de Pontifes & de Ministres de l'Eternel , porte jusqu'à nous. Il n'y a de changement dans ce tout de la Religion , dans cette Religion unique , depuis Adam en qui elle commence , jusqu'à Jesus-Christ qui lui a donné toute la perfection qu'elle doit jamais avoir ; que le changement d'une aurore plus ou moins brillante , en un jour pur & lumineux.

D'où vient donc la moderne manie de quelques Orateurs chrétiens , qui pour faire sentir toute l'excellence & toute la perfection de la religion de Jesus - Christ , semblent vouloir dégrader & avilir la religion de Moyse ? La religion de Moyse est moins parfaite sans doute , que la religion de Jesus-Christ : mais , quoique moins parfaite , elle avoit toute la perfection qu'exigeoient alors les desseins du Créateur , & elle n'en est pas moins digne de toute notre vénération. Otez-moi le respect & la soumission que j'ai pour la religion de Moyse , disoit un Sage ; & je n'en dois plus à la religion de Jesus-

Christ, qui n'en est que la consommation & la perfection.

III°. Cette *Religion unique*, dans laquelle se concentrent & la religion des Patriarches & la religion des Prophetes & la religion des Apôtres, le Christianisme, est une religion en tout céleste & divine : puisque Dieu est lui-même la source primitive d'où émanent, par le moyen d'une révélation surnaturelle (119), les dogmes augustes auxquels elle soumet notre foi, la morale sainte par laquelle elle régit nos mœurs, le culte essentiel qu'elle prescrit, les divers sacremens qu'elle administre, le religieux sacrifice qu'elle offre, les promesses & les menaces qu'elle fait, tout ce qui en constitue le fond & l'essence.

IV°. La connoissance de cette Religion divine est toujours suffisamment à la portée de tous les hommes, des plus simples, comme des plus éclairés, dans les contrées où elle est professée sans corruption & sans altération : parce que, dans tout ce qu'elle propose d'essentiel à croire ou à pratiquer, pour le commun des Fideles, elle se réduit à un petit nombre de *faits historiques*, à un petit nombre de *vérités dogmatiques*, à un petit nombre de *pratiques religieuses*, que chaque Fidele peut aisément apprendre & retenir, dès sa plus tendre jeunesse ; soit par le moyen de l'enseignement domestique & non con-

credit,

tredit, qu'il reçoit de ceux à qui il doit le jour, & en qui la nature lui inspire une entière confiance; soit par le moyen de l'enseignement public & unanime des Ministres de la religion, qui, dans les Assemblées chrétiennes, en rappellent & expliquent fréquemment les points fondamentaux; soit par le moyen des anciens symboles de la Foi, unanimement reconnus pour authentiques, qui en contiennent & qui en exposent fidelement le sommaire; soit par le moyen des fêtes plus solennelles, qui ont été primitivement instituées & qui se perpétuent d'âge en âge, pour être comme des monumens éclatans & durables des principales vérités spéculatives & pratiques, qu'elle renferme & qu'elle enseigne.

Quant aux contrées, dans lesquelles elle a été corrompue ou altérée par l'hérésie, ou dans lesquelles elle n'a point du tout encore pénétré; nous expliquerons bientôt comment y est nécessaire & comment y est possible cette même connoissance. (128 & 130).

LA RELIGION, DEPUIS JESUS-CHRIST.

123. EXPLICATION. La Religion Chrétienne, entée sur l'ancienne religion du Peuple Hébreu, commence avec les Patriarches, se développe avec les Prophetes, se perfectionne par le ministère de l'Homme-

Dieu. L'ancienne & la nouvelle alliance de Dieu avec les hommes, ne font ensemble qu'un seul & même tout, qu'une *Religion unique*, qui arrive successivement à son accroissement parfait, à sa perfection consommée; & qui arrivée à ce terme, doit y subsister invariablement, selon les promesses de l'Esprit-Saint, sans rien perdre & sans rien acquérir en genre de perfection, jusqu'à la fin des siècles.

I°. Depuis l'établissement de la religion de Jesus-Christ, la religion de Moyse a été abrogée dans ses observances légales, dans ses rites figuratifs, dans ses sacrifices trop imparfaits, dans ses sacremens trop infructueux: parce que l'imperfection cesse, où la perfection commence; parce que les figures sont vaines, où se trouve la réalité.

Mais elle n'a été abrogée ni *dans ses dogmes*, qui nous imposent toujours l'obligation de croire en un Dieu & en une Providence, en un Dieu créateur, en un Dieu rémunérateur, en un Dieu vengeur, en un Dieu rédempteur, en un Dieu arbitre de la Nature, maître de la vie & de la mort, dispensateur du bien & du mal, digne de nos hommages & jaloux de les recevoir; ni *dans son Décalogue*, qui est & sera toujours la base fondamentale du culte & de l'amour que nous devons à Dieu, de la justice & de la bienfaisance que nous devons à nos sem-

blables , de l'intégrité & de l'incorruptibilité que nous nous devons à nous-mêmes : parce que la vérité & la vertu sont éternelles & invariables.

II°. La religion a eu un accroissement successif, en genre de lumière & de perfection, depuis Adam jusqu'à Jésus - Christ, qui l'a invariablement fixée au point de lumière & de perfection où elle devoit atteindre.

Depuis Jésus-Christ, ou plutôt, depuis les Apôtres, qui nous ont enseigné sous la direction ou sous l'inspiration de l'Esprit-Saint, les vérités célestes qu'ils tenoient de cet homme-Dieu, la Religion n'a rien acquis de nouveau; à l'exception de quelques cérémonies ou de quelques rites, qui lui sont accidentels & extrinsèques; qui servent à la pompe, mais qui n'entrent pour rien dans son essence. (153).

124. REMARQUE. Dans un siècle où tant de *ténébreux Ecrivains* s'occupent à calomnier & à blasphémer la Religion de Jésus-Christ; le Public éclairé verra sans doute ici avec plaisir, & l'idée qu'avoit & le jugement que portoit de cette Religion divine, un *Politique célèbre*, également distingué & par la profondeur de son génie & par l'immensité de son érudition; un *Philosophe libre & judicieux*, qui connut & qui apprécia peut-être mieux que personne,

& les différentes mœurs & les différentes loix de tous les peuples & de tous les siècles du monde; un *Ecrivain riche & intéressant*, qu'immortaliseront la justesse & la fécondité de ses vues, la vivacité & la vérité de ses portraits; & qu'on auroit sans doute moins amèrement & moins fréquemment critiqué, si l'on avoit toujours mieux compris ses principes, mieux suivi sa marche, mieux saisi son esprit. A ces traits il est facile de reconnoître l'illustre de Montesquieu; & voici comme il s'explique au sujet de la Religion Chrétienne. (*).

« Nous devons au Christianisme, & dans
 » le gouvernement, un certain droit poli-
 » tique, & dans la guerre un certain droit
 » des gens, que la nature ne sauroit af-
 » fez reconnoître. . . Chose admirable ! La
 » Religion chrétienne, qui ne semble avoir
 » d'objet que la félicité de l'autre vie, fait
 » encore notre bonheur dans celle-ci.

« M. Bayle, après avoir insulté toutes
 » les Religions, flétrit la Religion chré-
 » tienne : il ose avancer que de véritables
 » Chrétiens ne formeroient pas un état qui
 » pût subsister. Pourquoi non ? Ce seroient
 » des Citoyens infiniment éclairés sur leurs
 » devoirs, & qui auroient un très-grand
 » zèle pour les remplir. Ils sentiroient très-

*) *Esprit des Loix*, Liv. XXIV, Chap. 3, 6.

» bien les droits de la défense naturelle :
 » plus ils croiroient devoir à la Religion ,
 » plus ils penseroient devoir à la Patrie. Les
 » principes du Christianisme , bien gravés
 » dans leurs cœurs , seroient infiniment plus
 » forts que ce *faux honneur* des Monarchies ,
 » ces *vertus humaines* des Républiques , &
 » cette *crainte servile* des Etats despoti-
 » ques ». (110).

Que l'on compare le génie d'un Montesquieu , avec le génie d'un Bayle ! On sentira par-tout la différence qu'il y a entre un Philosophe sublime & profond , qui s'occupe à découvrir & à montrer la vérité ; & un vain & insidieux Sophiste , qui ne s'étudie qu'à l'obscurcir , qu'à la défigurer , qu'à la calomnier.

Bayle se plaçoit à être le *Jupiter assemble-nues* de la Fable ; & il étoit flatté de cette gigantesque & burlesque image. Un vrai Philosophe auroit été plus fier d'avoir enfanté un seul rayon de lumière , que d'avoir assemblé tous les nuages imaginables.

Le génie de Montesquieu , foncièrement dévoué au Vrai & à l'Honnête , donna dans quelques écarts , qu'il n'érigea point en principes , dans lesquels il ne persévéra point avec opiniâtreté , & qu'il désavoua authentiquement dans les derniers tems de sa vie. Le génie de Bayle , ennemi-né de la lumière , de la vérité , de toutes les

vertus chrétiennes & sociales , ne s'occupa pendant toute sa vie , qu'à obscurcir la raison , qu'à pervertir la morale , qu'à dégrader & à avilir la nature humaine , en sapant tous les fondemens des connoissances & des mœurs. Bayle fut le Pirrhon de son siècle : Montesquieu fut le Platon du sien.

Dans Bayle & dans Montesquieu se vérifie le mémorable axiome du Chancelier Bacon : *Un peu de Philosophie suffit pour faire un Incrédule ; mais beaucoup de Philosophie ramene sûrement à la Foi & à la Vérité.*

NATURE ET NÉCESSITÉ DE LA FOI.

125. EXPLICATION. La *Foi* est une lumière surnaturelle que Dieu répand dans nos ames , par laquelle nous croyons fermement en Dieu , & à tout ce que Dieu nous a révélé : soit que nous comprenions , soit que nous ne comprenions pas l'objet de cette révélation divine. Car parmi les choses révélées , il y en a que nous comprenons , comme l'existence d'un Dieu unique , d'un Dieu juste , d'un Dieu auteur & moteur & conservateur de la nature visible : il y en a que nous ne comprenons pas , comme l'existence d'un Dieu en trois personnes , d'un Dieu incarné pour la rédemption du genre humain. Ainsi l'objet de la *Foi* est toujours

une vérité , mais il n'est pas toujours un mystère.

I°. La *Foi* peut être envisagée ou dans son origine , ou dans son sujet , ou dans son objet , ou dans son motif. Dans son *origine* , c'est une grace céleste , un don surnaturel du Pere des lumieres. Dans son *sujet* ou dans l'ame , c'est une adhésion de l'esprit , adhésion éclairée & inébranlable , à toutes les vérités que Dieu nous a manifestées , à toutes les promesses que Dieu nous a faites , par la voie de la révélation. Dans son *objet* , c'est l'universalité de ces vérités & de ces promesses consignées dans la révélation. Dans son *motif* , c'est l'indéfectible autorité de Dieu même , qui infiniment sage & infiniment saint , ne peut ni être trompé , ni être trompeur ; & dont la parole infallible devient le gage assuré de ce qu'il enseigne & de ce qu'il promet ; soit que l'on en conçoive , soit que l'on n'en conçoive pas la nature. Telle est foncièrement l'idée que nous donne de la Foi , le grand Apôtre : *Est autem Fides sperandarum substantia rerum, argumentum non apparentium.* Thess. 1.

II°. Tous les Théologiens catholiques conviennent unanimement , d'après l'Écriture , d'après la Tradition , d'après les Saints Peres , d'après les Conciles , que depuis la promulgation de la Loi évangélique , la profession de la Religion chrétienne est un

moyen nécessaire de salut , pour tous ceux qui la connoissent ; & que tous ceux qui connoissent cette Religion divine , doivent indispensablement une foi entiere & complete à tous les dogmes qu'elle enseigne ; foi explicite & déterminée dans son objet , à l'égard des dogmes fondamentaux & plus solennels , que connoissent ou doivent connoître tous les Fideles , tels que ceux que renferme le Symbole des Apôtres ; foi implicite & indéterminée dans son objet , à l'égard d'une foule d'autres dogmes moins essentiels & moins solennels , qui peuvent échapper à leur connoissance , & sur lesquels il suffit de croire en général ce qu'enseigne ou ce qu'enseignera un jour l'Eglise.

III°. Tous les Théologiens catholiques conviennent encore unanimement , d'après l'Écriture & la Tradition , dont nous rapporterons quelques textes dans la remarque suivante , que depuis la promulgation de la Religion évangélique , la foi en la Trinité & en Jesus-Christ , est un *moyen nécessaire de salut* , non-seulement pour ceux qui connoissent cette Religion divine , mais encore pour les Infideles quelconques , qui n'en auroient aucune connoissance. Mais ces Théologiens ne s'accordent pas de même sur la maniere ou sur la qualité de cette foi en la Trinité & en Jesus-Christ , de laquelle dépend le salut des hommes enve-

loppés par le malheur de leur naissance dans les ténèbres de l'Infidélité ; les uns exigeant une Foi explicite , les autres n'exigeant qu'une Foi implicite : comme nous l'expliquerons bientôt.

IV°. La *Foi chrétienne* , la foi en Jesus-Christ & en son Eglise , la foi sans laquelle il n'y a point de justification & point de salut , est toujours un *don surnaturel & gratuit* du Pere des lumieres , un fruit de la grace céleste , le prix du sang du divin Rédempteur.

Dans quelques contrées infideles , telles que la Turquie Européenne & Asiatique , dans quelques contrées hérétiques ou schismatiques , telles que l'Angleterre & une partie de l'Allemagne , où est assez connue & assez librement professée la *vraie Religion de Jesus-Christ* ; avec un esprit droit & éclairé , avec un cœur pur & ami du vrai , un Adulte pourra reconnoître & abjurer certaines erreurs dont il a été imbu , pourra se convaincre de la certitude & de la vérité des faits historiques sur lesquels est fondée la vraie Religion , pourra se donner une foi pour ainsi dire naturelle & humaine relativement aux objets de la Révélation divine : mais il ne pourra , sans une grace surnaturelle & gratuite , acquérir la *Foi proprement dite* , cette foi surnaturelle dans laquelle doit nécessairement commen-

cer la justification , & dans laquelle doit nécessairement se consommer l'économie du salut.

V°. La Providence , dans l'économie générale du salut , employe & met en œuvre deux différentes sortes de moyens pour produire & pour répandre la foi divine dans les esprits & dans les cœurs ; savoir , des *graces extérieurement surnaturelles* , telles que la promulgation de l'Évangile , la vue de la vraie Eglise , le zèle & l'exemple de ses Ministres ; & des *graces intérieurement surnaturelles* , qui consistent dans des lumières & dans des mouvemens surnaturels , immédiatement produits & reçus dans l'Âme même où Dieu veut produire la Foi qu'elle n'avoit pas encore acquise , ou qu'elle avoit perdue.

Ces deux sortes de moyens concourent assez communément ensemble , pour produire & pour répandre la foi divine , chez quelques Nations infidèles , chez quelques Nations hérétiques ou schismatiques : les derniers peuvent suffire , sans les premiers ; les premiers ne sont point suffisans sans les derniers.

VI°. La Foi n'est pas toujours la première grace surnaturelle qu'on reçoit : mais on ne reçoit jamais la Foi , sans le secours d'une grace surnaturelle. L'Homme ne peut jamais mériter le don de la Foi : mais il

peut , avec le secours de la grace céleste qui ne lui manque jamais , ne point se rendre indigne de l'obtenir ce don divin ; & par-là il l'obtiendra infailliblement de la libéralité de ce Dieu infiniment sage & infiniment bienfaisant , qui voulant sincèrement le salut de tous les hommes , veut conséquemment leur accorder tout ce qui est absolument nécessaire de son côté , pour que le salut leur soit possible.

126. REMARQUE. Il ne sera pas inutile de mettre ici sous les yeux du Lecteur , quelques-uns des principaux textes de l'Écriture & de la Tradition , sur lesquels se fondent les Théologiens , pour établir l'absolue & universelle *nécessité de la Foi* , relativement au salut ; ou pour prouver que la Foi implicite ou explicite , en la Trinité & en Jesus-Christ , est absolument nécessaire , d'une nécessité de moyen , à tous les hommes , fideles ou infideles , pour être sauvés.

I°. *Sine fide autem impossibile est placere Deo : credere enim oportet accedentem ad Deum quia est , & inquirentibus se remunerator sit. Heb. 11. v. 6.*

II°. *Data est mihi omnis potestas in cœlo & in terrâ : euntes ergò docete omnes gentes , baptisantes eos in nomine Patris & Filii & Spiritûs Sancti. Math. 28, v. 18.*

III°. *Respondit Jesus : amen , amen dico vobis ; nisi quis renatus fuerit ex aquâ & Spiritu Sancto , non potest introire in regnum Dei. Joan. 3, v. 5.*

IV°. Et non est in aliquo alio salus : nec enim aliud nomen est sub Cœlo datum hominibus , in quo oporteat nos salvos fieri. *Act. 4, v. 12.*

V°. Scientes autem quòd non justificatur homo ex operibus legis , nisi per fidem Jesu Christi. Quia ex fide justificat gentes Deus. *Galat. 2, v. 16 ; & Cap. 3, v. 8.*

VI°. Qui crediderit , & baptisatus fuerit , salvus erit : qui verò non crediderit , condemnabitur. *Marc. 16, v. 16.*

VII°. Qui credit in Filium , habet vitam æternam : qui autem incredulus est Filio , non videbit vitam ; sed ira Dei manet super eum. *Joan. 3, v. 36.*

VIII°. Constat neminem ad veram pervenire posse beatitudinem , nisi Deo placeat : & Deo neminem posse placere , nisi per fidem. Fides namque est bonorum omnium fundamentum : fides est humanæ salutis initium. Sine hâc , nemo ad filiorum Dei consortium potest pervenire : quia sine ipsâ , nec in hoc sæculo quisquam justificationis consequitur gratiam , nec in futuro vitam possidebit æternam. *Augustinus , Sermone 38 de tempore.*

FOI EXPLICITE ET IMPLICITE.

127. OBSERVATION. Nous venons de voir que tous les Théologiens s'accordent & doivent s'accorder à reconnoître la *nécessité de la Foi divine* , dans l'économie du salut ; soit chez les Nations qui connoissent l'Évangile ; soit chez les Nations où l'Évangile est inconnu : mais ils ne s'accordent pas de même , à déterminer & la nature & l'objet de cette Foi divine , sans laquelle il n'y a point de salut.

I^o. Un assez grand nombre de Théologiens Italiens , Flamands , Allemands , Espagnols , pense que le salut des Infideles à qui la Religion chrétienne est totalement inconnue , est attaché à l'observation de la loi naturelle & à une *Foi implicite* en Jesus-Christ & en la Trinité.

Cette Foi implicite en Jesus-Christ & en la Trinité , disent-ils , est une dépendance de la connoissance que leur donne nécessairement de Dieu le plus simple usage de leur raison : c'est cette disposition intérieure de leur ame , par laquelle , reconnoissant & l'existence & la suprême véracité de Dieu , ils sont prêts à soumettre universellement leur esprit & à attacher imperturbablement leur créance , à tout ce que ce Dieu de lumiere & de vérité voudroit leur apprendre ; soit relativement à sa maniere d'être , soit relativement à sa maniere d'agir.

Cette disposition intérieure , ajoutent-ils , est dans ces Infideles une foi implicite , mais une foi réelle , en la Trinité & en Jesus-Christ ; & cette foi implicite est la seule que puisse exiger d'eux la Providence & l'Évangile : c'est par conséquent une foi pour eux suffisante , la seule foi qui puisse être pour eux un *moyen nécessaire de salut* ; en supposant qu'ils n'ayent & ne puissent avoir aucune connoissance de la Religion évangélique.

II°. Tous ou presque tous les Théologiens François , & quelques Théologiens des différentes Nations catholiques , pensent avec plus de fondement , d'après Saint Thomas , que depuis la promulgation de l'Évangile , la foi en la Trinité & en Jésus-Christ , sans laquelle , selon les Oracles évangéliques , il n'y a point de salut , point de royaume des Cieux , est une *Foi explicite* , une foi distincte & formelle , en ces deux mystères fondamentaux de la Religion divine : qu'il faut par conséquent à un Infidèle quelconque , qui auroit d'ailleurs constamment observé en tout point la Loi naturelle ; qu'il lui faut , dis-je , pour être suffisamment disposé en cette vie à être admis au royaume des Cieux après sa mort , la connoissance explicite & formelle des mystères de la Trinité & de l'Incarnation ; connoissance qu'il ne peut avoir que par le moyen de la révélation générale qu'en a fait l'Évangile , ou d'une révélation spéciale que lui en feroit la Providence : mais que si cet Infidèle (& on peut dire la même chose de chaque Infidèle en particulier) observe religieusement pendant le cours de sa vie , comme le lui prescrivent sa conscience & sa raison , les points qu'il connoît de la Loi naturelle ; le Dieu de lumière , le Père commun de tous les hommes , toujours essentiellement juste & bienfaisant , ne

manquera point de l'éclairer suffisamment avant sa mort , sur ces dogmes fondamentaux , soit par ces voies communes de la providence , soit par des voies extraordinaires & miraculeuses ; comme nous l'expliquerons bientôt , en parlant de la Religion des Infidèles. (128).

III°. Ce double sentiment des Théologiens catholiques est fort différent dans l'apparence : il ne l'est pas également dans la réalité , du moins dans ce qui concerne le salut des Nations infidèles , chez qui la Religion chrétienne , la connoissance de la Trinité & du divin Rédempteur , n'ont point encore suffisamment pénétré. Car , qu'exigent pour le salut de ces Nations infidèles , d'après l'Évangile , d'après Saint Paul , d'après la Tradition , d'après la créance commune de l'Église catholique , les Théologiens de l'un & de l'autre sentiment ? L'observation de la *loi naturelle* ; observation qui est toujours en leur pouvoir aidé de la grace divine , laquelle ne leur manque jamais , & qui dans eux précède toujours la foi. A cette observation de la Loi naturelle est attaché , dans l'un & dans l'autre sentiment , tout ce qu'il leur faut de plus dans les desseins de la Providence , pour leur rendre le salut possible : soit qu'il leur faille une connoissance explicite des mystères de la Trinité & de la Rédemption ;

ou qu'une foi implicite en ces mystères fondamentaux, soit pour eux suffisante.

Ainsi il est évidemment absurde d'objecter contre la Doctrine catholique (comme font sans cesse quelques Incrédules, qui ne craignent point le ridicule d'un faux raisonnement; quand ce faux raisonnement, étalé avec une imposante emphase, les met à portée de rendre douteuse ou odieuse la Religion); d'objecter, dis-je, que les Infidèles chez qui n'a point pénétré l'Évangile, seront réprochés pour avoir ignoré la loi de Jésus-Christ. Ces Infidèles, selon la doctrine catholique, ne seront réprochés que pour avoir transgressé la *loi naturelle*, qu'ils connoissoient, qu'il étoit en leur pouvoir d'observer; & dont l'observation, sans leur mériter les *lumières de la Foi*, qui sont toujours un don gratuit du Père céleste, les eût suffisamment disposés à obtenir indéfectiblement cette partie de ces lumières saintes, qui est nécessaire au salut, & que la Providence divine ne refuse jamais à ceux qui ne s'en rendent point indignes. A combien de déclamations déplacées contre la Religion couperoit racine, un peu plus ou de dialectique ou de bonne foi dans ceux qui les font, ou d'après eux-mêmes, ou d'après leurs Oracles!

LA RELIGION CHEZ LES NATIONS
INFIDELLES.

128. EXPLICATION. On nomme *Nations infideles*, toutes celles qui ne croient ni à la Religion des Patriarches & des Prophetes, ni à la Religion de Jesus-Christ & des Apôtres : quelle que soit d'ailleurs leur Religion, idolatrique ou non idolatrique.

I°. Il conște par les principes de la Raïson & de la Foi, que Dieu exige de tous les hommes quelconques, fideles ou infideles, une *religion pure & sainte* : puisqu'il est par-tout également le Dieu sage, le Dieu saint, le Dieu grand & adorable, le Dieu premier principe & dernière fin de tout.

D'où il résulte que Dieu, toujours essentiellement sage dans ses desseins, & conséquent dans ses volontés, donne aux Nations infideles, les *moyens nécessaires* pour connoître & pour pratiquer une religion pure & sainte.

II°. Il conște par le témoignage de l'expérience, qu'il n'y a point de religion pure & sainte chez les Nations infideles : puisque chez elles regne par-tout ou l'idolâtrie ou l'irréligion ou une superstition absurde & criminelle.

D'où il résulte que les Nations infideles ou abusent ou ne font pas usage de ces

moyens nécessaires , que Dieu leur accorde pour connoître & pour pratiquer une religion pure & sainte.

III°. Avant l'établissement de la Religion évangélique , la Religion de Moÿse n'obligeoit que le seul Peuple Hébreu. La Religion naturelle devoit ou pouvoit être la religion du reste du genre humain ; & l'observation de cette religion naturelle , étoit un *moyen nécessaire & suffisant* de salut , pour tous les Peuples du monde , à l'exception du Peuple Hébreu ; ou s'il falloit aux Peuples qui ne vivoient pas sous la Loi de Moÿse , pour remplir leur destination surnaturelle , quelque chose de plus que l'observation de la religion naturelle , comme la croyance & l'espérance en un Rédempteur (*) ; ce quelque chose de plus étoit indéfectiblement attaché , de la part de la Providence divine , toujours essentiellement sage & bienfaisante , à l'observation de la Religion naturelle.

IV°. Depuis l'avènement du divin Messie , les choses ont changé de face , & pour le Peuple Hébreu , & pour les autres peuples du monde.

Tous les Théologiens catholiques conviennent unanimement que , depuis la pro-

(*) Augustinus , de Civitate Dei. Lib. 18 , Cap. 47 , Sect. 1.

mulgation de la Religion évangélique, cette religion divine est un *moyen nécessaire de salut*, pour tous les hommes quelconques à qui elle est connue, ou qui ont le moyen de la connoître. (126).

Ils conviennent tous encore unanimement que cette Religion divine ne devint d'une obligation générale & indispensable, que quelque temps après la *mémorable époque* de la descente du Saint-Esprit sur l'Eglise naissante; & que pendant l'intervalle plus ou moins long qui sépara l'époque de la descente du Saint-Esprit, de l'époque de la promulgation de l'Évangile dans les différentes contrées du monde alors connu; les Nations infidèles, par exemple, les Grecs & les Romains, demeurèrent précisément, à l'égard de la Religion, dans le même état où elles étoient avant l'avènement du Messie; c'est-à-dire, sans aucune obligation stricte de professer & de pratiquer la Religion évangélique, qui leur étoit encore pleinement inconnue.

Il semble que les *Peuples infidèles*, chez lesquels n'a point du tout pénétré la lumière de l'Évangile, sont encore aujourd'hui précisément, à l'égard de la Religion chrétienne, dans le même cas où se trouvoient les Grecs & les Romains, un mois après la descente du Saint-Esprit sur les Apôtres; c'est-à-dire, sans aucune obligation stricte

de connoître & de pratiquer la Religion évangélique ; & que cette obligation ne peut & ne doit commencer pour eux , qu'au moment où il plaira à Dieu de la leur faire suffisamment connoître , soit par les voies ordinaires & communes de sa providence , soit par des voies extraordinaires & surnaturelles.

V°. Parmi les Nations infideles , il y en a plusieurs chez qui la Religion chrétienne est assez répandue & assez publiquement professée : celles-là peuvent & la connoître & l'embrasser ; avec le secours des graces surnaturelles & intérieures , que Dieu ne refuse jamais à ceux qui ne s'en rendent pas indignes par leur faute.

Il y en a aussi quelques-unes , chez lesquelles n'a aucunement pénétré le Christianisme : celles-ci font-elles sans aucune ressource & sans aucun moyen de salut ? Non : la Raison & la Religion nous apprennent de concert , d'après Saint Paul (*), que Dieu veut sincèrement le salut de tous les hommes ; que Dieu veut véritablement que tous les hommes parviennent à la connoissance de la vérité ; que le Dieu vivant , le

(*) Hoc enim bonum & acceptum est coram Salvatore nostro Deo , qui omnes homines vult salvos fieri , & ad agnitionem Veritatis venire. *1. Timoth. Cap. 2, v. 4.*

In hoc enim laboramus & maledicimur ; quia speramus in Deum vivum , qui est Salvator omnium hominum , maximè Fidelium. *1. Timoth. Cap. 4, v. 10.*

Dieu ressuscité est spécialement le fauteur des Fideles , mais qu'il est généralement le fauteur de tous les hommes. D'où il s'ensuit, & telle est la doctrine de l'Eglise catholique, que Dieu , toujours sage & conséquent dans ses volontés , rend *possible* le salut à tous les hommes quelconques , & que personne ne se perd que par sa faute. D'où il s'ensuit encore , que Dieu accorde & fournit à tous les hommes quelconques , même aux Infideles qui n'ont jamais entendu parler de Jesus-Christ & de son Evangile , les *moyens* , prochains ou éloignés , extérieurs ou intérieurs , qui leur sont absolument nécessaires pour pouvoir opérer leur sanctification & leur salut ; & que si la *connoissance explicite de la Religion chrétienne* est pour tous les hommes un moyen nécessaire de salut , Dieu fournit indéfectiblement à ceux pour qui cette connoissance paroît impossible , les moyens prochains ou éloignés qui leur sont nécessaires pour l'acquérir.

Mais quels sont ces moyens qu'employe ou que peut employer la Providence , pour conduire à la connoissance & à la profession de la Religion chrétienne, les Infideles chez qui n'a point encore pénétré la lumière de l'Evangile ? Quelle en est déterminément & l'espece & la nature ? C'est demander qu'on circoncrive l'infini , qu'on dévoile l'invi-

sible & l'impénétrable. C'est demander d'abord qu'on explique & qu'on développe toutes les opérations & toutes les ressources d'une Providence infiniment riche & infiniment féconde ; lorsqu'en nous annonçant & en nous révélant suffisamment qu'elle agit, elle se plaît à cacher à nos foibles regards, le genre & la maniere de son action. C'est demander ensuite qu'on explique & qu'on développe tout ce qui se passe en genre de lumieres & de mouvemens, dans l'intérieur des ames, dans les plus profonds abymes des cœurs, qu'il ne nous est pas permis de connoître & de sonder ; & où la *grace céleste*, invisible lumiere & invisible mouvement, peut évidemment opérer, à chaque instant, des effets infiniment variés de miséricorde & de salut. Qu'importe la connoissance de ces moyens de salut, quand la Raison & la Religion nous en attestent & nous en constatent l'existence ?

« Nous soutenons, (dit la Faculté Théologique de Paris, dans la censure d'Emile) que par ces opérations intimes de Dieu, qui nous sont cachées, ces Infideles peuvent connoître & observer la Loi naturelle : de sorte que s'ils faisoient, comme ils le peuvent, usage des graces intrinsé- quement surnaturelles qui leur sont données pour cela, Dieu se serviroit d'autres moyens qui lui sont connus & qu'il a en

» son pouvoir , pour leur manifester la Ré-
» vélation chrétienne.

» Nous déduisons même de la Doctrine
» révélée , que si quelqu'un parmi les Infidèles dont il s'agit , se servoit des moyens
» intrinséquement surnaturels & mérités par
» Jesus-Christ , que Dieu lui donne pour accomplir les devoirs de la loi & de la religion naturelles; alors ce Dieu de bonté , dont la providence a une infinité de ressources , lui accorderoit avant sa mort , le don de la foi nécessaire à tous sans exception pour parvenir au salut ».

VI°. Saint Thomas , dont l'autorité est du plus grand poids dans l'Eglise catholique , pense que la Religion chrétienne est un *moyen nécessaire de salut* pour tous les hommes , même pour les Infidèles chez qui elle est totalement inconnue. Mais il assure en même tems , d'après les idées que donne & de Dieu & de la Providence la saine Théologie , que ce moyen de salut ne manque jamais à personne par la faute de Dieu : & que si un *Sauvage* , nourri & élevé au fond des bois , sans aucune communication avec le reste du genre humain , ou un *Homme quelconque* , nourri & élevé au milieu des superstitions des nations infidèles , étoit fidele à observer persévéramment ce que la simple religion naturelle lui enseigne & lui prescrit ; Dieu feroit plutôt un miracle en sa

faveur , Dieu lui enverroit plutôt un Ange pour l'instruire , que de le laisser mourir sans avoir connu la Religion évangélique. (*).

Mais Dieu n'a besoin ni de députer miraculeusement un Ange à ce Sauvage ou à cet Infidèle pour l'éclairer ; ni d'exciter quelque miraculeuse tempête , qui lui conduise un Missionnaire pour le catéchiser & pour le baptiser ; & ainsi du reste : il n'a besoin que d'un acte de sa volonté sainte , en vertu duquel il produise dans l'ame de ce Sauvage ou de cet Infidèle , une grace surnaturelle qui l'éclaire sur ce qu'il doit connoître de la Religion évangélique. Une telle grace , une telle lumière , assez semblable à celles qu'il employe tous les jours pour opérer la persé-

(*) Voyez ce fameux Texte de Saint Thomas : *Si quis in sylvis nutritus , ductum Rationis sequeretur , &c.* Divus Thomas , in *secund. dist.* 28 ; *art.* 4 ad 4 , *quæst. unica & alibi.*

Voyez aussi un autre Texte du même Saint Thomas , dans lequel , après s'être objecté que si la Foi explicite (126) étoit un moyen nécessaire de salut ; un Sauvage élevé dans les bois , un Infidèle quelconque élevé dans un pays où n'a point pénétré la connoissance de l'Évangile , manqueroient de ce moyen nécessaire de salut ; il répond ainsi.

In eis quæ sunt necessaria ad salutem , nunquam Deus homini quærenti suam salutem defuit ; nisi ex culpâ suâ remaneat. Unde explicatio eorum quæ sunt de necessitate salutis , vel divinitus homini provideretur per prædicationem fidei , sicut patet de Cornelio ; vel per revelationem intimam , quâ suppositâ , in potestate est liberi arbitrii ut in actum fidei erumpat.

Divus Thomas , in *Lib. Sententiarum* , *dist.* 25 , *quæst.* 2 , *articulo* 1.

vérance

véance des justes & la conversion des pécheurs, éclairera ce Sauvage ou cet Infidèle, sur ce qu'il doit connoître & pratiquer de la Religion évangélique ; lui donnera le desir du Baptême, desir qui dans le cas de nécessité supplée la réalité, & opere la justification & le salut.

On voit ici qu'il n'est pas absolument impossible que Dieu ait quelques Elus, chez les nations infideles ; dans ces contrées mêmes où n'a jamais pénétré la lumière de l'Évangile : puisqu'il est absolument possible qu'il y naisse des ames vertueuses ; que Dieu, par ces graces de choix & de prédilection qu'il ne doit à personne, mais qu'il accorde gratuitement à qui il lui plaît, peut conduire à la connoissance & à la pratique de tout ce que requiert, dans les desseins de sa providence, l'économie du salut.

VII°. Quoi qu'il en soit de ces moyens cachés & inconnus par où la Providence rend le salut possible, chez les nations infideles qui sont dans une ignorance invincible de la Religion chrétienne ; il est certain que ces nations ne seront ni jugées sur cette religion, ni réprochées pour avoir ignoré cette religion. Telle est la doctrine de saint Paul, telle est la doctrine de l'Eglise catholique. Sur quoi seront donc jugées, & pourquoi seront donc condamnées les nations qui auront vécu dans l'infidélité, depuis la promulgation de l'Évangile ?

D'abord , parmi les Infideles , il y a un *grand nombre d'enfans* qui meurent avant l'usage de la raison , fans avoir en rien participé librement aux vices & aux égaremens de leur nation : ils feront dans le même cas que les enfans qui meurent fans Baptême , au sein du Christianisme. (115).

Ensuite , il y a un *grand nombre d'Adultes* qui , abusant de leur raison & de leur liberté , adoptent & pratiquent librement l'Idolâtrie , enfreignent & transgressent librement la Loi naturelle : ils feront réprouvés & pour le crime d'idolâtrie , qu'ils pouvoient éviter en faisant un bon usage de leurs lumieres naturelles (49 & 116); & pour les différentes infractions de la Loi naturelle , qu'ils pouvoient & qu'ils devoient observer , avec le secours des graces intérieures & surnaturelles , que la providence dispense partout gratuitement , & qui ne manquent jamais au besoin , ni au Fidele , ni à l'Infidele.

On peut & on doit dire à-peu-près la même chose , des *Peuples infideles qui ont existé avant l'avénement du divin Messie* ; par exemple , des Chaldéens , des Egyptiens , des Grecs , des Romains , des Gaulois , des Germains , & ainsi du reste : la cause de leur perte & de leur réprobation , est le crime d'idolâtrie , & la transgression de la Loi naturelle ; & Dieu n'est en rien injuste à leur égard,

Enfin il y a ou il peut y avoir *quelques Adultes* qui , fideles à la droiture de leur esprit , à la rectitude de leur cœur , aux opérations intérieures de la grace céleste , s'élevont à la connoissance du vrai Dieu , & observent religieusement ce qu'ils connoissent de la Loi naturelle : ceux-ci , selon la doctrine de Saint Thomas , doctrine avouée par l'Eglise catholique , n'opposent aucun obstacle aux vues bienfaisantes du Créateur ; qui veut sincérement le salut de tous les hommes , qui rend à tous les hommes le salut possible , & qui ne manque jamais de ressources pour exécuter ses ineffables desseins de miséricorde sur les Ames justes & vertueuses.

VIII°. Quant aux nations infideles , chez lesquelles est répandu & professé le Christianisme , telles que la plupart des Nations Mathométanes ; il est certain que l'obligation d'*abjurer la Superstition & d'embrasser la Vérité* y commence pour chaque Adulte , au moment même où cesse le ténébreux nuage qui lui voiloit & qui lui cachoit invinciblement la divinité de la Religion chrétienne : comme nous le dirons & comme nous l'expliquerons encore , dans l'article suivant.

LA RELIGION, CHEZ LES
MAHOMÉTANS.

129. EXPLICATION. Vers l'an 571 de notre ère, naquit à la Mecque en Arabie, l'Auteur & le Fondateur de la *Religion des Musulmans*, le trop célèbre Mahomet. D'abord simple commerçant, par son travail & par son industrie, & sur-tout par son mariage avec une riche veuve nommée Cadige, il se fit une fortune assez considérable. Ensuite, attaqué du mal caduc, & sentant quelle horreur devoit naturellement inspirer pour sa personne une telle maladie, il entreprit d'en faire le principe de sa gloire & de sa grandeur; & il eut l'art de persuader à sa femme, à ses commis, à ses facteurs, à ses amis, qu'il ne tomboit dans les affreuses convulsions dont ils étoient souvent témoins, que parce qu'il ne pouvoit soutenir la vue mystérieuse de l'Ange Gabriel qui, toujours invisible pour eux, venoit de tems en tems lui révéler plusieurs grandes choses sur la religion. Enfin, chassé de sa patrie comme visionnaire & comme séditieux, il se retira à Médine, où la renommée l'annonça comme un homme inspiré d'en-haut, où le suivirent les enthousiastes qu'il avoit séduits à la Mecque, & où l'*aveugle Fanatisme* en fit bientôt le plus puissant

& le plus terrible Chef de secte qui ait jamais existé.

Politique habile & ambitieux , guerrier intrépide & entreprenant , despote révééré & redouté , arbitre suprême du Trône & de l'Autel , il conçut alors le vaste projet d'affervir le monde & par les armes & par la religion ; & il vint à bout de l'exécuter. Pour cela , il prit & dans la religion des Arabes & dans la religion des Juifs & dans la religion des Chrétiens , les dogmes & les pratiques religieuses , qui lui parurent les plus propres à lui faire des partisans & des sectateurs parmi les nations qui professoient ces trois religions différentes ; & de ces dogmes ou de ces usages antipathiques , il forma le fond de sa *Religion nouvelle* , dans laquelle , à la faveur de l'ignorance & de la barbarie où croupissoit alors le monde , l'Arabe crut voir la religion d'Abraham & d'Ismaël ; le Juif , la religion de Moïse & des Prophetes ; & le Chrétien grossier & mal instruit , le fond & la substance de la religion de Jesus-Christ (*). Bientôt il publia le Code

(*) Mahomet , dans son Alcoran , reconnoît pour divines les différentes révélations faites successivement aux Patriarches , à Moïse , aux Prophetes , & sur-tout à Jesus-Christ , qu'il regarde comme un très-grand Prophete & comme un très-grand Thaumaturge. Mais il se donne lui-même pour le plus grand des Prophetes ; & il veut que la révélation qu'il dit lui avoir été faite par l'Ange Gabriel , soit la plus parfaite de toutes , & celle à laquelle il faut définitivement s'en tenir , comme étant la plus moderne & la plus sûre.

spéculatif & pratique de cette religion nouvelle, dans l'absurde fatras de son *Alcoran*, qu'il divisa & qu'il rédigea en différens chapitres ; annonçant, sans en donner jamais aucune preuve sensible & authentique, que chaque Chapitre lui avoit été invisiblement apporté du Ciel par l'Ange Gabriel, & persuadant à coup de sabre quiconque osoit former le moindre doute sur la vérité de cet objet. Tel fut l'auteur, telle fut l'origine du Mahométisme.

I°. Une partie de la religion de Mahomet est conforme à la *Religion naturelle*, & par-là même, à la religion des Patriarches, des Prophetes, de Jesus-Christ. Elle reconnoît l'existence & l'unité d'un Dieu, la nécessité d'un culte & d'une loi, la vérité d'une autre vie, l'obligation de pratiquer la justice & la bienfaisance à l'égard de tous les hommes. C'est par ce côté qu'elle fut d'abord montrée aux nations qu'on vouloit séduire, sans les forcer.

II°. Une autre partie de la religion de Mahomet, celle qui la caractérise & qui en fait une *Religion à part*, n'est qu'un méprisable ramassis de dogmes impies & absurdes, de fables ridicules & impertinentes, d'erreurs grossières, d'impostures mal concertées, que la seule stupidité ou la seule crainte servile ont pû faire adopter.

III°. Il est possible peut-être que pendant

un tems plus ou moins long , un Mahométan , à qui toute étude de sa religion est défendue par son Législateur , ne voie rien dans sa religion , qui lui en fasse sentir la fausseté ; & qu'il soit dans une *ignorance invincible* à cet égard. Ce Mahométan fera alors , à certains égards , dans le même cas que tout Infidèle qui ignore invinciblement la Religion chrétienne : il fera hors des voies du salut ; mais il pourra ne point se rendre indigne des lumières & des grâces qui doivent lui rendre le salut possible , qui doivent le mener gratuitement à la connoissance de la Vérité. (128).

IV°. Mais si ce Mahométan , faisant usage de sa raison , cherche de bonne foi , dans la droiture de son esprit & de son cœur , à s'instruire sur la nature & sur l'établissement de sa religion , ce qui évidemment ne peut jamais être défendu ; il lui sera facile de découvrir une foule de raisons sensibles & plausibles , qui le détourneront de continuer à la professer ; & qui lui feront voir , non-seulement que la religion de Mahomet ne mérite aucune créance , mais même qu'elle est évidemment fautive.

Que pensera-t-il de *Mahomet* , en réfléchissant sur ce que lui ont conservé de la vie & du caractère de ce fameux chef de secte , l'histoire & la tradition de sa nation ? Que pensera-t-il de l'*Alcoran* , en voyant qu'il ne renferme

rien de raisonnable & de sensé, que ce petit nombre de dogmes spéculatifs ou pratiques, tirés de la religion naturelle, ou empruntés de la religion de Moyse & de Jesus-Christ; & qu'il s'y trouve plusieurs Chapitres composés exprès par le prétendu Prophete, pour justifier des actions criminelles que la passion lui avoit fait faire, & qu'il avoit lui-même défendues dans d'autres chapitres? Que pensera-t-il d'une *Religion* née dans la corruption & dans le brigandage, établie par la force & par la violence, perpétuée par l'ignorance & par le fanatisme?

V°. Il est évident que pour donner à la terre une *Religion nouvelle*, qu'on dit émanée de Dieu, il faut avoir une mission divine, bien notoire & bien authentique. Or quelle mission semblable eut Mahomet? Ce ne fut point une *mission ordinaire*, émanée de l'autorité des Ministres d'une religion déjà établie, déjà avouée du Ciel. Ce ne fut point non plus une *mission extraordinaire*, autorisée par des miracles éclatans & authentiques, telle qu'avoit été celle de Moyse, telle qu'avoit été celle de Jesus-Christ: puisqu'il conste par l'histoire de Mahomet, & qu'il paroît même par la seule lecture de l'Alcoran, que Mahomet n'a jamais été autorisé par aucun prodige opéré en public, ni même par aucun prodige opéré en secret devant des hommes qui aient pu l'attester.

*LA RELIGION, CHEZ LES HÉRÉTIQUES
ET CHEZ LES SCHISMATIQUES.*

130. EXPLICATION. L'Auteur du Christianisme, l'Homme-Dieu annonça & prédit à ses premiers Apôtres & à ses premiers Disciples, que dans le sein de son l'Eglise prendroient naissance, de siecle en siecle, des hérésies & des schismes : l'histoire de tous les siecles de l'Eglise, nous montre par - tout l'accomplissement de cette prédiction divine. Delà la division des Chrétiens en *différentes Communions*, qui se disent toutes chrétiennes, & dont quelques - unes ne le sont que de nom.

1°. Parmi ces différentes Communions qui se disent chrétiennes, & qui se sont séparées de l'Eglise catholique ; il n'y en a aucune qui puisse de bonne foi, s'applaudir de son schisme & de sa séparation : puisque pour établir ou pour adopter, soit en genre de dogme, soit en genre de pratique, une *créance nouvelle*, différente de celle de l'Eglise dans laquelle elles ont chacune pris naissance ; il falloit évidemment à leurs Fondateurs & à leurs Chefs une *mission extraordinaire*, l'autorité des miracles, qu'ils n'ont jamais eue, & qu'ils n'ont pas même feint d'avoir.

Il est certain que, dans toutes les Com:

munions quelconques que l'hérésie ou le schisme ont séparées de l'Eglise primitive, adhérer personnellement à l'hérésie ou au schisme, c'est se mettre dans un état de perdition & de réprobation ; & que pour tout Adulte qui n'est pas dans une *ignorance invincible*, l'abjuration formelle de son erreur, dans le cas d'hérésie, le retour à l'union & à la soumission, dans le cas de schisme, est un *moyen nécessaire* de salut.

Il y a cependant quelques différences essentielles entre ces diverses Communions, séparées de l'Eglise catholique : les membres qui les composent ne sont pas tous également hors de l'Eglise de Jesus-Christ, hors des voies du salut ; comme nous allons ici l'indiquer.

II°. Parmi les différentes Communions qui se disent chrétiennes, & qui ont fait schisme avec l'Eglise catholique ; il y en a plusieurs qui ont tellement défiguré & dénaturé la religion de leur divin Maître, qu'elles n'ont retenu ni l'usage du Baptême, ni la foi en l'Incarnation & en la Trinité.

Il est clair que l'Eglise de Jesus-Christ n'existe en rien & n'opere rien, dans ces sortes de Communions ; & qu'elles sont, à l'égard des moyens de salut, à-peu-près dans le même cas que les Infideles & les Mahométans. (125 & 128).

III°. Parmi les différentes Communions

qui se disent chrétiennes , & que l'Eglise catholique a retranchées de son sein pour fait de schisme ou d'hérésie (19) ; il y en a un grand nombre qui ont retenu & l'usage du Baptême & la plupart des dogmes fondamentaux : telles sont les sectes de Calvin & de Luther ; telles sont plusieurs sectes schismatiques dans l'Eglise grecque. Dans ces sortes de Communions , il y a des enfans qui n'ont pas encore atteint l'âge de raison , & que le saint Baptême a fait chrétiens ; il y a des hommes simples , dont Dieu seul fait le nombre , qu'une *ignorance invincible* des choses & des faits qui concernent leur secte , empêche d'adhérer personnellement à l'hérésie ou au schisme : ces Enfans & ces Simples peuvent n'être pas totalement hors du sein de l'Eglise de Jesus-Christ ; comme nous allons l'expliquer.

Dans l'Eglise catholique , plus on examine & plus on approfondit les *Faits qui fondent la créance* qu'on a reçue dès l'enfance ; plus on se convainc & on se persuade que ces faits sont vrais & incontestables.

« Il n'en est pas de même des Communions séparées de l'Eglise catholique , dit la Faculté Théologique de Paris dans la Censure d'Emile : les faits qui les concernent , doivent les faire abandonner. Il est vrai que ces faits ne sont pas connus à tous ceux qui sont du corps de ces Commu-

» nions : cette connoissance est même im-
 » possible à *tous les Enfans* qui y sont bap-
 » tisés & qui n'ont pas encore atteint l'usage
 » de la raison , aussi bien qu'à *plusieurs Sim-*
 » *ples* dont Dieu seul fait le nombre.

» Tous ces enfans & ces simples ne parti-
 » cipent ni à l'hérésie , ni au schisme : ils en
 » sont excusés par leur *ignorance invincible*
 » de l'état des choses ; & l'on ne doit pas les
 » regarder comme n'appartenant pas à l'E-
 » glise hors de laquelle il n'y a point de salut.

» Ces *Enfans* n'ayant pas encore pu per-
 » dre la grace qu'ils ont reçue dans le Bap-
 » tême , sont indubitablement de l'ame de
 » l'Eglise ; c'est-à-dire qu'ils lui sont unis
 » par la foi , l'espérance , & la charité ha-
 » bituelles.

» Les *Simple*s dont il s'agit , peuvent avoir
 » conservé la même grace : ils peuvent dans
 » plusieurs de ces Communions , être inf-
 » truits de plusieurs vérités de foi qu'on y a
 » retenues & qui suffisent absolument au sa-
 » lut : ils peuvent les croire sincèrement :
 » ils peuvent , avec le secours de la grace
 » de Dieu , mener une vie pure & inno-
 » cente : Dieu ne leur impute pas des erreurs
 » auxquelles ils sont attachés par une igno-
 » rance invincible. Ainsi ils peuvent appar-
 » tenir aussi à l'ame de l'Eglise ; avoir la foi ,
 » l'espérance & la charité.

» Au reste , tous ces Enfans & ces Simple

» doivent leur salut à l'Eglise catholique ,
 » qu'ils ne connoissent pas : car c'est d'elle
 » que viennent ces vérités salutaires , aussi
 » bien que le Baptême , que ces sectes ont
 » conservés en se séparant. Ces Simples &
 » ces Enfans les ont reçus de ces sectes im-
 » médiatement : mais ces sectes les tenoient
 » de l'Eglise à qui Jesus-Christ a confié l'ad-
 » ministration des Sacremens & le dépôt de
 » la Foi.

» Mais si l'ignorance invincible de l'état
 » des Communions où ils vivent , excuse
 » ces *Simple*s & ces *Enfans* ; il n'est pas
 » moins certain , & cela mérite la plus gran-
 » de attention , que tous ceux qui sont dans
 » quelque Communion que ce soit , séparée
 » de l'Eglise catholique , ne peuvent venir
 » à connoître les *Faits qui les concernent* , &
 » spécialement remonter à son origine ,
 » qu'ils ne soient obligés de condamner les
 » Auteurs de la séparation , comme des No-
 » vateurs qui ont abandonné la Foi qu'ils
 » tenoient auparavant ; qui , sans vocation ,
 » sans mission légitime , se sont érigés en
 » Envoyés de Dieu pour instruire les peu-
 » ples ; & qui , sur-tout dans le commence-
 » ment de leur rébellion contre l'Eglise ca-
 » tholique , n'étoient qu'une parcelle qui se
 » divisoit du tout , & combattoit contre le
 » corps de l'Eglise que Jesus-Christ a fondée,
 » & à laquelle ces connoissances doivent

» ramener ceux qui ont eu le malheur de
 » naître dans des Sectes séparées d'elle. Un
 » Catholique , au contraire , ne peut jamais ,
 » dans l'origine & dans la durée de l'Eglise
 » catholique , rien trouver qui ne l'y atta-
 » che avec plus de force ».

*LA RELIGION, CHEZ LES JUIFS
 MODERNES.*

131. EXPLICATION. La Religion de Moÿse & des Prophetes , ne devoit pas toujours subsister : puisque , selon les oracles prophétiques, elle ne devoit durer que jusqu'à l'avènement du Messie promis ; par qui devoient être apportés & donnés au monde , un culte plus pur , une créance plus lumineuse , une loi plus parfaite. Ce Messie promis est arrivé depuis près de dix-huit siècles ; & depuis cette époque célèbre , la Religion des Juifs a cessé d'être la religion que le Ciel avoue & agrée. (123).

I°. La Religion des Juifs s'est toujours conservée & se conserve encore dans sa pureté primitive , dans leurs *anciens Livres saints* ; pour lesquels ils ont encore aujourd'hui le même respect & la même vénération , que leur portoient leurs peres avant la naissance de Jesus-Christ.

II°. La Religion des Juifs a été altérée & corrompue par une infinité de fables & de

superstitions, dans les *Ouvrages des Talmudistes*, qui régulent aujourd'hui en partie leur créance & leurs mœurs; & qui ont été composés, en grande partie, depuis la naissance de Jesus-Christ.

« Le Talmud, dit l'illustre Bossuet, est
 » un ramas des Traités & des Sentences de
 » leurs anciens Maîtres; & encore que les
 » parties dont ce grand Ouvrage est com-
 » posé; ne soient pas toutes de la même an-
 » tiquité; les derniers Auteurs qui y sont ci-
 » tés, ont vécu dans les premiers siècles de
 » l'Eglise. Là, parmi une infinité de fables
 » impertinentes, qu'on voit commencer
 » pour la plupart après le tems de notre Sei-
 » gneur; on trouve de beaux restes des an-
 » ciennes traditions du Peuple Juif, & des
 » preuves pour le convaincre ».

III°. Chez les Juifs, les moyens de salut sont précisément les mêmes que chez les Musulmans, que chez les Infideles non-idolâtres (125 & 128). Les motifs qui attachoient anciennement leurs Peres à leur religion, ont cessé; & s'ils ne veulent pas s'aveugler au milieu de la lumiere, ils trouveront aisément dans leur religion même, des raisons plausibles qui les porteront à l'abjurer; & à embrasser la Religion plus pure & plus parfaite, en laquelle, selon leurs Prophéties mêmes, leur ancienne religion devoit se transformer.

LE TOLÉRANTISME.

132. DÉFINITION. Le Tolérantisme est une *aveugle ou perfide indifférence* pour toutes les religions ; ou si l'on veut, c'est un *jugement irréligieux & absurde*, par lequel on s'efforce de se persuader que l'Homme peut également honorer & servir son Dieu dans toute religion ; que la religion de l'Idolâtre, du Mahométan, du Déiste, du Juif, du Socinien, du Calviniste, du Luthérien, du Catholique, mene également & indifféremment à Dieu, sans qu'il soit nécessaire de s'attacher à l'une plutôt qu'à l'autre.

1°. Le fondement bannal sur lequel s'appuie le Tolérantisme, la raison générale qu'il met en avant avec une confiance vraie ou simulée, pour justifier ou pour accréditer son système ; c'est que *toutes les Religions sont foncièrement bonnes*, & que par conséquent on peut adopter & suivre toute religion indifféremment. Mauvaise équivoque, misérable sophisme ; comment un Etre pensant ose-t-il l'ériger en principe & s'en faire un appui ? Que veut-on dire, en avançant que toutes les religions sont foncièrement bonnes ?

Veut-on dire que toutes les religions ; envisagées dans ce qu'elles ont nécessaire-

ment de commun, adoptent quelques points fondamentaux de la *Religion naturelle*, sans lesquels aucune religion ne peut exister; sans lesquels aucune religion ne peut être admise & révérée, chez des âmes honnêtes & sensées? Cela est vrai: mais ces points fondamentaux de la religion naturelle, communs à toutes les différentes religions, ne sont point purement & simplement ces *Religions*; comme quelques points fondamentaux d'ordre & de police, communs à tous les différens gouvernemens, ne sont point purement & simplement ces Gouvernemens; comme la très-petite partie d'un tout, sa partie la moins caractéristique, n'est point purement & simplement ce Tout.

Veut-on dire que toutes les religions, envisagées dans ce qu'elles ont de spécifique, dans ce qui fait de chacune un tout caractérisé, une *Religion à part*, ne renferment que des maximes qui soient conformes aux bons principes, que des règles de créance & de conduite qui cadrent avec la saine morale, que des pratiques religieuses auxquelles le Dieu infiniment sage & infiniment saint puisse applaudir? Cela est évidemment faux; & la seule inspection des religions différentes du Christianisme, suffit pour faire voir & sentir que Dieu ne peut être ni l'auteur, ni l'approbateur de ces religions. (223).

II°. Le Tolérantisme est donc nécessairement, comme nous l'avons d'abord annoncé, & comme nous l'expliquerons plus au long dans le premier Discours du volume suivant, ou aveugle ou perfide : *aveugle*, s'il se persuade sincèrement que sous un Dieu unique, sous une Vérité unique, sous une Vertu unique, il puisse y avoir plus d'une règle de créance & de mœurs ; ou si convaincu de la nécessité d'une *règle unique de créance & de mœurs*, d'une unique Religion, il flotte entre toutes les religions ; parce qu'il manque de cette saine lumière de l'ame qui fait discerner la vérité, de l'erreur & du mensonge : *perfide*, si ennemi secret de la Vérité connue, il affecte de la méconnoître, dans l'affreux dessein de l'avilir & de la dégrader ; en la confondant avec l'erreur, en la mettant au niveau du mensonge.

De tous les égaremens de l'esprit humain, le plus absurde, est sans contredit le Tolérantisme : puisqu'un tel égarement adopte & consacre tous les autres.

Mais en anathématisant ici la *Tolérance dogmatique* & d'approbation, nous ne prétendons pas anathématiser de même la *Tolérance civile* & de société. La première, celle que nous venons de définir, est toujours absurde, irréligieuse, criminelle. C'est à l'esprit de religion & de charité, de détermi-

ner en quelles circonstances & jusqu'à quel point , peut & doit avoir lieu la seconde ; que le bien de l'Humanité, le bien même de la Religion , rendent souvent nécessaire , juste , légitime.

CONCLUSION. Dans cette Section , nous n'avons envisagé la Religion naturelle ou révélée que comme un *Corps de Vérités salutaires*, émanées de la raison ou de la révélation , déposées dans l'Écriture ou dans la Tradition , & destinées à régler & la créance & les mœurs de l'Homme.

Dans la huitième Section suivante , nous montrerons cette même Religion , comme résidant intimement dans l'ame de l'Homme , comme réglant salutairement & sa créance & ses mœurs , comme une *Habitude sainte* qui le soumet & l'unit efficacement & persévéramment à l'Être des êtres , premier principe & dernière fin de toutes choses.





LA PHILOSOPHIE

D E

LA RELIGION.

 QUATRIÈME SECTION.

DÉPOT DE LA RÉVÉLATION.

LE Dieu de la Nature & de la Religion exige de l'Homme sa créature, la pratique d'une *Religion révélée*, qui puisse à la fois éclairer son esprit & régler son cœur : comme nous le ferons voir & sentir dans tout le premier Discours du volume suivant. Mais où est contenue cette règle divine de créance & de mœurs, que le Ciel a daigné donner à la Terre, par la voie d'une Révélation surnaturelle ? Dans l'*Ecriture*, dans la *Tradition*, dans les *décisions de l'Eglise catholique*. De là l'objet des trois paragraphes suivants.

 PARAGRAPHE PREMIER.

L'ÉCRITURE.

133. **D**ÉFINITION. L'*Ecriture Sainte* ; ou simplement & par excellence, l'*Ecriture*,

est la collection de tous les livres inspirés ; de tous les livres divins , du moins de tous les livres inspirés & divins qui ont échappé à l'injure du tems , & qui sont venus jusqu'à nous avec une complete authenticité : c'est le Livre de l'Ancien & du Nouveau Testament , avoué par l'Eglise catholique.

L'ANCIEN TESTAMENT.

134. DÉFINITION. L'*Ancien Testament** est la collection des Livres divins , inspirés avant la naissance du Messie (119). Cet ouvrage divin comprend le Pentateuque , les Prophéties , les divers Agiographes.

1°. On nomme *Pentateuque* , les cinq premiers Livres de l'ancien Testament ; savoir , les Livres de la Genese , de l'Exode , du Lévitique , des Nombres , du Deutéronome. Ces cinq livres , écrits par Moÿse , le plus ancien des Ecrivains , le plus sublime des Philosophes , le plus sage des Législateurs , le plus grand Prophete & le plus grand Thaumaturge de l'ancienne Alliance ,

(*) ETYMOLOGIE. Testament : de *Testari* , attester : Ouvrage qui atteste à tous les siècles , les communications divines , le commerce sacré , la liaison ou l'*Alliance* sainte , que Dieu a daigné avoir avec les Hommes , soit avant Jesus-Christ , soit au tems de Jesus-Christ. De là le nom d'ancienne & de nouvelle Alliance , d'ancien & de nouveau Testament *Opus testans sacrum Dei cum hominibus commercium & fœdus.*

renferment l'histoire de l'univers & du genre humain , depuis la création jusqu'au temps où le Peuple de Dieu entra dans la Terre promise. L'histoire de la création & du genre humain , depuis Adam jusqu'à Moïse , s'étoit conservée fidèlement dans la mémoire des hommes , par le moyen de la longue vie des Patriarches , qui transmettoient avec soin & avec fidélité , pendant une plus ou moins longue suite de siècles , à leur postérité , le petit nombre d'événemens intéressans dont ils avoient été témoins ou qu'ils tenoient eux-mêmes de leurs Peres ; & Moïse la trouva cette histoire intéressante, empreinte & consignée dans la tradition générale de sa Nation. L'histoire des autres événemens que rapporte le Pentateuque , n'a pas moins de certitude : puisque ces événemens s'étoient passés pour la plupart sous les yeux mêmes de Moïse & de tout le Peuple Hébreu. Le Pentateuque étoit aussi appelé le *Livre de la Loi* : parce qu'il renferme & l'histoire & les préceptes & les cérémonies & les rites de la Loi divine , que Dieu donna à son peuple dans le Désert , en partie par lui-même , en partie par le ministère de Moïse.

Les *Samaritains* , qu'un schisme éclatant & obstiné aliénoit des Juifs , & qui étoient pour les Juifs à-peu-près ce que les Protestans sont pour les Catholiques , ont tou-

jours conservé & conservent encore aujourd'hui très-religieusement cet ouvrage divin, le Pentateuque, écrit en langue & en caractère Hébraïques, tel qu'il l'étoit au temps de Moÿse. Le texte Samaritain ne diffère du texte Hébreu, que conservent les Juifs, que dans le nombre des années assignées aux Patriarches, au tems où ils devenoient Peres : ce qui occasionne une différence d'époques chronologiques, dont nous rendrons compte ailleurs (184). Le Pentateuque est le seul livre que les schismatiques Samaritains reconnoissent pour divin.

II°. Les *Prophéties* renferment principalement des promesses & des menaces, faites au Peuple de Dieu, & aux Peuples avec lesquels le Peuple de Dieu avoit des relations ; promesses & menaces, dont l'accomplissement ne pouvoit être connu & prédit que par l'inspiration de ce Dieu de lumière dont l'œil perçant pénètre indéfectiblement dans les ténébreux abymes de l'impénétrable avenir. Les Prophéties sont souvent l'histoire anticipée de Jésus-Christ.

III°. Les divers *Agiographes* (*) nous tracent ou les différentes révolutions du Peuple de Dieu, ou l'histoire de quelques

(*) ETYMOLOGIE. Agiographes, *Sancta Scripta*, Ecrits saints & sacrés : d'αγιος, *sanctus* ; & de γράφω, *scribo*. On donne aussi le nom d'Agiographes, aux Auteurs de ces Ouvrages divins.

Personnages célèbres , ou des images allégoriques de la sagesse & de la perfection , ou des regles de conduite relatives aux mœurs & à la religion. On donne communément, d'après les Hébreux & d'après Saint Jérôme, le nom d'Agiographes , à tous les Livres de l'ancien Testament , à l'exception du Pentateuque & des Prophéties; par exemple, aux livres de Josué , des Juges , des Rois, des Pseaumes , de la Sagesse , de Job , de Tobie , d'Esther , &c.

Pour diviser leurs Livres divins comme en deux classes ; les Juifs nommoient *Livres écrits* , les divers Agiographes : parce que la manifestation des vérités qu'ils renferment , tient plus de la voie d'impulsion. Ils nommoient *Livres inspirés* , le livre de la Loi & les livres des Prophéties : parce que la manifestation des vérités que contiennent ces livres , tient plus de la voie d'inspiration. (119).

LE NOUVEAU TESTAMENT.

135. DÉFINITION. Le *Nouveau Testament* est la collection des Livres divins , inspirés depuis la naissance du divin Messie , c'est à-dire , de Jesus-Christ.

I°. Cet Ouvrage divin comprend les quatre *Evangelies* , qui renferment & la vie miraculeuse & les divines leçons de l'Homme-Dieu ,

Dieu; les *Actes des Apôtres*, qui contiennent l'histoire de l'Eglise naissante, ou la promulgation & l'établissement de la Religion évangélique, sous les premiers Disciples de l'Homme-Dieu; les *Épîtres des divers Apôtres*, qui tracent aux Sectateurs de l'Evangile, & par-là même au genre humain, des regles divines de créance & de mœurs; le livre prophétique de l'*Apocalypse*, dont le sens, souvent mystérieux, n'est pas toujours également intelligible.

II°. La vie miraculeuse de Jesus-Christ; tracée avec une simplicité & une candeur inimitables dans les quatre *Evangelies*, se trouve encore consignée & empreinte dans les blasphêmes mêmes des anciens ennemis de cet Homme-Dieu. Les Auteurs Juifs & Payens, en tournant calomnieusement en dérision la vie de Jesus-Christ, ont rendu, contre leur attente, un témoignage essentiellement irréfragable aux *Faits miraculeux* qui fondent la divinité du Christianisme.

Le savant Professeur Bullet a rassemblé dans ces derniers tems, avec des travaux immenses, tous les antiques Passages des Auteurs Juifs & Payens; & a composé sur ces monumens antichrétiens, qu'il cite à part dans toute leur étendue, une *histoire de Jesus-Christ*, qui semble tracée d'après les *Evangelies*. Tel un habile Chymiste extrait des substances les plus venimeuses, des fucs

qu'il fait rendre salutaires , & dont la seule perversité peut abuser. Le Pere Decolonia, Jésuite , avoit déjà donné en latin , sur le même sujet , un Ouvrage moins savant & moins étendu.

136. REMARQUE. Le *Livre des Evangelies* , c'est-à-dire , en général tout le *nouveau Testament* où est consignée la Religion évangélique , porte en lui-même des caracteres de vérité & de divinité qui se font sentir à tout esprit capable de juger des choses d'après une raison saine & éclairée. Quel Incrédule éclairé & de bonne foi , s'il existe des Incrédules de cette espèce , peut le lire philosophiquement ce Livre inimitable ; sans y découvrir je ne fais quelle empreinte surnaturelle , qui annonce une source plus pure & plus sublime que l'esprit humain ? Ne craignons point de montrer ici le magnifique tableau qu'a tracé de Jesus-Christ & de l'Evangile , le plus sublime , le plus éloquent , & le plus inconséquent ennemi qu'ait jamais eu la Révélation.

« Je vous avoue aussi , dit le Citoyen de
 » Genève , que la majesté des Ecritures m'é-
 » tonne : la sainteté de l'Evangile parle à
 » mon cœur. Voyez les livres des Philo-
 » sophes avec toute leur pompe : qu'ils sont
 » petits auprès de celui-là ! Se peut-il qu'un
 » Livre , à la fois si sublime & si simple ,

» soit l'ouvrage des hommes ? Se peut-il que
» celui dont il fait l'histoire, ne soit qu'un
» homme lui-même ? Est-ce là le ton d'un
» Enthoufiaste ou d'un ambitieux Sectaire ?
» Quelle douceur , quelle pureté dans ses
» mœurs ! Quelle grace touchante dans ses
» instructions ! Quelle élévation dans ses ma-
» ximes ! Quelle profonde sagesse dans ses
» discours ! Quelle présence d'esprit , quelle
» finesse & quelle justesse , dans ses réponses !
» Quel empire sur ses passions ! Où est
» l'Homme , où est le Sage , qui fait agir ,
» souffrir & mourir , sans foiblesse & sans
» ostentation ? Quand Platon peint son Juste
» imaginaire , couvert de tout l'opprobre
» du crime , & digne de tout le prix de
» la vertu , il peint trait pour trait Jesus-
» Christ : la ressemblance est si frappante que
» tous les Peres l'ont sentie , & qu'il n'est
» pas possible de s'y tromper. Quels pré-
» jugés , quel aveuglement ne faut-il pas
» avoir , pour oser comparer le fils de Sophro-
» nisque au fils de Marie ! Quelle distance
» de l'un à l'autre ! Socrate mourant sans
» douleur , sans ignominie , soutint aisément
» jusques au bout son personnage ; & si cette
» facile mort n'eût honoré sa vie , on doute-
» roit encore si Socrate , avec tout son es-
» prit , fût autre chose qu'un sophiste. Il
» inventa , dit-on , la Morale. D'autres avant
» lui l'avoient mise en pratique : il ne fit

que dire ce qu'ils avoient fait ; il ne fit
 que mettre en leçons , leurs exemples.
 Aristide avoit été juste , avant que Socrate
 eût dit ce que c'étoit que justice : Léo-
 nidas étoit mort pour son pays , avant
 que Socrate eût fait un devoir d'aimer sa
 patrie : Sparte étoit sobre , avant que So-
 crate eût loué la sobriété : avant qu'il eût
 défini la vertu , la Grèce abondoit en
 hommes vertueux. Mais où Jesus avoit-il
 pris chez les siens , cette morale élevée
 & pure , dont lui seul a donné les leçons
 & l'exemple ? Du sein du plus furieux
 fanatisme , la plus haute sagesse se fit en-
 tendre ; & la simplicité des plus héroïques
 vertus , honora le plus vil de tous les peu-
 ples. La mort de Socrate philosophant
 tranquillement au milieu de ses amis ,
 est la plus douce qu'on puisse désirer :
 celle de Jesus expirant dans les tourmens ,
 injurié , raillé , maudit de tout un peuple ,
 est la plus horrible qu'on puisse craindre.
 Socrate prenant la coupe empoisonnée ,
 bénit celui qui la lui présente & qui pleure :
 Jesus , au milieu d'un supplice affreux ,
 prie pour ses bourreaux acharnés. Oui ,
 si la vie & la mort de Socrate sont d'un
 Sage ; la vie & la mort de Jesus sont d'un
 Dieu. Disons-nous que l'histoire de l'E-
 vangile est inventée à plaisir ? Mon ami ,
 ce n'est point ainsi qu'on invente ; & les

» faits de Socrate , dont personne ne doute ,
 » sont moins attestés que ceux de Jésus-
 » Christ. Au fond , c'est reculer la difficulté ,
 » sans la détruire : il seroit plus inconce-
 » vable que plusieurs hommes d'accord
 » eussent fabriqué ce Livre , qu'il ne l'est
 » qu'un seul en ait fourni le sujet. Jamais
 » des Auteurs Juifs n'eussent trouvé ni ce
 » ton , ni cette morale ; & l'Évangile a des
 » caractères de vérité si grands , si frappans ,
 » si parfaitement inimitables , que l'inven-
 » teur en seroit plus étonnant que le héros ».

I°. Après ce sublime tableau de l'Évan-
 gile , tableau qu'ordonna & dessina la plus
 profonde philosophie , que coloria & ani-
 ma la plus mâle éloquence , s'attendroit-on
 que le Philosophe Genevois déclareroit tout
 de suite « qu'avec tout cela , ce même Evan-
 » gile est plein de choses incroyables , de
 » choses qui répugnent à la raison , & qu'il
 » est impossible à tout homme sensé de con-
 » cevoir & d'admettre » ? Quelle révoltante
 inconséquence !

Mais quelles sont ces choses incroyables ;
 ces choses qui répugnent à la raison , ces
 choses qu'il est impossible à tout homme
 sensé d'admettre ? Ce sont précisément celles
 qui fondent principalement la créance des
 Chrétiens à ce Livre divin ; savoir , cette
 foule de miracles qu'il rapporte & qu'il at-
 teste. Quelle singulière bizarrerie !

Parmi cette foule de miracles , qui sont consignés dans le livre des Evangiles , & que fronde tous indistinctement le Philosophe Genevois ; il y en a quelques - uns dont l'esprit humain ne voit ni la nécessité , ni l'utilité , ni la convenance : s'ensuit-il delà que la raison doive les rejeter , les regarder comme absurdes ou fabuleux ? Eh combien de choses manifestement existantes & réelles n'excluroit-on pas de la Nature visible ; si pour en admettre l'existence , il falloit en voir la nécessité , l'utilité , la convenance ? N'est-il pas de l'essence du Dieu de la Nature & de la Religion , d'être toujours nécessairement incompréhensible dans une grande partie de ses desseins & de ses œuvres ; puisqu'il y a toujours nécessairement l'infini entre lui & nous ?

II°. On sera aussi surpris , avec raison , que le Philosophe Genevois , en traçant ce tableau de Jesus-Christ & de l'Evangile , n'ait vu dans la nation Juive , que le plus furieux fanatisme , & le plus vil de tous les Peuples.

La doctrine de Moyse & des Prophetes ; doctrine peut-être mal suivie , mais du moins connue & révérée chez le peuple Juif , étoit moins pure & moins sublime , sans doute , que celle de Jesus-Christ : mais n'étoit-elle qu'un furieux fanatisme ? Il faut

droit être plus que fanatique , pour faire un tel aveu dans le calme qui inspire le Philosophe , & hors de l'enthousiasme qui emporte le Peintre ou l'Orateur. (21).

LANGUES DES LIVRES SAINTS

137. OBSERVATION. La *Langue Hébraïque* est vraisemblablement la langue primitive du genre humain : ce fut la langue de Moÿse , de Josué , de Samuel , de toute l'ancienne nation des Hébreux , qui la tenoient de leurs peres & de leurs ancêtres , les Patriarches. De cette Langue primitive naquirent après le déluge & au temps de la dispersion (*), trois langues en partie différentes & en partie ressemblantes , le Chaldéen , le Syriaque , l'Arabe : comme du Latin sont nés l'Italien , le François , l'Espagnol ; trois langues dans lesquelles on découvre une origine foncièrement commune , mais dont l'une n'est point l'autre , & dont aucune n'est la langue-mere de qui elle dérive. Le Syriaque & le Chaldéen différent peu entr'eux : ils différent plus de l'Hébreu & de l'Arabe.

I°. *L'ancienne Langue Hébraïque* se con-

(*) La fameuse dispersion des descendans de Noé , paroît être arrivée environ cent ans après le Déluge ; la construction de la Tour de Babel en fut l'occasion , & elle en détermine l'époque.

serva chez les Hébreux dans son état primitif , jusqu'au tems de la captivité de Ninive & de Babylone. Alors esclaves des Assyriens & des Chaldéens , les Juifs s'habituerent à parler & à écrire comme leurs Maîtres ; & leur langue devint un mélange de l'Hébreu , du Chaldéen , du Syriaque , & de quelques termes Arabes qu'y méloit le voisinage & le commerce de l'Arabie. Ce mélange fut la *moderne Langue Hébraïque* , depuis le tems d'Esdras qui écrivit en langue Chaldéenne , & qui fit transcrire en caractères Chaldéens tous les anciens Livres saints ; qu'on écrivoit en anciens caractères Hébraïques, avant le tems de la captivité.

II°. Après la conquête d'Alexandre , la langue commune de la majeure partie de cette nation , soumise à l'empire des Grecs , fut la *Langue Grecque* ; & parmi les Juifs qui habitoient ou l'Afrique ou l'Europe ou des provinces de l'Asie étrangères à leur ancienne Patrie , il n'y eut plus guere que les Savans qui entendissent ou l'ancienne Langue Hébraïque de Moyse , ou la moderne Langue Hébraïque d'Esdras.

La Langue Hébraïque , ancienne & moderne , & la Langue Grecque , sont les deux seules langues dans lesquelles aient été originiairement écrits tous les Livres saints de l'ancien & du nouveau Testament.

AUTEURS DE L'ANCIEN TESTAMENT.

138. OBSERVATION. Parmi les Livres de l'ancien Testament, tous écrits par des hommes inspirés (119), il y en a plusieurs dont on connoît avec certitude, & quelques-uns dont on ignore totalement ou dont on ne connoît que conjecturalement les Auteurs.

I°. Il est certain que le *Pentateuque* est de Moÿse, du Législateur du Peuple Hébreu, abstraction faite de la révélation; autant qu'il est certain que l'*Iliade* est d'Homere; l'*Enéïde*, de Virgile; la *Cyropédie*, de Xénophon; l'*Almageste*, de Ptolomée; les *Philippiques*, de Demosthene & de Cicéron.

Ces cinq premiers Livres de l'Écriture, furent successivement écrits dans le désert de l'Arabie, après la sortie d'Égypte, en langue & en caractère Hébraïques, environ 1460 ans avant Jesus-Christ; au moins 400 ou 500 ans avant le tems d'Homere, qu'on regarde comme le plus ancien Ecrivain de la Grece; & environ un siècle avant le tems de Mercure Trimégiste, le plus ancien Ecrivain de l'Égypte.

Dans le *Pentateuque*, qui comprend les livres de la *Génése*, de l'*Exode*, des *Nombres*, du *Lévitique*, du *Deutéronome*, tout

est de Moÿse ; à l'exception du dernier chapitre du Deutéronome , où est rapportée la mort de cet homme célèbre , & qu'on croit communément avoir été ajouté à cet Ouvrage divin , comme un complément nécessaire ou convenable , par Josué , Auteur inspiré ainsi que Moÿse.

S'il se trouve dans ces cinq Livres divins quelques choses, par exemple, quelques dénominations de villes, de contrées, de mesures, d'usages, qui paroissent postérieures au siècle de Moÿse ; il est assez vraisemblable que cela vient de quelques notes mises primitivement en marge dans les manuscrits , par les possesseurs de cet Ouvrage sacré ; & que les Copistes auront dans la suite imprudemment incorporées à l'Ouvrage même , qu'elles sembloient éclaircir , & dont elles n'altéroient point la substance.

II°. Il paroît certain , il est au moins très-vraisemblable , que le *Livre de Josué* est de ce Guerrier célèbre , jusqu'au dix-neuvième verset du dernier chapitre : le reste de ce dernier chapitre est ou de quelqu'un des saints Personnages qui avoient vécu avec Josué , ou de Samuel qui trois cens quarante ans après reprit le fil de l'histoire de la Nation sainte.

Les dix années que Josué passa dans sa retraite de Thamathfar , paroissent être le tems où il composa ce Livre divin , peu de tems après la mort de Moÿse.

III°. Il est vraisemblable que le *Livre des Juges*, le *Livre de Ruth*, & le *premier Livre des Rois* jusqu'au vingt-quatrième chapitre, sont de *Samuel*; & on pense qu'il composa ces Livres sacrés dans sa retraite de Ramatha, après avoir quitté l'administration des affaires publiques.

IV°. Le reste du *premier Livre des Rois*, & les trois *Livres suivans*, ainsi que les *Livres des Parallipomenes*, qui sont comme un supplément aux Livres des Rois, ont été successivement écrits en Hébreu par des Auteurs sacrés dont le nom n'est pas assez connu. On les attribue communément à quelques-uns des saints Prophetes que le Ciel destina successivement à éclairer & à sanctifier la Nation Hébraïque, pendant toute la durée de la monarchie de cette nation: par exemple, le *Livre des Parallipomenes* paroît être d'Esdras. Tous les Livres dont on vient de parler, furent écrits en ancienne Langue Hébraïque.

V°. Le *premier Livre d'Esdras* est d'Esdras lui-même, l'un des plus saints, des plus savans & des plus célèbres Docteurs de la Loi. Le *second Livre d'Esdras*, qui est la continuation du premier, n'est point de celui dont il porte le nom: il est du célèbre Nehémie, qui fut fait Gouverneur du Peuple de Dieu dans la Judée, qui rétablit Jérusalem & ses murailles; & qui contempo-

rain & ami d'Esdras, imitateur de son zele & de ses vertus, continua & acheva l'histoire de son siecle, commencée par Esdras. Ces deux Livres furent écrits en Langue Hébraïque moderne (137), après le retour de la captivité de Babylone, environ 530 ans avant la naissance de Jesus-Christ.

Ce corps d'histoire, commencé par Moÿse, continué par Josué, par Samuel, par une longue suite d'Historiens contemporains des événemens, jusqu'à Esdras & Nehémie, pendant environ 930 ans, dans un tems où le reste de l'univers étoit encore plongé dans la plus épaisse barbarie, ou commençoit à peine à sortir de cette barbarie, est sans contredit, en faisant même abstraction de sa source divine & en ne l'envisageant qu'avec des yeux profanes, le plus riche, le plus magnifique, & le plus respectable monument de l'Antiquité.

« Esdras, dit le célèbre Bossuet, mit en
 » ordre les Livres saints, dont il fit une exacte
 » révision ; & ramassa les anciens mémoires
 » du Peuple de Dieu, pour en composer les
 » deux Livres des Parallipomenes ou Chro-
 » niques, auxquels il ajouta l'histoire de son
 » tems qui fut achevée par Nehémie. C'est
 » par leurs Livres que se termine cette lon-
 » gue histoire que Moÿse avoit commen-
 » cée, & que les Auteurs suivans conti-
 » nuerent sans interruption jusqu'au rétablif-

» sement de Jérusalem: le reste de l'Histoire
» sainte n'est pas écrit dans la même suite.

» Ce fut dans des tems si malheureux (au
» tems d'Esdras & de Nehémie), que la
» Langue Hébraïque cessa d'être vulgaire.
» Durant la captivité, & ensuite par le com-
» merce qu'il fallut avoir avec les Chal-
» déens; les Juifs apprirent la Langue Chal-
» daïque fort approchante de la leur, & ils
» écrivirent l'Hébreu avec les lettres des
» Chaldéens plus usitées parmi eux & plus
» aisées à former. Ce changement fut aisé
» entre deux Langues voisines, dont les lettres
» étoient de même valeur & ne différoient
» que dans la figure. Depuis ce tems, on ne
» trouve l'Écriture sainte parmi les Juifs,
» qu'en Lettres Chaldaïques: mais les Sa-
» maritains retinrent toujours l'ancienne ma-
» nière d'écrire. Leurs descendans ont per-
» sévéré dans cet usage jusqu'à nos jours; &
» nous ont, par ce moyen, conservé le Pen-
» tateuque qu'on appelle Samaritain, en an-
» ciens Caractères Hébraïques, tels qu'on
» les trouve dans les médailles & dans les
» monumens des siècles passés ».

VI°. On ne connoît pas les Auteurs des
Livres de Tobie, de Judith, d'Esther, écrits
en ancien Hébreu.

L'histoire de Tobie paroît avoir été écrite
entre ces deux époques; savoir, après l'en-
lèvement des dix Tribus d'Israël emmenées

captives en Assyrie par Salmanazar, & avant l'enlèvement des deux autres Tribus emmenées captives à Babylone par Nabuchodonosor : ces deux époques sont éloignées l'une de l'autre, d'environ 104 ans. On pense assez communément que cette histoire est l'ouvrage de l'un & de l'autre Tobie, jusqu'aux deux derniers versets ; qui y auront été ajoutés, comme un supplément nécessaire ou convenable, par quelqu'un des saints Ecrivains des tems postérieurs.

Quant à l'histoire de Judith & d'Esther ; on attribue assez communément la première au Grand - Prêtre Joachim, contemporain de Judith ; & la seconde à Mardochée, contemporain d'Esther, & l'un des plus saints & des plus illustres personnages de son tems. Les derniers chapitres du Livre d'Esther n'existent plus en Hébreu : ils existent dans les traductions.

VII°. On ne connoît pas mieux l'Auteur du *Livre de Job*, ni le tems où doit être placée cette merveilleuse histoire. Ce qu'il y a peut-être de plus probable en ce genre, c'est que cette histoire a été primitivement écrite en Langue Arabe par Job lui-même, cinquième descendant d'Esau ; & qu'elle fut traduite en Hébreu par Moïse, dans le tems où il menoit encore la vie pastorale dans les déserts de Madian.

VIII°. Il est certain que le *Livre des*

Pseaumes est en très-grande partie de David: mais il paroît aussi que tout n'est pas de David dans ce Livre divin. Parmi les cent cinquante *Pseaumes* qu'il renferme, il y en a cent trente-cinq qui paroissent être incontestablement de David: on attribue le quarante-neuvième, le soixante-douzième & les dix suivans, à Azaph; le quatre-vingt-septième, à Eman Ezraïte; le quatre-vingt-huitième, à Ethan Ezraïte; le quatre-vingt-neuvième, à Moïse.

IX°. Il est certain que Salomon est l'Auteur du *Livre des Proverbes*, de l'*Ecclésiaste*, du *Cantique des Cantiques*. Quant au *Livre de la Sagesse*, qu'on lui attribue aussi quelquefois, cet Ouvrage divin paroît être d'un tems postérieur à Salomon; & avoir été écrit en Langue Grecque, vers le tems des Septante, par un saint personnage dont l'esprit étoit enrichi de la littérature & de l'éloquence de la Grèce. David & Salomon écrivirent en ancien Hébreu.

X°. Le *Livre de l'Ecclésiastique* fut écrit en Langue Hébraïque moderne par Jesu Syrach, & traduit en Langue Grecque par le petit-fils de l'Auteur, qui dans l'ouvrage prend le nom de Jesu fils de Syrach.

XI°. Il est certain que tous les *Livres des Prophetes*, ont pour Auteurs ceux dont ils portent le nom. Il y a quatre *grands Prophetes*, Isaïe, Jérémie, Ezéchiel, Daniel;

dont les Prophéties ont plus d'étendue & de célébrité ; & douze *petits Prophetes* , dont les Prophéties ont moins d'étendue ou de célébrité. A ces seize Prophetes il faut joindre le Prophete Baruch , le Secrétaire & le Disciple de Jérémie. Tous les Prophetes ont écrit en ancien Hébreu , à l'exception peut-être de Daniel & de Baruch , qu'on croit avoir écrit en Hébreu moderne ou en Chaldéen.

« Sous le regne d'Ozias , 810 ans avant
 » Jesus - Christ , (comme le remarque l'il-
 » lustre Bossuet) ; Isaïe & Osée publient par
 » écrit leurs Prophéties dans des Livres par-
 » ticuliers dont ils déposent les originaux
 » dans le Temple , pour servir de monument
 » à la postérité (*). Les Prophéties de moin-
 » dre étendue , & faites seulement de vive
 » voix , s'enregistroient selon la coutume ,
 » dans les archives du Temple , avec l'his-
 » toire des tems ».

XII°. On ne connoît pas les Auteurs des deux *Livres des Machabées* : le premier fut écrit en Hébreu moderne , le second en Grec , environ 100 ou 120 ans avant Jesus-Christ.

AUTEURS DU NOUVEAU TESTAMENT.

139. OBSERVATION. Tout le *nouveau*

(*) *Isaïe & Osée , Capite 1.*

Testament a été écrit en Langue Grecque, à l'exception de l'Évangile selon saint Mathieu & de l'Épître aux Hébreux, qui furent écrits en Langue Hébraïque moderne. Il est certain de toute certitude, que les différens ouvrages qui forment ce Livre divin, ont respectivement pour auteurs, les saints Personnages dont ils portent le nom.

I°. L'Évangile selon *saint Mathieu* fut écrit dans la Palestine, en Hébreu moderne, environ huit ou dix ans après la mort de Jesus-Christ, par l'Apôtre de ce nom: il fut peu de tems après traduit en Grec par un Auteur inconnu, mais dont la traduction, adoptée par l'Eglise, eut la même autorité & la même authenticité que l'Original.

II°. Dix ou douze ans après la mort de Jesus-Christ, à peu près dans le tems où commençoit à paroître l'Évangile de saint Mathieu, *saint Marc*, disciple & interprete de saint Paul, composa à Rome l'Évangile qui porte son nom. Cet Évangile, plus abrégé que le premier, fut écrit en Latin, selon un petit nombre de Savans; en Grec, selon un beaucoup plus grand nombre, dont nous adoptons le sentiment.

III°. Environ vingt ou vingt-quatre ans après la mort de Jesus-Christ, *saint Luc*, médecin de profession, génie aisé & cultivé, le disciple, l'ami, le compagnon infé-

parable de saint Paul , composa en Grec l'Evangile qui porte son nom ; & peu de tems après , les Actes des Apôtres ou l'histoire de l'Eglise de son tems.

IV°. L'Apôtre *saint Jean* , ce Disciple bien-aimé de Jesus-Christ , après avoir long-tems enseigné & prêché de vive voix les vérités évangéliques , consacra les dernières années de sa vie à les transmettre aux siècles futurs ces vérités célestes , par le moyen de son Evangile qu'il écrivit en Grec , environ soixante ou soixante-deux ans après la mort de son divin Maître. Il écrivit aussi dans le même tems ou peu de tems après , & en la même langue , son Apocalypse.

V°. Les quatorze Epîtres de *saint Paul* furent écrites en Grec , à l'exception de l'Epître aux Hébreux qu'on croit avoir été écrite en Hébreu moderne , & qu'on prétend avoir été traduite en Grec par saint Luc. Les Epîtres Catholiques de *saint Pierre* , de *saint Jacques* , de *saint Jean* , de *saint Jude* , furent aussi écrites en Grec , par ceux dont elles portent le nom , peu d'années après la mort de Jesus - Christ. Celui de tous les Ouvrages inspirés qui a été composé le dernier , c'est l'Apocalypse de saint Jean.

Les personnes qui souhaiteroient un plus grand éclaircissement sur l'histoire des Livres saints , pourront le trouver dans une foule de sources estimables , & en particulier dans

les savans Commentaires de Monochius & de Bonfrerius sur l'Écriture , l'un Jésuite Italien , l'autre Jésuite Flamand : c'est de ce dernier que nous avons principalement tiré le fond de connoissances historiques que nous venons de donner sur les Auteurs des Livres saints, & que nous allons donner sur les différentes Versions de ces mêmes Livres saints.

VERSIONS DE L'ÉCRITURE:

140. OBSERVATION. Nous avons fait voir ailleurs , que la Révélation divine est & a dû être un *dépôt commun & permanent* de vérités surnaturelles ; ou de vérités que Dieu a manifestées au genre humain , par le ministère de quelques hommes privilégiés , par lui choisis & par lui avoués. (119).

1°. La révélation divine ayant été faite pour l'enseignement de tous les peuples , les différens peuples ayant chacun pour l'ordinaire un langage différent , un même peuple ayant un langage sujet à changer d'un siècle à l'autre ; il a fallu évidemment , dans l'état présent des choses , que les *Livres divins* , où est contenue une même révélation , par exemple , la révélation faite par Moïse ou par Jésus-Christ , fussent écrits dans une langue que n'entendissent pas tous les peuples ; que n'entendissent pas même tou-

jours les peuples dans la langue desquels furent primitivement écrits ces Livres.

II°. Ce *dépôt commun & permanent* de vérités révélées, étant nécessaire aux hommes pour régler & leur créance & leur culte & leurs mœurs ; il a fallu qu'il fût ou qu'il pût être entre les mains de tous les Fideles éclairés, dans l'ancienne & dans la nouvelle Alliance : il a fallu par conséquent que les *Livres divins* fussent successivement traduits avec fidélité, en différentes langues qui fussent respectivement connues au moins de ceux qui, par leur état, étoient chargés de rappeler & d'expliquer aux peuples la Religion. De là les différentes versions qui en ont été faites en divers tems & en divers lieux : les plus célèbres sont celle des Septante, l'ancienne Italique, la Vulgate.

LA VERSION DES SEPTANTE.

141. EXPLICATION. La *Version des Septante* est une traduction grecque de l'ancien Testament, déjà ancienne & révérée chez les Juifs, au tems des Apôtres & de Jesus-Christ. Les Juifs qui vivoient dans la Palestine, & qui entendoient la Langue Hébraïque ancienne & moderne (137), étudioient leur religion dans le texte original des Livres saints. Les Juifs dispersés & élevés dans les contrées où la Langue

Grecque étoit en usage, s'instruisoient de leur religion dans la version des Septante, version dont l'autorité égaloit celle du texte original des Livres saints.

I°. On ne connoît peut-être pas assez, & il importe peu de mieux connoître, la source & l'origine de cette fameuse version des Septante. Une ancienne tradition historique, généralement répandue chez les Juifs, & adoptée par une foule de Savans de tout état dans les premiers siècles du Christianisme, porte que Ptolémée Philadelphe, Roi d'Égypte, voulut avoir dans sa fameuse bibliothèque d'Alexandrie, une version fidèle des livres du Peuple Hébreu, qu'il estimoit; parce que, comme lui, il n'adoroit qu'un Dieu unique: que dans cette vue, il fit demander au Grand-Prêtre Eléazar, un nombre indéterminé de Juifs éclairés, capables de remplir en ce genre ses desseins & ses desirs: que le Grand-Prêtre choisit dans chacune des douze Tribus, alors confondues & mêlées, mais suffisamment distinguées encore par leurs généalogies & par leurs caractères particuliers, six Personnages éclairés, pour aller travailler en Égypte, à cet important ouvrage: que ces soixante-douze Hébreux, réunis à Alexandrie, environ deux cens soixante-dix-sept ans avant Jésus-Christ, firent conjointement cette célèbre version ou traduction des Livres saints, qui

mérita le suffrage & l'aveu de la Synagogue & de toute la nation des Hébreux : qu'en conséquence , cette version fut appelée par syncope , la *Version des Septante* , tirant son nom du nombre tronqué des soixante-douze Interpretes à qui elle dut son origine.

Telle est pour le fond des choses , l'origine de cette fameuse version des Septante. Telle elle est rapportée dans une assez ancienne histoire, publiée sous le nom d'Aristée, l'un des Gardes-du-Corps du Roi Ptolémée; & adoptée comme vraie , par l'Historien Jofephe, par saint Jérôme , par tous ou presque tous les Saints Peres des premiers siècles de l'Eglise. Cette histoire d'Aristée paroît avoir ou fixé ou suivi la tradition historique dont nous venons de parler. (*).

II°. A cette *origine de la Version des Septante*, origine qui paroît assez sûre & assez certaine , on a ajouté dans la suite , des par-

(*) Quelques Critiques modernes pensent avec assez de fondement, que la petite histoire de la version des Septante, publiée sous le nom d'Aristée, est un *ouvrage supposé*, mais dont l'objet est vrai & réel. Selon ces Critiques, l'histoire d'Aristée a pour auteur, non Aristée, mais quelque Ecrivain anonyme, postérieur à Aristée & à Ptolémée. Cette histoire a été composée d'après la tradition & la persuasion générale des Juifs sur l'origine de la version des Septante: mais elle n'a point fait naître cette tradition & cette persuasion, qu'elle trouva existantes, & qui contribuerent à l'accréditer. C'est ainsi que l'on pourroit aujourd'hui publier sous le nom de Christophe Colomb, une histoire de son voyage dans le nouveau Monde: cette histoire seroit supposée quant à son auteur, vraie quant à son objet.

ticularités & des circonstances qui paroissent un peu fabuleuses ; savoir , que les soixante-douze Traducteurs furent enfermés en trente-six cellules séparées, deux en chacune , sans aucune communication de l'une avec l'autre ; & que de chaque cellule sortit en soixante-douze jours , une traduction complète de tout l'Ancien Testament , selon quelques-uns , de tout le Pentateuque & du seul Pentateuque , selon quelques autres : en telle sorte que dans ces *trente-six Versions* complètes , faites séparément & sans aucune communication entre leurs Auteurs respectifs , il ne se trouva pas un mot , pas une lettre , pas un point de différence ; ce qui ne pouvoit être arrivé , concluoit - on avec raison , que par un vrai miracle , qui eût transformé les Traducteurs en hommes inspirés.

Saint Jérôme s'inscrit en faux & contre le fait des cellules , & contre la merveille qu'on en fait naître ; & la raison qu'il en apporte , c'est que l'Auteur de l'histoire d'Aristée , le plus ancien Ecrivain qui ait rapporté l'origine de cette version , c'est que l'Historien Joseph , qui en a parlé d'après Aristée & d'après la Tradition reçue de son tems , ne font aucune mention ni des cellules , ni du miracle qu'on en faisoit résulter , & qui auroit été sans contredit la partie la plus faillante & la plus intéressante du fait dont ils parloient. Nous avouons cependant

que ce qui est ici rejeté comme fabuleux, par Saint Jérôme, a été regardé comme un fait réel, par plusieurs autres Saints Pères : ce qui pourroit peut-être rendre problématique le fait des cellules ; fait que nous regardons avec Saint Jérôme, comme fabuleux.

III°. On a disputé long-tems & on dispute encore avec chaleur, pour décider quels ouvrages divins furent traduits par les Septante ; les uns assurant qu'ils traduisirent tout l'ancien Testament, les autres prétendant qu'ils ne traduisirent que le Pentateuque.

Le plus probable, pour ne pas dire le plus certain, c'est que la traduction des Septante eut pour objet tous les Livres Hébreux de l'*ancien Testament*, du moins tous ceux qui étoient alors regardés comme Livres Canoniques. La raison en est, en premier lieu, qu'au tems des Apôtres & de Jesus-Christ, il existoit une ancienne version Grecque de tous les Livres Hébreux de l'ancien Testament ; & que cette version, seule & unique, étoit généralement regardée comme l'ouvrage des Septante dans toutes ses parties indistinctement : en second lieu, que Ptolémée, dont le but général étoit d'enrichir sa bibliothèque, de tous les Livres existans dans le monde, avoit un empressement égal & sans préférence pour tous
les

les Livres des Juifs ; & que les desirs & vûes de ce Monarque auroient été visiblement très-mal remplis , si les Septante , en traduisant les livres de Moÿse , lui eussent caché ou n'eussent pas traduit les livres de Josué , des Juges , des Rois , d'Esdras , les Ouvrages de David , de Salomon , des Prophetes.

IV°. Quoi qu'il en soit & de l'origine & de l'objet de la version des Septante ; version que nous regardons comme un *Ouvrage naturel* , fait de concert par des Personnages éclairés qui se communiquent réciproquement leurs lumieres sur les différentes branches de leur travail , & que d'autres regardent comme un *Ouvrage surnaturel* , fait par l'impulsion & comme sous la dictée de l'Esprit-Saint ; il est certain que cette *version des Livres Hébreux de l'ancien Testament* , est très-ancienne & très-respectable ; que les Juifs n'en ont point eu d'autre , avant l'avènement du Messie ; que le Messie lui-même s'en est servi , lorsqu'il a cité l'Écriture ; que les Apôtres l'ont laissée à leurs Eglises respectives , comme la regle de leur foi. Il est certain que tous les Saints Peres des six premiers siècles , l'ont eue en grande vénération , l'ont regardée comme authentique , & l'ont employée contre les Juifs & contre les Gentils ; que depuis ce temps-là , une foule de

grands hommes du Christianisme , l'ont préférée même au texte Hébreu : parce que , depuis l'avènement du Messie , le texte Hébreu des Livres saints , a été altéré & corrompu en quelques endroits par les Juifs ; qui n'ont pas eu la même facilité pour altérer & pour corrompre la version des Septante trop répandue.

L'ANCIENNE VERSION ITALIQUE.

142. EXPLICATION. Dans les premiers siècles du Christianisme , on comprenoit assez communément , sous le nom général de *Version des Septante* , tous les livres de l'ancien Testament qui existoient en Langue Grecque ; sans en excepter même les livres de la Sagesse & des Machabées , qui avoient été composés ou traduits en Grec par des Auteurs inconnus , dans un tems postérieur au siècle des Septante ; & qui ajoutés à la collection des Livres divins que renfermoit cette Version des Septante , formoient avec eux un même corps d'ouvrage , & prenoient le même nom générique.

Le *Texte Grec* de la Version des Septante , ainsi entendue & ainsi généralisée , fut traduit presque mot pour mot , dans les premiers tems du Christianisme , en langue latine , alors nommée Langue Ita-

lique. Cette traduction latine du Grec des Septante , & en général de tout l'ancien Testament , traduction dont on ne connoît pas l'Auteur ou les Auteurs , est ce qu'on nomme l'*ancienne Version italique*.

Cette Version italique fut la version commune ou vulgaire de l'ancien Testament ; à l'usage des Chrétiens qui parloient la langue latine ; jusqu'au tems où parut avec éclat dans le monde chrétien , l'un des grands exemples & l'une des grandes lumières de l'Église , le célèbre *Saint Jérôme* , génie qu'un penchant rapide entraînoit vers le monde & vers les plaisirs , & qu'un héroïque triomphe de lui-même attachâ persévéramment à la solitude & à la croix ; génie à la fois vaste & profond , ardent & phlegmatique , plein d'imagination & de jugement , impétueux dans ses élans & infatigable dans l'examen & dans le travail ; enrichi d'une sublime littérature & rempli d'une immense érudition , familiarisé & comme naturalisé tour-à-tour avec les charmes & les fleurs des langues Grecque & Latine , & avec les ronces & les âpretés des langues Hébraïque , Chaldéenne , Syriacque. Ce saint Docteur , vers la fin du quatrième siècle , rendit publique la fameuse *Version latine* qu'il venoit de faire de l'ancien Testament , d'après le texte Hébreu ; & cette version , qui a passé en très-grande

partie dans la Vulgate , a fait oublier l'ancienne Version italique.

Cette *ancienne Version italique* , ainsi envisagée & ainsi restreinte , ne contenoit rien du nouveau Testament. On lui associoit , pour cette partie de l'Écriture sainte , dans les Eglises où la langue latine ou italique étoit la langue commune des Fidéles , quelque une des Versions latines du nouveau Testament , qui étoient alors en usage dans ces Eglises ; & dont l'une a passé en entier dans la Vulgate , dont nous allons parler.

LA VULGATE.

143. EXPLICATION. La *Vulgate* est la traduction latine de l'ancien & du nouveau Testament , reconnue pour authentique par l'Eglise catholique. Cette Version de l'Écriture est révérée de tous les Catholiques , dont elle règle la Foi : elle est respectée même des Hérétiques , quand un aveugle fanatisme n'obscurcit pas leur jugement & leur goût. Les Docteurs de l'Université d'Oxford , dans la Préface du nouveau Testament qu'ils firent imprimer en 1675 , avouent qu'il n'y a aucune version de la Bible , en quelque langue que ce soit , qui puisse être comparée à la Vulgate.

1°. La Vulgate , dans la partie qui concerne l'*ancien Testament* , est un mélange

de l'ancienne Version italique dont nous venons de parler, & de la Version latine de l'ancien Testament faite par Saint Jérôme. La partie qui est de Saint Jérôme comprend le Pentateuque ou les cinq Livres de Moÿse, les livres de Josué, des Juges, de Ruth, des Rois, des Paralippomenes, d'Esdras, d'Esther, de Judith, de Tobie, l'Ecclésiaste, le Cantique des Cantiques, les grands & les petits Prophetes, à peu de chose près dans Daniel, dans Baruch, & dans l'Epître de Jérémie: le reste est de l'ancienne Version italique.

II°. La Vulgate, dans la partie qui concerne le *nouveau Testament*, est une version latine de cet ouvrage divin, qui fut faite vraisemblablement dans les premiers tems du Christianisme, qui existoit du moins déjà au tems de Saint Augustin, & que ce savant & judicieux Docteur trouvoit préférable à toutes les autres versions latines de son tems: parce qu'elle rend plus clairement & plus exactement que les autres; disoit-il, & le sens & les expressions de l'Écriture Sainte. *Verborum tenacior, cum perspicuitate sententiæ.*

Saint Jérôme en portoit sans doute le même jugement: puisqu'après avoir donné sa traduction latine de l'ancien Testament, il se borna, pour le nouveau, à adopter, à réviser, à confronter avec les manuscrits origi-

naux, la version dont nous parlons, comme il nous l'apprend lui-même. *Novum Testamentum Græcæ fidei reddidi; vetus, juxta Hebraicam transtuli.*

III°. Le *Texte Latin de la Vulgate* doit être préféré au texte Grec des Septante, au texte Grec ou Hébreu de l'ancien & du nouveau Testament: parce que nous ne sommes pas aussi assurés d'avoir sans altération & sans corruption, le vrai texte Grec des Septante, le vrai texte Grec ou Hébreu des différens Auteurs inspirés dans l'ancienne ou dans la nouvelle Loi; que nous sommes assurés d'en avoir la vraie traduction, dans la Vulgate. C'est ce qui a déterminé l'Eglise, dans le saint Concile de Trente, à déclarer authentique la Vulgate; sans attribuer la même authenticité, ni au texte original de l'ancien & du nouveau Testament, ni à la version des Septante, ni à aucune autre version de l'Écriture.

Il ne s'ensuit pas delà, que l'Eglise ait prétendu déroger en rien, par cette préférence, ni à l'autorité de la version des Septante, qui a été évidemment authentique dans les premiers siècles du Christianisme; ni à l'autorité du texte original, Grec ou Hébreu, de l'Écriture, qui est la source primitive de toutes les vérités émanées du Ciel. Car qu'est-ce que *déclarer authentique la Vulgate*, dans l'esprit du Con-

cile de Trente ? C'est déclarer , non que la Vulgate est en tout point exempte de fautes , non qu'elle rend en tout parfaitement les expressions & les idées des Auteurs sacrés , non qu'elle doit faire dédaigner & négliger le texte original , Grec ou Hébreu , de qui elle peut emprunter bien des lumières : mais simplement qu'on doit tenir pour certain & pour constant que la Vulgate est la *vraie traduction des Livres divins* , le sacré dépôt de la Révélation ; qu'elle renferme , sans altération & sans corruption , la vraie doctrine des Auteurs inspirés dans l'ancienne & dans la nouvelle alliance ; que sans être en tout parfaitement conforme aux idées & aux expressions des Auteurs sacrés , elle ne contient rien qui soit aucunement contraire à la foi & aux mœurs ; qu'elle doit être préférée à toutes les autres versions de l'Écriture , si elles lui sont opposées en quelque chose d'essentiel qui concerne ou la foi ou la morale ; qu'elle devrait être préférée au texte même original des Auteurs sacrés , Grecs ou Hébreux ; si ce texte paroïssoit avoir quelquefois un sens opposé aux dogmes spéculatifs ou pratiques , consignés dans elle , & primitivement extraits de ces sources encore pures , mais que la fourberie des Hérétiques & des Juifs peut avoir depuis lors vicié en quelques endroits.

IV°. Une version de l'Écriture , telle que la *version des Septante* , ayant été authentique dans les premiers siècles du Christianisme , comment peut-elle cesser de l'être ? Elle peut cesser de l'être en deux manières : d'abord , par des *altérations* qu'on y verroit ou qu'on y soupçonneroit faites par les ennemis de la Vérité & de la Religion ; ensuite , par un *défaut d'usage* dans l'Église , qui ayant adopté une autre version plus convenable à la langue des Fidéles , a cessé pendant un assez long espace de tems , de veiller d'âge en âge , de jour en jour , sur le dépôt des vérités consignées dans l'ancienne.

C'est principalement en cette seconde manière , par un défaut d'usage dans l'Église , que la version des Septante a cessé d'être authentique dans l'Église catholique ; Église toujours subsistante & toujours florissante dans les contrées où la langue latine rendoit nécessaire la Vulgate ; Église longtemps déchirée & enfin comme anéantie dans la plupart des contrées où la langue grecque étoit en usage , & où la version des Septante pouvoit être utile.

V°. La Vulgate & la Version des Septante ont rendu avec une égale fidélité le sens & l'esprit de l'*ancien Testament* , sans être toujours en tout d'accord dans la manière de présenter le fond des choses : la

première est communément plus concise & plus littérale ; la seconde donne plus dans le commentaire & dans la paraphrase.

Ces deux versions célèbres , conformes dans le dogme , dans la morale , dans les faits historiques , différent notablement entr'elles dans la partie chronologique des premiers âges, c'est-à-dire , depuis la Création jusqu'aux derniers Patriarches ; comme nous l'expliquerons bientôt. (183).

*LIVRES AUTHENTIQUES, CANONIQUES,
APOCRYPHES.*

144. OBSERVATION. Dans l'ancienne Loi , ainsi que dans la Loi nouvelle , les *Livres divins* étoient le grand objet de la vigilance de ceux qui étoient spécialement chargés du soin de la Religion. Nous voyons Moïse charger solennellement l'Ordre Lévitique , le Sénat , & le Corps de la Nation , de veiller persévéramment à la conservation du Pentateuque ; d'en empêcher efficacement l'altération & l'oubli. Nous voyons Isaïe & Osée déposer authentiquement dans le saint Temple les livres de leurs Prophéties , pour y être consultées par la Nation , & pour y être fidèlement conservées sous l'autorité du Trône & du Sacerdoce. Nous voyons Esdras recueillir tous les Livres saints , en faire tirer des copies

exactes & fidelles , & publier un catalogue légal de ceux qui étant reconnus pour divins , devoient régler la créance & les mœurs de la Nation sainte (138). Nous voyons le Concile de Nicée , le Concile de Florence , le Concile de Trente , les Pontifes Romains , imiter l'exemple d'Esdras , veiller au dépôt de la Foi , & apprendre successivement à leurs siècles , quelles en sont les sources primitives.

1°. Parmi les Livres saints , on nomme *Livres authentiques* , ceux qu'on fait indubitablement avoir été écrits par des Auteurs inspirés (119). Par exemple ,

Les cinq Livres de Moïse étoient des livres authentiques pour les Hébreux qui vivoient avec Moïse , qui savoient que Moïse en étoit l'auteur , & à qui Moïse s'étoit toujours montré comme un Thaumaturge (*) avoué du Ciel. Ces mêmes Livres furent authentiques pour les siècles suivans , par le moyen de la Tradition qui d'âge en âge en conserva & en perpétua l'authenticité.

Le Livre de Tobie , quoiqu'également écrit par un Auteur inspiré , pendant un tems ne fut point authentique : parce que pendant un tems , il ne fut point assez notoire que ce Livre eût une source sacrée. Il est

(*) ETYMOLOGIE. Thaumaturge , Homme à œuvres miraculeuses. : de θαύμα , miracle ; & de έργον , ouvrage.

devenu authentique , quand une autorité infaillible , telle que celle de quelque Prophete dans l'ancienne Loi , de quelque Apôtre dans la Loi nouvelle , de quelque Concile général depuis le tems des Apôtres , a fait connoître , après un tems plus ou moins long , que ce Livre avoit une origine divine. On peut dire la même chose de quelques autres Livres saints de l'ancien & du nouveau Testament.

II°. Parmi les Livres saints , on nomme *Livres Canoniques* , ceux qu'une autorité infaillible a mis dans le Canon ou dans le Catalogue des Livres divins , ou des Livres faits sous la direction , sous l'inspiration , sous l'impulsion de l'esprit de Dieu , & destinés à régler la créance & les mœurs des Fideles. Le premier *Canon des Livres saints* , est celui d'Esdras. Le dernier est celui du Concile de Trente. (*).

Quelques historiens ont imaginé ou pensé qu'au tems d'Esdras , tous les anciens Livres sacrés avoient péri ; & qu'Esdras , inspiré du Ciel , les fit renaître & revivre , en les dictant de mémoire , tels que nous les avons : c'est une fable , également destituée & de vérité & de vraisemblance. Esdras , comme nous l'avons déjà observé d'après Bossuet , recueillit ces anciens Livres sacrés , les re-

(*) ETYMOLOGIE. Canon : de κανών , *regula* , *regle*

vifa avec foin ; les fit transcrire en caractères Chaldaïques , & en dressa un catalogue canonique & folemnel ; pour faire connoître authentiquement à toute fa Nation , quels étoient les Livres qu'elle devoit regarder comme vraiment divins. (138).

III°. Parmi les livres qui ont été donnés pour divins , on nomme *Livres apocryphes* , ceux qu'une autorité infaillible a déclaré n'être point divins , ou refusé de reconnoître pour divins. C'est dans ce dernier fens , que le troisiéme & le quatriéme livres qui portent le nom d'Esdras , que le troisiéme & le quatriéme livres qui portent le nom des Machabées , font des Livres apocryphes (*) : parce qu'ils n'ont point été reconnus pour divins par l'Eglise.

Il est assez probable que quelques Livres réellement inspirés dans l'ancienne & dans la nouvelle alliance de Dieu avec les hommes , ne font point venus jusqu'à nous , ou que quelques *Livres réellement divins* ont péri & se font perdus dans la révolution des siècles. Mais il est certain de toute certitude ,

(*) ETYMOLOGIE. Apocryphe , ἀποκρυφός , *ignotus, celatus*. Livre apocryphe , livre qui fort , pour ainfi dire , des ténèbres : d'ἀπο , *ab* ; & de κρυπτόω , cacher , celer , venir dans le secret & dans le mystère.

On nomma *Livres apocryphes* dans l'Eglise primitive , ceux qu'on donnoit pour divins , & dont on ne connoissoit pas l'origine ; ceux qu'on gardoit secrètement , & qu'on ne lisoit pas en public dans l'Eglise.

que ceux que l'Eglise catholique révere comme inspirés , comme divins , sont réellement des ouvrages inspirés du Ciel , des ouvrages divins.

PARAGRAPHÉ SECOND.

LA TRADITION.

145. DÉFINITION. *La Tradition* est une collection de Vérités révélées, qui enseignées par des hommes inspirés d'en-haut , se conservent dans la mémoire des hommes , dans les principes de créance & de conduite généralement reçus , dans l'enseignement permanent & journalier des Ministres & des Chefs de la Religion , sans être écrites dans les Livres divins.

Il est évident que la Tradition ainsi définie , n'a rien qui doive surprendre ou révolter l'esprit humain : puisqu'il est clair que les hommes inspirés du Ciel , qui ont enseigné par écrit des vérités révélées , ont pu enseigner de vive voix simplement , de semblables vérités. (119).

Il est certain que la Tradition , ainsi définie , a existé depuis Adam jusqu'à Moïse ; depuis Moïse jusqu'à Jésus-Christ ; depuis Jésus-Christ jusqu'à nous : comme on peut s'en convaincre & par l'histoire du Peuple de Dieu & par l'histoire de l'Eglise.

*LA TRADITION, AVANT ET APRES
MOYSE.*

146. EXPLICATION. I°. Avant Moÿse ; qui fut l'auteur du Pentateuque , ou des cinq premiers Livres de l'ancien Testament , les Vérités révélées à Adam , à Abel , à Noé , à Abraham , à Isaac , à Jacob , n'étoient conservées & transmises aux générations suivantes , que par la voie de la Tradition.

Des cérémonies figuratives , des solemnités périodiques , des signes érigés en monumens durables , étoient destinés à en rappeler , à en éterniser le souvenir : l'éducation domestique & l'enseignement paternel faisoient tout le reste. Les Enfans apprenoient fidèlement de leurs Peres , ces vérités révélées , exprimées par ces signes & par ces usages ; & les transmettoient ensuite eux-mêmes de la même manière & avec la même fidélité , à leurs enfans. La longue vie des Patriarches , qui étoient les Ministres & les Chefs de la Religion dans leurs familles pendant plusieurs siècles consécutifs , contribuoit efficacement à inculquer le souvenir , à empêcher l'altération , à assurer la permanence de ces vérités révélées , dans les esprits.

Moyse , inspiré de Dieu , recueillit & con-

figna dans les premiers Livres divins, ces vérités révélées aux premiers âges, & conservées par une tradition fidele de pere en fils, jusqu'à son siecle. Par le moyen de *huit Chefs de famille*, Moyse recueilloit toute la Tradition, & remontoit jusqu'à l'origine du monde.

II°. Depuis Moyse jusqu'à Jesus-Christ, il y eut aussi chez les Hébreux (outre les traditions humaines & les traditions cabalistiques, qui souvent étoient opposées & à l'écriture & à la raison, & qui furent hautement prosrites & anathématisées par Jesus-Christ) des *Traditions réellement divines*, reste sacré des leçons orales des Prophetes & des autres saints Personnages par qui le Ciel leur avoit donné ou expliqué ou rappelé la Religion. Il y avoit chez eux du moins une Tradition divine, qui passant de génération en génération, leur apprenoit que tels Livres étoient divins, & devoient régler leur créance & leurs mœurs.

LA TRADITION, DEPUIS JESUS-CHRIST.

147. EXPLICATION. Depuis Jesus-Christ jusqu'à nos jours, il y a eu dans l'Eglise, outre l'Écriture, une Tradition; c'est-à-dire, un *Corps de Vérités révélées*, qui ont été enseignées, & non écrites, par les premiers Disciples de l'Homme-Dieu; dans lesquels

a cessé & fini la Révélation divine , cette révélation publique & solemnelle qui doit régler & la foi & les mœurs de tous les Fideles.

I°. Ces Vérités oralement enseignées par les Apôtres dans leurs Eglises respectives , furent ensuite transmises & conservées d'âge en âge chez leurs nouveaux successeurs. Les Apôtres , instruits par Jesus-Christ , instruisoient les Evêques qu'ils ordonnoient. Ces Evêques , ordonnés & instruits par les Apôtres , instruisirent & ordonnerent leurs successeurs qui , à leur tour , en ordonnerent & en instruisirent d'autres. Ainsi les vérités oralement enseignées par les Apôtres , se sont conservées dans l'Eglise comme un dépôt sacré , que les successeurs des Apôtres se sont religieusement transmis de main en main , depuis Jesus-Christ jusqu'à nos jours.

II°. Le saint Concile de Trente a solennellement défini , *qu'il faut avoir pour cette Tradition , quand elle est moralement générale & unanime dans l'Eglise , le même respect & la même soumission , que pour l'Ecriture même.* La raison en est bien simple & bien sensible. Les vérités contenues dans cette Tradition , ont la même origine & la même source , que les vérités contenues dans l'Ecriture : elles doivent donc avoir la même autorité.

III°. Pour mieux fixer les idées qu'on doit

avoir, & les jugemens qu'on doit porter ; sur la nature & sur les fondemens de la *Tradition divine* ; nous allons rapporter ici un petit nombre de textes décisifs, tirés & de l'Écriture, & des sources où est consignée la primitive & toujours permanente doctrine de l'Église au sujet de la Tradition.

Et quæ audisti à me per multos testes, hæc commenda fidelibus Hominibus, qui idonei erunt & alios docere. II^a. *Timoth.* 2, ψ. 2.

Itaque, Fratres, state, & tenete Traditiones, quas didicistis, sive per Sermonem, sive per Epistolam nostram. II^a. *Theff.* 2, ψ. 14.

Hinc perspicuum, quod non omnia per Epistolam tradiderint Apostoli, sed multa etiam sine scriptis ; & ea quoque sunt fide digna : est Traditio ; nihil quæras amplius. *Chrisostomus, Commentario in Epistolam Pauli citatam.*

Harum & similium Traditionum si legem postules, Scripturarum nullam invenies : Traditio tibi prætendetur Auêtrix, Consuetudo confirmatrix, & Fides observatrix. *Tertullianus, de Corona Militis, Cap. 4.*

Alia quidem habemus è doctrinâ scripto proditâ ; alia verò nobis in mysterio tradita recipimus : quorum utraque vim eandem habent ad pietatem. Nec iis quisquam contradicet ; nullus certè qui vel tenui experienciâ noverit, quæ sint Ecclesiæ instituta. *Basilii, Libro de Spiritu Sancto, Cap. 27.*

Sed & Traditione opus est : neque enim ex Scripturis peti possunt omnia. Idcirco alia Scripto, Traditione alia, sanctissimi Apostoli reliquerunt. *Epiphanius, adversus hæreses, Libro 2, Hæresi. 60.*

Orationibus Sanctæ Ecclesiæ, & Sacrificio salutari, non est dubitandum Mortuos adjuvari : hoc

enim à Patribus acceptum & traditum universa observat Ecclesia. *Augustinus, Sermone 172.*

Traditio divina & Apostolica est, inquit Augustinus, quod universa Ecclesia ab initio tenuit, nec est à Conciliis institutum, sed semper retentum.

Divinæ Traditiones sunt, inquit Tridentinum, illæ quæ ipsius Christi ore ab Apostolis acceptæ, Spiritu Sancto dictante, quasi per manus traditæ ad nos usque pervenerunt.

NÉCESSITÉ DE LA TRADITION.

148. OBSERVATION. La Tradition ; ainsi définie & ainsi expliquée , a été hautement attaquée & rejetée dans ces derniers siècles , par les Disciples de Calvin & de Luther , & en général par tous les Protestans ; qui ne veulent reconnoître d'autre règle de créance & de conduite , que l'Écriture. Il est facile , s'ils sont de bonne foi , de leur faire sentir la nécessité d'une autre règle de créance & de conduite , la nécessité de la Tradition , telle que l'admettent les Catholiques.

I°. La nécessité de la Tradition est établie par l'Écriture sainte. Saint Paul , dans sa seconde Epître aux Thessaloniens , prescrit aux Fideles de demeurer fermes dans la foi ; & de conserver les traditions qu'ils ont apprises , soit par ses paroles , soit par ses lettres : voilà donc pour les Fideles de l'Église de Thessalonique , & par - là même

pour tous les Chrétiens en général, & une Ecriture, & une Tradition, bien distinguées l'une de l'autre; qui doivent régler & leur créance & leurs mœurs, à qui ils doivent soumettre & leurs esprits & leurs cœurs. Saint Paul, en plusieurs autres endroits de ses Epîtres, renvoie les Fideles à la Tradition; & fait entendre qu'il n'explique pas tout par écrit: voilà donc encore, selon saint Paul, une double source de lumieres divines dans l'Eglise, une Ecriture & une Tradition, à qui les Fideles doivent un égal respect, une égale soumission. (147).

II°. La nécessité de Tradition est établie par tous les Peres de l'Eglise. Saint Ignace Disciple de saint Pierre, saint Irénée, qui vivoit au second siecle, saint Clément d'Alexandrie, Tertullien, Eusebe, saint Basile, saint Gregoire de Nyse, saint Epiphane, saint Jérôme, saint Augustin, tous les autres Peres des cinq premiers siecles, tous les Peres des siecles suivans jusqu'à nos jours, n'ont eu sur cet objet qu'un même langage: il n'y en a pas un seul qui ne reconnoisse dans l'Eglise, & la nécessité & l'existence de la Tradition (147). Comment cette Tradition, reconnue pour réelle & pour divine dans l'Eglise, pendant tant de siecles, a-t-elle pu être regardée comme illusoire & fauleuse, au seizième siecle?

III°. La nécessité de la Tradition est éta-

blie par l'usage même de ceux qui la rejettent. Car chez les Protestans, la créance & les mœurs sont réglées en une foule de choses, par la seule Tradition : comme il est facile de s'en convaincre, & de les en convaincre eux-mêmes. Par exemple,

Les Protestans pensent & jugent, ainsi que les Catholiques, que le Baptême donné aux enfans, donné par infusion, donné par les Hérétiques mêmes, est bon & valide. Mais d'où leur vient cette créance, sinon par le canal de la Tradition ; & comment peuvent-ils justifier cette créance, si ce n'est par l'autorité de cette Tradition ?

Les Protestans, ainsi que les Catholiques, au lieu du Sabbat, fêtent & sanctifient le Dimanche. Mais d'où savent-ils que la sanctification du jour du Sabbat a cessé d'être un précepte ; & que les Chrétiens peuvent & doivent, au lieu du jour du Sabbat, sanctifier le jour du Dimanche ; sinon par la voie & par le canal de la Tradition ?

Les Protestans, ainsi que les Catholiques, n'observent pas le lavement des pieds, dont Jésus-Christ semble faire dans l'Évangile & un Précepte & un Sacrement (*). Mais par où constate-t-il que les paroles du Sauveur ne doivent point être prises à la lettre, n'imposent point un précepte ; & que la cérémonie

(*) *Joan.* 13, v. 8 & 14.

par lui établie ne contient point l'institution d'un sacrement; si ce n'est par l'organe de la Tradition?

Les Protestans, ainsi que les Catholiques, ne font aucune difficulté de manger du sang des animaux, & des viandes suffoquées; contre la défense expresse & formelle du Concile de Jérusalem tenu par les Apôtres eux-mêmes (*). Mais d'où savent-ils que cette défense des Apôtres n'étoit que pour un tems & pour un lieu, & qu'elle ne devoit point s'étendre à tous les siècles & à toutes les nations du Christianisme; si ce n'est par l'organe & par la voie de la Tradition?

Les Protestans, ainsi que les Catholiques, distinguent dans l'Évangile, des choses de Précepte & des choses de Conseil; quoique souvent les unes & les autres paroissent commandées d'une manière également stricte & précise. Mais d'où ont-ils appris que parmi ces choses, les unes imposent un précepte, & que les autres ne renferment qu'un conseil; si ce n'est de la Tradition?

Il est donc clair qu'il faut dans le Christianisme, ou admettre une Tradition divine & infaillible, ou renoncer à être conséquent dans ses principes & dans sa conduite.

(*) Act. 15, ψ. 2, 20, 29.

*CERTITUDE ET STABILITÉ DE
LA TRADITION.*

149. OBSERVATION. L'Eglise ne met au rang des traditions apostoliques, & c'est ce qu'on nomme proprement la Tradition, que ce qui est généralement enseigné & pratiqué par toute l'Eglise, sans qu'on en sache le commencement. Une telle tradition vient-elle indubitablement de Jesus-Christ & des Apôtres? Une telle tradition, en passant des Apôtres jusqu'à nous, n'a-t-elle point été exposée à s'altérer & à se corrompre?

1°. Il est clair que *ce qui est généralement enseigné & pratiqué par toute l'Eglise, sans qu'on en sache le commencement, vient de Jesus-Christ & des Apôtres* : parce qu'il n'est pas possible, selon la marche de la nature humaine, que la généralité des Chrétiens, des Chrétiens répandus & dispersés dans toutes les contrées de la terre, des Chrétiens séparés les uns des autres par des plages immenses, des Chrétiens souvent sans liaison & sans relation entr'eux, des Chrétiens presque toujours & par-tout élevés dans des maximes & habitués à des mœurs & à des pratiques très-différentes hors de la Religion, puisse s'accorder unanimement à enseigner & à pratiquer une même chose dans la Religion; si cette Doctrine ou cet usage ne vient pas

primitivement d'un même Maître, qui ait par-tout envoyé des Disciples avec les mêmes ordres & avec les mêmes instructions.

II°. Il est clair également que *ce qui est généralement enseigné par toute l'Eglise, sans qu'on en sache le commencement, ne peut pas être facilement changé, altéré, corrompu* : parce qu'on fait quel vif intérêt prennent de concert & les Pasteurs & les Fideles à leurs persuasions & à leurs pratiques en fait de Religion. Il est donc contre le sens commun d'imaginer qu'une doctrine par-tout répandue, que des usages généralement reçus, puissent être en aucun tems, par-tout changés ou altérés ou corrompus, sans que personne s'en apperçoive, sans que personne s'en plaigne; dans les tems où ces changemens & ces altérations doivent par-tout exciter & l'attention & la contradiction & l'indignation.

D'ailleurs pour que ces changemens ou ces altérations eussent généralement lieu, il est évident qu'il faudroit en même tems changer ou altérer tout ce qui est écrit dans les Livres répandus par-tout depuis les tems apostoliques : car ces Livres renferment & exposent ce que l'Eglise croit & pratique, ce qu'elle a cru & pratiqué dans tous les siècles.

Qu'un Novateur veuille aujourd'hui, par exemple, changer ou altérer quelque une des persuasions ou quelque un des usages généra-

lement reçus dans l'Eglise ! Mille & mille voix s'éleveront soudain contre lui de toutes les parties du monde chrétien ; lui montreront sa condamnation écrite dans tous les siècles du Christianisme ; feront revivre, pour le confondre & pour l'accabler, tous les Peres de l'Eglise, depuis saint Ignace, contemporain des Apôtres, depuis saint Irénée, l'Apôtre des Gaules, depuis saint Justin, saint Basile, saint Chrysostôme, saint Jérôme, saint Augustin, ces brillantes lumières des premiers siècles, jusques aux Docteurs des derniers tems : & si ce torrent de témoignages & d'autorités ne le rappelle pas efficacement à la créance commune ; quel autre fruit tirera - t - il de son attentat, que la honte & le crime de son aveugle obstination ?

DIVISION DE LA TRADITION.

150. OBSERVATION. La Tradition, envisagée sous différentes faces, est soumise à différentes divisions, qu'il importe de connoître, & dont nous allons donner une idée.

1°. La Tradition se divise d'abord en tradition écrite, & en tradition non écrite.

La *Tradition écrite* est celle qui se trouve consignée dans les Ouvrages des saints Peres qui, sans être eux-mêmes inspirés, nous ont
 successivement

ſucceſſivement transmis dans leurs écrits , une partie des vérités oralement enseignées par les saints Personnages qui fonderent primitivement l'Eglise , & qui étoient des hommes inspirés.

La *Tradition non écrite* est celle qui s'est conservée dans la mémoire & dans l'enseignement permanent des différentes Eglises du monde chrétien , sans être empreinte & tracée dans les écrits des successeurs & des disciples des Apôtres.

II°. La Tradition se divise ensuite en tradition apostolique & en tradition ecclésiastique.

La *Tradition apostolique* est celle dont nous venons de parler , c'est-à-dire , celle qui est consignée ou dans les Ouvrages des saints Peres , ou dans l'enseignement permanent des diverses Eglises du monde chrétien. (147 , 149).

La *Tradition ecclésiastique* consiste dans certains statuts & dans certains réglemens , qui ont été introduits , après le tems des Apôtres , par les Conciles & par les Souverains Pontifes ; & qui sont venus jusqu'à nous , par la continuelle observation des Fideles. La Tradition ecclésiastique n'est rien de ce qu'on nomme simplement & par excellence la Tradition : puisque la tradition ecclésiastique est toute postérieure à la tradition apostolique , à la tradition simplement

dite, qui vient immédiatement de Jesus-Christ & des Apôtres.

III°. La Tradition se divise enfin en tradition dogmatique & en tradition historique.

La *Tradition dogmatique* est ce corps de Vérités révélées dont nous venons de parler (145), qui ne se trouvent point écrites dans les Livres divins; & qui sont consignées ou dans les Ouvrages des saints Peres, ou dans l'enseignement permanent des diverses Eglises. C'est la tradition apostolique, la tradition par excellence & simplement dite.

La *Tradition historique* est la persuasion constante & permanente des diverses nations, sur certains *Faits historiques*, sur certains événemens sensibles, sacrés ou profanes, dont le témoignage des sens a pu donner une connoissance assurée, & dont la mémoire s'est conservée & transmise d'âge en âge.

La tradition historique differe de la tradition dogmatique. Par exemple, la tradition historique nous apprend que saint Pierre a existé: la tradition dogmatique nous conserve les vérités qu'a enseigné saint Pierre, & qui ne se trouvent point dans les Livres divins.

La tradition dogmatique, constante & immémoriale, générale & moralement unanime, est toujours infallible: puisqu'elle a pour source l'Esprit-Saint, l'indéfectible Vérité. La tradition historique, tantôt certaines

& tantôt douteuse, exige un développement à part.

LA TRADITION HISTORIQUE.

151. EXPLICATION. *La Tradition historique*, dont nous venons de donner une idée, ou la persuasion des diverses nations sur certains *Faits historiques*, peut être vraie ou fautive, certaine ou douteuse, liée avec le dogme & ou séparée du dogme.

I°. La tradition historique, quand elle n'est pas bien constante & bien assurée, quand elle est combattue par d'autres traditions, quand elle n'est pas appuyée sur des monumens historiques, mérite d'être soumise à la critique éclairée d'une judicieuse philosophie; qui sache apprécier les raisons pour & contre, & la mettre au rang des opinions fabuleuses, ou au rang des opinions plus ou moins vraisemblables.

II°. La tradition historique, quand elle est générale & permanente, quand elle est d'accord avec les monumens historiques, quand elle est empreinte & tracée dans les mœurs nationales, donne aux *Faits qui en sont l'objet*, toute la certitude dont un fait peut être susceptible; une certitude qui ne laisse aucun doute dans un esprit sensé; une certitude aussi complète & aussi persuasive en son genre; que peut l'être la

certitude géométrique dans le sien. (42).

III°. La tradition historique est quelquefois liée à la tradition dogmatique. Par exemple, la tradition historique apprenoit à la postérité de Noé & d'Abraham, que le Déluge avoit existé: la tradition dogmatique leur enseignoit que le Déluge étoit une punition miraculeuse du coupable genre humain; punition révélée à Noé long-tems avant l'événement. De même, la tradition historique nous apprend que le Livre des Evangiles existe depuis le commencement du Christianisme: la tradition dogmatique nous enseigne que ce livre est un Livre inspiré, un Livre divin.

Je me trouvai un jour avec un Protestant; qui frondoit fort éloquemment la nécessité & l'existence d'une *Tradition divine*, telle que l'admet l'Eglise catholique. Monsieur ne croit donc point à l'Ecriture sainte, lui dis-je. Et qu'a de commun, me répondit le Protestant, ce Livre divin avec votre fabuleuse Tradition? Donnez-moi, ajoutai-je, une Ecriture sainte; & je vous montrerai l'essentielle connexion de l'un avec l'autre. Le Protestant accepte le défi; & me présente un volume de l'ancien & du nouveau Testament. Je l'ouvre, je le feuillète, j'en parcours rapidement les titres & les matieres; & le lui rendant avec une indignation simulée, je vous demande, Monsieur, lui dis-je,

l'Écriture sainte, & non le *Livre fabuleux* que vous me présentez.

Le livre que je vous présente, repart le Protestant scandalisé de mon propos, est le grand Livre des Chrétiens, le Livre par excellence, le Livre qui renferme l'ancienne & la nouvelle alliance de Dieu avec les Hommes. Et d'où savez-vous, Monsieur, repartis-je à mon tour, que ce livre est l'*Ouvrage divin* dont vous me parlez; & non quelque ouvrage fabuleux, fabriqué anciennement à plaisir dans la Palestine ou dans la Grece, à Rome ou à Constantinople? D'où je le fais, replique le Protestant? je le fais par le témoignage infallible de nos Peres, qui de siècle en siècle nous ont transmis ce livre comme un Livre divin. Ah, vous admettez donc une Tradition infallible, Monsieur le Protestant, qui protestez si fièrement contre la nécessité & contre l'existence d'une tradition infallible; & vous voyez maintenant sur quoi est fondée la conduite de l'Eglise catholique, qui ne reconnoît pour Livres divins, que ceux qu'elle a reçus comme tels par la Tradition, & qui n'explique les Livres divins que conformément à la tradition. (148 & 156).



PARAGRAPHE TROISIÈME.

L'ÉGLISE DE JÉSUS-CHRIST.

152. **D**ÉFINITION. L'Église peut & doit être considérée sous deux points de vue fort différens ; comme corps des Fideles, & comme corps des Pasteurs.

I°. *L'Église de Jesus-Christ*, considérée sous le premier point de vue, est la Société des Fideles, qui sont réunis par la profession d'une même foi & par la participation aux mêmes sacremens, sous l'autorité des Pasteurs légitimes ; parmi lesquels le souverain Pontife a la primauté d'honneur & de juridiction, comme successeur de saint Pierre. Telle est la définition de l'Église, que donnent communément les Théologiens ; définition qui est assez intelligible & assez entendue, & que nous adoptons purement & simplement, quoiqu'il fût peut-être possible d'en donner une plus exacte, plus lumineuse, plus caractéristique.

II°. *L'Église de Jesus - Christ*, envisagée sous le second point de vue, est le Corps des premiers Pasteurs, légitimes successeurs des Apôtres, chargés par leur caractère & par leur ministère, de veiller à la conservation du dépôt de l'Écriture & de la Tradition, d'en montrer à leurs Ouailles les vraies sources, de leur en donner la vraie interpréta-

tion, & de leur en expliquer le vrai sens.

L'Eglise, dans la *premiere acception*, embrasse tous les Chrétiens, justes ou pécheurs, que le schisme ou l'hérésie ou l'anathème n'ont point retranchés du corps de la société des vrais Fideles, c'est-à-dire des vrais Disciples de Jesus-Christ; dont le gouvernement spirituel a été confié uniquement aux légitimes successeurs des Apôtres, les Représentans ou les Vicaires de Jesus-Christ sur la terre jusqu'à la fin des siècles.

L'Eglise, dans la *seconde acception*, n'embrasse que le Corps des premiers Pasteurs, c'est-à-dire, de ceux qui composent l'ordre ou le corps épiscopal: c'est uniquement à ce corps des premiers Pasteurs, des légitimes successeurs des Apôtres, qu'a été promise par Jesus-Christ l'infailibilité dans l'enseignement relatif à la foi & aux mœurs; & cette infailibilité a également lieu dans l'Eglise ainsi envisagée, soit qu'elle enseigne assemblée en Concile général, soit qu'elle enseigne dispersée dans les différentes contrées de l'univers: puisque les promesses de Jesus-Christ, à cet égard, ne mettent aucune distinction entre l'Eglise ainsi dispersée & l'Eglise ainsi assemblée.

CARACTERES DE L'EGLISE.

153. OBSERVATION. L'Eglise est marquée a quatre caracteres distinctifs, que nous

rappelle le Symbole des Apôtres, & qui la discernent de toutes les Sectes & de toutes les Communions qu'elle a successivement retranchées de son sein.

I°. *L'Eglise est une* ; c'est-à-dire que ceux qui la composent ou qui lui appartiennent, sont tous unis par une même Croyance, par les mêmes Sacremens, & par la soumission aux mêmes Pasteurs légitimes.

Dans l'ordre politique, ce qui fait que l'Etat est un, c'est l'union de ses membres ; union qui résulte du régime commun, de l'intérêt commun, de l'obligation commune, qui les lient les uns aux autres. De même dans l'ordre de la Religion, ce qui fait que l'Eglise est une, c'est une même foi, un même intérêt surnaturel, un même régime spirituel.

II°. *L'Eglise est sainte* ; en ce sens d'abord, que de son Chef divin dérive, & que dans ses Membres réside, toute vraie sainteté ; ensuite, qu'en vertu du dogme & du privilège de la *Communion des Saints*, elle a droit de regarder la sainteté de Jesus-Christ son chef, la sainteté des Apôtres & des Martyrs ses fondateurs, la sainteté de tous les Justes ses disciples & ses enfans, comme lui appartenant à juste titre.

III°. *L'Eglise est catholique* (*), c'est-à-

(*) ETYMOLOGIE. Catholique, par-tout répandu. De *κατὰ*, secundum, per ; & de *οὐκ*, locus.

dire, répandue par toute la terre, & plus étendue qu'aucune des Sectes qu'elle a vu naître dans son sein; visiblement supérieure par-là à toutes ces Sectes, lesquelles n'ont été chacune, dans leur commencement, quelque progrès qu'elles aient pû faire dans la suite, qu'une parcelle qui se détachoit & se séparoit de l'Eglise-Mere, sans mission ordinaire ou extraordinaire dans les Chefs par qui ont été opérés la révolte & le schisme.

IV°. L'Eglise est apostolique, c'est-à-dire, tellement la même & tellement une avec l'Eglise fondée par les Apôtres, comme l'observe & comme le fait sentir la Faculté Théologique de Paris dans la Censure d'Emile, « que premierement, depuis cette fon-
 » dation, elle a toujours subsisté sans inter-
 » ruption, en un grand Corps de société plus
 » considérable que chacune des sociétés sor-
 » ties de son sein en se révoltant contre elle :
 » qu'en second lieu, la mission de ses Pas-
 » teurs vient des Apôtres, vient de Jesus-
 » Christ, & par conséquent de Dieu; au lieu
 » que les Pasteurs des Sectes séparées d'elle,
 » sont sans mission, soit ordinaire, soit ex-
 » traordinaire; sans mission ordinaire, puis-
 » que l'Eglise contre laquelle ces sectes se
 » sont révoltées, ne leur a point sans doute
 » transmis de mission; sans mission extraor-
 » dinaire, la mission extraordinaire se prou-
 » vant par des miracles, & eux n'en produi-

sans point : qu'en troisième lieu, la doctrine
 de Foi que tient aujourd'hui l'Eglise, est la
 même que celle des Apôtres, & vient
 d'eux ; ce qui se montre encore aisément
 sans discussion & par la seule inspection
 des faits.

Car il est certain qu'on ne peut reprocher
 à cette Eglise, aucun *changement sensible*,
 arrivé dans sa doctrine. Il n'en est pas de
 même des Sectes séparées : toutes ont varié
 sensiblement. Leurs chefs ont tous été des
 novateurs : tandis qu'ils étoient encore
 dans l'Eglise catholique, où ils avoient
 reçu la naissance & l'éducation, ils fai-
 soient profession de la foi de cette Eglise,
 qu'ils ont ensuite abandonnée & rejetée.

Quant aux *changemens insensibles*,
 qu'on prétendrait être arrivés peu-à-peu
 dans la foi de l'Eglise, c'est un fait que la
 discussion n'établit point ; & qui, sans dis-
 cussion, se démontre faux, par son incom-
 patibilité avec d'autres faits incontestables
 & avoués de part & d'autre. Il y a tou-
 jours eu dans l'Eglise, un zèle ardent pour
 retenir l'ancienne foi, & empêcher qu'on
 y donnât la moindre atteinte : il y a tou-
 jours une aversion constante & inflexible
 de toute nouveauté contraire à la foi. C'est
 par une suite de ce zèle & de cette aver-
 sion, que les moindres hérésies qui se sont
 élevées dans quelque siècle que ce soit,

» ont causé tant de bruit ; ont occasionné
 » des disputes , des Ouvrages de part &
 » d'autre , des divisions , des brigues , des dé-
 » cisions , des Conciles : mais rien de pareil
 » n'est arrivé , par rapport aux changemens
 » dont il est question. Voilà des faits dont
 » la connoissance détaillée iroit très - loin ;
 » mais dont une connoissance générale est
 » à la portée de tout le monde ; & suffit pour
 » conclure que les changemens prétendus
 » insensibles dont il s'agit , sont des chi-
 » meres » . (149).

INFALLIBILITÉ DE L'ÉGLISE.

154. OBSERVATION. Nous avons dit ;
 en expliquant la définition de l'Eglise , que
*l'infallibilité , dans l'enseignement relatif à la
 Foi & aux Mœurs , a été promise par Jesus-
 Christ au Corps des premiers Pasteurs , des
 légitimes successeurs des Apôtres.*

La réalité de cette promesse divine nous
 est également constatée & par l'Ecriture &
 par la Tradition : par l'Ecriture , dont nous
 pourrions rapporter & accumuler ici une
 foule de textes décisifs ; par la Tradition ,
 qui , chez les saints Peres , est unanime sur
 cet objet. Pour éviter les longueurs , nous
 ne citerons ici aucun texte tiré de la Tradi-
 tion : nous n'y citerons même qu'un fort
 petit nombre de ces textes de l'Ecriture , qui

établissent & constatent le plus lumineusement cette infailibilité de l'Eglise, assemblée ou dispersée.

I°. Quod si non audierit eos, dic Ecclesiæ: si autem Ecclesiam non audierit, sit tibi sicut Ethnicus & Publicanus. *Math.* 18, ψ. 17.

II°. Euntes ergo docete omnes Gentes, baptisantes eos in nomine Patris & Filii & Spiritus Sancti; docentes eos servare omnia quæcumque mandavi vobis: & ecce ego vobiscum sum omnibus diebus, usque ad consummationem sæculi. *Math.* 28, ψ. 19.

III°. Et ego rogabo Patrem, & alium Paracletum dabit vobis, ut maneat vobiscum in æternum, Spiritum veritatis quem mundus non potest accipere. *Joan.* 14, ψ. 16.

IV°. Ut scias quomodo oporteat te in domo Dei conversari, quæ est Ecclesia Dei, columna & firmamentum Veritatis. I°. *Timoth.* 3, ψ. 15.

V°. Et ego dico tibi, quia tu es Petrus, & super hanc Petram ædificabo Ecclesiam meam; & portæ Inferi non prævalebunt adversus eam. *Math.* 16, ψ. 18.

VI°. Attendite vobis & universo Gregi, in quo vos Spiritus Sanctus posuit Episcopos, regere Ecclesiam Dei, quam acquisivit sanguine suo. *Act.* 20, ψ. 28.

155. ASSERTION. Il a été très-convenable à la Sagesse de Dieu, d'établir un Tribunal infailible, toujours existant, pour fixer la créance des Hommes sur ce qu'il y a d'obscur & de contesté dans le dépôt de la Révélation.

EXPLICATION. Dieu; essentiellement

libre dans sa maniere d'agir , a donné aux hommes un *dépôt commun de révélation* (119) , où se trouvent souvent des vérités fort obscures ; vérités infiniment intéressantes par le droit , puisque d'elles dépend & notre créance & notre conduite ; vérités infiniment intéressantes par le fait , puisque souvent une de ces vérités , contes- tée & mal entendue , a occasionné dans le monde chrétien , les troubles les plus funestes , les guerres les plus sanglantes. Donc il a fallu , pour le bien de la Société , pour la paix des consciences , pour la perfection de la Providence extérieure (51) , que ces vérités pussent être indéfectiblement connues.

Mais comment ces vérités , souvent si obscures , toujours si intéressantes , seront-elles indéfectiblement connues des hommes ? Elles ne peuvent l'être qu'en deux manieres & par deux voies ; savoir , ou par le moyen de l'esprit privé , qui abandonné à ses lumieres naturelles , ou favorisé de lumieres surnaturelles , éclaire & instruit chaque Particulier , dans l'intérieur de son âme ; ou par le moyen d'un *Tribunal commun* , qui assisté d'une providence spéciale , éclaire & instruit indéfectiblement dans des décisions communes & infaillibles , la généralité des hommes. Il s'agit d'examiner ici , laquelle de ces deux voies a choisi & a dû choisir la sagesse divine.

I°. Selon les Protestans , Dieu a choisi la première voie , ou l'*Esprit privé* , pour fixer la créance des hommes sur les vérités obscures qui sont contenues dans le dépôt de la Révélation ; & en cela ils se trompent & ils s'égareront visiblement. Car ,

D'abord , il conste *par le fait* , que l'esprit privé n'est point la voie que Dieu a choisie pour instruire indéfectiblement les hommes sur le dépôt de la Révélation : puisque Saint Pierre nous apprend que l'explication de l'Écriture ne doit point se faire par une interprétation privée (*) ; puisque c'est un fait indubitable que l'Église a toujours été , depuis sa naissance jusqu'à nos jours , dans l'usage de décider les controverses sur les matières de la foi ; puisque dans toutes les Sectes opposées , nous voyons cet esprit privé trouver dans l'Écriture , dans le dépôt de la Révélation , des choses diamétralement opposées , formellement contradictoires , qui évidemment n'y sont pas & ne peuvent pas y être.

Ensuite il conste *par le droit* , ou plus exactement , par l'idée & par la théorie des choses , que l'esprit privé n'est pas une voie que le Créateur ait dû choisir pour éclairer les hommes sur le dépôt de la Révélation :

(*) Omnis prophetia Scripturæ , propria interpretatione non fit. II^a. Petr. 1. v. 20.

puisque Dieu , qui régle & gouverne l'Univers par des loix générales , également simples & fécondes , cesseroit d'être semblable à lui-même dans le gouvernement de son Eglise ; si au lieu d'employer une voie simple & générale d'instruction , il s'attachoit à éclairer chaque homme en particulier par des illustrations privées , qui exigeroient une absurde continuité de miracles , si elles viennent immédiatement de l'esprit divin ; qui exposeroient l'homme à une infinité d'incertitudes , d'illusions , d'impostures , si elles ne viennent que de l'homme. (119).

II°. Selon les Catholiques , Dieu a choisi la seconde voie , ou un *tribunal infallible & commun* , pour éclairer les hommes sur ce qu'a d'obscur & de contesté le dépôt de la Révélation ; & en cela leur maniere de penser est très-conforme & à l'Écriture & à la Raison.

D'abord , l'Écriture sainte nous apprend que Dieu a promis l'infaillibilité au Corps des Pasteurs ; que Dieu a érigé ce corps des Pasteurs en un tribunal infallible , destiné à instruire les Fideles , à fixer leur foi ; à faire évanouir leurs doutes & leurs incertitudes en fait de Religion (154). Donc si , par ce que Dieu a fait réellement , on peut juger de ce qu'il convenoit à sa sagesse de faire ; il conste par l'Écriture , que

l'établissement d'un *tribunal infallible*, destiné à éclairer les Fideles sur le dépôt de la Révélation, étoit très-digne de la sagesse de Dieu.

Ensuite, la Raison nous apprend que Dieu, en agissant ainsi, régle & gouverne son Eglise, comme il régle & gouverne la Nature; c'est-à-dire, par les voies les plus simples, les plus efficaces, les plus universelles, & par-là même, les plus dignes & de son infinie sagesse & de son infinie puissance: donc il a été très-convenable à la sagesse de Dieu, d'établir un *tribunal infallible*, toujours existant, pour fixer la créance des hommes sur tout ce qu'il y a d'obscur & de contesté dans le dépôt de la Révélation, soit en genre de dogme, soit en genre de culte, soit en genre de morale.

NATURE ET OBJET DE CETTE INFAILLIBILITÉ.

156. OBSERVATION. L'infaillibilité de ce tribunal divin, ou de l'Eglise, n'est point une infailibilité naturelle, fondée sur les lumières des Pasteurs qui la gouvernent: c'est une *infaillibilité surnaturelle*, fondée sur une assistance spéciale de l'Esprit-Saint; assistance formellement promise par l'organe même de Jesus-Christ, dans l'Evangile; assistance toujours tenue pour réelle & pour

certaine dans le Christianisme , d'après l'Écriture & d'après la Tradition ; assistance essentiellement connexe avec la sagesse & avec la sainteté d'une Providence divine , qui s'intéresse aux hommes & à la Religion.

II°. En vertu de cette infailibilité surnaturelle, solennellement promise, & pour toujours accordée à l'Eglise (154) ; l'Eglise, assemblée ou dispersée, décide définitivement & infailliblement, quels livres, répandus parmi les Fideles de l'ancienne ou de la nouvelle alliance, doivent être révéérés comme des *Livres divins* ; quels autres livres, révéérés comme divins par quelques Chrétiens trop crédules ou mal instruits, doivent être regardés comme des *Livres apocryphes* (144) ; quelles traditions il faut recevoir pour *traditions divines* ; quel est le *vrai sens* de quelques textes douteux ou contestés dans les Auteurs inspirés ; quelle est la *vraie doctrine* de l'Écriture & de la Tradition en genre de dogme, de culte, de sacremens, de morale, de loix apostoliques, d'obligations communes à tous les Fideles ; quels ouvrages, composés dans les différens siècles, doivent être tenus pour *ouvrages à doctrine hétérodoxe* (*), soit

(*) ETYMOLOGIE. Doctrine hétérodoxe, *doctrine étrangere à l'opinion reçue, à la persuasion commune* : de ἑξῆς, opinion, sentiment, persuasion ; & de ἕτερος, étranger.



dans leur esprit général , soit dans leurs assertions isolées ; quelle *obligation précise* imposent certaines loix ecclésiastiques , anciennement ou récemment intimées aux Fideles ; & en quelles circonstances il convient de changer ou d'abroger ces loix , soit en les laissant simplement périr par désuétude , soit en leur en substituant d'autres qui les remplacent en les modifiant & en les adaptant mieux au tems & au besoin.

III°. Les Protestans , soit par un défaut de dialectique , soit par un défaut de bonne foi , ont long-tems reproché aux Catholiques de tomber dans un *cercle vicieux* , en prouvant d'abord par l'autorité de l'Écriture sainte , que l'Église a une autorité infallible ; & en prouvant ensuite par l'autorité infallible de l'Église , que tels & tels Ouvrages sont l'Écriture sainte , ou que tel & tel sens doit être attribué aux textes de l'Écriture sainte. Voici ce raisonnement des Catholiques contre les Protestans ; raisonnement très-concluant & très-sensé.

L'Écriture sainte , que nous reconnoissons tous unanimement , Protestans ou Catholiques , pour l'infalible parole de Dieu , regarde comme un Publicain & comme un Payen , c'est-à-dire , comme un homme égaré dans sa créance & dans sa conduite , comme un homme hautement anathématisé du Ciel , celui qui ne reconnoît pas l'auto-

rité infaillible de l'Eglise (154): *Donc l'Eglise a réellement une autorité infaillible.*

L'Eglise a réellement une autorité infaillible , établie & constatée évidemment par l'Ecriture sainte : donc les Livres que l'Eglise reçoit pour divins , que l'Eglise ordonne de regarder comme formant l'Ecriture sainte , sont réellement l'*Ecriture sainte* : donc les sens que l'Eglise donne aux points douteux & contestés des Livres divins , de l'Ecriture sainte , sont le *vrai sens de l'Ecriture sainte*.

Le cercle vicieux que reproche aux Catholiques le Citoyen de Geneve , en disant que *l'Eglise décide qu'elle a droit de décider* , n'a pas plus de fondement. Dans un conflit de Jurisdiction , tous les jours , sans tomber dans aucun cercle vicieux , un *Tribunal suprême décide qu'il a droit de décider* ; & il le décide ou d'après la loi du Prince , qui lui attribue ce droit , ou d'après l'usage reçu & permanent , qui lui en constate la possession. On peut dire la même chose de l'Eglise : elle décide & d'après l'autorité de l'Ecriture & d'après la pratique générale de tous les siècles du Christianisme , qu'elle a droit de décider.

Il n'y a jamais de cercle vicieux , de faux raisonnement , à prouver une vérité douteuse & contestée , par une autre vérité sûre & avouée ; quoiqu'ensuite ces deux vérités

établies se prêtent réciproquement une lumière & une force mutuelles.

IV°. On voit ici en quel sens Saint Augustin , qui n'étoit pas gauche dans ses raisonnemens , & qui étoit bien au fait de la doctrine des premiers siècles du Christianisme , disoit qu'il ne croiroit pas à l'Évangile, s'il n'étoit mû à cette créance par l'autorité de l'Eglise. (*).

Saint Augustin savoit qu'il falloit croire à la Religion évangélique , Religion dont tant de Prophéties , accomplies en Jesus-Christ, dont tant de miracles, opérés en face de toute la Terre , annonçoient & démonstroient la divinité. Mais où existoit cette Religion divine ? Dans quel Ouvrage divin étoient consignés ses dogmes & ses préceptes ? C'est ce que Saint Augustin croyoit ne pouvoir apprendre avec une entière & complète certitude , que par le témoignage général des différentes Eglises ; qui depuis le tems des Apôtres , avoient invariablement professé la Religion de Jesus-Christ, avoient persévéramment veillé à la conservation du sacré dépôt de l'Évangile.

INCONSÉQUENCES DES PROTESTANS.

157. OBSERVATION. Les Protestans qui,

(*) Ego vero Evangelio non crederem , nisi me Ecclesiæ catholicæ commoveret auctoritas. *Augustinus , Libro contra Epist. Manichæi , Cap. 5.*

au tems du saint Concile de Trente, avoient nié hautement la nécessité & l'existence d'un Tribunal établi dans l'Eglise de Jesus-Christ pour terminer les différens sur la Foi & sur la Morale, changerent de ton & de principe, selon leur usage toujours fécond en variations, au fameux Synode de Dordrecht, commencé en 1618.

Les Arminiens & les Gomaristes, deux Sectes célèbres & rivales en Hollande, ainsi nommées du nom de leurs Chefs respectifs Arminius & Gomar, se trouvant en opposition sur quelques articles de leur créance; le Synode Protestant s'assembla à Dordrecht, pour juger & pour déterminer définitivement ce grand différent, qui troubloit & l'Etat & la Religion. Les *Arminiens*, qui se virent les plus foibles, protesterent contre l'autorité du prétendu Concile; & lui opposerent précisément les mêmes raisons, qu'avoient objecté les Protestans contre l'autorité du saint Concile de Trente; raisons que tout le parti Protestant jugeoit alors si solides & si triomphantes: ce qui n'empêcha pas le Synode Protestant, où dominoient les *Gomaristes*, d'aller en avant, de juger, de condamner; d'anathématiser la doctrine des Arminiens; & par un changement de scène assez singulier, de répondre aux plaintes & aux objections des Arminiens, par les mêmes rai-

sons précisément que les Catholiques faisoient valoir au Concile de Trente , contre tout le parti Protestant.

« Les Catholiques , dit à cette occasion
 » l'Auteur des *Mémoires chronologiques &*
 » *dogmatiques* , ont prétendu tirer un grand
 » avantage du Synode de Dordrecht. Ils
 » soutiennent que la procédure qu'on y a
 » tenue , prouve invinciblement que lorsqu'il se forme des contestations dans l'Eglise , c'est à elle à faire droit aux Parties , & à juger en dernier ressort. Si cela n'est pas , il n'y avoit rien de plus juste , que la protestation que firent les Arminiens contre leurs Juges ; ni rien de plus frivole , que ce qui fut dit par les Députés pour en montrer la nullité. Tous les avis des Gomaristes allèrent à établir , que lorsque l'Eglise est assemblée , elle a l'autorité nécessaire pour décider ce qui est de foi ; & qu'on ne peut s'écarter de ses décisions , sans tomber dans l'erreur & dans le schisme. Le Synode de Delphé , consulté par les Etats de Hollande & de Westfrise , avoit prononcé de la même manière.

« Les Arminiens alléguoient , entre autres causes de récusation contre le prétendu Concile , sa *faillibilité* , qui les mettoit en droit de ne pas s'en tenir à ses décisions. Sur cela les Députés à l'assemblée

» de Delphé répondirent , que comme Je-
 » sus-Christ promit son Esprit à ses Apô-
 » tres pour leur enseigner toute vérité ; il
 » a promis à son Eglise qu'il seroit avec
 » elle jusqu'à la consommation des siècles :
 » que lorsque de pieux & savans Pasteurs
 » s'assemblent dans la crainte du Seigneur,
 » de différentes contrées du monde chré-
 » tien , pour juger par la parole de Dieu ;
 » ce que l'on doit tenir ou rejeter dans l'E-
 » glise ; il faut croire fermement que Jesus-
 » Christ , suivant ses promesses , présidera
 » à cette assemblée pour l'éclairer & la con-
 » duire par son Esprit , de manière qu'on
 » n'y décide rien contre la vérité : qu'il n'y
 » auroit ni ordre , ni paix dans l'Eglise de
 » Dieu , si chacun avoit la liberté d'ensei-
 » gner tout ce que bon lui sembleroit , sans
 » être obligé de rendre compte de sa con-
 » duite , & de la soumettre au jugement
 » d'un Synode , selon le commandement
 » de l'Apôtre , qui veut que les Prophetes
 » jugent les Prophetes mêmes.

» Ces Messieurs , en établissant ce prin-
 » cipe si naturel & si vrai , ne faisoient pas
 » réflexion qu'il se renversoit sur eux-mê-
 » mes. En effet , s'il a été permis aux Cal-
 » vinistes , de citer les Arminiens à leur as-
 » semblée , comme des Novateurs qui aban-
 » donnoient la doctrine reçue depuis cin-
 » quante ans , & de prononcer sur l'hérési-

» cité de leurs sentimens ; il l'a été sans
 » doute aux Peres du Concile de Trente,
 » de citer à leur Tribunal ceux qui dog-
 » matisoient de leur tems , & de décider
 » sur les opinions de Luther & de Calvin.
 » Les Protestans ne devoient pas se sépa-
 » rer ; ou ils devoient reconnoître après leur
 » séparation , qu'il n'y a point de puissan-
 » ce ici bas , qui ait le pouvoir de décider
 » souverainement de la doctrine , & de ter-
 » miner les différens de Religion : cet ar-
 » gument est sans réplique ».

Le célèbre Citoyen de Geneve presse vi-
 vement & éloquemment , dans ce genre
 d'inconséquence , les Protestans de Geneve ,
 qui avoient anathématisé les principes anti-
 chrétiens , répandus dans son Emile ; & il
 démontre irréfragablement , sans laisser à
 ses Juges aucun moyen de replique , que
 dans les principes de la Réformation , aucun
 Tribunal , Séculier ou Ecclésiastique , n'a
 pu condamner l'Analyse , vraie ou fausse ,
 qu'il a faite de l'Evangile : parce qu'aucun
 tribunal n'a pu décider qu'il n'eût pas vu
 dans l'Evangile , d'après son *esprit parti-*
culier , ce qu'il dit y avoir vu ; & que cet
 esprit particulier , dans les principes de tous
 les Protestans , est pour lui , comme pour
 ceux qui l'ont jugé & condamné , l'unique
 regle ou l'unique application de la Foi.



LA PHILOSOPHIE
DE
LA RELIGION.

CINQUIÈME SECTION.

CHRONOLOGIE DES LIVRES SAINTS.

POUR mettre dans cette Section tout l'ordre & toute la clarté dont elle est susceptible & dont elle a besoin, nous la diviserons en quatre Paragraphes; dans lesquels nous donnerons successivement une idée de la chronologie en général, une idée de quelques chronologies fabuleuses, une idée de la vraie chronologie ou de la chronologie de Moïse, une idée de quelques différences ou de quelques variations qu'on trouve dans cette vraie chronologie.

PARAGRAPHE PREMIER.

LA CHRONOLOGIE EN GÉNÉRAL.

158. **D**ÉFINITION. La *Chronologie* est une science qui apprend à mesurer, à distinguer, à comparer les tems; à les rapporter à certaines époques, ou à certains

événemens mémorables, d'où l'on commence à compter les années ; & à évaluer le nombre des années qui se sont écoulées entre ces époques. La Chronologie & la Géographie sont les deux grands flambeaux de l'Histoire, sacrée & profane.

La Chronologie se divise en chronologie sacrée, tirée des Livres saints ; & en chronologie profane, tirée des histoires & des monumens profanes. (*).

ÉPOQUES PRINCIPALES.

159. DÉFINITION. On appelle *Epoque*, un point fixe dans la chronologie, un événement mémorable, d'où l'on commence à compter les années. Une époque est comme une station fixe, où l'esprit s'établit pour observer ce qui précède & ce qui suit dans l'ordre des tems & des événemens ; & pour donner aux choses successives dans l'histoire, le rapport & l'enchaînement qu'elles ont eu dans la réalité.

1°. Les *principales Epoque*, dans l'ancienne chronologie, sont la Création, le Déluge, la vocation d'Abraham, la sortie d'Egypte, la dédicace du Temple de Sa-

(*) ETYMOLOGIE. Chronologie, science des temps. De χρόνος, *tempus* ; & de λόγος, *sermo*. Epoque ; point fixe, autour duquel on s'établit & d'après lequel on parle. De ἔχω, j'ai je tiens ; & de πω, je parle.

lomon, la liberté rendue aux Juifs par Cyrus, la naissance de Jesus-Christ. Les différens Peuples ont ensuite leurs époques particulières, relatives à leur histoire ou à leur Religion. Par exemple, les Romains datoient de la fondation de Rome: les Musulmans datent de l'Hégire, ou de la fuite de Mahomet, quand il quitta la Mecque pour se retirer à Médine. (129).

II°. Parmi les époques les plus fixes sont les *Observations astronomiques*, par exemple, les éclipses de soleil & de lune, les conjonctions des solstices & des équinoxes avec certaines étoiles, les levers héliques de certaines étoiles (*), & ainsi du reste. Quand on fait par l'histoire que tel

(*) Les *Levers héliques* des étoiles, sont très-célèbres chez les anciens Astronomes & chez les anciens Poètes. Une étoile qui se leve pendant que le Soleil éclaire l'horison, n'a point de lever hélique: parce qu'on ne peut la voir atteindre l'horison, lorsqu'elle se leve.

Mais quand le Soleil, par son mouvement annuel; réel ou apparent, d'occident en orient, a dépassé cette étoile d'un certain nombre de degrés, & qu'elle commence à paroître le matin dans l'horison immédiatement avant l'aurore, alors elle se leve héliquement; & cette position dans le Ciel, relativement au Soleil & à l'Horison, est son *lever hélique*.

Le *coucher hélique* d'une étoile arrive, quand elle descend le soir dans l'horison un peu après le coucher du Soleil, en telle sorte que la lumière du crépuscule empêche de l'apercevoir.

Le lever hélique est l'*apparition*, & le coucher hélique est l'*occultation* ou la disparition d'une étoile, dans l'horison au voisinage du Soleil. Hélique, *Solaire*; de *ἡλιός*, *Sol*.

regne ou tel événement a concouru avec telle éclipse de soleil ou de lune , par exemple ; si cette éclipse est bien caractérisée , il est facile de déterminer , par les regles astronomiques , le tems précis où doit être placé ce regne ou cet événement.

Mais une longue suite d'éclipses , calculées & non observées dans une Monarchie , ne prouve rien en faveur de son ancienneté ; parce qu'on peut calculer aujourd'hui toutes les éclipses qui ont existé depuis le commencement du monde , & les inférer dans l'histoire ou dans les annales de cette Monarchie. Nous parlerons bientôt des anciennes éclipses , rapportées dans les annales Egyptiennes & dans les annales Chinoises.

III°. Les années que l'on compte depuis les différentes époques , ou d'une époque à une autre époque , sont ou astronomiques , ou civiles. Il est important de ne point confondre ces deux sortes d'années , dans l'ancienne chronologie.

ANNÉE ASTRONOMIQUE.

160. DÉFINITION. L'Année astronomique tropique , celle qui ramène les saisons ; celle qui régle aujourd'hui l'ordre politique & civil de toutes les Nations policées & éclairées , celle à laquelle on assujettit les calculs astronomiques & chronologiques , est une ré-

volution entiere, réelle ou apparente, du Soleil autour de l'Ecliptique; à compter d'un point quelconque de l'Ecliptique, par exemple, du point équinoxial du Printems, jusqu'au retour vrai ou apparent du soleil au même point, au point équinoxial du Printems suivant. Cette révolution renferme,

Selon Tycho-Brahé,				
De la Hire,	[Jours ..	Heures ..	Min. . . . Sec.
Et Cassini,	365	5	49	0.
Selon Kepler,	365	5	48	57.
Selon de la Caille,	365	5	48	43.
Selon de la Lande,	365	5	48	45.

L'année astronomique a été fixée & déterminée par les Astronomes de ces derniers tems, avec la plus grande précision qu'on puisse avoir & desirer : l'incertitude ne va pas, dit M. de la Lande, à trois ou quatre secondes de tems.

ANNÉE CIVILE.

161. DÉFINITION. L'Année civile est un espace périodique de tems, déterminé par l'usage ou par les loix d'une nation : la plus parfaite est celle qui s'accorde le mieux avec l'année astronomique tropique. Mais les premiers habitans de la terre, & les premiers fondateurs des Républiques ou des Monarchies, furent & durent être nécessairement de très-mauvais astronomes; & leur année civile fut souvent fort diffé-

rente & fort indépendante de l'année astronomique dont nous venons de parler.

I°. *Chez les Romains*, l'année civile fut d'abord, sous Romulus, de dix mois lunaires, auxquels on attribua trois cents quatre jours : elle fut ensuite, sous Numa, de douze mois lunaires, que l'on supposa répondre à trois cents soixante-cinq jours.

Comme cette année de trois cents soixante-cinq jours étoit trop courte de près de six heures ; il fallut ajouter de tems en tems, des jours intercalaires à l'année civile, pour la ramener à-peu-près à l'année astronomique : ce qui fut abandonné au caprice des Pontifes.

Jules César fit l'année civile de trois cents soixante-cinq jours & six heures ; & cette année, trop longue de onze minutes & un quart de minute, a subsisté jusqu'au tems de la réforme du Calendrier par le Pape Grégoire XIII, en 1582, où l'année civile se trouva devancer de dix jours l'année astronomique.

II°. *Chez les Grecs*, l'année civile étoit de douze lunaisons, à laquelle on ajoutoit tous les deux ou tous les trois ans, une lunaison qu'ils nommoient embolémique ou intercalaire.

III°. *Chez les Hébreux*, l'année civile étoit de douze lunaisons, qu'on tâchoit de rapprocher de l'année astronomique, soit en ajoutant chaque année, onze ou douze jours

à la fin de ces douze lunaifons ; soit en inférant de tems en tems à une année de douze lunaifons , une treizième lunaifon ; & cette année de treize lunaifons , étoit appellée *année embolémique*.

Chez les Juifs modernes , chez les Turcs , chez les Arabes , l'année civile est à-peu près la même chose ; c'est-à-dire , une période de douze lunaifons , rapprochée de l'année astronomique ou par des jours intercallés à chaque année , ou par une lunaifon intercallée à une année après un certain espace de tems.

Déjà au tems du Déluge , l'année civile , chez les Patriarches , étoit de douze lunaifons & quelques jours : puisqu'il est dit dans la Genèse , que le Déluge dura douze mois & dix jours ; & qu'il est dit ensuite ailleurs , que le Déluge dura environ un an. Les années des Patriarches n'ont rien de commun avec les années lunaires & d'un mois , dont nous allons parler : ceux qui ont eu ce soupçon , n'ont pas fait attention que dans leur absurde calcul , les Patriarches auroient été peres à l'âge de deux ans & demi.

IV°. *Chez les Egyptiens* , l'année civile ; selon Pline , Plutarque , Hérodote , Diodore de Sicile , & plusieurs autres Auteurs , fut d'abord composée d'une seule lunaifon ; ensuite de trois , de quatre , de six , de douze lunaifons. Aseth , trente - deuxième Roi

d'Égypte, ajouta cinq jours à l'année de douze lunaisons, auxquelles on attribuoit trois cens soixante jours.

On voit par-là, quelle horrible confusion a dû nécessairement répandre dans la chronologie des différentes nations, cette bizarre diversité d'années civiles, dont les commencemens variables erroient successivement de mois en mois.

V°. *Chez les Chaldéens*, l'année civile fut de trois cens soixante-cinq jours, selon Berosé, après le regne d'un certain Enochus: avant ce regne, on comptoit la durée du tems par Sares, par Neres, par Sosses, dont on ne connoît guère la valeur.

VI°. *Chez les Chinois*, l'année civile a été de tems immémorial, de trois cens soixante-cinq jours & six heures: elle commençoit & finissoit au solstice d'hiver. Cette maniere de compter & d'évaluer les années, remonte, selon la tradition nationale, jusques vers les premiers tems de leur monarchie; & il paroît par leurs annales, qu'elle avoit déjà lieu, environ 2000 ans avant Jesus-Christ.

VII°. *Dans tous les Etats chrétiens*, à l'exception de la Russie, l'année civile est maintenant, selon la réforme du Calendrier faite par les ordres & par les soins du Pape Grégoire XIII, de trois cens soixante-cinq jours, pendant trois ans consécutifs; & de trois cens soixante-six jours, l'année suivante.

Si l'année astronomique étoit exactement de trois cens soixante-cinq jours & six heures ; le *bissexte*, ou le jour intercallé au mois de Février lequel se trouve alors de vingt-neuf jours, rameneroit précisément tous les quatre ans l'année civile à l'année astronomique. Mais ce bissexte ajoute à l'année astronomique, en quatre ans, environ 45 minutes de trop, ou environ 45 minutes au-delà du tems qu'employe le Soleil, en quatre ans, pour retourner au même point du Zodiaque : ce qui fait environ un jour en 128 ans. De sorte qu'après environ 128 ans, il faut omettre le bissexte occurrent, pour que l'année civile cadre à-peu-près avec l'année astronomique.

Les Astronomes employés à la réforme du Calendrier grégorien, proposerent, & d'après leur avis il fut arrêté, que dans le cours de quatre cens ans, on omettroit trois bissextes. C'est pour cette raison que l'année 1700 ne fut point *bissextile* : l'année 1800 & l'année 1900 ne le feront point encore ; mais l'année 2000 le fera.

ÉPOQUE DE LA CRÉATION.

162. OBSERVATION. Il est évident que quelque chose existe de toute éternité ; sans quoi rien n'existeroit. Ainsi l'éternité d'existence en quelque chose, ou en Dieu ;

ou en la Matière, est de toutes les vérités auxquelles adhère & acquiesce l'esprit humain, la plus incontestable, la plus rigoureusement démontrée.

I°. Il est certain & visible qu'*il existe une matière*, celle qui forme la terre, les planètes, les comètes, le soleil, les étoiles, & leurs atmosphères plus ou moins étendues: mais depuis quand existe cette matière? Existe-t-elle par son essence & de toute éternité; ou a-t-elle eu un commencement d'existence? Il est clair qu'il n'y a point de milieu entre ces deux choses; & qu'on ne peut rejeter l'une, sans admettre l'autre.

II°. L'*Eternité de la matière* est toujours frivolement supposée, elle n'est jamais établie ou prouvée, dans le système des Matérialistes; système toujours plein d'une infinité de révoltantes absurdités. (50).

La *Création de la matière* est généralement admise, solidement établie & démontrée, par tous les autres Philosophes; à l'exception de quelques Déistes équivoques, qui forment comme le chaînon entre le Matérialisme & le Déisme. (62).

Il est clair que *la création de la matière doit être purement & simplement admise*; s'il est évidemment démontré que les Êtres qui composent ce monde, ne se suffisent point pour exister, & n'existent point par

eux-mêmes & en vertu de leur essence. Car si cela est démontré, comme il l'est en effet pour quiconque est capable de porter un regard philosophique sur les différentes especes d'êtres qui sont le plus en prise à nos observations ; il est absolument nécessaire de reconnoître l'existence de la Création, quelque inconcevable que puisse être la maniere dont a pu & du se faire cette création : selon l'axiome philosophique, évidemment vrai & généralement reçu, que *les choses certaines & bien démontrées ne doivent pas être révoquées en doute, à cause des obscurités & des difficultés qui s'y trouvent* : sans quoi, il n'y auroit plus rien de certain dans les choses même naturelles ; & loin de conduire à la certitude & à la vérité, la Philosophie ne conduiroit plus qu'à un ridicule & absurde Pyrrhonisme.

III°. Notre esprit ne conçoit pas la *Création de la matiere*, ou son passage du néant à l'être, de l'état de possibilité à l'état d'existence : mais notre esprit conçoit - il mieux dans la matiere, le non - commencement d'existence, ou l'existence éternelle ? Et s'il est démontré (comme on le démontre par l'observation des propriétés physiques de la matiere) que la Matiere, par exemple un tas de boue, un bloc de marbre, un morceau de bois, n'a point en partage & de son propre fonds une *intrinseque & infinie ac-*

tivité, qui ait été essentiellement & éternellement féconde en elle-même ; que la Matière ne peut point devoir à elle-même & avoir par-elle même son existence, ses modifications, son mouvement, ses propriétés ; que la Matière existante a eu nécessairement un commencement d'existence, & qu'elle n'existe & n'a pu exister que par une *vraie Création* ; a-t-on droit de rejeter cette vérité démontrée, parce que l'on n'en conçoit pas la manière ?

Avons-nous droit, par exemple de nier notre existence & notre vie, parce que nous ne concevons pas comment nous existons & comment nous vivons ; ou de supposer éternelles notre vie & notre existence, parce que nous ne comprenons pas d'une manière lumineuse comment elles ont pu commencer ? Nous ne craignons pas de le répéter : quand une vérité est solidement établie & constatée ; tout ce qu'elle peut avoir d'inconcevable, ne détruit point sa certitude.

IV°. *L'époque de la Création*, ou l'instant auquel le monde visible a commencé d'exister, remonte à un nombre immense de siècles, selon quelques histoires fabuleuses ; elle ne remonte qu'à environ six ou sept mille ans, selon l'histoire sacrée & profane : comme nous l'expliquerons bientôt.

ÉPOQUE DU DÉLUGE.

163. OBSERVATION. Tous les Naturalistes s'accordent unanimement à reconnoître que *toutes les parties de notre globe ont été, ou dans un même tems ou dans des tems successifs, généralement ensevelies sous les eaux.* Mille & mille monumens incontestables donnent une certitude entière & complete à ce fait historique, dont conviennent également & les Athées & les Déistes & les Chrétiens.

1^o. On trouve dans tous les pays du monde, dans des endroits très-éloignés de la mer, au sein des plus hautes montagnes, en Europe, en Asie, en Afrique, en Amérique, au Nord & au Midi, des amas étonnans & des couches immenses de coquillages marins de toute sorte : on y trouve des poissons entiers de toute grandeur & de toute espece, parfaitement semblables à ceux qu'on voit aujourd'hui dans la mer, pétrifiés & convertis en la nature des carrieres dont ils font partie.

Ces tas de coquillages, répandus d'espace en espace sur toute la surface de la terre, ces diverses especes de poissons pétrifiés au sein des montagnes les plus hautes & les plus éloignées de la mer, monumens qu'un Auteur célèbre appelle si ingénieusement les

médailles du Déluge, ne prouvent & ne peuvent prouver autre chose, que l'existence & la vérité du Déluge universel, rapporté par l'Écriture sainte : comme on le verra bientôt.

Ces tas de coquillages n'existent pas & ne doivent pas exister *dans chaque contrée en particulier*, ou dans chaque partie de la surface terrestre : parce que les différentes mers du monde, en se déplaçant & en se répandant sur la terre, n'ont pas toutes eu des tas immenses de coquilles à voiturer & à entasser par-tout. Ces poissons pétrifiés ne se trouvent pas *dans toutes les carrières indistinctement* : parce qu'il y a des montagnes antérieures au Déluge, dans le sein desquelles ils n'ont pu s'incorporer. Ils n'existent & ils ne doivent exister que dans les montagnes formées après le Déluge, ou dans quelques cavités des montagnes antérieures au Déluge. Ainsi, quoique certains Naturalistes modernes n'aient pas rencontré en Amérique, des tas de coquillages dans quelques terres qu'ils ont fouillées, des poissons pétrifiés dans quelques montagnes où ils ont fait jouer la mine ; il ne s'ensuit pas, comme ils l'ont conclu trop légèrement contre le torrent des Naturalistes, que le nouveau monde n'ait point été en proie aux ravages du Déluge, ou que ce nouveau monde soit sans monumens du Déluge.

II°. Un Auteur moderne a avancé qu'on ne trouve point de coquillages dans les montagnes d'Amérique : il se trompe. L'*Histoire de la Pensilvanie*, traduite depuis peu de l'Allemand, lui apprendra, page 157, que « si lon creuse dans les montagnes bleues de » la Pensilvanie, qui fait partie de l'Améri- » que septentrionale, montagnes qui sont à » trois milles anglais de la mer, on y trouve » des écailles d'huitres, d'autres coquillages, » & des escargots, qui se rencontrent pa- » reillement dans les vallées que forment » ces montagnes : que les pierres calcaires, » les pierres à fusil, & les grès, renferment » une quantité étonnante de coquilles, de » moules pétrifiées; & qu'en général, on » a peine d'imaginer combien il y en a de » milliers contenus dans les différentes es- » peces de pierres qui composent ces mon- » tagnes bleues : que les écailles d'huitres, » de moules, & ces autres coquillages qui se » voyent dans la Virginie, dans le Mari- » land, dans la nouvelle York, & dans la » Pensilvanie, sont encore entieres & très-du- » res ». Les *Recherches philosophiques sur les Américains*, lui apprendront de même ; d'après des autorités non suspectes, page 24 & 123, qu'on rencontre à la Terre-del-Fuego, au Chili, aux Antilles, à la Louisiane, & à la Caroline, des lits, des bancs, & de collines entieres, de dépouilles marines.

Ainsi l'Amérique ne diffère point, & il devoit paroître bien singulier, aux yeux d'un Physicien & d'un Naturaliste, qu'elle différât en ce genre, des trois autres parties de notre globe; & qu'elle n'eût pas été, pendant un tems plus ou moins long, généralement inondée & submergée comme elles.

III°. Selon l'Auteur des Recherches philosophiques sur les Américains, on déterre & on exhume journellement, dans le Pérou, dans le Mexique, dans les isles de Saint-Hélène & de Puna, en général dans toute la longueur de l'Amérique, depuis le Canada jusqu'aux Terres Magellaniques, une prodigieuse quantité de *grands Os fossiles*; que quelques anciens Naturalistes regardoient comme les restes d'une race de géans d'une grandeur énorme, & que les modernes Naturalistes reconnoissent avoir appartenu à quelques quadrupedes de la plus grande espèce. Or les quadrupedes qui fournissent les plus grands os, des os capables de quadrer avec les grands os fossiles qu'on découvre dans toutes les contrées de l'Amérique, sont l'éléphant, le rhinocéros, la giraffe, l'hippopotame, le chameau, le dromadaire; & il n'y a en Amérique, ni dromadaires, ni chameaux, ni hippopotames, ni girafes, ni rhinocéros, ni éléphans. Quelle y est donc l'origine de ces grands os fossiles? N'est-il pas tout simple & tout naturel de juger ou

de conclure qu'ils y existent depuis le tems du Déluge : soit que les grandes especes d'animaux dont on vient de parler, existassent déjà dès-lors dans le nouveau continent, où le Déluge les engloutit & les ensevelit, sans qu'elles aient eu depuis lors l'occasion ou le moyen d'y repasser de notre continent, dans lequel se conserverent toutes les especes vivantes ; soit qu'elles n'existassent encore que dans notre continent, & qu'au tems du Déluge l'agitation & la circonvolution des eaux ; aient voituré & enseveli indifféremment & au hasard leurs cadavres & leurs ossemens, dans toutes les contrées submergées de l'un & de l'autre continent (*) ?

IV°. En vain, pour rendre raison de ce phénomène, de l'existence de ces grands os fossiles en Amérique, imaginerait-on des déluges différens de celui de l'Écriture, & beaucoup moins antérieurs à notre siècle, qui y aient fait périr les grandes especes d'animaux auxquelles appartenoient ces os : c'est au fond,

(*) On trouve aussi une très-grande quantité d'os & de dents d'éléphants, dans la Sibérie ; quoique ces animaux n'habitent communément que les pays chauds de l'Asie. Mais ils peuvent y avoir été conduits en différens tems ou par les Chinois ou par les Tarrates, & en particulier par les Successeurs de Gengiskam, lorsqu'ils furent expulsés des Régions méridionales de l'Asie, & forcés de s'aller cacher dans les climats glacés du Nord. Ainsi ces os fossiles de Sibérie, peuvent avoir une origine de beaucoup postérieure au déluge : ce qu'on ne peut pas dire de même de ceux d'Amérique.

déplacer la difficulté , sans la changer , sans la résoudre. Car d'abord , comment ces déluges particuliers ont-ils pu détruire les grandes espèces animales dans toute l'Amérique , sans y détruire de même les espèces plus petites ? Ensuite comment ont pu exister , sans un miracle formel , que ne veulent point admettre les Auteurs ou les partisans de cette hypothèse , des déluges particuliers qui aient inondé & couvert toute l'Amérique , sans inonder & couvrir de même , en vertu des loix de l'équilibre hydrostatique , notre Continent ? Par des *changemens de centre de gravité* , dira-t-on peut-être (*) ! Mais si l'on suppose arbitrairement dans notre globe , sur-tout dans des siècles connus par l'histoire , de très-grands changemens de centre de gravité , qui aient transporté la masse des eaux de la mer sur tout le sol de l'Amérique ; comment les eaux de la mer ont-elles pu aller submerger & engloutir ce continent , sans appauvrir & sans épuiser les mers du nôtre ?

Bien moins encore pourroit-on attribuer ce phénomène à des débordemens particuliers de la mer , occasionnés ou par des tempêtes ou par des tremblemens de terre :

(*) On peut voir , si l'on veut , dans le second volume de notre Physique , pages 53 & 71 , ce qu'on doit penser & de la cause & des effets de ces changemens de centre de gravité dans notre globe.

puisque le sol du Pérou, où l'on trouve le plus de ces os fossiles, sur-tout dans ce quartier qu'on appelle la *Terre des Brulés*, est élevé dans ses vallées au moins de quatorze ou quinze cens toises au-dessus du niveau de la mer; & que plusieurs de ses montagnes s'élevent encore à plus de mille, & quelques-unes à plus de deux mille toises au-dessus du niveau de ces vallées. Quelle tempête ou quel tremblement de terre a jamais élevé les eaux de la mer, seulement à cent toises au-dessus de leur niveau naturel!

V°. Il résulte de tout ce que nous venons d'observer, que les *divers monumens* par lesquels il conste que toutes les parties de notre globe ont été, ou dans un même tems ou dans des tems successifs, ensevelies sous les eaux, ne peuvent quadrer, dans leur généralité, qu'avec le Déluge miraculeux dont font mention les Livres saints.

L'observateur qui se borne à voir & à examiner en détail quelques-uns de ces monumens, sans généraliser ses observations & ses spéculations, peut leur chercher & leur assigner différentes causes particulières & naturelles: l'observateur qui envisage la généralité & qui saisit l'ensemble de ces monumens, décide qu'ils ont dû avoir une cause commune & surnaturelle; & que cette cause n'est & ne peut être, dans l'ordre présent des choses, que l'action du Déluge miraculeux

dont l'Écriture nous a conservé l'histoire, & dont la Nature nous perpétue le souvenir.

VI°. *Ce Déluge universel est évidemment impossible dans l'ordre naturel des choses, & selon les loix générales qui animent la Nature.* Aucune cause physique n'a pu donner & ôter à la terre, un volume d'eau capable de s'élever au-dessus des continens & des plus hautes montagnes : aucune cause physique n'a pu forcer la masse des eaux, qui existe aujourd'hui dans notre globe, à se porter contre sa gravitation & contre toutes les loix de l'hydrostatique, du fond des abymes, au-dessus des lieux les plus élevés de la terre.

VII°. *Mais le Tout-Puissant, qui conserve & qui interrompt à son gré les loix de la Nature, a pu, pour des raisons dignes de sa justice & de sa sagesse, opérer miraculeusement ce grand & terrible phénomène : soit en enflant & en dilatant immensément l'énorme volume des eaux de la mer & des rivières ; soit en forçant cet immense volume d'eau de la mer & des rivières, à sortir contre sa gravitation, de ses profonds abymes, & à se porter successivement en une épouvantable masse, en différens sens & pendant un tems considérable, sur toutes les différentes contrées de la terre ; soit en employant d'autres voies évidemment pos-*

fibles , & qu'il importe peu de deviner.

Tout ce qu'il importe ici de savoir , c'est que le Déluge rapporté dans les Livres saints , a évidemment suffi , dans la durée d'une année , pour bouleverser à bien des égards la surface de la terre ; pour accumuler en mille & mille endroits , d'énormes tas de sable , de marne , de pierres ; pour creuser en d'autres endroits , par l'impulsion de son courant , de profonds abymes au sein des terres & des montagnes ; pour entraîner & pour former en couches irrégulièrement posées les unes sur les autres , de grands amas de coquillages , de plantes , de métaux , de substances de toutes sortes ; pour voiturier & pour ensevelir à différentes profondeurs dans les cavités des montagnes anté-diluviennes , des cadavres humains , des poissons de mer & de riviere , des animaux quadrupedes , volatiles , reptiles , de toute espece ; pour occasionner & produire tous les phénomènes remarquables que présente à un observateur attentif & sensé , la surface dévastée de ce monde en ruine.

VIII°. *Le souvenir de ce mémorable événement , s'est conservé plus ou moins explicitement dans l'histoire & dans la tradition de toutes les nations anciennes ; chez les Hébreux , sous le nom de déluge de Noé ; chez les Chaldéens , sous le nom de déluge de Xisuthrus ; chez les Egyptiens & chez les*

Grecs , sous le nom de déluge de Deucalion ; chez les Indiens , sous d'autres noms : de sorte que la vérité & la réalité de ce miraculeux désastre , du Déluge , nous est attestée & constatée de concert , & par les Livres saints , & par l'Histoire des nations , & par l'Histoire naturelle.

VAINS SYSTEMES SUR LE DÉLUGE.

164. SYSTEME I. Quelques Auteurs ont prétendu que le *Déluge rapporté dans l'Écriture sainte* , n'a point été général pour toute la terre ; & qu'il n'a affecté que les régions voisines du Tigre & de l'Euphrate , où se trouvoit alors , disent-ils , tout le genre humain.

Prétention inadmissible ! Prétention également opposée & à l'Histoire sainte & à l'Histoire naturelle : à l'*Histoire sainte* , qui dit positivement & formellement qu'au tems du Déluge , les eaux s'éleverent de quinze coudées au-dessus des plus hautes montagnes du monde ; à l'*Histoire naturelle* , qui nous offre & nous montre dans toutes les parties de notre globe , en Asie , en Europe , en Afrique , en Amérique , au Midi & au Nord , des monumens durables & indubitables , par lesquels il conste démonstrativement qu'il y a eu un tems plus ou moins considérable , où tout notre globe a été ense-

veli sous une espece d'océan : ce qui évidemment ne peut convenir qu'au Déluge de l'Écriture.

165. SYSTEME II. L'*Auteur de Telliamed*, dans son très-antiphilosophique Roman de la Nature, Roman fondé & sur quelques observations réelles dont il dénature les conséquences, & sur un assez grand nombre d'observations antiphysiques dont il suppose la réalité, & sur une foule d'absurdes spéculations qui heurtent directement tous les premiers principes du sens commun, imagine & suppose que la Terre, sujette à d'éternelles métamorphoses, tour à tour astre opaque & astre lumineux, & maintenant astre opaque depuis un nombre indéterminé de siècles, a été d'abord, dans cette dernière métamorphose, un mélange informe de sables, de chaux, d'argilles spongieuses, nageans & engloutis dans un *immense volume d'eau* : que cette eau, incessamment exposée à la chaleur du soleil, persévéramment frappée & attirée par les rayons de cet astre, a été successivement & peu à peu exaltée en vapeurs subtiles à des hauteurs immenses, à des hauteurs d'un nombre indéfini de millions de lieues (*), & emportée dans les

(*) Tous les Physiciens, à l'exception de Telliamed, savent que les vapeurs & les exhalaisons qui s'élevent du sein des mers & des terres, & qui vont former sur nos têtes les météores les plus élevés, ne s'éle-

tourbillons ou dans les atmosphères des planètes, des comètes, des étoiles : que par cette *permanente évaporation* des eaux terrestres, la masse des eaux a diminué de jour en jour dans notre globe, & a laissé enfin à sec quelques parties de la matière argilleuse rassemblée en couches concentriques vers le centre du globe : que cette *matière argilleuse*, exposée à la chaleur du soleil, s'est durcie insensiblement, s'est convertie peu à peu en rochers & en montagnes : que *les hommes & les animaux*, vivant auparavant en républiques marines au fond de la mer, se sont habitués à quitter leur humide séjour, à habiter la surface sèche & solide de notre globe : que quand notre globe aura ainsi perdu par cette évaporation toujours subsistante, toute son humidité, toute sa partie aqueuse ; il s'enflammera, il s'embrâsera dans toute sa substance solide, il se convertira en *globe igné & lumineux*, en soleil ; pour redevenir, après son embrâse-

vent jamais à des hauteurs de plus de deux lieues ; d'où elles retournent en pluies, en éclairs, en matière électrique ou fulminante, sur la terre : que l'atmosphère terrestre elle-même ne s'étend pas à plus de quinze lieues, en hauteur perpendiculaire, au-dessus de la surface de la terre : qu'il n'y a ni tourbillons, ni aucune matière qui ressemble de près ou de loin aux tourbillons, dans les espaces célestes ; & qu'en supposant même dans ces espaces célestes la chimère des tourbillons, ces tourbillons, joints à l'action des rayons solaires, ne sauroient enlever une seule goutte d'eau à notre globe, pour la voiturer dans les tourbillons des planètes, des comètes, des étoiles.

ment ;

ment, après son entière & complète calcination, de nouveau *astre opaque*, propre à attirer jusqu'à saturation, la partie humide qui s'évapore sans cesse du sein des astres opaques.

Telle est, selon Telliamed, l'histoire de notre globe: telle est l'explication générale de cette foule de phénomènes sensibles & durables qui démontrent évidemment à tous les Naturalistes, que notre globe a été pendant un tems considérable, enseveli sous des eaux: tel est l'enchaînement de causes physiques qui a formé la Nature; telle que nous la voyons autour de nous; & qui a fait imaginer le désordre passager du Déluge rapporté dans l'Écriture.

On voit ici à quelles absurdités mène & conduit la moderne manie de heurter de front les Livres saints: Telliamed en offre un riche exemple. Un fade enchaînement de rêves extravagans, qui renversent toutes les lumières de la saine raison, tous les principes de la saine physique, qui sentent bien plus le Malade en délire, que le Philosophe qui pense; telle est la brillante découverte; l'ingénieuse spéculation, la sublime théorie de la nature, qu'une bizarre & aveugle philosophie s'est efforcée, pendant un tems, de substituer à la vraie histoire du Déluge.

166. SYSTEME III. Quelques Philosophes

Tome I.

S

modernes , persuadés que la *queue des comètes* est un immense amas de vapeurs ou d'eaux raréfiées , ont imaginé , sans doute pour s'égayer , qu'au tems du déluge , une comète , celle de 1680 , en passant au près de la terre , l'inonda de sa queue ; & y produisit le déluge : telle est l'hypothèse de Wiston , Philosophe Anglois.

Il faudroit ajouter , pour compléter ou pour perfectionner cette hypothèse , que la comète revînt sur ses pas , quelque tems après son passage , pour reprendre la queue qu'elle avoit perdue ; & pour délivrer la *terre ainsi inondée & submergée* , de la volumineuse masse d'eau dont elle l'avoit surchargée : sans quoi le déluge existeroit encore.

167. SYSTEME IV. D'autres Philosophes ont imaginé un système plus ingénieux & plus séduisant , mais tout aussi fabuleux & tout aussi ruineux , pour faire dériver de l'action physique des comètes , le phénomène du déluge. Tout le monde fait aujourd'hui , disent-ils , que *les comètes sont des globes solides & opaques* , aussi anciens que le monde , assez semblables à nos planètes , mus périodiquement & en tous sens dans le Vuide immense autour du soleil , avec une vitesse alternativement croissante & décroissante.

Il est absolument possible , ajoutent-ils ,

que quelqu'un de ces *globes-cometes*, en faisant, ainsi que la terre, sa révolution périodique autour du soleil, ou heurte réellement la terre, ou passe très-près de la terre sans la heurter. Dans le cas du choc, il y aura un déluge par impulsion & par attraction: dans le cas d'un trop grand voisinage; il y aura un déluge par attraction.

Tel est le fond de leur idée, que nous allons philosophiquement apprécier; adoptant ce qu'elle a de vrai, rejetant ce qu'elle a de faux.

EXPLICATION. Il est certain, & nous en convenons avec tous les modernes Physiciens, que les cometes sont des globes opaques, aussi anciens que le monde, assez semblables à nos planetes, les uns plus grands & les autres plus petits que le globe que nous habitons. Il est certain que ces *globes-cometes* se meuvent, ainsi que la terre, dans le Vuide immense autour du soleil, dans des courbes elliptiques immensément allongées, les uns d'orient en occident, les autres d'occident en orient, ceux-ci du midi vers le nord, ceux-là du nord vers le midi. Il est certain que parmi ces globes, dont soixante ont déjà été observés avec plus ou moins de précision, & dont un nombre incomparablement plus grand reste encore vraisemblablement à connoître; il peut absolument y en avoir quelqu'un dont la courbe coupe

précisément la courbe de la terre , ou soit dans un de ses points à très-peu de distance de la courbe de la terre. De tout cela que doit-il résulter , selon les loix de l'Impulsion & de l'Attraction ? Rien qui ressemble au Déluge dont nous avons parlé.

1°. Dans le *cas du choc* , il est clair que la terre , mue dans son orbite autour du soleil avec une vitesse environ cent trente fois plus grande que celle d'un boulet de canon qui bat en breche , venant à heurter un globe d'une masse à peu près égale à la sienne & mu avec une vitesse aussi grande & peut-être incomparablement plus grande que la sienne , doit essuyer une secousse féconde en étranges révolutions ; une secousse propre à tout bouleverser & à tout confondre en un instant , dans l'un & dans l'autre globe ; à mettre en mille & mille pièces , à faire voler au loin en mille & mille éclats , leurs parties les plus dures & les plus résistantes ; à les emporter loin de leur orbite primitive , ou divisés , ou confondus ensemble , mais pour toujours ruinés , dans une nouvelle orbite autour du soleil. Il est clair qu'un tel désastre n'aura rien qui ressemble au déluge de l'Écriture & de l'Histoire naturelle.

Mais supposons que le choc de ces deux globes , au lieu d'être à peu près direct & très-violent , soit très-oblique & très-foible ; en telle sorte que l'un & l'autre globe sub-

sistent, après le désastre de leur rencontre ; & qu'ils puissent l'un & l'autre continuer à se mouvoir séparément autour du soleil, dans des courbes différentes de leur courbe primitive. Qu'arrivera-t-il delà à notre globe, selon les Loix physiques ?

D'abord, selon les loix du Choc, le noyau terrestre, ou la partie solide de la terre, cédera à l'impulsion plus promptement que la partie liquide : delà, au-dessus du point de contact, un épouvantable promontoire d'eau, qui engloutira & les campagnes & les montagnes placées à une plus ou moins grande distance autour de ce point de contact ; mais qui n'aura lieu ni vers les antipodes de ce point de contact, ni dans un équateur pris entre ce point de contact & ses antipodes.

Ensuite, selon les loix de l'Attraction, les eaux seront plus violemment attirées vers le point du contact, que vers les autres parties de notre globe ; & cette attraction contribuera à fortifier & à augmenter le promontoire aqueux formé par l'impulsion. Les eaux accumulées en calotte sphérique ou ellipsoïdale au-dessus du point terrestre qui a essuyé le choc, prendront insensiblement & peu à peu, selon les loix du mouvement, la vitesse du noyau solide qui les emporte ; & l'équilibre hydrostatique renaîtra impercep-

blement & fans violence , dans toute la masse des eaux.

Il n'y aura donc que les contrées placées autour du point du contact , qui auront essuyé un déluge ; & ce déluge , particulier & comme momentané , ne ressemblera en rien au déluge de l'Écriture & de l'Histoire naturelle.

II°. Dans le *cas d'un trop grand voisinage* , la terre & la comete agiront réciproquement l'une sur l'autre , par simple attraction. Or de cette action réciproque que doit-il arriver à la terre , selon les loix de l'Attraction ? Jugeons-en , en comparant l'action attractive de la comete , à l'action attractive de la lune.

On fait que l'action attractive de la lune est la cause physique du flux & du reflux de la mer ; & que la différence en hauteur , entre le flux & le reflux , en six heures de tems , est d'environ dix ou douze pieds. Ainsi , si une comete , égale en masse à la terre , étoit pendant six heures de suite à une distance de la terre égale à celle de la lune ; la comete égale en masse à la terre , & environ soixante-quatre fois plus grande que la lune , produiroit sur la terre , dans la ligne qui joindroit les centres de ces deux astres , un promontoire aqueux environ soixante-quatre fois plus grand que celui qu'y produit la lune ; & si la comete se trouvoit de moi-

tié plus près de la terre , le promontoire aqueux deviendroit encore quatre fois plus grand ; & ainsi du reste , toujours en raison renversée des quarrés des distances. Par où l'on voit que , dans cette hypothèse de voisinage permanent , la terre pourroit être inondée jusques bien au-dessus de ses plus hautes montagnes , par les eaux attirées & élevées vers la comete.

Mais cette hypothèse de *voisinage permanent* entre la terre & une comete , (hypothèse nécessaire pour vaincre ou pour détruire peu-à-peu , par une longue suite d'attractions répétées & comme accumulées , l'inertie des eaux , qui ne cèdent pas subitement & pleinement à une attraction instantanée) est un cas métaphysique & hors de la nature : à cause de l'immense vitesse qui emporte & la terre & la comete autour du soleil , & qui leur fait parcourir à chacune , au moins 780000 toises par minute.

Ainsi en supposant que tandis que la terre se meut d'occident en orient autour du soleil ; une comete mue d'orient en occident , ou du midi au nord , ou du nord au midi , passe très-près de la terre : comme ces deux astres ne seroient ainsi très-voisins que pendant quelques momens , & qu'il faut nécessairement une certaine durée de tems pour vaincre l'inertie des eaux ; la terre n'en peut essuyer aucun grand désastre , aucun

désastre du moins qui ressemble de près ou de loin au Déluge de l'Écriture.

C'est ainsi que la fameuse comète de 1680, l'une des plus belles & des plus grandes que l'on connoisse, en passant dans sa dernière apparition très-près de la terre, dont elle ne fut éloignée que d'environ cent cinquante mille lieues, n'occasionna aucune agitation sensible aux eaux de la mer : parce qu'en coupant le plan de l'écliptique ou de l'orbite terrestre, du nord au midi, sous un angle d'environ soixante-un degrés ; elle ne fut que pendant quelque momens à portée d'attaquer fortement & de combattre efficacement l'inertie des eaux de la mer, qui s'éloignoient d'elle, & dont elle s'éloignoit.

168. REMARQUE. L'Astrologie donna autrefois de vaines alarmes, au sujet des comètes mal connues : la Physique a donné dans ces derniers tems, au sujet des mêmes comètes mieux connues, des alarmes qui ne sont guère mieux fondées. Les comètes ne peuvent nuire à la terre, de l'aveu de tous les Physiciens, de tous les Êtres pensans, que par leur choc ou par leur trop grand voisinage : il est facile de rassurer sur ce double objet, les imaginations susceptibles de terreurs paniques.

1°. *La terre n'a rien à craindre du choc des comètes.* Car il faudroit évidemment,

pour que ce choc eût lieu , & que la courbe d'une comete coupât précisément la courbe de la terre ; & que la terre & la comete , pendant leur révolution autour du soleil , se trouvaient l'une & l'autre précisément au même instant dans cette intersection de leur courbe : l'une de ces deux choses manquant , le choc est impossible.

Or est-il à craindre que le Créateur , qui ne fait rien de gauche , rien de louche , rien de mal combiné dans la Nature , ait ainsi manqué ou d'éviter l'intersection des courbes , ou de déterminer des mouvemens qui ne doivent jamais se rencontrer dans cette intersection ?

II°. *La terre n'a pas davantage à craindre du trop grand voisinage des cometes* : soit parce qu'il est plus que vraisemblable que le Créateur a placé & arrangé tous les corps célestes dans le Vuide immense , de façon qu'ils ne puissent pas se nuire ; soit parce qu'il faudroit , pour qu'une comete nuisît à la terre par son trop grand voisinage , que la comete & la terre , très-voisines l'une de l'autre , allassent pendant un tems assez considérable dans la même direction , comme deux boulets de canon lancés parallèlement & au même instant , d'un même lieu : ce qui est contraire & à la nature de leurs courbes , & aux observations de tous les siècles passés.

LONGUE VIE DES PATRIARCHES.

169. OBSERVATION. Dans la chronologie des Livres saints, la naissance des Patriarches, avant & après le déluge, forme une longue suite d'époques remarquables, contre lesquelles se révolte la moderne Incrédulité; qui ne voyant rien de semblable dans la durée de la vie humaine, demande pourquoi la vie des hommes ne ressemble plus aujourd'hui, à celle de ces premiers peres du genre humain.

La longue vie des Patriarches, phénomène dont font aussi mention, selon Joseph, les anciennes histoires des Egyptiens & des Chaldéens, est un *Fait authentique*, irréfragablement attesté & constaté & par l'Histoire sacrée & par la Tradition immémoriale & permanente de toute la Nation sainte; & ce fait si authentique, si attesté & si constaté, n'a rien qui répugne en lui-même. Donc ce fait, quoique non conforme à notre expérience présente, n'a rien d'incroyable; n'a rien qui doive révolter la Raison, laquelle ne le croit que sur une autorité irréfragable & infaillible.

Mais pourquoi la durée de la vie humaine est-elle aujourd'hui si différente de ce qu'elle étoit dans les premiers tems? Une nature plus neuve & mieux constituée, des alimens

plus simples & plus salubres , une moindre somme de principes de destruction dans l'homme & autour de l'homme , la volonté spéciale du Créateur qui vouloit par les Patriarches peupler rapidement la terre ; telles sont les raisons solides & satisfaisantes , qu'on pourroit se borner à donner de cette différence , d'après les plus savans & les plus profonds Commentateurs de l'Écriture.

« Le monde se renouvelle , dit le célèbre
 » Bossuet , & la terre sort encore une fois
 » du sein des eaux : mais dans ce renouvelle-
 » ment , il demeure une impression éter-
 » nelle de la vengeance divine. Jusqu'au
 » Déluge , toute la Nature étoit plus forte
 » & plus vigoureuse. Par cette immense
 » quantité d'eaux que Dieu amena sur la
 » terre , & par le long séjour qu'elles y
 » firent , les sucs qu'elle enfermoit furent
 » altérés : l'air , chargé d'une humidité ex-
 » cessive , fortifia les principes de la cor-
 » ruption ; & la première constitution de
 » l'univers se trouvant affoiblie , la vie hu-
 » maine , qui se pouffoit jusqu'à près de mille
 » ans , se diminua peu-à-peu. Les herbes
 » & les fruits n'eurent plus leur première
 » force ; & il fallut donner aux hommes
 » une nourriture plus substantielle , dans la
 » chair des animaux ».

A ces raisons générales & suffisantes , on peut ajouter , si l'on veut , une expli-

cation particulière de ce grand phénomène, tirée des plus simples principes de la Physiologie & de la Physique : la voici.

EXPLICATION. I^o. Il consiste par les principes de la Physiologie, que le mécanisme physique de la vie animale dépend fondamentalement de deux causes, savoir, de la *force expansive* du cœur, qui foule le sang & le presse dans tous les membres; & de la *force résistante* des membres, qui captivant suffisamment, sans excès & sans défaut, l'impulsion du sang, le refoule vers le cœur : que l'altération ou la destruction de ce mécanisme physique, vient communément d'un défaut de proportion entre ces deux forces; dans le Fœtus & dans l'Enfant, d'un excès de force expansive dans le cœur, & d'un défaut de consistance & de résistance dans les membres; dans le Vieillard, d'un excès de roideur & de résistance dans les membres, & d'un défaut de force & de ressort dans le cœur : que s'il y avoit un *Ordre de choses* dans lequel, lorsque l'Individu est parvenu à son parfait accroissement, la proportion entre l'action du cœur & la résistance des diverses parties du corps humain, fût constante & invariable; la vie humaine n'auroit point de terme, l'individu seroit immortel : que s'il y avoit un ordre de choses, où cette même proportion entre l'action du cœur & la résis-

tance des diverses parties du corps humain , ne dût être notablement altérée & enfin totalement détruite , qu'au bout d'un certain nombre de siècles ; la vie humaine auroit une très-grande durée ; l'Individu n'arriveroit à son dépérissement & à sa destruction , qu'après ce nombre de siècles.

II°. Il est plus que vraisemblable que dans l'Ordre présent des choses , la principale cause de la prompte destruction des êtres vivans , c'est l'éternelle vicissitude des élémens. L'air qui nous environne & que nous respirons , tantôt chaud & tantôt froid , tantôt sec & tantôt humide , communique & imprime sans cesse son intempérie à toutes les parties de notre corps , soit au-dehors , soit au-dedans. Une extrême chaleur dessèche & durcit : une extrême froidure divise & émousse : une trop grande sécheresse absorbe & dissipe l'humide onctueux , qui doit assortir les liquides & les solides : une crasse humidité gonfle & embarrasse les conduits qui doivent donner accès à la circulation du sang , des humeurs , des suc nourriciers , des esprits animaux. Le passage continuel d'un de ces extrêmes à l'autre , donne à la machine animale d'éternelles secousses , qui tendent sans cesse à son dérangement , à son altération , à sa destruction. De là la courte durée de la vie humaine , exposée à cette intempérie de l'air & des autres élé-

mens ; durée qui varie cependant selon la diversité des tempéramens plus ou moins résistans , que l'Auteur de la Nature a donnés aux différens individus.

III°. Un *Ordre de choses*, propre à entretenir long-tems cette proportion d'égalité entre l'action du cœur & la résistance des différentes parties du corps humain ; un ordre de choses , propre à faire durer pendant plusieurs siècles la vie humaine , c'est celui que l'on peut très-vraisemblablement supposer avant le déluge & quelques siècles après le déluge. Supposons qu'au tems du Déluge , l'équateur terrestre , auparavant parallèle au plan de l'écliptique , ait commencé à s'incliner sur ce plan de l'écliptique ; & que cette inclinaison , allant toujours en croissant , ne soit arrivée à son dernier période , que vers le tems d'Abraham , d'Isaac , & de Joseph. Dans cette hypothèse , que nous avons amplement expliquée & développée dans notre Théorie de la terre , hypothèse évidemment possible & vraisemblable ; l'axe de la terre aura été primitivement parallèle à l'axe de l'écliptique. Delà l'égalité constante des jours & des nuits , pendant toute l'année & dans toute la terre : delà l'invariabilité permanente des saisons : delà un printems continuel dans tout le globe terrestre : delà le défaut ou l'absence de ces chaleurs excessives , qui calcinent &

dévorent ; de ces froidures extrêmes , qui déchirent & meurtrissent ; de ces altérations excessives & toujours renaissantes , qu'entraîne nécessairement dans la machine animale , le passage éternel d'un extrême à l'autre.

Dans les siècles qui suivirent de près le déluge , l'inclinaison de l'équateur sur l'écliptique , dut être d'abord comme imperceptible : elle dut augmenter ensuite sensiblement , & arriver enfin à son dernier période. Or selon l'Histoire sainte , la vie des Patriarches semble décroître dans la même proportion : la nature humaine s'altère , s'affoiblit , dure & subsiste de moins en moins , depuis le siècle de Noé jusqu'au siècle de Jacob & de Joseph. Depuis ces deux derniers Patriarches , la durée de la vie humaine est assez uniforme , & telle à-peu-près que nous la voyons de nos jours.

IV°. Est-il surprenant que dans l'ordre primitif des choses , qu'avant le déluge & quelques siècles après le déluge ; la nature humaine , infiniment moins exposée aux secousses destructives qui l'assailent dans l'ordre présent des choses , ait été incomparablement moins prompte à s'altérer , à se durcir , à se déranger , à se décomposer , à se détruire ? La longue vie des Patriarches , constatée par l'Histoire & par la Tradition , n'est donc qu'une suite des principes de la Phy-

siologie & de la Physique , dans l'hypothèse très-vraisemblable que nous admettons : cette longue vie des Patriarches n'a donc rien qui doive si fort révolter la Raison contre la Religion.

Dans l'hypothèse du parallélisme entre l'écliptique & l'équateur, il y auroit eu beaucoup plus de chaleur sous l'équateur que sous les poles : parce que la lumière du soleil , dardée perpendiculairement sur les régions de l'équateur , & obliquement sur les régions des poles , auroit eu plus d'action sur les premières que sur les dernières. Mais l'équateur & les poles auroient eu respectivement une température toujours à-peu-près uniforme , qui assortie au tempérament de leurs divers habitans , n'eût point été propre à y altérer rapidement l'organisation & la constitution. Les régions situées entre l'équateur & les poles , devoient être alors , comme aujourd'hui , les régions tempérées ; & ce sont celles qu'habitoient les Patriarches. Cette uniformité de température , ce printemps perpétuel , n'étoient pas incompatibles avec quelques différences de chaud & de froid , occasionnées par les nuages , par les pluies , par d'autres causes naturelles : mais ces différences devoient être peu sensibles , & peu funestes au tempérament.

V°. Voici donc , en peu de mots , le résultat de toute cette théorie. Selon les

principes de la Physiologie & de la Physique, dans un ordre de choses propre à conserver & à entretenir la vie humaine pendant un nombre plus ou moins grand de siècles, les hommes ont dû vivre pendant ce nombre plus ou moins grand de siècles. Or il est vraisemblable que les Patriarches avoient *cet Ordre de choses*, que nous n'avons plus : donc il ne doit pas être surprenant que la vie des Patriarches ait été différente de la nôtre en durée.

PARAGRAPHE SECOND.

CHRONOLOGIES FABULEUSES.

170. **O**BSERVATION. Le goût des Fables fut le goût dominant de l'Antiquité profane : elle en mêla sans fin à son histoire ; elle en mêla par-là même à sa chronologie. C'est dans cette ténébreuse confusion des événemens & des tems, dans ce mélange informe de faits historiques & fabuleux, que la saine Critique doit chercher à démêler la vérité des choses.

Les plus *anciennes Nations* du monde ; sont sans contredit les Hébreux, les Chaldéens, les Egyptiens, les Indiens, les Chinois ; & c'est dans la chronologie de ces nations, que va se perdre la chronologie de toutes les autres nations de la terre. Con-

noître ce qu'ont imaginé ou pensé ces différentes nations sur l'antiquité de la terre & du genre humain , c'est connoître tout ce qui a été imaginé ou pensé en genre d'ancienne chronologie.

*FABLES DE LA CHRONOLOGIE
EGYPTIENNE.*

171. OBSERVATION. Tous les siècles & toutes les nations ont eu leur manie particulière , leur folie propre : celle des Egyptiens , qui paroissent avoir donné le ton en ce genre aux Chaldéens & aux Indiens , étoit de porter l'origine de leur nation dans une immense antiquité. Le plus ignoble Egyptien (comme nous l'apprend Platon dans son *Timée* & dans son *Critias*) dédaignoit & méprisoit un Sage de la Grece , un Thalès , un Solon , un Platon , un Hécatée de Millet , un Hérodote , un Diodore de Sicile , qui venoient en Egypte pour y débrouiller le cahos de la Législation & de l'Histoire : parce que tout Egyptien avoit l'honneur d'être membre d'une nation qui se croyoit ou qui se disoit plus ancienne que la nation Grecque , de plusieurs Myriades , c'est-à-dire , de plusieurs dizaines de milliers d'années ; & plus il augmentoit cette ancienneté , plus il s'imaginait croître en mérite & en excellence. C'est ainsi , pour comparer une folie

moderne à une folie ancienne , qu'on a vu & qu'on voit peut-être encore en France , quelques *Familles illustres* , peu contentes de l'honneur réel de descendre d'un Comte ou d'un Baron du douzième ou du treizième siècle , se décorer d'une généalogie imaginaire ; se faire descendre fabuleusement ; de pere en fils , de quelqu'un de ces Conquérans des Gaules , qui suivoient Pharamond & Clovis. C'est ainsi encore qu'un Gentillatre Allemand , qui se vante de compter soixante-quatre ou cent-vingt-huit quartiers de noblesse , daigne à peine regarder un haut & puissant Seigneur de la même nation , qui n'en compte que trente-deux : que seroit-ce si ce même Seigneur ne pouvoit remonter au-delà de seize bien prouvés ?

Dans cette manie d'antiquité , il fut facile à la nation Egyptienne , qui divisoit son histoire en tems historiques & en tems mythologiques , de se donner tant d'ancienneté qu'elle voulut : tout lui en fournit & lui en facilita les moyens.

I°. Dans les *tems historiques* , elle avoit eu successivement des années civiles d'un mois , de trois mois , de quatre mois , de douze mois. Il est clair qu'en mettant bout à bout ces années , & en les comptant toutes indifféremment pour ce qu'elles avoient valu dans les derniers tems , on faisoit bien du chemin dans l'antiquité. (161).

En mettant encore bout à bout , comme l'observent l'Historien Josefhe , le Chevalier Marshan , l'Académicien Freret , les regnes contemporains de différentes Dynasties qui regnerent en même tems sur différentes parties de l'Egypte , on reculoit avec un brillant succès l'origine de la Nation. (*).

II°. Par le moyen des *tems mythologiques*, des fabuleuses généalogies & des regnes fabuleux de leurs Dieux & de leurs demi-Dieux , il est clair qu'il étoit facile aux Egyptiens de marcher à pas de géant vers l'antiquité ; & de faire des progrès divins dans l'art merveilleux d'illustrer leur nation , en éloignant de plus en plus les premiers tems de son existence.

III°. Les *Monumens nationaux* , fabuleusement expliqués , étoient mis en œuvre pour donner une espece de certitude ou de vraisemblance à leur histoire & à leur chronologie. Par exemple ,

Les Egyptiens avoient conservé dans leurs annales ou dans leurs traditions , au rap-

(*) « Les Prêtres Egyptiens , (dit M. Freret , dans sa Défense de la Chronologie contre le Système Chronologique de Newton) mettoient au nombre de leurs Rois , tous les Princes qui avoient régné en Egypte ; & dont le nom se trouvoit dans les annales sacrées ; & c'est par-là qu'Hérodote compte en Egypte 341 Rois ; & Manéthon , quelques siècles après , 352 Rois. Mais ces Princes , que Manéthon divise en trente-une dynasties , ne composoient pas une suite de Rois successifs. Pages 225 & 344 ».

port de Diogene Laerce, la mémoire de 373 éclipses de soleil, & de 832 éclipses de lune, arrivées avant le siècle ou le regne d'Alexandre. « C'est assez bien, (dit le savant & judicieux Auteur de l'Histoire des Mathématiques) la proportion qui regne entre les éclipses de ces deux astres, vus sur un même horizon; & delà on pourroit conclure que ces éclipses ne sont point fictives, & qu'elles avoient été réellement observées. Mais ce qu'ils ajoutoit, continue le même Auteur, savoir, que ces phénomènes étoient arrivés dans une durée de 48853 ans, n'est qu'une fable mal concertée: car ce nombre d'éclipses a dû être vu dans douze ou treize cens ans », Tome I, pages 64 & 65.

Les Egyptiens avoient une période chez eux célèbre, qu'ils appelloient la grande année, l'année de Dieu, le cycle ou l'année caniculaire, la période Sothique. Cette grande année commençoit, lorsque Syrius, dans son lever héliaque (159), sortoit des rayons du soleil le premier jour du mois Thot ou de l'année civile; & elle duroit environ mille quatre cens soixante ans. Delà ils concluoient que cette période, pour devenir connue, avoit dû nécessairement être observée plusieurs fois, un grand nombre de fois, par la Nation; & que par conséquent leur Astronomie remontoit à une

immense antiquité. Fausse conclusion ! puisqu'il suffisoit d'avoir observé avec quelque attention & avec quelque réflexion , une seule portion de cette période , pour la connoître en entier avec le peu de précision qu'elle avoit chez les Egyptiens.

La grande révolution du Zodiaque autour des poles de l'écliptique , ne fut connue chez les Egyptiens qu'au tems d'Hiparque , environ deux cens cinquante ans avant Jesus-Christ. N'importe : on la fit entrer dans la suite , dans les anciennes découvertes de l'Egypte ; & elle y fonda la période de tren-
six mille ans environ. (*).

Une fable singulièrement chere aux Egyptiens , la fable du fameux cercle d'or de trois cens soixante-cinq coudées de circonférence

(*) La Révolution dont il s'agit ici, est ce que les Astronomes nomment la *Précession des Equinoxes*.

Soit une ligne droite, menée du centre de la terre à l'intersection occidentale de l'écliptique & de l'équateur, & prolongée indéfiniment dans la région des Etoiles. L'Etoile qui est à l'extrémité de cette ligne cette année, au moment de l'équinoxe du printems, sera plus orientale de 50 secondes & 20 tierces de degré, au moment de l'équinoxe du printems prochain; de 100 secondes & 40 tierces, au moment de l'équinoxe du printems suivant; & ainsi de suite: de sorte qu'il faudra à cette Etoile, 25740 ans, pour revenir dans la même intersection de l'écliptique & de l'équateur, à l'équinoxe du printems.

Cette Révolution, inconnue aux anciens Egyptiens; découverte par Hiparque, peu exactement connue encore au tems de Ptolomée, fut évaluée par ce dernier Astronome, à environ 36000 ans; quoiqu'elle ne soit que de 25740 ans.

& d'une coudée de largeur , qui décoroit anciennement , disoit-on , le tombeau du Roi Osymandias , & qui étoit dès-lors destiné à diviser l'année en trois cens soixante-cinq jours , & à diriger les observations qu'on faisoit dans le ciel sur les mouvemens relatifs des planetes & des étoiles , venoit à l'appui de leurs prétentions d'antiquité. Un tel cercle , monument , dont l'existence est évidemment fabuleuse , étoit , selon les Prêtres Egyptiens , une preuve décisive que la nation Egyptienne avoit déjà , au tems du Roi Osymandias , des observations & des connoissances astronomiques , qui ne pouvoient être le fruit que d'une longue suite de siècles.

Les Statues , les Obélisques , les Pyramides , qu'on admiroit dans l'Egypte , *anciens monumens* du despotisme & de la folie des Souverains de cette nation , mais dont aucun ne remonte au-delà de quinze ou seize cens ans avant l'Ere chrétienne , devoient leur existence à tel Roi ou à tel demi-Dieu qu'il plaisoit arbitrairement aux Prêtres mystérieux & enthousiastes de cette nation , de leur attribuer & de leur assigner.

IV°. C'est sur de pareils fondemens qu'étoit établie l'histoire & la chronologie Egyptienne , telle que l'apprirent des Prêtres de cette nation , Hérodote , Solon , Platon , & quelques autres Historiens ou Philoso-

phes de la Grece ; & telle que la donna dans la fuite , dans son Histoire de l'Egypte , peu de tems après la mort d'Alexandre , Manéthon , Grand-Prêtre d'Héliopolis , & Garde des Archives sacrées de cette Ville. (*)

Mais dans ces rapports ou récits , faits aux anciens Sages de la Grece , & consignés dans les anciennes histoires de cette nation ; combien de fables , d'absurdités , d'oppositions contradictoires , qui leur ôtent presque toute certitude ! Par exemple , d'après ces Récits ,

Hérodote donne onze mille trois cens quarante ans de durée au regne des hommes ; depuis Menès , premier Roi d'Egypte , jusqu'à Séthon , contemporain de Sennacherib.

Diodore de Sicile , suivant en cela Hécatée de Millet , donne neuf mille cinq cens ans de durée au même regne des hommes , depuis Menès , jusqu'à Cambyse , qui regnoit cinq cens trente-huit ans avant Jesus-Christ ; & il réduit ensuite ces 9500 ans , qu'il ne prenoit pas pour des années solaires , à 4700 ans environ.

Selon Diogene Laerce , Nilus , le premier

(*) Cette Histoire de Manéthon n'existe plus : elle s'est perdue ; & il y a apparence que cette perte n'a pas immensément rétréci la sphere des connoissances humaines. Eusebe , Auteur du quatrième siecle , & Jule Africain , Auteur du troisième siecle , nous en ont donné deux extraits différens : l'Historien Josephé , contemporain des Apôtres , & George Syncelle , Auteur du huitième siecle , nous en ont conservé quelques fragmens.

Auteur

auteur de la Philosophie égyptienne, passoit pour avoir vécu 48863 ans avant Alexandre: & selon Dicœarchus, ce même Nilus ne vivoit que 436 ans avant les Olympiades; ce qui ne remonte qu'à environ 1200 ans avant Jesus-Christ.

Platon donne 9000 ans d'ancienneté à la ville de Saïs, postérieure aux villes de Thebes & de Memphis.

Manéthon compte, depuis la fondation de la Monarchie égyptienne, jusqu'au regne d'Alexandre, environ 5340 ans, selon Jule Africain; environ 4260 ans, selon Eusebe; environ 3540 ans, selon Syncelle; environ 10000 ans, selon d'autres Auteurs.

L'ancienne Chronique égyptienne, rapportée par Syncelle, compte 36510 ans, depuis le regne du Soleil jusqu'au regne d'Alexandre: elle embrassoit fabuleusement, comme on voit, le regne des Dieux & des Hommes.

Tel est le fond & la substance de tout ce qu'on a de meilleurs Monumens, pour fixer les idées sur l'ancienneté de la Nation Egyptienne. De tout cela que conclure; au sujet de l'Histoire & de la Chronologie de cette nation; sinon qu'elles renferment évidemment beaucoup de fables, & bien peu de certitude? (175).

*FABLES DE LA CHRONOLOGIE
CHALDÉENNE.*

172. OBSERVATION. La manie d'antiquité ne fut guère moins énergique dans la nation Chaldéenne , que dans la nation Egyptienne ; & les Prêtres de Babylone ne se montrèrent pas moins ardens que les Prêtres d'Egypte , à soutenir & à étendre en ce genre la gloire de leur nation.

Berose , Prêtre de Bélus à Babylone ; né vers le tems où Alexandre fit la conquête de cette grande ville , rédigea en corps d'histoire les fables chaldéennes ; comme Manéthon avoit rédigé en corps d'histoire les fables égyptiennes. Cette histoire de Berose n'existe plus depuis long-tems ; & aucun Critique n'a été trompé par les ineptes rêveries qu'a publié dans ces derniers tems sous le nom de Berose , le Dominicain Annius de Viterbe.

I°. Les Chaldéens , ainsi que les Egyptiens , divisoient leur antiquité , en tems fabuleux & en tems historiques : les tems fabuleux , selon les Chaldéens , précédoient les tems historiques , de plusieurs Myriades , ou de plusieurs fois dix mille ans. Voici ce qu'en dit M. Freret (*), d'après Syncelle qui nous

(*) Dans sa Défense de la Chronologie , contre le système de Newton , page 234.

a conservé quelques fragmens de l'histoire de Bérofe. « Les Babyloniens admettoient » une progression assez lente dans la forma- » tion des êtres ; & ils supposoient que pen- » dant long-tems la Nature , qui essayoit » pour ainsi dire ses forces , n'avoit produit » que des monstres & que des êtres irrégu- » liers. Ainsi les tems historiques ne com- » mençoient qu'au regne d'Alorus , le pre- » mier Homme , & le premier Roi de la » Chaldée ».

Il ne fera pas inutile de remarquer ici ; comme en passant , que chez les Egyptiens ; les tems fabuleux étoient remplis de *généalogies des Dieux* ; & que chez les Chaldéens ; ces mêmes tems fabuleux étoient livrés à la fermentation de la Nature , à la *lente formation des Etres* : les premiers étoient plus décidés pour l'absurde Polythéisme ; les derniers penchoient plus vers le stupide Matérialisme. On devinera peut - être par - là ; pourquoi l'on voit quelques Philosophes modernes insister & s'appesantir si fort sur la lente formation des êtres , sur la lente formation des Langues , des Arts , des Sciences ; des Sociétés , des Empires ; qui demande , selon eux , une suite de siècles immensément plus grande que celle que donne au genre humain l'Histoire sainte : on se peint souvent plus qu'on ne pense & qu'on ne veut dans les écrits.

« La durée de ces tems historiques, continue le même Auteur d'après les mêmes fragmens de Berofe , étoit partagée chez les Babylonienſ , en pluſieurs intervalles ; par époques différentes. Le premier intervalle , depuis Alorus juſqu'à Xiſuthruſ , ſous lequel arriva le déluge univerſel , comprenoit le regne de dix Rois ſucceſſifs ; & la durée en étoit de 120 Sares , ou périodes chaldéennes. Depuis le déluge de Xiſuthruſ , on comptoit neuf ſares & demi , juſqu'au regne d'Evochoüſ. Après cet Evochoüſ , on commençoit à compter la durée , par années ſolaires de 365 jours ; & l'on comptoit 1865 ans , juſqu'à la deſtruction de l'Empire Aſſyrien ſous le dernier Sardanapale ».

II°. Mais qu'étoit - ce que ces Sares , qui meſurent les premiers tems historiques de la nation chaldéenne ? C'étoit une durée de 3600 ans , ſelon les anciens Aſtrologues chaldéens ; une durée de 3600 jours , ſelon les Chronologiſtes chrétiens ; une durée de 222 lunaiſons , ſelon quelques livres de l'Aſtronomie chaldéenne , ſelon Suidas , ſelon Halley & Freret : par où l'on voit quel fond de certitude & de précision peut donner cette chronologie chaldéenne , même dans ce qu'on y nomme les *tems historiques*. La Chronologie chaldéenne renferme évidemment la même incertitude , la même confu-

sion, les mêmes oppositions, les mêmes rêveries, que nous venons d'observer dans la chronologie égyptienne. (171, 175).

Berose, dans le premier Livre de son histoire, faisoit remonter l'origine & les premiers tems de Babylone, abstraction faite de la longue durée qui avoit concouru avec la lente formation des êtres, à une immense antiquité; à 150000 ans, selon Syncelle; à 470000 ans, selon d'autres Historiens.

Le Philosophe & l'Orateur Romain, Cicéron, regardoit ces *prétentions d'ancienneté*, comme une folie ou comme une imposture: elles ont été rejetées de même par Diodore de Sicile, par Lucrèce, par Macrobe, par Lactance, par saint Augustin. Quel secret motif a pu animer quelques Philosophes modernes, à faire de si puissans & de si inutiles efforts, pour les faire adopter comme des réalités?

M. Freret, évaluant avec assez de vraisemblance le Sare chaldéen à 222 lunaisons, & appliquant cette évaluation à l'histoire de Berose, compte depuis le regne d'Alorus jusqu'à Jesus-Christ, 4809 ans: ce qui concilie à peu près la chronologie des Fables chaldéennes, avec la chronologie des Livres saints.



FABLES DE LA CHRONOLOGIE
INDIENNE ET CHINOISE.

173. OBSERVATION. Selon l'*Histoire sainte*, & selon tout ce qu'il nous reste de meilleurs monumens dans l'*Histoire profane*; les premières contrées qui aient été habitées, sont les régions du Tigre & de l'Euphrate. De là se font faites les premières émigrations: de là sont sorties les premières colonies, qui de proche en proche, se sont répandues sur toute la surface de la terre.

Il est vraisemblable que les régions de l'Inde & de l'Égypte furent les premières à se peupler: soit parce qu'elles se trouvoient plus voisines de la primitive patrie du genre humain; soit parce que leurs riches contrées jouissent d'une température plus analogue à la température de cette patrie primitive.

De la Chaldée, des bords de l'Inde & de l'Euphrate, continuerent à sortir des colonies qui allèrent peupler le nord de l'Asie & la partie orientale de l'Europe.

De l'Égypte, sortirent des colonies qui peuplerent les côtes & l'intérieur de l'Afrique, la Grèce, & une partie de l'Europe.

De l'Inde sortirent des colonies qui peuplerent les Isles voisines, la Chine, la grande Tartarie. L'Amérique a du être & paroît effectivement avoir été la dernière à se peup-

pler ; comme nous l'expliquerons dans la septième Section. (237).

Les Indiens & les Chinois , dont nous allons examiner la chronologie , eurent , à l'exemple des Chaldéens & des Egyptiens , & leurs *tems fabuleux* & leurs *tems historiques* : avec cette différence , que dans la partie fabuleuse , les Indiens pencherent plus vers le Polithéisme qui enfanta dans l'Inde mille superstitions absurdes ; & les Chinois vers le Matérialisme , qui se transforma ensuite en culte du Ciel & en culte du Maître du Ciel. Delà on pourroit peut-être conjecturer que les Indiens sont une colonie égyptienne , ou une branche de la colonie qui peupla l'Egypte ; & que les Chinois sont une colonie chaldéenne , ou une branche de quelque colonie différente de celle qui peupla l'Inde.

Quoi qu'il en soit de cette conjecture , le tems fabuleux des Indiens & des Chinois , tems qui évidemment ne mérite aucune attention , va aussi loin ou peut-être plus loin que celui des Egyptiens & des Chaldéens. Quant à leur tems historique , c'est encore un chaos où il est très - difficile de démêler la vérité d'avec la fable , sur - tout chez les Indiens où il n'y a aucuns monumens historiques sur lesquels on puisse compter.

Le célèbre Pythagore , que sa savante inquiétude entraîna dans tous les pays où il

espéroit trouver des lumieres, après avoir assez long-tems conféré avec les Prêtres de l'Egypte, alla conférer, au-delà des rives du Gange, vers le milieu du cinquième siècle avant notre ère, avec les Brachmanes de l'Inde, qu'on nommoit autrement Gymnosophistes; & il ne rapporta guere de cette contrée, que son fameux dogme de la Métempfycofe: ce qui paroît suffisamment prouver que l'Inde n'étoit pas alors enrichie de sciences, de découvertes, de monumens, bien dignes de l'attention d'un Philosophe.

M. Freret assure dans le dix-huitième volume des Mémoires de l'Académie des Inscriptions, page 45, qu'aucune Tradition, discutée de bonne foi, ne remonte chez les Indiens, à l'an 360 avant notre ère vulgaire. Ainsi les anciens tems historiques des Indiens ne méritent guere plus d'attention, que leurs tems fabuleux.

ANNALES CHINOISES.

174. OBSERVATION. Les *Annales Chinoises*, que nous n'avons garde de mettre purement & simplement au rang des fables, font remonter l'origine de cette Nation & de cette Monarchie, à deux ou trois mille ans avant l'Ere chrétienne: mais que d'incertitude encore dans ces Annales! « Nous voyons (dit M. Freret dans l'Ouvrage que

» nous avons déjà cité) combien l'Histoire
 » de la Chine , publiée par le Pere Men-
 » doça & suivie par Scaliger , est différente
 » de celle que le Pere Martini & le Pere
 » Intorcetta ont tirée des annales authenti-
 » ques de la Chine. Le Pere Mendocça a
 » mêlé les traditions incertaines & les opi-
 » nions fabuleuses du peuple , avec les faits
 » constans & assurés de l'histoire ; & il donne
 » à la Monarchie chinoise , beaucoup plus
 » d'antiquité que ne le font les Chinois
 » Lettrés ».

Il y a apparence , que plus on portera de
 saine critique dans l'examen de ces Annales
 chinoises , plus on rapprochera de nous l'o-
 rigine & les premiers tems de cette Monar-
 chie. Les annales de la Chine , ainsi que les
 annales de tous les Peuples & de toutes les
 Familles qui vont se perdre dans une grande
 antiquité , sont toujours nécessairement un
 mélange informe de lumiere & de ténèbres ,
 de vérités & de fables , que la critique doit
 tâcher de démêler. Si nous avons si peu de
 certitude & de lumiere sur l'origine & sur les
 premiers tems de nos Ancêtres , les Francs
 & les Gaulois ; devons - nous raisonnable-
 ment attendre que les Chinois aient plus de
 lumiere & de certitude sur l'origine & sur
 les premiers tems de leur Nation , qui re-
 montent à des siècles incomparablement plus
 éloignés & plus ténébreux ? Selon ces Anna-

les chinoises, depuis Fohi, fondateur de cet Empire, jusqu'à l'Empereur actuellement regnant, il s'est écoulé environ 4700 ans : ce qui porte le commencement de cette Monarchie, à près de 600 ans avant le tems où la Vulgate place le déluge. Mais il y a indubitablement bien des retranchemens à faire dans cette durée de 4700 ans.

1°. Selon ces Annales chinoises, les *huit premiers regnes* occupent 737 ans ; & les huit premiers Monarques étoient des Souverains élus par le choix de leurs compatriotes : c'étoient par-là même, des hommes déjà distingués, ou par leur mérite, ou par leur audace, ou par leur intrigue, avant leur élection.

A qui persuadera-t-on que huit Monarques consécutifs, déjà d'un certain âge en montant sur le Trône, aient regné l'un portant l'autre, plus de 93 ans ? Il est évident qu'il y a à rabattre au moins les deux tiers, c'est-à-dire, au moins 500 ans, sur cette première durée de la Monarchie chinoise : soit que dans ces premiers tems d'ignorance & de ténèbres, les années ne fussent pas encore des années solaires, ce qui est assez vraisemblable ; soit que les signes qui exprimoient les nombres dans les premiers âges, ne répondent pas aux signes qui ont exprimé les nombres dans les âges suivans.

II°. Après ces huit premiers Monarques électifs , viennent ensuite , selon les mêmes Annales chinoises , *vingt-deux Dynasties* , ou vingt-deux différentes Familles Royales , dont les regnes ont une durée assez conforme à celle que nous observons dans l'histoire ancienne & moderne des Nations européennes.

Mais , en supposant à ces Annales tout ce qu'elles peuvent avoir de certitude , & sans rien retrancher aux vingt-deux Dynasties & aux regnes qui les remplissent ; ne peut-on pas penser avec la plus grande vraisemblance , que les premières Dynasties de cet Empire , ont été différentes Familles souveraines , qui regnoient dans le même tems sur différentes contrées , dont les regnes ont concouru ensemble , & qu'on aura placées dans les siècles suivans , d'après l'histoire ou la tradition confuse de ces premiers tems , les unes à la suite des autres ? Est - il vraisemblable qu'une Contrée qui a cinq ou six cens lieues d'étendue du nord au midi , & près de quatre cens du levant au couchant , ait commencé par être soumise à une seule Famille , à un seul Chef ? Ce seroit un phénomène unique dans la révolution des siècles , un phénomène diamétralement opposé aux mœurs des hommes , à l'histoire de toutes les nations ; qui ont toujours commencé par être un assemblage de petites hordes ou peupla-

des isolées, soumises à différens petits chefs, & que l'impérieuse loi du plus fort a converties successivement & peu-à-peu en de grands Corps politiques, soumis à un seul Despote, ou à un seul Monarque.

Il paroît donc plus que vraisemblable qu'il sera arrivé aux Annales chinoises, ce qui arriva aux Annales égyptiennes; c'est-à-dire, de placer les unes à la suite des autres, des Dynasties qui regnoient en même tems sur différentes contrées; de mettre les uns à la suite des autres, un plus ou moins grand nombre de *regnes contemporains*, qui avoient concouru ensemble: ce qui aura aisément reculé de plusieurs siècles, l'origine & les premiers tems de cette Monarchie.

Que dans environ deux mille ans, dans des siècles d'ignorance qui ne sont pas absolument impossibles pour les Nations européennes, qui ont certainement été longtems existans pour la Nation chinoise; on place les uns à la suite des autres les différens Rois de la Maison de Bourbon qui auront regné conjointement en France, en Espagne, en Italie! Il est clair que le regne de Henri-le-Grand, chef de cette Maison & de toutes ses Branches, sera reculé de bien des siècles dans l'histoire; & que la durée de la Monarchie Francoise fera bien du chemin au-delà de son terme, vers l'antiquité.

III°. Il ne faut pas s'imaginer que les An-

nales chinoises , dont on a exalté avec tant d'enthousiasme la certitude historique dans ces derniers tems , soient une espece de *journal historique* , fait successivement de jour en jour , d'année en année , de siecle en siecle , depuis les premiers tems de cette Monarchie jusqu'à nos jours.

Ce sont des histoires assez peu anciennes , qu'on a composées depuis un certain nombre de siecles , avec plus ou moins de critique , & sur les traditions nationales , & sur un fort petit nombre d'anciens monumens qui n'existent plus. Car de l'aveu même des Chinois , les anciennes histoires , qui devroient constater la longue suite de siecles où va se perdre leur origine , périrent toutes sous le regne du tyran *I-sin-Chi-Hoang* , qui fit brûler tous leurs livres anciens , & qui fit disparoître tous leurs anciens monumens historiques , environ deux siecles avant l'ère chrétienne.

IV°. Mais , s'il est plus que vraisemblable que les premiers Chefs & les premières Dynasties dont les Annales chinoises font mention , ont concouru ensemble dans leurs regnes en différentes contrées de la Chine ; il conste suffisamment & par ces mêmes annales & par certains monumens qu'on a trouvés en différentes contrées de la Chine , tels qu'un ancien Temple antérieur au Temple de Salomon , que la *Nation Chinoise*

existe, plus ou moins nombreuse, divisée en plusieurs Dynasties ou réunie en un même Corps politique, depuis environ 4000 ans: ce qui remonte à environ 110 ans en deçà du tems où la Vulgate place le Déluge.

La Chronologie des Septante, qui place le déluge environ 830 ans plus loin, & à laquelle nous nous attachons de préférence, fournit aux nations dispersées après le Déluge, un tems surabondant pour se répandre & pour se multiplier dans toute l'Asie. Les premiers Monarques de ces différentes nations auront été d'abord des chefs de famille, comme Abraham chez les Hébreux; ou des chefs de pâtres, de chasseurs, de brigands, comme Nemrod chez les Chaldéens; & dans la suite, Romulus chez les Romains.

175. REMARQUE. Le goût des fables absurdes ne peut pas durer toujours: parce que le fanatisme qui les accrédite, n'a qu'un tems; & que la vérité, la raison, la religion, qui les combattent, sont éternelles.

« On est fort revenu, dit un Savant moderne, grand Géomètre & grand Astronome, M. de la Lande, de la *prévention singulière* qu'on avoit eue sur l'antiquité des Chinois, de leurs Sciences, de leur Astronomie: du moins on commence à former des doutes sur ce sujet ».

On peut dire la même chose de la prévention singulière qu'on avoit eue sur l'antiquité des Egyptiens & des Chaldéens; prévention qui n'étoit fondée que sur les récits fabuleux qu'en avoient fait aux historiens & aux sages de la Grèce, les Prêtres d'Egypte & de Babylone; & qui dans un siècle de critique & de philosophie, tel que le nôtre, auroient du être examinés & appréciés, avant d'être si emphatiquement adoptés.

Les Prêtres Egyptiens ou Chaldéens ont fait tel & tel récit à Hérodote, à Solon, à Platon, à Diodore, & ainsi du reste: on n'en doute point. Mais ce qui a été dit aux Sages de la Grèce, & qu'ils ont consigné dans leurs écrits, est-il vrai, est-il vraisemblable, est-il probable, n'est-il point suspect, n'est-il point absurde? Voilà ce que la Philosophie de tous les tems & de tous les lieux a droit d'examiner: puisqu'il ne s'agit pas ici de faits historiques dont ces Auteurs aient pu être témoins par eux-mêmes, ou qu'ils aient pu apprendre d'autres témoins capables de leur donner une vraie certitude sur l'objet de leur relation.



PARAGRAPHE TROISIÉME.

CHRONOLOGIE DE MOYSE.

176. **O**BSERVATION. Parmi les Ecrivains de l'antiquité, le seul qui ait parlé de l'origine du monde & du genre humain, d'une manière à laquelle puisse applaudir la raison, c'est Moïse, c'est l'*Auteur du Pentateuque*.

1°. Que m'apprend cet Auteur en ce genre & sur cet objet ? Il ne m'apprend que ce qu'il semble que j'aurois pensé moi-même sans lui, d'après mes observations & d'après mes réflexions.

Il m'apprend que le monde & le genre humain ont eu un commencement d'existence; & que ce commencement d'existence n'est pas immensément éloigné de mon siècle.

Il m'apprend qu'un Etre incréé & créateur exista seul, dans lui-même & dans son essence, avant tous les tems & dans l'infinie éternité; & qu'au commencement des tems, il y a environ six ou sept mille ans, cet Etre infiniment sage & infiniment puissant, par son infiniment efficace volonté, donna l'existence à tout ce que mon œil découvre dans la Nature; donna l'existence & la vie à un premier homme, qui a été le premier pere de tous les hommes; à un premier individu ou à différens premiers individus

dans chaque espece animale ou végétale ; d'où sont émanés de siecle en siecle , tous les animaux & tous les végétaux.

Il m'apprend qu'environ deux mille ans après la Création , pour punir l'infidele & coupable genre humain , le Créateur engloutit la terre dans un déluge général , qui fit périr toute l'espece humaine ; à l'exception d'une seule Famille sainte , sauvée miraculeusement de ce désastre , & de laquelle sont forties toutes les nations qui peuploient alors & qui peuplent aujourd'hui la terre.

La *Création* & le *Déluge* , telles sont les deux grandes époques primitives de la Chronologie de *Moyse* , auxquelles tout doit être rapporté dans l'histoire sacrée & profane.

II°. *L'Histoire de Moyse* sur l'origine des choses & sur les premiers tems du monde , lue avec des yeux simplement profanes , se montre évidemment marquée à l'auguste sceau de la vérité , & a évidemment toute l'autorité dont l'histoire est susceptible : puisqu'indépendamment des caractères divins qui la rendent authentique & infaillible , son Auteur s'y montre par-tout , comme un homme à lumieres , comme un homme intégrè & judicieux , comme un homme à portée d'être instruit sur ce qu'il écrit , comme un homme avoué par sa nation , & pendant sa vie & après sa mort , sur tous les faits qu'il rapporte ; & que le point fonda-

mental , que la moderne Incrédulité a attaqué avec tant de chaleur dans cette histoire, favoir , l'*Origine récente* de la Terre & du Genre humain , est un fait incontestable , que suppose nécessairement un autre fait certain & notoire , favoir l'origine récente des Nations , l'origine récente des Sciences & des Arts ; comme nous l'expliquerons bientôt. (178).

III°. Selon les *Livres de Moïse* , c'est-à-dire , selon les plus irréfragables monumens historiques dont puisse s'applaudir l'esprit humain ; l'existence de la terre & du genre humain ne remonte au-delà de l'année présente 1774 , qu'à environ 5770 , ou 7127 ans : nous verrons bientôt d'où peut venir cette différence de chronologie dans les Livres saints.

IV°. Selon *quelques Fables Egyptiennes* , Chaldéennes , Indiennes , Chinoises ; l'existence de la terre & du genre humain , remonte immensément plus loin : comme nous venons de l'observer : (171 , 172 , 173 , 175).

Nous allons faire voir dans les trois assertions suivantes , que l'opinion qui donne à la terre plus d'antiquité que ne lui en donne Moïse , n'est fondée sur aucune preuve solide tirée de la Physique , de l'Histoire , de l'Astronomie.

177. ASSERTION I. *La Physique ne pré-*

sente aucun fait , aucun monument , aucun phénomène , qui suppose à la terre une antiquité plus grande que celle que lui attribuent les Livres saints.

EXPLICATION. Une certaine philosophie a fait bien des recherches & bien des tentatives dans ces derniers tems , pour découvrir & pour montrer dans le globe que nous habitons , des phénomènes & des monumens physiques ; qui pussent porter son existence , au-delà du tems où les Livres saints en placent le commencement. Vains efforts ! On n'a découvert & on ne découvrira jamais dans notre globe , que *deux sortes de monumens physiques*, les uns qui tiennent à sa constitution primitive , & qui en sont une dépendance ; les autres qui sont accidentels à cette constitution primitive , & qui en sont une altération : les uns & les autres ne prouvent rien , contre la chronologie des Livres saints.

I°. Il est évident que *les phénomènes & les monumens physiques , qui tiennent à la constitution primitive de notre globe , ne prouvent rien contre l'histoire & contre la chronologie des Livres saints* : puisqu'ils commencent toujours également avec la terre , à quelque éloignement qu'on place sa création & sa formation.

Etant supposé & démontré , comme le

supposent tous les Naturalistes éclairés & sensés, comme on le démontre par une foule de démonstrations physiques & métaphysiques que tout le monde connoît & que nous avons amplement développées dans le quatrième traité de notre Métaphysique; étant supposé & démontré, dis - je, que le Globe terrestre, ainsi que toute la Nature, doit son existence à un Etre incréé & créateur; il est absurde de se tourmenter l'esprit, & l'imagination, pour expliquer, d'après les loix de la gravitation, de l'hydrostatique, de la cristallisation, la formation de ce globe, la formation de ses montagnes primitives, la formation de ses mers, de ses grandes isles, de ses mines métalliques, & ainsi du reste: puisqu'il est clair que ce globe ayant été créé pour être l'habitation des êtres vivans, il a dû être créé avec les principes & avec les constitutifs qu'il présente, & dans lesquels on ne voit rien qui ait dû les dénaturer.

Il est donc inutile & même absurde d'aller se perdre dans une immense révolution de siècles, & dans un ténébreux dédale de causes tantôt romanesques & tantôt chimériques, pour expliquer des phénomènes qui n'exigent aucune explication; pour rendre raison d'une foule de monumens physiques, qui ont dû commencer à exister avec notre globe, & dont on ne peut rendre au-

cune raison solide, qu'en disant très - philosophiquement qu'ils doivent primitivement leur existence à la volonté libre & à l'action efficace du Créateur.

Il n'en est pas de même des *Phénomènes de mutation* qu'on observe dans ce globe. S'il ne faut point de cause physique pour expliquer sa formation & tout ce qui tient à sa primitive constitution; il en faut pour rendre raison des changemens qu'on y observe, & des monumens qu'on voit être étrangers à sa constitution primitive. Par exemple, comme il seroit inepte & absurde de demander pourquoi il y a de la marne, des sables, des montagnes, des vallées, des mers, des rivières, dans notre globe; puisque ce globe, ayant été destiné à être l'habitation des êtres vivans, devoit avoir tout cela pour fournir à leurs besoins, relativement aux vues du Créateur: de même, quand on demande pourquoi au sein de cette marne, de ces sables, de ces pierres, de ces eaux, de ces vallées, de ces montagnes, se trouve une ville enterrée, comme Herculane en Italie, & Andomantune en Champagne (*); ou une suite de soixante-

(*) On a découvert, dans ces dernières années, en Champagne, auprès de Langres, sur la montagne du Chatelet, une *Ville souterraine*, entourée de murailles, & dont on ignore encore le vrai nom. Nous la désignons ici, d'après M. Scheyb, sous le nom d'*Andomantunum*, qui est le nom que portoit la principale ville

douze villages engloutis, comme auprès de Gertruidenberg en Hollande; ou des hommes, des quadrupèdes, des poissons pétrifiés, comme en une foule de contrées; il seroit absurde de répondre que cette ville, ces villages, ces animaux pétrifiés, y ont été primitivement placés par le Créateur: parce qu'il est visible que ces derniers objets sont étrangers à la constitution primitive du globe terrestre.

II°. Il est évident de même, que les *phénomènes & les monumens physiques, qui sont étrangers à la constitution primitive de notre globe, ne prouvent rien non plus contre l'histoire & contre la chronologie des Livres saints.* Car, parmi les phénomènes & les monumens qu'on observe dans la surface & dans l'intérieur de la terre, & dans lesquels on apperçoit quelque chose d'étranger à la primitive constitution physique de ce globe; il n'y en a aucun dont on ne puisse aisément rendre raison, par l'universalité du Déluge, & par l'influence des Causes naturelles, telles que les tremblemens de terre, les débordemens des mers & des rivières, l'embrâsement & l'éruption des volcans ;

des anciens Lingoniens, dans la même contrée où se trouve aujourd'hui cette Ville enterrée; quoique ce nom ait appartenu dans les siècles suivans à la ville de Langres elle-même. Voyez la Gazette de France, Juillet 1772; & Mars, 1774, pages 96 & 107.

l'incendie des forêts & des villes, la violence des ouragans, des typhons, des trombes; principes si féconds & si durables, qu'on ne peut assigner aucune borne aux effets infiniment variés & infiniment multipliés qui ont pu en résulter. Donc l'universalité du Déluge & l'influence des Causes naturelles, suffisent abondamment pour rendre raison de tout ce qu'il y a de phénomènes & de monumens surprenans dans l'état actuel de notre globe. Donc il n'est pas nécessaire de s'aller perdre follement dans des siècles immensément reculés, pour rendre raison de ces phénomènes & de ces monumens, dont les Livres saints renferment l'origine & l'existence dans une durée plus que suffisante de cinq ou six mille ans.

III°. Les différentes montagnes, dont se trouve par-tout hérissée la surface de notre globe, nous offrent à la fois les *deux especes de monumens* dont nous venons de parler; savoir, des monumens qui tiennent à la constitution primitive, & des monumens qui sont étrangers à cette constitution primitive: & c'est pour cette raison que les Physiciens & les Naturalistes divisent les montagnes en deux classes générales; c'est-à-dire, en montagnes antérieures au Déluge, & en montagnes postérieures au Déluge.

L'existence des *montagnes anté - dilu-*

viennes n'exige & ne souffre aucune explication physique : elles ont commencé avec la Terre à exister ; & leur existence est due uniquement , ainsi que celle de la Terre , à l'action créatrice de l'Être incréé & créateur. Vouloir en chercher d'autres causes , c'est vouloir enfanter des chimères , & dire des inepties ou des absurdités.

L'existence des *montagnes post - diluviennes* , peut & doit s'expliquer par l'action physique du Déluge , des tremblemens de terre , des ouragans , des débordemens des rivières & des mers ; qui ont dû entasser & accumuler en mille & mille endroits , sur la surface de notre globe , des monceaux de sable de différente figure & de différente grandeur , lesquels se seront successivement durcis & pétrifiés selon les loix générales de la cristallisation.

IV°. Pour attaquer la *récente Origine de la terre* , la moderne Incrédulité a principalement dirigé ses observations & ses spéculations , du côté des *phénomènes de la cristallisation* & de la *pétrification* : mais le succès n'a point répondu à ses espérances & à ses desirs. On savoit , par exemple , que les arbres qui avoient servi de pilotis à un pont bâti autrefois par Trajan sur le Danube dans la Servie , s'étoient pétrifiés dans l'eau où ils existent encore , jusqu'à une certaine profondeur ; & delà on a cherché

à déduire, d'après la théorie de la Cristallification, l'origine primitive de notre globe, par une simple regle de trois, en cette maniere : si une durée de quinze cens ans, par exemple, a donné une cristallisation ou pétrification de tant de lignes en profondeur, dans les piloris du Danube ; en combien de tems ont dû être pétrifiés les hommes, les animaux, les arbres, qu'on trouve dans les carrieres ? En combien de tems ont dû être pétrifiés les sables qui forment le Ténériffe & le Taurus ?

Observer & raisonner ainsi, c'est étrangement abuser du calcul, de la physique, de la raison : soit parce qu'il est absurde de chercher dans les loix de la cristallification ; des phénomènes évidemment étrangers à ces loix, tels que la formation des montagnes primitives ; soit parce qu'il est évident que les loix de la cristallification, dans les corps où elles ont lieu, doivent nécessairement varier à l'infini, selon la différence infiniment variable des circonstances plus ou moins favorables ; & que par conséquent, ces loix ne peuvent jamais rien donner de fixe & d'assuré à un observateur.

L'Empereur défunt, François de Lorraine, ayant obtenu du Grand-Seigneur, la permission de faire arracher quelques-uns des arbres ou des piloris dont on vient de parler, on les examina attentivement ; &

L'on vit que la pétrification n'y étoit avancée que d'environ trois quarts de pouce , en quinze - cens & quelques années. Or comme on déterre assez souvent des arbres totalement pétrifiés , dont le tronc a plus de vingt pouces de diametre & plus de quarante pieds de hauteur ; il s'ensuivroit , en raisonnant d'après l'observation dont il est ici question , que le monde seroit incomparablement plus ancien que ne le font les Livres saints. « Ce raisonnement seroit admirable , dit l'Auteur des Recherches philosophiques sur les Américains , s'il ne renfermoit un défaut qui l'affoiblit au point qu'il ne signifie plus rien. Le paralogisme consiste dans la supposition qu'il n'y a pas des eaux, des terres, des substances, où la pétrification s'exécute beaucoup plus promptement que dans cette partie du Danube où étoit situé le pont de Trajan. Il y a sans doute des endroits, où les sucres lapidifiques abondent davantage , & où les corps du regne animal & végétal sont plutôt transformés par l'imprégnation de ces sucres. Comme il est impossible de déterminer la durée moyenne , à cause des différences presqu'infinies des circonstances, des terrains , des qualités de l'eau & de l'air , & des positions même de ces corps ; on conçoit bien que cette méthode ne pouvant jamais être perfectionnée , ni même amé-

» liorée , ne sauroit servir à résoudre le pro-
 » blême auquel on l'a voulu appliquer. Ainsi
 » le degré de pétrification des poutres tirées
 » du Danube , ne nous instruit pas mieux
 » que ces coquillages qu'on voit dans plu-
 » sieurs pierres au haut des pyramides d'E-
 » gypte ».

178. ASSERTION II. *L'Histoire n'offre aucun fait , aucun monument , qui prouve que la terre ait une antiquité plus grande que celle que lui donnent les Livres saints.*

EXPLICATION. L'Histoire , quand elle a parlé de l'origine des choses sans prendre pour guide les Livres saints , ne nous a donné que des contes romanesques , que des rêveries absurdes , que des contradictions palpables : comme nous l'avons déjà observé , en traitant des Chronologies fabuleuses. Loin d'appuyer & d'établir l'immense antiquité qu'attribuent à la terre & au genre humain les fables surannées de certaines nations , l'Histoire renverse & détruit de fond en comble cette opinion ; & le monument authentique & irréfragable qui dépose contre cette fabuleuse antiquité de la terre & du genre humain , c'est l'origine récente des nations , l'origine récente des sciences & des arts.

Toutes les histoires , sacrées & profanes ; nous apprennent de concert , qu'en rétro-

gradant de trois ou quatre mille ans vers l'antiquité, à travers des siècles suffisamment éclairés en gros & dans leur généralité par le flambeau de l'histoire, nous trouvons la terre toujours de moins en moins peuplée: que les sciences & les arts qui regnent aujourd'hui dans le monde, doivent leur naissance & leur origine à des siècles plus ou moins reculés, mais tous postérieurs au siècle où l'Histoire sainte place le Déluge. Que conclure de là ? Que la terre n'a évidemment ni la chimérique éternité que lui supposent absurdement quelques Athées ou Matérialistes ; ni l'immense & fabuleuse suite de siècles que lui attribuent sans preuves, sans monumens, sans raison, ou plutôt contre toute raison, quelques contes romanesques, égyptiens, chaldéens, indiens, chinois.

Comment & par quelle fatalité, la terre seroit-elle restée presque déserte pendant tant de milliers d'années ; tandis que pendant trente ou quarante siècles assez connus par l'histoire, nous voyons les Nations se multiplier immensément, enfanter tant de nombreuses & florissantes colonies, bâtir tant de villes, défricher & peupler tant de contrées qui paroissent si peu habitables ?

Comment & par quelle fatalité seroit-il arrivé que pendant tant de milliers d'années, l'esprit humain eût été assez pauvre en lumières, assez stérile en inventions, pour

laisser à des siècles si voisins du nôtre, la gloire d'inventer & de perfectionner l'Agriculture, l'Écriture, l'Eloquence, la Poësie, la Peinture, l'Imprimerie, l'Architecture, la Géométrie, la Navigation, l'Optique, l'Astronomie, la Physique, l'Art Militaire, tous les Arts d'utilité & d'agrément; tandis que pendant un petit nombre de siècles de notre connoissance, nous voyons ce même esprit humain faire tant de découvertes célèbres, inventer & perfectionner tant d'arts & de sciences utiles?

La force démonstrative & plausible de ce raisonnement a obligé quelques Philosophes modernes, à appeler à leur secours l'influence ou des comètes ou d'un feu central, pour inonder ou pour embrâser la terre en différens tems fort éloignés les uns des autres; & pour y faire périr & renaître successivement, les hommes, les sciences & les arts. Ressource vaine & absurde! Car si les hommes, les sciences, les arts, avoient jamais universellement péri sur la terre dans un déluge d'eau ou de feu; comment auroient-ils jamais pu y renaître, dans les principes de leur mécanique philosophie?

179. REMARQUE. Un cri enthousiaste, qu'on donne pour le cri de la Patrie & de l'Humanité, & que l'amour de la patrie & de l'humanité n'ont point primitivement

formé , comme on fait , fait retentir depuis vingt ans dans l'Europe , des lamentations fatigantes sur le désastre général de la dépopulation : ce qui semble détruire ce que nous venons de dire ; savoir , qu'en remontant de siècle en siècle vers l'antiquité , on trouve la terre toujours de moins en moins peuplée dans sa généralité.

1°. Le *désastre de la dépopulation* , sur lequel on se lamente , est un désastre totalement fictice , purement imaginaire : la terre n'a jamais été aussi peuplée qu'elle l'est aujourd'hui. La France , par exemple , dans le dernier dénombrement général qui y a été fait dans ces dernières années , s'est trouvée avoir près de vingt-deux millions d'habitans : elle n'en eut jamais vingt , sous Louis XIV ; elle n'en avoit pas plus de sept ou huit , au tems de Jules César. L'Allemagne & l'Angleterre sont aujourd'hui six fois plus peuplées , qu'elles ne l'étoient au siècle d'Auguste. L'Espagne & le Portugal , malgré la dépopulation qu'y a occasionné la conquête du nouveau monde , sont encore plus peuplés aujourd'hui , qu'ils ne l'étoient au tems des Romains : tems où , selon Strabon , ce pays étoit encore comme en friche , plein de forêts & de marécages ; où une partie de ses habitans menoit la vie sauvage , & se nourrissoit de pain de gland ; & où la Bétique étoit la seule Province bien

cultivée , & par conséquent bien peuplée. L'Espagne , en 1747 , avoit sept millions & demi d'habitans : le Portugal , en 1754 , en avoit deux millions.

La Ruffie Européenne , la Suede , le Danemarck , la Pologne , en général les régions du Nord , où la terreur du nom Romain avoit long-tems arrêté & comme accumulé ces nombreuses hordes de Barbares par lesquelles il fut enfin détruit dans les siècles de sa décadence , ont aujourd'hui au moins quatre fois plus d'habitans ; qu'au tems où ces contrées inondoient les régions méridionales de ces terribles émigrations de brigands , que l'espoir du butin , la rage des combats , la perspective d'une patrie plus riche & plus heureuse , arrachoit en corps de nation à leurs marais & à leurs forêts , qu'ils laissoient déserts. Une grande partie de l'Empire Ottoman est à la vérité beaucoup moins peuplée aujourd'hui , qu'au tems des Romains & des Grecs : mais cette dépopulation particuliere , causée dans cet Empire & par l'affreux despotisme qui l'opprime & par la funeste polygamie qui l'énerve , n'affecte qu'une trop petite portion de la terre , pour y fonder la plainte générale de la dépopulation.

On peut dire à-peu-près la même chose de l'Afrique & de l'Asie , envisagées en grand & dans leur généralité : elles sont

encore plus peuplées aujourd'hui , qu'elles ne l'ont jamais été. Le seul Empire de la Chine , par exemple , a aujourd'hui plus de cent-vingt millions d'habitans ; & toute l'Asie connue n'en avoit pas autant , au tems des Romains , au tems d'Alexandre , au tems des Perfes.

Un Savant d'Allemagne , nommé Sufmilk , qui pendant quarante ans s'est occupé à faire des recherches sur le nombre d'hommes répandus sur la totalité de notre globe , met cent trente millions d'hommes en Europe ; cent cinquante millions en Amérique ; cent cinquante millions en Afrique ; six cens cinquante millions en Asie. Voila fans doute de quoi calmer un peu les alarmes de ces grands Zélateurs de la Patrie & de l'Humanité , qui s'épuisent en lamentations éternelles , sur la prochaine extinction de l'Espece humaine.

II°. Mais ce *cri touchant sur la dépopulation* , cri que répète & éternise emphatiquement une très-froide Philosophie , part-il ou peut-il partir réellement d'un vrai zele , d'un zele bien éclairé , pour le bien de la Patrie & de l'Humanité ? Seroit-il réellement bien à souhaiter pour le bien de l'Humanité & de la Patrie , que la France , par exemple , au lieu de vingt ou vingt-deux millions d'habitans , en eût trente millions ? La terre y auroit à la vérité , plus de bras

pour la cultiver : mais elle y auroit aussi plus de bouches pour la dévorer. Or on fait que *la production de la terre , n'est point en proportion de la culture ;* & qu'une étendue de pays qui sous le travail de mille hommes , par exemple , produit vingt mille mesures de bled & vingt mille mesures de vin , n'en produiroit pas constamment vingt-cinq mille mesures sous un nombre double de cultivateurs. Ainsi souhaiter à la France , où aucune terre fertile n'est en friche , où il reste à peine assez de terres en pâturages & en forêts , dix millions d'habitans de plus ; c'est souhaiter au gros de la Nation Françoise , au moins une moitié de plus de travail , & un quart de plus d'indigence.

Une excessive population dans un Etat , peut être le vœu d'un Souverain ambitieux , qui s'imagine être d'autant plus puissant & d'autant plus grand , qu'il commande à plus de Sujets. Elle ne doit pas être le vœu du Peuple , qui communément devient d'autant plus malheureux , que la population , au delà d'un certain terme , devient plus grande. L'excessive population est-elle un grand bien pour la Chine , où elle cause de très-fréquentes famines , quoique tout y soit cultivé au possible ; & où elle met journellement sous les yeux le spectacle le plus affligeant pour l'humanité , des légions d'enfans , misérablement exposés à la pitié

publique au coin des places & des rues , où ils perdent la vie pour la plupart dans les horreurs de la famine & de la pourriture , au moment même qui vient de leur donner le jour ?

180. ASSERTION III. *L'Astronomie ne nous offre aucun monument qui puisse fonder & établir l'opinion qui recule l'existence de la terre & du genre humain , au-delà des tems où les Livres saints placent le Déluge & la Création.*

EXPLICATION. De l'aveu de tous les Savans qui ont fait des recherches sur les *anciens Monumens astronomiques* ; la première origine de cette science , en y comprenant même les tems mythologiques , & en tenant compte de ses plus simples & de ses plus grossières observations , ne remonte pas au-delà de deux mille quatre cens ans avant Jésus-Christ , chez les Grecs , chez les Egyptiens , chez les Babyloniens ; & elle remonte beaucoup moins loin , chez les Indiens & chez les Chinois.

I°. *Chez les Grecs* , les plus anciens monumens astronomiques sont les calendriers rustiques d'Hésiode & de Méton , auxquels on peut joindre les fables d'Atlas & d'Uranus.

Ces calendriers , envisagés dans leur objet , ou dans les connoissances astronomi-

ques qu'ils renferment , ne remontent au plus que vers le tems de l'expédition des Argonautes ; c'est-à-dire , environ neuf cents trente-six ans avant Jesus-Christ , selon Newton ; environ treize cents ans avant Jesus-Christ , selon la plupart des autres Chronologistes.

Les fables d'Atlas & d'Uranus , dépouillées de ce qu'elles ont d'évidemment fabuleux , & transformées tellement quellement en monumens historiques , ne remontent , selon le Pere Petau , selon M. de la Lande , selon la plupart des plus savans Chronologistes , qu'à deux mille quatre cents ans au plus , avant l'Ere chrétienne.

II°. *Chez les Egyptiens* , les plus anciens monumens astronomiques dont aient fait mention Hiparque & Ptolomée , sont quelques éclipses de lune ; dont la plus ancienne fut observée à Babylone , sept cents vingt-un ans avant Jesus-Christ.

Ces deux Auteurs , les deux premiers Astronomes du monde , les deux premiers du moins que la postérité ait jugés dignes de ce nom , n'ont fait aucune mention des trois cents soixante-treize éclipses de soleil & des huit cents trente-deux éclipses de lune , dont les annales ou les traditions Egyptiennes avoient conservé la mémoire : soit qu'ils les regardassent comme fictives ; soit qu'ils les jugeassent trop équivoques & trop in-

certaines , pour mériter l'attention des hommes éclairés. (171).

III°. *Chez les Chaldéens* , où l'Astrologie étoit bien plus en honneur que l'Astronomie , & où les Astrologues se vantoient d'avoir quarante sept mille ans d'observations astronomiques ; on n'est guère plus riche en ce genre. Après la conquête de Babylone , Callisthene , à la priere d'Aristote & par l'ordre d'Alexandre , fit les plus grandes recherches dans cette Ville , siege & dépôt de toutes les sciences & de tous les arts de la Nation , pour y recueillir tout ce qu'elle pouvoit fournir d'anciens monumens ; & les monumens astronomiques qu'il y trouva , ne remonterent qu'à sept cens ans , suivant Epigene & Pline ; qu'à mille neuf cens trois ans , selon Simplicius & Porphyre , avant la conquête d'Alexandre.

Il est facile de concilier cette opposition historique. Epigene & Pline se bornent sans doute , comme Hiparque & Ptolomée , aux observations dignes de l'attention des Savans : Simplicius & Porphyre embrassent toutes les observations quelconques , faites depuis l'origine la plus reculée de la nation Chaldéenne.

IV°. *Chez les Chinois* , il n'est mention dans les annales nationales , depuis le commencement de la Monarchie jusqu'à l'an 1122 avant Jesus-Christ , que d'une seule éclipse de so-

leil ; encore c'est d'une maniere si vague, qu'elle ne peut rien déterminer pour la chronologie. Cette éclipse est rapportée dans le *Chou-King*, livre qui est la base de l'histoire & de la législation. Il y a des Chinois qui la rapportent à l'an 1948 avant Jesus-Christ ; d'autres, à l'an 2159 : le Pere le Gaubil la fixe au 12 Octobre de l'année 2155 ; M. Freret, étayé des calculs de M. Cassini, au 13 Septembre 2007 avant Jesus-Christ.

Depuis l'an 1122 avant Jesus-Christ, jusqu'à l'an 721 ; il n'y a de même qu'une seule éclipse, dont il soit fait mention dans les annales Chinoises : elle arriva le 6 Septembre l'an 776 avant Jesus-Christ. La suite des trente-six éclipses rapportées par Confucius (*) dans le *Tchun-Isieou*, l'un des livres classiques, ne commence que l'an 721, & va jusqu'à l'an 480, avant Jesus-Christ.

V°. Le plus ancien monument astronomique dont pût s'applaudir l'Histoire, s'il étoit réel, c'est la *conjonction de cinq planetes* ; conjonction observée, dit-on, dans un tems où le soleil & la lune étoient aussi en conjonction vers le quinzième degré du Verseau, & rapportée dans l'histoire de la Chine par le Pere Martini. L'histoire Chi-

(*) Philosophe Chinois, célèbre par la pureté de sa morale & de ses mœurs, plus célèbre par l'inintelligibilité de ses Ouvrages, né 483 ans avant Jesus-Christ.

noïse place ce phénomène entre les années 2513 & 2437 avant Jesus-Christ. Mais le Pere le Gaubil , dans son Traité de l'Astronomie Chinoïse , regarde cette observation comme supposée ; & le phénomène dont nous parlons , comme imaginaire. Le célèbre Cassini l'a aussi déclaré impossible , par le tems où l'indique l'histoire Chinoïse : un tel phénomène n'a pu arriver , suivant ce grand Astronome , que l'an 2012 avant notre Ère : ce qui rapprocheroit la naissance de l'Empire Chinois , de près de cinq cens ans.

Il est vrai que trois hommes d'un grand mérite , Messieurs Kirch , Des-Vignoles , & Muller , ont tâché de justifier les annales Chinoïses à cet égard , & d'établir la réalité du phénomène que M. Cassini avoit déclaré supposé & chimérique. Pour cela ils font voir que l'an 2449 avant Jesus-Christ, le 28 Février , il dut y avoir une *conjonction de quatre planetes* , Saturne , Jupiter , Mars , & Mercure , dans une petite étendue du Zodiaque , entre le onzième & le dix-huitième degré des Poissons ; le soleil étant alors en conjonction avec la lune dans le dix-huitième degré du Verseau , & Venus peu éloignée du soleil de l'autre côté , savoir , vers le quinzième degré du Capricorne.

Mais justifier ainsi les annales Chinoïses ; c'est en vérité porter bien loin l'esprit d'ac-

commodement en genre d'Astronomie & de Chronologie. Car dans l'observation rapportée par les annales Chinoises, il s'agit de *cinq planetes* en conjonction, le soleil & la lune étant en conjonction vers le quinzième degré du Verseau; & non de *quatre planetes* en conjonction, le soleil & la lune étant en conjonction vers le dix-huitième degré du Verseau.

181. COROLLAIRE I. Il s'ensuit de tout ce que nous venons d'observer & de rapporter en fait de chronologie, qu'*il est donc faux que le spectacle de la terre, que les monumens historiques ou astronomiques des Chaldéens, des Egyptiens, des Indiens, des Chinois, fournissent aucune preuve solide contre la Chronologie de Moyse, ou contre le peu d'ancienneté que cet Historien donne à la terre & au genre humain.*

182. COROLLAIRE II. On voit maintenant, par tout ce que nous venons d'observer & d'établir, *sur quels vains & frivoles fondemens est appuyée la chronologie Egyptienne, Chaldéenne & Chinoise, si vantée de nos jours par quelques Coryphées de l'irréligion.*

Qu'on apprenne delà, combien crédule est quelquefois l'Incrédulité, qui l'adopte avec tant d'empressement & tant d'emphase!

PARAGRAPHE QUATRIÈME.

CHRONOLOGIE DE LA VULGATE
ET DES SEPTANTE.

183. **O**BSERVATION. Dans ce qui concerne l'ancienneté de la terre & du genre humain ; la *chronologie des Livres saints* est la seule conforme à l'Histoire , à la Physique , à la Raison : comme nous venons de le faire voir.

Mais cette chronologie des Livres saints , qui est le point fixe & inébranlable d'où partent tous les Chronologistes éclairés & sensés , ne donne point un même nombre d'années , dans les différentes sources où elle est consignée , c'est-à-dire , dans le Pentateuque & dans les versions qu'on a de cet Ouvrage divin. (134 , 140 , 143).

1°. La Vulgate & la version des Septante renferment les deux traductions du Pentateuque , qui depuis environ deux mille ans régulent la créance des Fideles. Ces deux versions célèbres sont conformes dans le Dogme , dans la Morale , dans les Faits historiques : mais elles diffèrent dans la partie chronologique des premiers tems. La première fait remonter moins loin que la dernière , l'époque de la Création ; & la différence chronologique de ces deux versions ,

à compter depuis la Création jusqu'à Jésus-Christ, est d'environ 1357 ans.

La chronologie de la Vulgate est conforme au texte original du Pentateuque : la chronologie de la Version des Septante, s'en écarte. Nous tracerons d'abord ces différences en grand : nous exposerons ensuite les principales en détail, d'après la Polyglote de Londres : nous rapporterons enfin les différentes époques, sacrées & profanes, qui régulent les Chronologistes, à la Période Julienne; période idéale de 7980 ans, qui commence 4713 ans avant l'Ere chrétienne, le premier Janvier. Tel est l'objet des trois Tables qui terminent cette Section.

II°. Saint Jérôme, après avoir examiné tous les Manuscrits Hébreux qu'il put trouver de l'ancien Testament, vit que tous ces manuscrits avoient une même chronologie ; mais que cette chronologie, surtout dans le Pentateuque, étoit fort différente de celle des Septante. C'est ce qui détermina ce saint Docteur à rétablir la chronologie du texte Hébreu, dans la traduction qu'il donna de l'ancien Testament, & qui a passé en très-grande partie dans la Vulgate. (142).

On voit dans la seconde Table suivante, le détail de cette double chronologie des premiers âges, d'après la Vulgate & d'après la Version des Septante : l'une &

L'autre chronologie ont pour époques fixes, la naissance des Patriarches. Toutes ces époques, réunies par une simple addition, embrassent toutes les années écoulées depuis la Création jusqu'à la naissance de Jacob & d'Esau.

La différence de chronologie dans les siècles suivans, entre la Vulgate & la Version des Septante, est peu considérable: un chiffre mis par les Copistes en place d'un autre, l'âge d'un seul personnage omis, ont pu aisément en être la cause. Nous avons fait abstraction de cette différence, s'il y en a quelqu'une, dans les deux dernières époques de la première Table.

EXAMEN DE CETTE DOUBLE CHRONOLOGIE.

184. OBSERVATION. D'où peut venir une telle *différence de Chronologie* dans la Genèse, entre la Vulgate, conforme au texte Hébreu; & la Version des Septante, différente en ce point du texte Hébreu? Problème très-difficile à résoudre! Comme on n'a sur cet objet que des conjectures à donner, nous allons rapporter celles qui nous paroissent les plus satisfaisantes.

OPINION I. Quelques Savans pensent que c'étoit anciennement l'usage chez les Hé-

breux , de sous-entendre dans le calcul , le signe numérique (*) qui exprimoit le premier siecle ; & que les Septante jugerent à propos d'exprimer dans leur traduction , ce *signe omis & sous-entendu* , par-tout où la Tradition leur apprenoit qu'il manquoit. C'est ainsi , disent-ils , que parmi nous on sous-entend assez souvent le millésime ; & qu'on dit sans crainte d'erreur : Louis XV monta sur le trône en 715. Dans cette hypothèse , les Septante , en donnant un siecle de plus à la plupart des Patriarches , n'ont fait qu'exprimer nettement dans leur traduction , ce qui étoit sous-entendu d'une maniere connue dans l'original.

Mais il faut remarquer , contre cette opinion , que dans la Vulgate & dans les Septante , la durée totale de la vie des Patriarches est ordinairement la même : le siecle que les Septante ajoutent au tems où les

(*) Les chiffres des Hebreux. (comme nous l'avons observé dans notre *Cours complet de Mathématiques élémentaires*, page 35) furent de tout tems les lettres de leur alphabet ; & parmi ces lettres , il y en a plusieurs qui , quoique différentes dans leur signification alphabétique & numérique , ne diffèrent que comme infiniment peu dans leur figure linéaire & visible.

Il étoit facile à des Copistes , de confondre quelquefois l'une de ces lettres avec l'autre ; de prendre ou de mettre dans les Manuscrits , l'une pour l'autre. Delà , dans ces manuscrits , une différente numération ; & par-là même , une différente chronologie ; qu'il n'aura pas toujours été facile de corriger & de rectifier comme la chose l'exigeoit.

Patriarches devinrent peres de l'enfant dont la naissance fait époque , ils le retranchent au reste de leur vie. Par exemple , selon la Vulgate , Adam devint pere de Seth , à l'âge de cent trente ans ; & il vécut huit cens ans après la naissance de ce fils. Selon les Septante au contraire , Adam devint pere de Seth , à l'âge de deux cens trente ans ; & il vécut sept cens ans après la naissance de ce même fils.

OPINION II. Quelques autres Savans pensent avec plus de vraisemblance , que dans les anciens manuscrits du Pentateuque , il y avoit eu , par la faute des Copistes , un déplacement ou une transposition du signe ou du chiffre qui exprimoit un siecle dans l'âge de certains Patriarches ; & que les Septante ne firent que rétablir en son vrai lieu ce *signe déplacé ou transposé* , partout où ils jugerent , soit d'après la Tradition , soit d'après quelque Manuscrit plus correct & plus authentique , que ce changement étoit nécessaire.

ASSERTION. Quoi qu'il en soit de ces conjectures , qui peuvent souffrir de grandes difficultés , mais qui n'intéressent ni le Dogme , ni la Morale ; il est certain ,

I°. Que la *Version des Septante* , différente en ce point du texte original con-
signé dans les anciens manuscrits Hébreux ,

fut avouée & reconnue pour fidelle, par la Synagogue & par toute la nation des Hébreux.

Cette différence étoit donc , non une altération , mais une simple explication des Livres de Moyse ; explication conforme à la tradition nationale & à l'usage reçu : sans quoi , toute la nation Juive , qui avoit entre ses mains ces Livres divins , & qui en faisoit religieusement la lecture au moins tous les jours du Sabbat , loin d'adopter & de révé- rer cette traduction , auroit crié unanime- ment à la corruption , à l'imposture , au sacrilège.

II°. Que la *chronologie des Septante* a été suivie par le sixième Concile général tenu à Constantinople , lequel a compté cinq mille cinq cens huit ans , depuis la Créa- tion du monde jusqu'à Jesus-Christ ; au lieu de quatre mille ans environ , qu'il auroit compté , en suivant la chronologie du texte Hébreu & de la Vulgate.

Le sixième Concile général ne jugeoit donc pas que la chronologie de la Vulgate , dût être adoptée exclusivement & unanime- ment par les Chrétiens.

III°. Que l'*Eglise Romaine* s'est réglée ; dans son Martyrologe , sur la supputation des Septante , préférablement à celle de la Vulgate : comme on peut le voir dans l'an- nonce de la Nativité du divin Messie. L'E- glise Romaine , en adoptant la Vulgate ,

ne donne donc point l'exclusion à la chronologie des Septante.

IV°. Que le *Concile de Trente*, en adoptant la Vulgate comme plus authentique, comme plus conforme au texte original des Livres saints, comme plus à l'usage de l'Eglise Latine, n'a point prétendu déroger à l'autorité de la Version des Septante; laquelle peut servir à répandre des lumières & sur le texte Hébreu de l'ancien Testament, & sur le texte Latin de la Vulgate dans la partie qui concerne l'ancien Testament.

V°. Que si, dans les siècles voisins du déluge, l'état d'accroissement avoit la même proportion qu'aujourd'hui avec la durée de la vie humaine; les Patriarches devoient à peine avoir atteint l'âge de puberté à cinquante ou soixante ans. La chronologie des Septante paroît donc mieux s'accorder avec le fait certain de la longue vie des Patriarches, avant & après le Déluge. (169).

VI°. Que la *chronologie des Septante*, qui recule le déluge d'environ huit cents trente ans, est comme nécessaire pour concilier l'histoire du Déluge, avec les monumens historiques des nations Egyptienne, Chaldéenne, Chinoise; monumens qui remontent bien près du tems où la Vulgate place le déluge, & qui annoncent des peuples déjà existans en corps de nation plus ou moins nombreuse: ce qu'il seroit diffi-

cile d'effectuer , sur-tout à l'extrémité de l'Asie , à quinze ou-seize cens lieues au-delà de la Patrie primitive du genre humain , dans une durée de cent ou de cent cinquante ans.

VII°. Que sur ces raisons , une foule de Savans dans le Christianisme , ont toujours préféré & préfèrent encore la *chronologie des Septante* , à la chronologie de la Vulgate ; sans prétendre donner absolument l'exclusion à la dernière , & une entière certitude à la première.

VIII°. Que quelque chronologie que l'on suive , il est impossible d'avoir un nombre précis d'années , depuis la Création jusqu'à Jesus-Christ : parce que les Livres saints ont des *lacunes de tems historiques* , qu'on ne peut remplir que par des à-peu-près , & d'après des hypothèses assez incertaines.

Le célèbre Riccioli , après avoir examiné au flambeau d'une savante & profonde critique , soixante-dix opinions différentes sur cette double chronologie , ou plutôt soixante-dix chronologies différentes , tracées d'après la Vulgate & d'après les Septante , conclut que l'intervalle depuis la Création jusqu'à la naissance de Jesus-Christ , est , *selon la Vulgate* , au plus de 4330 , au moins de 3705 , plus vraisemblablement de 4184 ans ; *selon les Septante* , au plus de 5904 , au moins de 5054 , plus vraisemblablement de 5634 ans.

PREMIERE TABLE CHRONOLOGIQUE.

Epoques.	CHRONOLOGIE des Livres saints.	Selon l'Hébreu & la Vulgate.	Selon les Septante.	Selon les Samaritains.	
I.	Depuis la création jusqu'au déluge.	1656	2234	1307	Gén. 5.
II.	Depuis le déluge, jusqu'à la vocation d'Abraham.	426 (*)	1245	1040	Gén. 5. 12.
III.	Depuis la vocation d'Abraham, jusqu'à la sortie d'Egypte.	430	430	430	Exod. 12.
IV.	Depuis la sortie d'Egypte, jusqu'à la dédicace du Temple.	480	440	III. Regum 6.	
V.	Depuis la dédicace du Temple, jusqu'à la liberté sous Cyrus.	468	468	Bossuet : <i>Discours sur l'Histoire universelle.</i>	
VI.	Depuis la liberté sous Cyrus, jusqu'à Jesus-Christ.	536	536		
	TOTAL	3996	5353		

Depuis le déluge jusqu'à Jesus-Christ, selon l'Hébreu & la Vulgate, 2340 ans : selon les Septante, 3119 ans.

Différence de ces deux chronologies, depuis la création jusqu'à Jesus-Christ, 1357 ans :

Depuis le Déluge jusqu'à Jesus-Christ, 779 ou 830 ans.

(*) Voyez, au sujet de la seconde époque ci-dessus marquée, la remarque qui termine cette section. (185).

S E C O N D

SECONDE TABLE CHRONOLOGIQUE.

CHRONOLOGIE des premiers âges.	Au Livre de la Genèse, chap. 5, 7, 11, 12, 21, 25.	Selon la Vulgate & l'Hé- breu.	Selon les Septante.	Longueur de la vie.
Création	0 ans	0 ans	0 ans
N. devint	pere à	l'âge		vécut
Adam de	Seth de	130	230	930
Seth	Enos	105	205	912
Enos	Caïnam	90	190	905
Caïnam	Malaleel	70	170	910
Malaleel	Jared	65	165	890
Jared	Hénoc	162	162	962
Hénoc	Mathusalem	65	165	965
Mathusalem	Lamech	187	167	949
Lamech	Noé	182	180	775
Noé	Sem.	500	500	950
Sem	Arphaxad	100	100	600

Le Déluge, l'an 600 de Noé : l'an de la Création 1656, selon la Vulgate ; 2234, selon les Septante : il dure environ un an.

Arphaxad	Caïnan	(*)	135	435
Caïnan	Salé	35	130	365
Salé	Heber	30	130	433
Heber	Phaleg	34	134	464
Phaleg	Reû	30	130	239
Reû	Sarug	32	132	239
Sarug	Nachor	30	130	230
Nachor	Tharé	29	179	148
Tharé	Abram	70	70	205
Ahraham	Isaac.	100	100	175
Isaac	Jacob, Esau	60	60	180
Jacob	Ruben, Joseph, Levi.			147
Joseph	Ephraïm & Manassé			100

(*) Caïnan a été omis dans le Texte Hébreu & dans la Vulgate : il se trouve réplacé & dans les Septante & dans l'Evangile selon Saint Luc.

TROISIÈME TABLE CHRONOLOGIQUE.

EPOQUES principales, selon la Vulgate.	Années de la période Julienne.	Années avant Jésus-Christ.	EPOQUES primitives, selon les Septante.
	659	5353 *	La Création, antérieure de 639 ans à la période Julienne.
	2	4715	
	1	4714	
Commencement de la Période Julienne.	* 1	4713	
	2	4712	
La Création.	* 718	3996	
	1148	3119 *	Le Déluge.
Le Déluge.	* 2374	2340	
Vocation d'Abraham.	* 2800	1914 *	Vocation d'Abraham.
Sortie d'Egypte.	* 3220	1484 *	Tems héroïques des Grecs & des Egyptiens.
Dédicace du Temple de Salomon,	* 3710	1004	
	3937	777 *	
Ere des Olympiades.	* 3938	776	Petau : <i>Doctrina temporum.</i> Bossuet : <i>Discours sur l'Histoire universelle.</i> De la Lande : <i>Astronomie</i> , tom. II, pag. 324 & 328; édition de 1771.
Fondation de Rome.	* 3961	753	
Ere de Nabonassar.	* 3967	747	
Délivrance des Juifs, sous Cyrus.	* 4178	536	
Mort d'Alexandre.	* 4390	324	
Prise de Carthage, sous Scipion.	* 4492	202	
	4711	3	
	4712	2 *	
	4713	1 *	
	4714	1 *	
Ere chrétienne.	* 4714	1	Années depuis Jésus-Christ.
	2	2	
Ans des Mahométans.	* 5335	622	
	6487	1774 *	Année présente.

185. REMARQUE. Les trois Tables précédentes exigent quelques éclaircissémens, relatifs aux époques qu'elles fixent.

I°. En général, dans la Chronologie; la certitude & la précision ne remontent guère que jusqu'au commencement de l'*Ere de Nabonassar & des Olympiades*: tout ce qui est antérieur, n'a plus rien de fixe & de précis, soit dans l'Histoire sacrée, soit dans l'Histoire profane. Dans la troisième Table précédente, l'ère de Nabonassar, à laquelle les deux plus grands Astronomes de l'antiquité, Hiparque & Ptolomée, ont rapporté leurs observations & leurs calculs, mérite une attention spéciale.

II°. Depuis le commencement de l'ère des Olympiades jusqu'à la vocation d'Abraham, la Chronologie est enveloppée de grandes ténèbres; soit dans l'histoire sacrée, soit dans l'histoire profane. (180).

Depuis la vocation d'Abraham jusqu'à la Création, on est guidé dans la Chronologie, ou par la Vulgate ou par la Version des Septante, différentes en ce point.

III°. La *Chronologie du Texte Samaritain*, est très-peu adoptée & très-peu suivie par les Savans; & c'est pour cette raison que nous nous sommes bornés à l'indiquer dans la première Table précédente. Selon cette Chronologie, qui ne s'étend que depuis la

Création jusqu'à Moÿse ; Adam devient pere à 130 ans ; Seth , à 105 ; Enos , à 90 ; Caïnan , à 70 ; Malaléel , à 65 ; Jared , à 62 ; Henoch , à 65 ; Mathusalem , à 67 ; Lamech , à 53 ; Noé , à 500 ; Sem , à 100 ; Arphaxad , à 135 ; Salé , à 130 ; Heber , à 134 ; Phaleg , à 130 ; Reû , à 132 ; Sarug , à 130 ; Nachor , à 79 ; Tharé , à 70 ; Abraham , à 100 ; Isaac , à 60 ans.

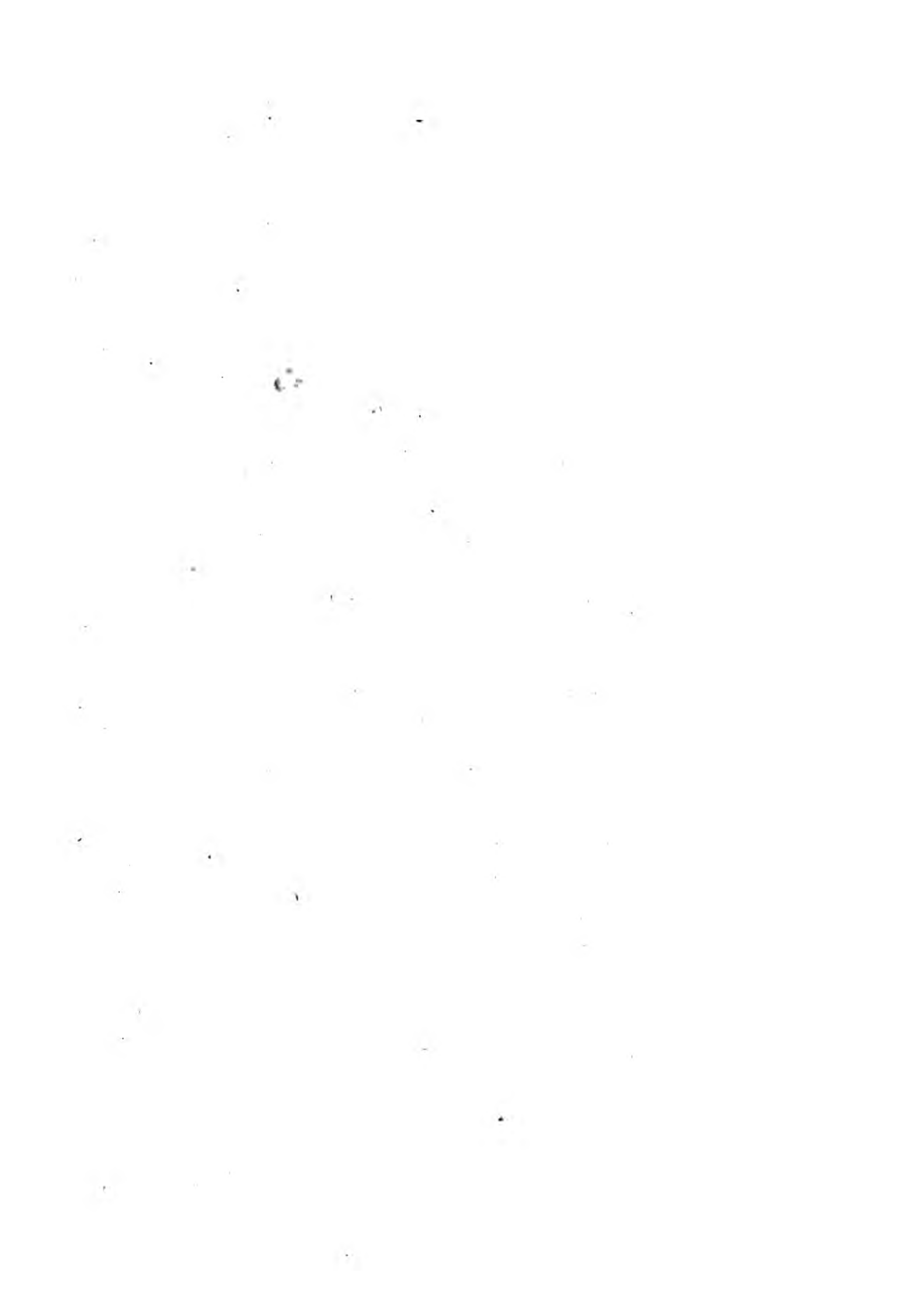
IV°. Dans la premiere Table précédente, la Chronologie est tracée , depuis la dédicace du Temple de Salomon jusqu'à la Création , d'après les Livres saints que nous avons cités.

Mais il faut observer , au sujet de la seconde époque de cette premiere Table , que depuis la naissance d'Arphaxad qui concourt avec le Déluge , jusqu'à la vocation d'Abraham , laquelle répond à la soixante-quinzième année de ce Patriarche ; la généalogie des Patriarches ne donne strictement que 365 ans. En ajoutant à cette durée environ 60 ans pour l'âge de Caïnan omis, ou en l'étendant jusqu'à l'entrée d'Abraham en Egypte , où commence l'époque suivante ; nous comptons avec Bossuet , 426 ans : afin de nous conformer ici à la Chronologie la plus généralement reçue.

FIN DU TOME PREMIER.

<i>FAUTES, A CORRIGER.</i>			
<i>Pages</i>	<i>Lignes</i>	<i>Fautes.</i>	<i>Lisez.</i>
24	22	ne sont établis sur des bruits	ne sont établis que sur des bruits
39	22	s'irrite du vuide	s'irrite à l'aspect du vuide
81	1	où ils mènent	où il meneroit
132	16	les religions (117),	les religions (132),
156	19	& le gouverne.	& la gouverne.
159	20	quelques Philophes :	quelques Philosophes :
279	3	soit par ces voies	soit par les voies
305	23	qui cadrent avec	qui quadrent avec
311	25	<i>Agriographes</i>	<i>Agiographes</i>
313	25	tous les antiques	tous ces antiques
372	3	ou disperfée.	ou disperse.
377	9	ou disperfee.	ou disperse.
409	12	fous des. eaux :	fous les eaux :
431	9	Un tel cercle, monu- ment, dont	Un tel cercle, un tel monument, dont

860254



M. Slatkine & Fils

10.10.1986

2 vols

[VOLT.]

070 m



